Arts et Spectacles : la Biennale de Venise

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15037 – 7 F

JEUDI 3 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Europe forteresse

ENTRE l'Europe forteresse et l'Europe de la libre circulation, les gouvernants des Douze ne balancent plus. Les pressions migratoires de l'Est et du Sud et la montée de la xénophobie ont conduit les représentants de l'Europe riche à privilégier non plus l'ouverture des frontières, mais la répression de l'immigration illégale et le rejet des demandes d'asile « infondées ».

La réunion des ministres européens chargés de l'immigration qui vient de se tenir à Copenhague a confirmé cette tendance déjà manifeste, l'automne dernier, lors de la précédente réunion de Londres. Les ministres ont adopté une résolution visant à faciliter « le contrôle et l'éloignement » des immigrés en situation irrégulière et des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée. Les ministres ont décidé également « d'éloigner les personnes qui ont contribué à l'immigration clandestine, à l'hébergement ou à l'emploi d'immigrés clandestins ».

ILS sont aussi convenus de contrôler des personnes qui ont obtenu un permis de séjour, mais pas de travail, celles qui épousent un ressortissant communautaire, ou celles autorisées à rejoindre leurs familles dans le cadre du regroupement familial. L'accueil réservé aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie n'est guère plus enthousiaste, puisqu'une simple « protection temporaire » est acquise « dans la mesure des possibilités », au grand dam d'Amnesty International.

Ce raidissement communautaire aux frontières de la Communauté se double des hésitations manifestées à l'égard de la libre circulation interne entre les neuf pays signataires de la convention d'application des accords de Schengen, dont la France vient de reporter l'application « sine die ».

CETTE double attitude de retrait traduit la crainte des conséquences de l'afflux des demandeurs d'asile, dont le nombre (557 000 en 1992 dans les douze pays de la Communauté, dont 438 000 pour la seule Allemagne) a presque doublé en trois ans. Le premier réflexe des gouvernements de la CEE consiste à signer avec les Etats périphériques (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, pays du Maghreb) des accords obligeant ces derniers à réadmettre des étrangers ayant transité sur leur sol avant de pénétrer dans la Communauté. Autrement dit – ce que l'on peut déplorer – de reporter sur des pays tiers, eux mêmes confrontés à de graves difficultés, la charge de « traiter » l'immigration.

Dans ce contexte, la plaidoirie présentée par Charles Pasqua dans « le Monde » du 2 juin en faveur de « l'immigration zéro » a semblé justifier la position européenne. Certes, la position du ministre français de l'intérieur apparaît plus radicale que les résolutions communautaires, notamment sur les restrictions au regroupement familial et au droit d'asile. Le projet de loi défendu par M. Pasqua a d'ailleurs été critiqué par le ministre de l'intérieur belge, Louis Tobback, comme risquant de « mettre un frein à l'harmonisation de la politique européene en matière d'immigration ». Mais la proposition de Charles Pasqua de limiter au maximum l'entrée en France de nouveaux étrangers ne peut que résonner comme une invitation à surélever un peu plus encore les murailles déjà dressées autour de la Communauté.



Tandis que l'on annonce 23 millions de sans-emploi dans la CEE en 1994

Le gouvernement s'efforce d'atténuer la montée et les effets du chômage

Michel Giraud, ministre du travail, devait présenter, lors du conseil des ministres du mercredi 2 juin son « plan emploi », qui rassemble les dispositions annoncées le 10 mai en même temps que le collectif budgétaire ainsi que les mesures d'urgence qui y ont été ajoutées le 25 mai par M. Balladur.

Alors que des conjoncturistes annoncent vingt-trois millions de chômeurs, soit 11,4 % de la population active, en Europe l'an prochain, le plan examiné par le gouvernement prévoit une exonération des cotisations d'allocations familiales pour les bas salaires, une aide financière de l'Etat aux entreprises qui préféreraient une baisse des salaires à des licenciements et le développement de la formation professionnelle, notamment de l'apprentissage.

La tentation britannique

par Jean-Marie Colombani

Un Européen sur huit sera au chômage en 1994, soit vingt-trois millions de personnes : cette sinistre prévision, que l'on doit à l'OCDE, donne la mesure de la réalité qu'il appartient au gouvernement de corriger, autant que faire se peut.

C'est une situation inédite : trop occupée à dénoncer l'« héritage » des socialistes, obnubilée par ce qu'elle croyait être une gestion préélectorale des déficits imputée à Pierre Bérégovoy, quand il ne s'agissait, pour le premier ministre d'alors, que d'éviter un marasme plus grave encore, la droite n'avait pas vraiment pris garde à ce que signifie, pour la France, affronter une récession en économie ouverte. Il n'y a pas de véritable précédent, donc pas de recette. Il ne peut y avoir que le choix entre des inconvénients, que des décisions d'autant plus douloureuses que la mission du gouvernement, éminemment politique – conduire Jacques Chirac à l'Elysée – s'accommoderait mieux de quelques largesses.

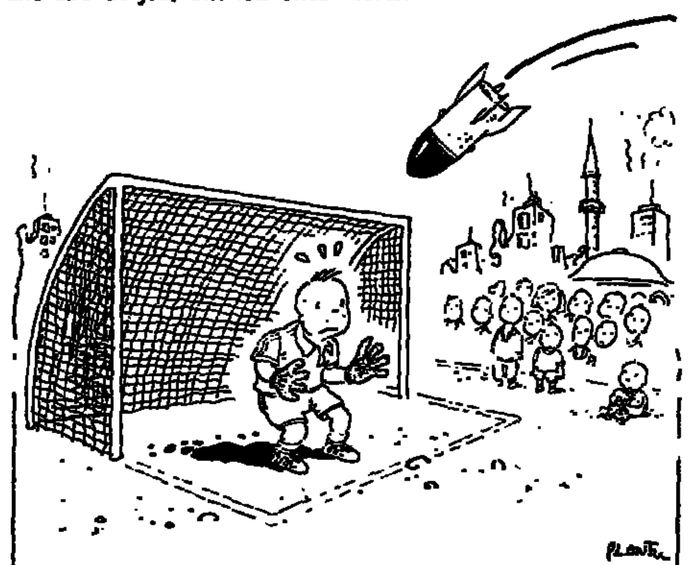
Dans ces conditions, une seule question est posée à Edouard Balladur : pourra-t-il faire accepter à l'opinion un taux de chômage encore plus élevé (trois à quatre cent mille chômeurs de plus à la fin de l'année en France) ? Ou bien une telle crise rendra-t-elle cette même opinion accessible à un tout autre discours, à l'illusion d'une « autre politique », comme on dit pendant les campagnes électorales ? La nouveauté, et le danger politique pour lui, réside dans le fait qu'il est déjà sous surveillance. Non que la gauche ait repris du poil de la bête : elle reste inaudible, parce que la déroute est encore trop proche, et parce que les thèmes classiques de la gauche sont encore trop éloignés de la préoccupation dominante des Français ; ces derniers ne s'indignent donc pas (au contraire, hélas !) des malheurs de la fonction publique, pas plus qu'ils ne s'inquiètent du régime de la propriété du patrimoine bancaire ou industriel national.

Lire la suite et nos informations page 19

Après de violents affrontements

Des opposants à M. Milosevic ont été arrêtés à Belgrade

A la suite des violents affrontements qui se sont produits, mardi soir 1er juin, à Belgrade, entre des milliers de manifestants qui dénonçaient la « terreur fasciste » et les forces de l'ordre, plusieurs dirigeants de l'opposition ont été arrêtés, dont le leader du Mouvement du renouveau serbe, Vuk Draskovic, qui a été blessé par la police et hospitalisé, selon son entourage. A Sarajevo, où l'ONU a suspendu ses vols humanitaires en raison des combats, deux obus tombés, mardi, sur une aire de jeu, ont fait onze morts.



Lire nos informations page 3

Défense : trois « têtes » vont tomber

Trois postes importants, qui contribuent à la sécurité extérieure et intérieure de l'Etat, devraient prochainement changer de titulaire, selon un plan en préparation. Les trois hauts fonctionnaires remplacés seront le directeur général de la sécurité extérieure (DGSE), Claude Silberzahn, et le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), Jean-Pierre Dintilhac, qui relèvent directement du ministre de la défense, et le secrétaire général de la défense nationale (SGDN), Guy Fougier, qui dépend du premier ministre. La perspective de ces mutations cause un trouble certain dans les milieux militaires après le départ récent du délégué général pour l'armement.

Lire page 14

Paul Touvier renvoyé aux assises

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a renvoyé, mercredi 2 juin, Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines pour crime contre l'humanité. L'ancien chef de la milice, qui est âgé de soixante-dix-huit ans, répondra de l'exécution, le 29 juin 1944, de sept otages juifs à Rillieux-la-Pape (Rhône). La chambre d'accusation a suivi les réquisitions de l'avocat général.

Lire page 26

La « mauvaise herbe » algéroise

La lutte contre le terrorisme est de plus en plus pesante et renforce, paradoxalement, le climat d'insécurité

ALGER

de notre correspondante

« Tous les jours, à partir de 17 ou 18 heures, les « ninjas » (1) débarquent, armés jusqu'aux dents, et bouclent le quartier. Mieux vaut ne pas leur tomber sous la main ! Faut voir comment ils traitent ceux qu'ils arrêtent », lance Ahmed, en jetant des regards furtifs vers le serveur du restaurant. Peur des mouchards ? Ici, dans le centre d'Alger, l'ambiance est plutôt calme. Du matin jusqu'au soir, une foule débonnaire inonde les boulevards ; des couples d'étudiantes, en T-shirt et blue-jeans, font la queue devant les pâtisseries, tandis qu'aux terrasses des cafés les hommes désœuvrés regardent passer le temps, les filles et les embouteillages. On est loin des banlieues, des ratissages et des barrages de « casques bleus », comme on appelle familièrement les gardes de sécurité en treillis bleu marine. Mais Ahmed se méfie quand même.

Lui habite Bachjarah. Cela vous forge des habitudes. Régulièrement cités dans la presse locale, les noms de Bachjarah, Kouba ou El-Harrach, quartiers déshérités de l'est de la capitale, sont devenus aussi célèbres que le furent, en leur temps, ceux des mosquées de Bab-el-Oued. Prêches publics en moins, mais ninjas en prime.

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 7

(1) : Surnom donné aux militaires ou policiers affectés à la lutte antiterroriste, et dont la tête est masquée d'une cagoule de couleur kaki.

Territoire 2000

La crise économique rend difficile le rééquilibrage entre Paris et les régions souhaité par le gouvernement

par François Grosrichard

Il y a bien longtemps que l'aménagement du territoire n'avait pas été l'objet de tant d'honneurs. La priorité avait semblé aller à d'autres secteurs, bénéficiaires de plans Armée 2000 et Université 2000. Un ministre d'Etat – et non des moindres – préside à ce surcroît d'ambition, flanqué d'un ministre délégué (Charles Pasqua et Daniel Hœffel).

Le Sénat a longuement débattu de la question fin mai avant de passer le relais, mardi 1er et mercredi 2 juin à l'Assemblée nationale. Le constat, à défaut de solutions, fait l'unanimité : pendant que les métropoles boulimiques continuent d'attirer hommes et richesses, les campagnes (que traumatisent des réformes internationales qui leur sont imposées) redoutent d'être marginalisées. Banlieues de toutes les inquiétudes ici, déserts ruraux de tous les désespoirs là.

A l'instar de ses prédécesseurs, mais avec apparemment plus d'énergie, le gouvernement Balladur a décidé d'essayer d'enrayer le pernicieux phénomène, comme touché par la grâce rousseauiste : *« Les hommes ne sont point faits pour être entassés en fourmilières. Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent. Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine. »*

Pour frapper l'opinion, le premier ministre a ordonné un moratoire arrêtant toute fermeture de service public dans les zones rurales. Et, derechef, il a décidé de stopper net les nouveaux projets d'ouverture de super et hypermarchés, qui tuent un à un les derniers épiceries, cafés, charcuteries, stations-service et, au bout du compte, écoles, des cantons les plus reculés. Bravo !

Mais l'électrochoc n'aura duré que ce que durent les électrochocs, l'espace d'un discours politique... Car voilà qu'en quelques jours un ensemble de décisions ou d'orientations publiques sont annoncées, nécessaires sans doute dans une stricte optique d'économies budgétaires, mais dangereuses pour l'équilibre fragile du territoire.

Lire la suite et nos informations page 9

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Révision constitutionnelle

Eviter la chicane

par Yves Gaudemet

AUJOURD'HUI, le contrôle que le Conseil constitutionnel exerce sur la loi, pour en vérifier la conformité à la Constitution, est essentiellement un contrôle préventif. Si l'on néglige quelques hypothèses particulières dans lesquelles il s'agit essentiellement de faire respecter l'ordre des compétences entre le législateur et le pouvoir réglementaire. C'est en effet uniquement au stade de la confection de la loi, dans le délai de quelques jours qui sépare son vote par les assemblées parlementaires de sa promulgation par le président de la République, que la loi peut être déférée au Conseil constitutionnel; celui-ci en apprécie alors la conformité à la Constitution et, le cas échéant, en empêche la promulgation, soit de la loi dans son ensemble, soit de la partie du texte jugée inconstitutionnelle, dès lors qu'elle est détachable du reste de la loi. Encore la faculté de saisir le Conseil constitutionnel est-elle réservée au président de la République, au premier ministre, aux présidents des assemblées et, depuis 1974, à l'opposition parlementaire (60 députés ou 60 sénateurs).

Sur ces bases *a priori* restrictives, le Conseil constitutionnel a su, en deux décennies, forger et imposer une doctrine généralement admirée, qui, à l'instar des autres démocraties occidentales, explicite et prolonge la Constitution et les droits fondamentaux, et en assure le respect par le Parlement et le gouvernement. On peut dire aujourd'hui, sans grande crainte d'être démenti, que l'institution est un succès, que le contrôle du Conseil est efficace, que son existence et sa jurisprudence ne sont plus sérieusement contestées, et que ceux-là mêmes qui en proposaient la suppression ont abandonné leur projet.

Mais, dit-on, l'édifice n'est pas complet. Le Conseil constitutionnel peut ne pas être saisi avant la promulgation de la loi ; c'est rarement le cas aujourd'hui pour des textes importants. Mais c'est évidemment le cas de toutes les lois antérieures à la Constitution de 1958, voire à la réforme constitutionnelle de 1974. Et cette saisine elle-même est comme confisquée par le monde politique, qui en a le monopole, tandis que l'administré, le justiciable, sans accès au Conseil, ne peut que subir ce qui apparaîtra même parfois comme une collusion pour s'affranchir du respect de la Constitution.

Du constat à la médecine, les choses vont vite. Il faut, nous dit-on, compléter le système actuel, exclusivement préventif, par la possibilité, reconnue à tout un chacun, de contester la conformité à la Constitution des lois existantes, votées, promulguées et entrées en vigueur.

La nouveauté est considérable. Pour l'essentiel, aujourd'hui encore, la loi votée et promulguée reste en France un acte incontestable, qui s'impose aux administrés comme elle s'impose au juge. La seule véritable entorse à cette «souveraineté de la loi» est venue des jurisprudences qui ont admis, relativement récemment, que la loi française soit écartée lorsqu'elle est contraire à un traité international, et alors même qu'elle serait postérieure à ce traité. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette possibilité de contester la loi par référence au traité international est un argument fort pour ceux qui voudraient que, demain, on puisse la contester de la même façon par référence à la Constitution.

Mais, outre qu'il est prévu que cette contestation puisse aller beaucoup plus loin, et comporter en particulier, au moins dans certains cas, un véritable effet abrogatif de la loi, alors que, à l'égard des traités internationaux, il ne peut jamais s'agir que d'en écarter l'application, on envisage aujourd'hui, non pas de substituer ce nouveau système de contrôle de constitutionnalité à celui qui existe déjà, mais bien de l'y ajouter, créant ainsi une situation composite sans précédent dans aucun système étranger.

Dilution

L'intention est pure : la multiplication des procédures servira l'Etat de droit ; il faut ajouter à ce qui existe et a réussi, et non supprimer. Peut-être, mais ne doit-on pas craindre aussi que trop de droit ne tue le droit ? En matière constitutionnelle plus qu'en toute autre, il arrive que la recherche de la perfection théorique soit ennemie du bien.

Le Conseil constitutionnel vérifie déjà efficacement la conformité de la loi à la Constitution, lors du vote de celle-ci. Admettre que la loi en vigueur puisse aussi, en plus, être critiquée à n'importe quel moment, devant n'importe quel tribunal, par n'importe quel justiciable, c'est créer forcément le risque d'un éclatement, d'une dispersion du contrôle de constitutionnalité et de divergences d'interprétation.

L'objection n'a pas échappé. Le projet prévoit que les arguments d'inconstitutionnalité invoqués par les plaideurs, tant devant le juge administratif que devant le juge judiciaire, seront d'abord appréciés dans leur sérieux par les cours suprêmes, Cour de cassation et Conseil d'Etat, auxquelles il appartiendra – mais uniquement lorsque l'argument paraît sérieux – de transmettre ensuite au Conseil constitutionnel, qui tranchera. C'est ce que l'on a appelé le système du «filtre» exercé par des cours suprêmes, dont la fonction est aussi d'éviter l'encombrement du Conseil constitutionnel, qui n'est pas en l'état – sauf à bouleverser son organisation – de traiter un contentieux ainsi multiplié.

En bref, on ne donne pas au juge, à tous les juges, la possibilité d'écarter la loi au motif de son inconstitutionnalité, ce qui aurait sa logique et nous rapprocherait de nombreux systèmes juridiques existants ; mais uniquement celle de constater que l'inconstitutionnalité invoquée constitue pour lui une question préjudicielle, de la compétence du seul Conseil constitutionnel saisi selon une procédure faisant intervenir le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation.

Il reste que l'expression et la sanction de l'ordre juridique constitutionnel vis-à-vis de la loi ne seront plus, comme aujourd'hui, le fait du seul Conseil constitutionnel intervenant lors de l'élaboration de la loi ; mais aussi de ce Conseil saisi par voie de questions préjudicielles dans le cadre de n'importe quel litige, et encore, d'une certaine façon, des juridictions ordinaires et des cours suprêmes, qui, pour jouer leur rôle de filtre, devront apprécier le sérieux de la discussion de constitutionnalité ouverte devant elles.

Or rien ne permet de penser, en effet, que la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat auront nécessairement la même analyse de la même objection d'inconstitutionnalité ; l'un renverra au Conseil constitutionnel, l'autre jugera que la question n'est pas difficile et ne justifie pas ce renvoi. Le Conseil lui-même aura beaucoup de difficultés à assurer la cohérence de ses interventions, puisque saisi selon des modalités totalement différentes : tantôt alors que la loi ne s'applique pas encore, en l'absence de tout litige et pour examiner l'ensemble d'un texte ; tantôt dans le cadre d'un litige, pour régler une question de constitutionnalité soulevée par celui-ci et en tirer des conséquences sur l'existence même de la loi ainsi contestée. De même encore, les juridictions inférieures hésiteront légitimement à engager la procédure de renvoi à la Cour suprême puis au Conseil constitutionnel lorsque l'objection de constitutionnalité leur paraîtra faible, ou déjà réglée par de précédentes décisions du Conseil.

Bref, c'est l'unité de l'interprétation constitutionnelle qui risque d'être compromise. Le contrôle de constitutionnalité se disperse, se dilue, échappera de fait au seul Conseil constitutionnel.

Détournement

En outre, il ne faudrait pas que de ce système merveilleusement imaginé, la séduction soit celle du mirage. En faisant miroiter un progrès de l'Etat de droit, ne risque-t-on pas de favoriser les contestations et le contentieux, au détriment d'une légitime exigence de sécurité, de clarté et de stabilité du droit ? Le procès n'est jamais le progrès du droit ; il en est souvent l'échec.

Les habiles, sans doute, useront de ces nouvelles voies contentieuses ; mais trop souvent avec un souci dilatoire ou celui de compliquer artificiellement des procédures qui le sont déjà suffisamment dans le système juridictionnel français. Cette forme d'incompétence du juge qu'est la question préjudicielle trouvera là un nouveau champ d'expansion. Le juge, une fois encore, s'éloignera du justiciable pour servir une fonction normative qui n'est pas principalement la sienne.

Et tout ceci pour quel gain ? S'il s'agit de textes vraiment attentatoires aux libertés, la réforme n'apportera rien ou fort peu, car – on l'a dit – les tribunaux font déjà prévaloir sur la loi contraire les pactes internationaux ratifiés par la France, notamment la convention européenne des droits de l'homme, pactes qui consacrent l'essentiel de ces droits et libertés, repris d'ailleurs largement de la tradition juridique française.

Ainsi, on connaît déjà les victimes : vraisemblablement quelques lois anciennes, que nul n'a jamais songé à abroger, sur la foi desquelles, au contraire, chacun a vécu, construit, commercé, payé ses impôts. On les découvrira tout étonné, après des années de procédure et de décisions contradictoires, frappées du péché mortel d'inconstitutionnalité, et elles sombreront lentement, entraînant dans leur chute des situations constituées et des droits acquis.

On nous dira le tableau noirci à dessein. Soit. Mais restons tout de même attentif à ne pas, cherchant le progrès de l'Etat de droit, faire le lit de la chicane.

► **Yves Gaudemet est professeur à l'université Paris-II (Panthéon-Assas).**

La «sagesse» du Sénat

par Solon

EN écartant du projet de révision constitutionnelle présenté par le président de la République *«l'exception d'inconstitutionnalité»* (c'est-à-dire la possibilité nouvelle, donnée à chaque citoyen, d'invoquer, lors d'un procès quelconque, le caractère inconstitutionnel de la disposition législative qui lui serait applicable), le Sénat a-t-il vraiment fait preuve, comme on l'entend ici et là, d'un indécrottable archaïsme ? En estimant qu'une telle réforme n'était pas mûre, s'est-il saisi du premier prétexte venu pour manifester son hostilité à l'encontre du Conseil constitutionnel, institution célébrée partout comme l'incarnation de l'Etat de droit ? A-t-il méprisé la circonstance que cette réforme, déjà proposée au Parlement en 1989, suscite une adhésion unanime au sein de la communauté juridique ? On permettra à une plume dissidente de tenter de montrer que, malgré les apparences, les «sages» du Palais du Luxembourg ont mérité leur nom.

1) Quels motifs impérieux poussent les zélateurs de *«l'exception d'inconstitutionnalité»* à modifier sur un point décisif notre dispositif institutionnel ?

a) La fin de l'exception française ?

A en croire les partisans de la réforme, le contrôle de la constitutionnalité des lois à l'occasion d'un procès ordinaire permettrait à la France de rejoindre le concert des démocraties développées. Venue tard au contrôle de constitutionnalité, la France serait, selon eux, la dernière à interdire à ses citoyens de critiquer la loi devant une juridiction de droit commun. Il serait donc plus que temps de tordre le cou à cette honteuse exception française.

Notons d'abord que l'argument est inexact. Beaucoup de démocraties (et non des moindres !) ne connaissent pas du tout de contrôle de constitutionnalité des lois. C'est le cas de la Grande-Bretagne, qui reste très attachée au principe de la souveraineté du législateur. Le respect des droits fondamentaux y est-il vraiment plus mal assuré ?

En outre, la spécificité du système français de contrôle de constitutionnalité justifie que, une fois promulguée, la loi ne puisse être déclarée inconstitutionnelle.

A l'étranger, les cours constitutionnelles contrôlent le plus souvent la loi *a posteriori*, à propos de cas d'application concrets. En France, en revanche, le contrôle est à la fois abstrait – il s'exerce sur la loi, indépendamment des conditions de son application – et *a priori*, – il s'exerce avant que la loi ne soit promulguée. Il est certes permis de regretter qu'un consensus politique éventuel autorise la promulgation de dispositions inconstitutionnelles. Mais le système a sa logique : il concilie la sécurité juridique (stabilité de l'édifice législatif) et les exigences constitutionnelles ; il permet à une minorité de parlementaires (soixante députés ou soixante sénateurs) de faire échec à la promulgation d'une loi inconstitutionnelle. L'expérience prouve au demeurant que la faculté qui a été ainsi donnée en 1974 à la minorité parlementaire de déférer une loi votée au Conseil constitutionnel n'est pas restée lettre morte !

En vérité, l'adoption de la loi est entourée en France des garanties les plus sérieuses en ce qui concerne la protection des libertés. Outre l'intervention éventuelle du Conseil constitutionnel, n'oublions pas que le Conseil d'Etat monte une garde systématique et vigilante autour des projets de loi (d'où est issue la grande majorité de notre production législative). Ajouter un mécanisme supplémentaire de contrôle alourdirait le système bien au-delà de tout ce que connaissent les autres démocraties occidentales.

b) Un renforcement de l'Etat de droit ?

La question taboue du Conseil constitutionnel

Tel est le principal argument des partisans de la réforme. Il ne souffre, à leurs yeux, aucune contestation. En permettant à un citoyen d'invoquer, devant le juge ordinaire, l'inconstitutionnalité d'une disposition législative, la Constitution accroîtrait les garanties fondamentales du justiciable et consacrerait ainsi l'Etat de droit.

Cette argumentation méconnaît une évolution décisive de la jurisprudence : les juridictions judiciaire (depuis 1975) et administrative (depuis 1989) font désormais prévaloir les engagements internationaux de la France sur la loi française, même lorsque celle-ci est postérieure à ceux-là.

Cette primauté du traité sur la loi prend tout son sens en matière de libertés publiques et de droits fondamentaux. Ainsi, la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou les divers pactes conclus sous l'égide de l'ONU, ratifiés par la France, édictent des règles protectrices qui recouvrent très largement celles dégagées par le Conseil constitutionnel. Il est donc d'ores et déjà impossible à un juge d'appliquer une loi qui violerait des droits fondamentaux énoncés par ces instruments internationaux. Exemple parmi d'autres, emprunté à l'actualité : s'agissant du séjour des étrangers, le Conseil d'Etat fait prévaloir l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme (qui pose le principe du *«droit à une vie familiale normale»*) sur les dispositions plus restrictives de la loi interne. Qu'apporterait de plus l'exception d'inconstitutionnalité ?

2) Largement inutile, l'exception d'inconstitutionnalité présenterait de plus de graves inconvénients, que ses partisans se gardent bien d'évoquer.

a) La jurisprudence du Conseil constitutionnel est intrinsèquement liée au caractère *a priori* du contrôle qu'il opère. Le Conseil a pu se montrer d'autant plus exigeant, s'agissant du respect des droits fondamentaux, que son contrôle s'exerçait abstraitement sur des lois votées et non promulguées. Plus encore que les autres juridictions, le juge constitutionnel crée du droit. Ce faisant, il a été d'autant plus audacieux qu'il a examiné le «flux», et non le «stock».

Il en résulte que l'application de sa jurisprudence, construite au fil des années 70 et 80, à des textes législatifs anciens frapperait d'inconstitutionnalité nombre de dispositions, souvent consensuelles, qui ne menacent pas les libertés publiques. La remise en cause de ces législations désorganiserait notre environnement normatif, ce qui, indirectement, affecterait la vie de la Nation. Pour quel bénéfice juridique ?

Les juristes mésestiment trop que les législations anciennes cristallisent un compromis social ; le remettre en cause risquerait d'introduire bien des désordres. Les libertés n'y gagneraient rien.

Ce système imposerait enfin une surcharge de travail à un Parlement déjà fort occupé à introduire en droit interne les directives européennes. Pour réparer les «pots cassés» des déclarations d'inconstitutionnalité, faudra-t-il faire siéger le Parlement en permanence ?

b) En vérité, l'exception d'inconstitutionnalité serait moins la consécration des droits fondamentaux que la providence des procéduriers.

Ne nous dissimulons pas cette évidence : les requérants qui invoqueront, dans un procès ordinaire, l'exception d'inconstitutionnalité seront ceux qui ont la plus grande familiarité avec la matière juridique. Ce seront soit les plus astucieux, soit les plus fortunés. L'image d'Epinal de la défense des droits des citoyens désarmés et faibles face à l'Etat Léviathan se dissipera à la lumière crue des pratiques contentieuses : le coût du conseil juridique, comme l'inégalité devant le droit, s'en trouveront aggravés. Après l'avoir érigé en modèle, nous mesurons les défauts de l'exemple américain : l'exception d'inconstitutionnalité a créé une « rente de complexité », qui s'analyse, au plan macroéconomique, comme un prélèvement sur le PNB au profit des professions non directement productives. Mieux vaut faire l'économie de ces effets pervers.

c) Enfin, si l'on devait s'engager dans la voie de l'exception d'inconstitutionnalité, il serait inconcevable de ne pas remettre en cause la composition du Conseil constitutionnel. Il est amusant de constater combien cette question semble aujourd'hui « taboue » : ni la doctrine dans son ensemble ni la commission Vedel ne se risquent même à l'évoquer. Pourtant, la comparaison entre le Conseil constitutionnel français et les autres cours constitutionnelles européennes (ou encore la Cour suprême des Etats-Unis) fait ressortir l'étrangeté de la désignation des sages de la rue Montpensier. Elle peut sans doute se justifier dans le cadre du contrôle actuel de constitutionnalité, lui aussi très spécifique. Mais si l'exception d'inconstitutionnalité devait être adoptée, il serait anormal de maintenir le caractère discrétionnaire du choix opéré par les autorités de nomination (président de la République et président des deux assemblées). La juridictionnalisation du statut du Conseil constitutionnel devrait nécessairement s'accompagner d'une plus grande rigueur dans la désignation de ses membres. A l'étranger, la compétence juridique est partout une condition *sine qua non* de l'accession à la fonction de juge de la loi.

La soif de salut terrestre se cherche, en Occident, un substitut à l'utopie révolutionnaire. A cet égard, la magnification irrationnelle de l'Etat de droit constitue un avatar de l'idéalisme rédempteur. D'où la charge idéologique nouvelle d'un thème comme celui du contrôle de constitutionnalité. Si important que soit le droit, il serait cependant bien illusoire de voir en lui une potion magique pour venir à bout de déséquilibres économiques et sociaux qui appellent d'autres thérapeutiques que le renforcement des contre-pouvoirs juridictionnels. Il est excellent que la V[e] République ait limité la place de la loi pour que soit respectée la Constitution, mais il serait certainement dangereux pour l'esprit démocratique de demander au Conseil constitutionnel d'arbitrer tous les débats qu'une société libre doit aussi pouvoir mener librement à terme.

► **Solon est le pseudonyme de plusieurs hauts fonctionnaires.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

BIBLIOGRAPHIE

Le martyre du peuple de Bod

L'AN PROCHAIN A LHASSA
de Claude Levenson
Balland,
239 pages, 110 F.

L'été dernier, nous étions en Bretagne, et qui on voit débarquer à l'improviste ? Quatre moines bouddhistes tibétains, bras nus, en longues robes rouge sombre, notre fils – on le croyait à New-Delhi –, et trois copains. La maison est assez isolée, difficile à trouver et, bon, ils avaient frappé à plusieurs portes pour demander leur chemin. A la stupeur écarquillée des voisins. On en parle encore dans le canton !

Pourquoi je vous raconte ça ? Parce que Claude Levenson a eu exactement la même impression en rencontrant au cœur de l'hiver, stupéfait, lui aussi, dans une rue de Genève plantée d'arbres de Noël, un de ses amis, Lama Péma, tout emmitouflé de grenat. C'est le sujet de son dernier bouquin, *l'An prochain à Lhassa*, un livre à la fois somptueux, émouvant et délicat, l'exode, la diaspora d'un peuple martyrisé, éparpillé de par le monde, le peuple de Bod, tout de fierté, de gaieté, de dignité.

Elle a rencontré des Tibétains courageux. Une nonne, un instit, un rescapé des geôles chinoises, le frère et la sœur du dalaï-lama, un moine bâtisseur, d'autres encore. Ils ont trouvé refuge en Inde, au Népal, au Bhoutan. Ils ont essaimé en Nouvelle-Zélande, au Canada, en France, aux Etats-Unis, en Suisse aussi, montagne oblige. Leurs destins se croisent et leurs voix charrient à l'unisson une infinie nostalgie pour le Haut Pays, envahi, massacré, détruit, occupé par les troupes de Mao.

Textes sacrés brûlés

Jusqu'à une époque toute récente, au moindre murmure, signe de prière, on vous tranchait la gorge. Vos enfants n'avaient pas le droit de parler leur propre langue à l'école. Des centaines de milliers de xylographes, rouleaux où s'inscrivaient d'admirables textes sacrés perdus à jamais, ont servi de bois de chauffage ou de construction.

Et il ne reste rien des innombrables monastères, lieux d'étude et de méditation. A l'exception de deux ou trois, conservés pour la frime, pour démentir la rumeur d'extermination et physique et culturelle qui commençait, après des années de silencieuse indifférence, à faire sourciller le monde occidental. Un peu comme si les nazis avaient rasé la Bibliothèque nationale et toutes nos cathédrales sauf Chartres et Notre-Dame.

C'est l'obstination à transmettre la tradition et à reconstruire de Katmandou à Dharamsala, ces lieux saints, c'est la tentation et l'hésitation des exilés à reprendre le chemin du Toit du monde à l'invitation encore lourde de menaces de Pékin, que raconte avec un sens extraordinaire de la couleur et de la lumière Claude Levenson, elle qui en promenant son stylo-caméra des deux côtés de l'Himalaya a déjà tant fait pour la cause du Tibet.

Elle est loin d'être gagnée. L'obséquieuse prudence, l'empressement des grandes puissances à se mettre bien avec le gouvernement de Pékin, par ici la monnaie des échanges commerciaux, tout indique qu'il va falloir attendre l'implosion du régime communiste pour que le Haut Pays se libère enfin.

Et encore ! La colonisation y a pris de telles proportions qu'une solution à l'algérienne n'est pas pensable. On va se retrouver dans celle, intenable, des Etats baltes «russifiés» à plus de 50 %. Oui, longue aura été la nuit tibétaine !

CLAUDE SARRAUTE

ÉTRANGER

Les combats en Bosnie et la manifestation de Belgrade

Deux obus sur une aire de jeu à Sarajevo : 11 morts

« Nous disputions un tournoi. Deux obus ont atterri en plein sur le terrain de football. C'était horrible ! Tout était couvert de sang. » Allongé dans une salle d'attente de l'hôpital Kosevo, une plaie béante à la cuisse, Adnan Suljagic, dix-neuf ans, raconte l'horreur. Celle de ces deux obus tombés sur un parking de la banlieue de Sarajevo alors que les habitants avaient profité d'une accalmie dans les bombardements pour organiser une rencontre de football. Bilan : onze morts, dont trois enfants, et 80 blessés *(nos dernières éditions du 2 juin).*

Pour Adnan Suljagic, il ne fait aucune doute que les tireurs visaient délibérément les joueurs et les quelque 200 spectateurs, qui se croyaient à l'abri sur ce terrain aménagé sur un parking asphalté entouré d'immeubles. *« Quand le premier obus est tombé, des blessés ont tenté de trouver un abri en rampant, d'autres traînaient les plus touchés avec eux »*, a raconté un autre témoin. Pour expliquer la présence, à découvert, de tant de spectateurs dans un quartier aussi exposé, le docteur Youssef Hajir, chef de l'hôpital local, n'a que cette phrase : *« Les gens veulent vivre. Ils n'ont pas eu de vie à Dobrinja depuis plus d'un an. »* Ce drame est le plus sanglant depuis celui du 27 mai 1992, qui avait fait au moins 20 morts et plus de 70 blessés parmi des habitants faisant la queue pour acheter du pain.

Des tirs ont également été signalés, mardi, dans d'autres quartiers de la capitale bosniaque, notamment à l'aéroport, où les blindés des « casques bleus » français ont été pris pour cible et où un civil a été tué dans la nuit. Deux soldats français ont été touchés par des tireurs, selon un représentant de l'ONU, qui a annoncé la suspension, mercredi, du pont aérien sur Sarajevo.

Cependant, dans le nord du pays, une attaque d'artillerie serbe contre un convoi humanitaire se rendant dans l'enclave musulmane de Maglaj a fait trois morts chez les convoyeurs de l'ONU – deux chauffeurs danois ainsi qu'un interprète local. Quatre autres conducteurs danois ont été blessés alors qu'ils convoyaient de l'aide fournie par la CEE. Des tirs, probablement des obus de tank, ont atteint et détruit partiellement un tunnel, à l'entrée sud de Maglaj, dans lequel étaient déchargés et entreposés les secours. L'attaque a été attribuée aux forces serbes, qui assiègent depuis neuf mois cette enclave musulmane, située au pied du mont Ozren, à 100 kilomètres au nord de Sarajevo.

Offensive sur Gorazde

A la suite de l'attaque du convoi de Maglaj et de l'assassinat, samedi dernier, de trois membres d'une organisation humanitaire italienne (*le Monde* du 2 juin), Mme Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a protesté *« contre ceux qui tuent des travailleurs humanitaires, ceux qui tentent de nous empêcher de porter assistance aux victimes de ce conflit insensé »*, rapporte notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac.

Selon le HCR, la situation est catastrophique à Maglaj, sur laquelle s'abattent quotidiennement 5 200 obus, tuant 5 à 10 personnes pour une population de 32 000 habitants. Les forces serbes ont resserré leur étau sur cette localité stratégique, dont la FORPRONU (Force de protection de l'ONU) a préconisé qu'elle soit décrétée « zone de sécurité », à l'instar de Sarejevo, Tuzla, Bihac, Srebrenica, Zepa et Gorazde. Radio-Sarajevo a fait état mercredi d'une offensive généralisée de l'armée serbe bosniaque, appuyée par des blindés, sur l'enclave de Gorazde, où les civils tentent, par milliers, de fuir les combats.

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a de nouveau appelé, mardi, les Nations unies à lever l'embargo sur les armes en faveur des musulmans de Bosnie. *« L'ennemi détruit tout ce qui se trouve en face de lui et il peut le faire car* [les Nations unies] *ont lié nos mains »*, déclare M. Izetbegovic dans une lettre envoyée au Conseil de sécurité et citée par la télévision de Sarajevo. *« Vous dites que vous ne souhaitez pas vous ingérer dans le conflit mais, messieurs, vous vous êtes ingérés très directement et excessivement lorsque vous avez imposé un embargo sur les armes à l'ex-Yougoslavie, un embargo qui en réalité ne lèse que la Bosnie-Herzégovine »*, écrit le président bosniaque. – *(AFP, AP, Reuter.)*

L'attaque d'un convoi italien

« Une sorte de chasse à l'homme »

« Ils ont ouvert le feu dans notre direction puis ont commencé une sorte de chasse à l'homme », a raconté, mardi 1er juin, Agostino Zanotti, qui faisait partie du convoi humanitaire dont l'attaque, samedi, en Bosnie centrale, par une bande armée, s'est soldée par la mort de trois volontaires italiens. Lui n'a eu la vie sauve qu'en se cachant, plusieurs heures, dans une rivière, a-t-il expliqué.

« Nous approchions de la ville de Novi-Travnik. Nous circulions alors sur une route non pavée lorsque des soldats nous ont ordonné de nous arrêter en pointant leurs armes vers nous », a précisé ce rescapé. Ces soldats irréguliers ont alors conduit les cinq membres de la mission italienne sur une route de montagne pendant 4 kilomètres puis les ont embarqués à bord d'un tracteur.

« Ils portaient différents insignes qui n'appartiennent à aucune armée régulière », a déclaré Agostino Zanotti. Le commandant de la bande armée a montré aux Italiens le chemin à suivre pour rejoindre Novi-Travnik. *« Deux soldats nous ont emmenés alors dans un endroit isolé, ont volé tout ce que nous avions gardé et ont commencé à tirer*, s'est-il souvenu. *Ils ont ouvert le feu. Je me suis alors précipité vers une rivière où je suis resté pendant deux heures en attendant la tombée de la nuit. »* Les corps de deux de ses compagnons – un journaliste et un homme d'affaires – ont été retrouvés. – *(Reuter.)*

Vuk Draskovic leader de l'opposition serbe a été arrêté

Un policier est mort et plus de vingt personnes ont été blessées, dont sept par balles – cinq civils et deux miliciens, – dans la nuit du mardi 1er au mercredi 2 juin, lors d'affrontements à Belgrade entre des manifestants et les forces de police, après qu'un député de l'opposition eut été agressé dans l'enceinte du Parlement yougoslave par un député ultranationaliste, l'un de ceux qui avaient voté, la veille, la destitution du président Dobrica Cosic. Vuk Draskovic, le leader du principal parti d'opposition serbe a été arrêté.

BELGRADE

de notre correspondante

« Ce soir, les fascistes ont battu un député, demain c'est à nous tous qu'ils peuvent s'en prendre. » Devant plusieurs milliers de manifestants rassemblés, mardi 1er juin en début de soirée, sur l'esplanade du Parlement fédéral yougoslave, Vuk Draskovic, leader du Mouvement du renouveau serbe (SPO), le principal parti d'opposition en Serbie, a appelé les Belgradois à descendre dans la rue pour protester contre la *« terreur fasciste »* semée par les hommes du Parti radical serbe (SRS) de l'ultranationaliste Vojslav Seselj.

Dès la fin de l'après-midi, des centaines de Belgradois qui avaient suivi à la télévision la retransmission en direct de la session parlementaire avaient commencé à déferler sur la place du Parlement pour exprimer leur indignation.

Quelques instants plus tôt, en effet, la session avait été interrompue après que Mihajlo Markovic, député du Mouvement du renouveau serbe qui discutait avec quelques collègues dans les couloirs du Parlement eut été roué de coups par un député ultranationaliste, M. Vlakic. Cet ancien repris de justice, élu aux législatives de décembre dernier sur la liste de M. Seselj, n'a pas été inquiété. M. Markovic souffre d'une légère commotion célébrale.

Jets de pierres contre matraques

Au fur et à mesure que la foule s'entassait sur l'esplanade, les forces spéciales de la police se déployaient devant l'entrée du bâtiment. Vers 22 heures, le cordon de policiers tentait de repousser les manifestants qui, aux coups de matraque, répondirent par des jets de pierres. Pour tenter de ramener le calme, Vuk Draskovic, accompagné d'autres représentants de l'opposition serbe, entraînait une partie de la foule dans les rues du centre de Belgrade. Mais les blindés de la police se sont déployés dans la ville, repoussant le cortège vers la place de la République. Pendant ce temps, de nouveaux renforts de police étaient arrivés sur l'esplanade du Parlement et dispersaient la foule à la grenade lacrymogène.

Vers deux heures du matin, la police avait brisé la manifestation et bloquait tous les accès au centre de la capitale. Les locaux du SPO, où s'étaient repliés Vuk Draskovic ainsi qu'un grand nombre de ses députés, ont été envahis par une trentaine de policiers armés. Le leader de l'opposition, son épouse et certains de ses députés ont été arrêtés.

Selon le secrétaire général du mouvement, Vladimir Gajic, Vuk Draskovic a été blessé *« à la tête »* par la police et conduit dans un hôpital de Belgrade pour y être soigné, avant d'être replacé en état d'arrestation. Dans un communiqué officiel, la police serbe a accusé les dirigeants du SPO d'avoir « organisé » cette manifestation. Au départ, pourtant, le mouvement a été spontané.

Belgrade n'avait pas connu de manifestations depuis celle de juillet dernier, lorsque l'ensemble de l'opposition et les étudiants avaient réclamé la démission du président Milosevic.

« Cosic est parti, sa politique reste... »

En revanche, la révocation, la veille, du président de la Fédération yougoslave, Dobrica Cosic, à la suite d'un coup de force orchestré par les députés de M. Milosevic et de son allié ultranationaliste Vojslav Seselj (*le Monde* du 2 juin), a laissé l'opinion indifférente. Ecrivain célèbre en Yougoslavie, Dobrica Cosic, soixante et onze ans, est davantage respecté comme intellectuel que comme leader politique. Bien qu'il ait été, en tant que dissident communiste, le personnage central de l'opposition serbe dans les années 70 et 80, Dobrica Cosic est considéré aujourd'hui comme un homme au-dessus des partis.

Père spirituel du réveil national serbe et de la politique du président Milosevic, il est avant tout un idéologue et non un gouvernant. Pour l'opinion publique, son retrait du devant de la scène politique ne devrait avoir aucune conséquence puisque l'homme fort de la Serbie et de la Yougoslavie reste M. Milosevic. C'est d'ailleurs l'opinion de nombreux commentateurs belgradois. Le sociologue Slobodan Inic constatait notamment, mardi, que si *« M. Cosic est parti, sa politique reste »*.

Il expliquait également que les dissensions entre M. Cosic d'une part et M. Milosevic ainsi que les ultranationalistes d'autre part ne portent pas sur le fond mais seulement sur les méthodes à utiliser pour réaliser le même programme politique. Pour conclure que M. Cosic était *« la victime de sa propre pensée et de son propre nationalisme »*.

FLORENCE HARTMANN

Dans un manuel d'histoire-géographie de 4e publié par les éditions Belin

Les Musulmans bosniaques rayés de la carte

Sur une carte intitulée « la marquetterie yougoslave », censée représenter la complexité des ethnies dans l'ex-Yougoslavie, un livre d'histoire-géographie de classe de quatrième, paru aux éditions Belin, ne mentionne pas la présence des Musulmans en Bosnie-Herzégovine – pourtant recensés comme tels depuis 1971 – et partage ce territoire entre les seuls Serbes et Croates. Erreur de cartographie ? Non. *« Il ne s'agit pas d'une omission »*, explique le directeur de collection, Rémy Knafou, agrégé de géographie, directeur du laboratoire Intergéo (CNRS), pour qui, *« en janvier 1992, les Musulmans ne constituaient pas une nationalité »*.

Senad Hasanbasic, quatorze ans, élève de quatrième dans un collège de Levallois (Hauts-de-Seine), a pour la Bosnie l'attachement que tout enfant a pour ses lieux de vacances familiales. Les photos, les cartes, tout est bon pour rappeler à ce jeune Français dont les parents sont originaires de Zenica, en Bosnie centrale, la chaleur d'un pays qu'il n'a pas revu depuis trois ans et où séjournent une grande partie de sa famille et de ses amis. Comme tout collégien, Senad a reçu en début d'année un manuel d'histoire-géographie. Le plus vendu cette année-là, le « Knafou-Zanghellini » de Belin, fraîchement publié en avril 1992 : 157 600 exemplaires vendus, la meilleure part de marché des livres de quatrième dans cette discipline (39 %).

Mais voilà. Quand Senad, en janvier dernier, ouvre son manuel à la page 183, l'adolescent a le cœur gros. De rage et d'incompréhension. Sur la carte colorée n° 5, intitulée sans plus de précision « La marquetterie yougoslave » et représentant à l'évidence la complexité des nationalités et des minorités en ex-Yougoslavie, il ne voit, en Bosnie-Herzégovine, aucun Musulman. Ni sur la carte, ni même dans la légende : seuls s'étendent le jaune des Croates au sud et le rose des Serbes et des Monténégrins sur le reste du territoire. Le jeune adolescent, qui a déjà plus d'un mot à dire sur la partition prévue par le plan Vance-Owen, y regarde à deux fois. Il y a bien des Slovènes en Slovénie, des Hongrois en Voïvodine, des Albanais au Kosovo, des Macédoniens en Macédoine (et quelques Turcs), des Roumains au nord de la Serbie, et quelques Bulgares au sud. Mais nulle trace de Musulmans – donc de sa famille – en Bosnie.

Senad comprend d'autant moins cette omission qu'un texte qui jouxte la carte, tiré d'un article du magazine *l'Express*, de 1991, indique qu'en Bosnie-Herzégovine, *« mosaïque ethnique », « on dénombre 43,8 % de Musulmans, slaves islamisés dotés du statut de « peuple » sous Tito, 31,5 % de Serbes, 17,3 % de Croates (...) »*. A la page précédente, il lit également : *« La fédération yougoslave, créée après la seconde guerre mondiale, rassemblait des peuples divers par la culture, par la langue et par la religion : Slovènes, Croates, Bosniaques, Serbes. »* Mais qui étaient précisément ces Bosniaques, habitants de la Bosnie, ni Serbes ni Croates, qui ne figurent pas sur la carte n° 5 ?

Le professeur de Senad est embarrassé. Son père, Enver, cadre technique dans une entreprise de matériel électrique, envoie une lettre de protestation au ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, qui reste sans réponse.

« Il ne s'agit pas d'une omission »

Répondant par l'intermédiaire de son éditeur, l'un des auteurs du manuel et directeur de collection, Rémy Knafou, agrégé de géographie, par ailleurs directeur du laboratoire Intergéo (CNRS), nous a indiqué : *« Il ne s'agit pas d'une omission (...). La carte, élaborée en janvier 1992 (...)* [NDLR : avant le déclenchement du conflit en Bosnie], *rassemble des données sur les « nationalités » en Yougoslavie, essentiellement d'après la langue ; en janvier 1992, les Musulmans* [NDLR : avec une lettre initiale capitale] *ne constituaient pas une nationalité ou ne s'individualisaient pas par une langue. »*

En totale contradiction avec le texte qui jouxte la carte et qui fait à juste titre état d'un *« peuple »* musulman, M. Knafou nie donc l'existence d'un groupe national, constitué de populations slaves islamisées de langue serbo-croate, reconnu officiellement par Tito et recensé comme tel en Yougoslavie depuis 1971 (1). M. Knafou, à l'inverse de ses collègues des éditions Hatier, très précises à ce sujet, semble donc ignorer la distinction sémantique qu'avaient alors établie les Yougoslaves. On reconnaissait en effet dans l'ancienne République fédérale, les nations (*narod*, peuples ou populations principales) croate, macédonienne, monténégrine, musulmane, serbe et slovène, des minorités nationales (*narodnosti*) albanaise, bulgare, hongroise, roumaine ou turque..., concept élargi aux populations tziganes et valaques (2).

Les autres arguments avancés par M. Knafou laissent pantois : *« Dans une carte*, écrit-il, *surtout de cette taille, il n'est pas raisonnable de vouloir représenter trop d'éléments : il y va de la lisibilité de l'information et ce, d'autant plus que la représentation cartographique de la répartition des Musulmans, avant le déclenchement de la guerre (principalement en milieu urbain), se présentait à une échelle beaucoup trop fine pour être traduite à une telle échelle. »*

« Erreur historique »

Effectivement de tradition plutôt urbaine, mais majoritaires dans plus du tiers des communes de la Bosnie (Bihac, Tuzla, Derventa, Visoko, Zenica, le long de la Drina, etc.), les familles bosniaques qui se déclarent musulmanes apprécieront sans doute d'avoir été systématiquement, et par souci de *« lisibilité »*, rayées de la carte. Comment soutenir par ailleurs que la représentation cartographique de deux millions de Musulmans bosniaques est mal aisée, quand celle de cent mille Turcs, par exemple, est possible (3) ?

M. Knafou indique enfin que *« les Musulmans sont doublement présents »* à la page 183. Le directeur du laboratoire Intergéo cite une carte voisine – *« qu'il faut être aveugle*, dit-il, *pour ne pas voir »*, – représentant les divisions de la Yougoslavie et utilisant des critères de lecture religieux (répartition entre catholiques, orthodoxes et musulmans) et non ethniques, placée derrière le texte de *l'Express* qui mentionne donc l'existence d'un *« peuple »* musulman. *« Ne voir que la carte n° 5*, se défend M. Knafou, *revient à citer une phrase sortie de son contexte sans lequel on peut lui faire dire ce qu'on veut. »*

Les parents de Senad, qui ne sont pas *« aveugles »* et dont certains amis ont péri il y a un mois en Bosnie, ont jugé la carte n° 5 suffisament *« bouleversante »* pour décider de ne pas en rester là et d'étudier la possibilité de porter, avec d'autres familles, l'affaire en justice. Ils font remarquer que, par le système de gratuité-prêt des manuels dans les collèges, l'éducation nationale a sa part de responsabilité dans la diffusion de cette *« erreur historique »* (4).

Sensibilisé à *« l'émotion que pouvait susciter la lecture d'une telle carte chez les familles bosniaques au moment où se font et se défont quotidiennement les frontières d'un pays au prix du sang de ses habitants, toutes nationalités confondues »*, M. Knafou nous a répondu : *« Il n'est pas sain que notre écœurement et notre impuissance face, là-bas, au drame concret des populations bosniaques, se résume, ici, par des (mauvais) procès d'intention. La comparaison entre une carte – même si je ne sous-estime pas son pouvoir symbolique – et le sang de ses habitants ne me paraît pas très convenable. »*

L'écœurement et l'impuissance face au drame de l'ex-Yougoslavie se combattent précisément par la reconnaissance et le rétablissement de vérités historiques, en premier lieu dans les manuels d'histoire. Car Senad, s'il ignore ce qu'est exactement un *« procès d'intention »*, sait bien en revanche ce qu'est un symbole : *« Les enfants*, rappelle-t-il, *retiennent bien mieux les images que les textes. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Un décret, adopté en vue du recensement de 1971, a officiellement permis aux slaves islamisés de se déclarer ethniquement « Musulmans ».

(2) On se reportera utilement sur ces sujets à la revue de géographie et de géopolitique *Hérodote*, qui a consacré un dossier à « la question serbe » et qui traite, entre autres, de la *« poudrière »* bosniaque (n° 67, 4e trimestre 1992).

(3) Sur une carte comparable, le principal concurrent de Belin – Hachette – arrive bien à matérialiser la présence de « Bosniaques » (en fait de Musulmans).

(4) Ce sont les enseignants d'histoire-géographie qui choisissent les manuels qu'achète le collège afin de les prêter aux élèves.

EUROPE

L'Espagne désenchantée

II. – *Une « nation de nations »*

Après un premier article consacré aux mutations de la société espagnole (*le Monde* du 2 juin), nous poursuivons notre série sur l'Espagne en traitant de l'organisation de l'Etat en « communautés autonomes », à partir de l'exemple de l'Estrémadure.

MÉRIDA (Estrémadure)

de notre envoyé spécial

Las Hurdes (1) et les conquistadores ; la misère et la gloire. Depuis des siècles, elles se partagent l'Estrémadure. Longtemps, la légende noire de cette terre démunie l'a emporté sur l'épopée des découvreurs de l'Amérique, partis de ces villages oubliés du fond de l'Espagne : les Estrémènes émigrés de la faim dans des régions plus riches, raconte-t-on ici, cachaient leurs origines, tant ils en avaient honte. La figure emblématique de la contrée était alors le « senorito » – installé à Madrid, propriétaire d'immenses domaines dévolus à ses parties de chasse – et son revers le journalier misérable, enfermé à jamais dans sa condition.

« Avant, c'était un châtiment de vivre dans les villages d'Estrémadure », rappelle Ramon Ropero, vice-président socialiste de la communauté autonome. Mais, aujourd'hui, l'Estrémadure n'a plus honte d'elle-même. Elle exalte son passé historique, met en avant ses richesses et sa beauté. Le roi Juan Carlos, qui visitait ses sujets il y a deux ans, n'a-t-il pas lui-même affirmé que l'Espagne devait maintenant rendre à l'Estrémadure tout ce que l'Estrémadure a donné à l'Espagne ?

De fait, depuis dix ans, depuis précisément qu'elle est devenue, dans le cadre de la Constitution de 1978, l'une des dix-sept « communautés autonomes » espagnoles, l'Estrémadure a commencé à sortir de son long sommeil immobile. Cela n'allait pas de soi : tous les témoignages concordent pour observer qu'il n'existait auparavant aucun sentiment régionaliste. Autant l'autonomie avait une signification forte pour les communautés « historiques », au premier rang desquelles la Catalogne et le Pays basque, autant la revendication d'un gouvernement autonome était peu de chose ici par rapport au *lamento* de l'oubli, de l'abandon et du sous-développement.

Certes, la région est toujours le « fourgon de queue » de l'Espagne, voire de l'Europe, comme le titrait il y a peu le quotidien madrilène *El Pais*, ce qui offre un angle d'attaque naturel à la droite locale *(lire l'encadré ci-dessous)*. Mais l'important, peut-être, est moins ce qui subsiste que ce qui a changé. Juan Manuel Eguiagaray, ministre socialiste des administrations publiques, n'est pas le seul à juger que l'autonomie a permis une meilleure « mobilisation », a donné les clés d'un « dynamisme propre » à l'Estrémadure. Angel Sanchez Pocostales, secrétaire général de la chambre de commerce et d'industrie de Badajoz, souligne, comme d'autres, les avantages d'un *« gouvernement plus près »* des réalités : *« La route de Merida à Badajoz, ils la font tous les jours, ils voient comment elle est ! »*

Cohésion et coopération

Dans ce contexte, outre de multiples équipements dont l'importance paraît difficile à nier, malgré les erreurs ou les insuffisances, le plus grand résultat, peut-être, de ces dix ans est que les Estrémènes ont récupéré leur identité et la fierté, qui va de pair : ils étaient 100 000, le 8 septembre dernier, pour le « Jour de l'Estrémadure », dans le village de Trujillo, l'un des plus beaux de la région, où trône une statue équestre de Pizarro, le conquistadore enfant du pays. 100 000 sur 1 million d'habitants, on n'en est pas encore revenu ! *« Maintenant*, explique M. Eguiagaray, *l'Estrémadure pèse d'un certain poids dans le dialogue entre autonomies : elle a plus de présence qu'elle n'en a jamais eu. »*

Il est vrai que s'est engagée, entre ces autonomies, une sorte de lutte exemplaire, où le président de la junte d'Estrémadure, Juan Carlos Rodriguez Ibarra, socialiste aux accents populistes mais qui témoigne aussi d'un réel courage politique, est devenu le défenseur des « petits », ceux qui ont besoin de la solidarité nationale, face aux « grandes » autonomies, accusées de pratiquer une sorte d'égoïsme sacré qui, à terme, pourrait saper les bases de l'organisation de l'Etat telles qu'elles ont été édifiées par la Constitution.

Ce n'est pas un hasard si les termes de *« coopération »*, de *« cohésion »* reviennent avec constance dans les propos du ministre Eguigaray. A plusieurs signes, il apparaît clairement qu'ils constituent le défi des années à venir pour cette « nation de nations » que constitue désormais le royaume d'Espagne.

Les déclarations de M. Eguiagaray montrent bien ce qu'avait d'aventureux ce cheminement, lorsqu'il avoue qu'il n'aurait jamais cru que les choses se passeraient aussi bien, de façon aussi « raisonnable ». Or, à l'usage, le texte fondamental s'est révélé bien adapté à la force de l'existence de ces multiples Espagnes, qui avaient donné tant de fil à retordre aux régimes précédant le franquisme, lequel avait réglé le problème en étouffant ces sentiments sous la répression, au nom de l'Espagne *« una y grande »*. C'est bien pourquoi aucune force politique n'imagine de revenir en arrière.

Avec la mise en œuvre de la Constitution, l'Espagne trouvait une sorte d'équilibre dynamique. La souplesse du texte a été sa meilleure garantie de pérennité (2). Mais aujourd'hui, même si le compromis passé entre unité et autonomies n'en est pas à se rompre, de sérieuses interrogations se font jour sur la validité de certains des éléments qui le composaient.

Parmi d'autres, Gregorio Peces-Barba, juriste de renom, personnalité socialiste et recteur de l'université Charles III de Madrid, a rappelé à plusieurs occasions ces derniers temps que la création des autonomies avait pour raison première de permettre leur intégration dans l'ensemble national et certainement pas d'instituer des entités séparées, vivant chacune pour son compte, indifférente au sort des autres. Or, aujourd'hui, de multiples pressions s'exercent sur Madrid, qui semblent parfois remettre en cause ce principe fondateur.

Difficile de dire qui a ouvert la boîte de Pandore. Depuis des années, à Barcelone, Jordi Pujol pousse les feux de la « catalanisation ». Les Aragonais manifestent pour demander plus d'autonomie. Quand les négociateurs du traité de Maastricht ont inventé un fonds de cohésion européen, qui, à la différence des actuels fonds régionaux, serait attribué aux Etats (dont l'Etat espagnol), plusieurs présidents de communauté, dont bien sûr Jordi Pujol, ont remis en cause ce principe. Mais c'est Manuel Fraga Iribarne, président de Galice, fondateur du Parti populaire (PP, droite), qui, l'année passée, a lancé l'idée de l'« administration unique ».

Pressions centrifuges

Certes, son inventeur, qui vient d'y consacrer un livre, justifiait l'idée par les économies que sa mise en œuvre devrait entraîner (3). En fait, l'idée de l'administration unique revenait à demander de nouveaux transferts de compétence, en limitant la présence de l'Etat aux seuls domaines qui lui sont exclusivement réservés, défense, politique étrangère, justice... Curieusement, le PP a mis l'idée dans son programme, alors que la droite espagnole a toujours été plus centralisatrice que la gauche

Le mouvement s'est accéléré à l'approche des élections, période favorable à toutes les surenchères : si aucun des deux grands partis, le PSOE et le PP, n'obtient la majorité absolue le 6 juin, il leur faudra compter avec le soutien des nationalistes des « grandes » autonomies basque et catalane. Et ceux-là risquent de vendre cher, très cher, leur soutien.

C'est du Pays basque qu'est venue, de ce point de vue, l'initiative la plus spectaculaire, quand Xavier Arzalluz, le président du Parti nationaliste basque (PNV), approuvé par le gouvernement autonome, a demandé la création d'une banque centrale basque, et que Jordi Pujol, à l'autre bout du pays, lui a immédiatement emboîté le pas. Certes, aucun des deux trouble-fête ne va jusqu'à parler d'une « vraie » banque centrale, dotée d'un pouvoir monétaire. Mais l'initiative a soulevé un beau tollé à Madrid où le PSOE et le PP se sont retrouvés pour condamner l'idée qu'ils jugent, entre autres, contraire au processus d'union monétaire européenne.

Les pressions centrifuges touchent même le domaine, étatique s'il en est, des relations internationales. Diverses communautés autonomes ont noué directement des accords de coopération, notamment économique, avec d'autres régions européennes (*le Monde* du 5 août 1992). Certains des présidents de ces communautés ont pris goût aux voyages internationaux. Une nouvelle fois, le Catalan Jordi Pujol est dans le collimateur de Madrid, pour se présenter à ses interlocuteurs étrangers d'une façon parfois jugée ambiguë.

Bref, le ministre des administrations publiques indique qu'un « code de conduite » est en préparation pour mettre au clair ces questions. Ce n'est pas une simple affaire de protocole ou de susceptibilité nationale. M. Eguiagaray prend l'exemple d'une foire internationale pour évoquer l'absurdité d'une situation où l'on verrait les 17 communautés autonomes faire chacune pour elle-même sa propre promotion : qui alors, demande-t-il en substance, défendrait les intérêts de l'Espagne ? Il s'agit donc de rappeler les autonomies à l'impératif de la « loyauté » vis-à-vis de l'Etat.

Mais ce n'est pas tout. A travers un débat, dit de la coresponsabilité fiscale, lancé par Jordi Pujol, qui demande la cession aux autonomies, par Madrid, de 15 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques prélevé sur leur territoire, c'est tout simplement la fonction redistributrice de l'Etat central – qui fait, par exemple, que le citoyen de la modeste Estrémadure a droit à un même niveau de services publics que la prospère Catalogne – qui pourrait être mise en cause.

C'est à l'occasion de ce débat que la voix tonitruante du président de l'Estrémadure est devenue l'expression de ceux qui plaident que le principe de solidarité explicitement affirmé par la Constitution de 1978 suppose un effort pour réduire les disparités de développement et non pour leur permettre de se maintenir. Au-delà de l'affaire des 15 %, sur laquelle un accord pourrait être trouvé après les élections, les socialistes estrémènes craignent que l'Espagne ne mette le doigt dans un engrenage fatal : *« Ce n'est pas les 15 %*, s'insurge M. Ropero, *demain ce sera 30, 40, 50 %. Ce serait le début de la destruction de l'Etat des autonomies ! »*

De même, les réticences prêtées aux communautés « riches », pour apporter leur solidarité aux régions les moins développées, à travers un Fonds de compensation interterritorial (FCI) géré par l'Etat, entretiennent ici une certaine rancœur. Eduardo Alvarado, géographe et vice-recteur de l'université d'Estrémadure, met en garde contre la tentation du « double langage » chez ceux qui, en Espagne, demanderaient la solidarité des pays riches de l'Europe du Nord, tout en la refusant, dans leur ensemble national, à leur propre « sud ».

Encore que les autonomies, en elles-mêmes, n'apportent qu'une partie de la réponse au problème du développement. La structure du budget de la Communauté autonome d'Estrémadure en témoigne : 35 % viennent directement du gouvernement central, 12 % du FCI, 20 % de la communauté européenne.

Le transfert des ressources

M. Ropero est formel : la présence à Madrid d'un gouvernement socialiste, doublement solidaire de l'Estrémadure, a été *« le point fondamental »*, de ces dix années. Si, à droite, M. Ramallo veut une réforme du FCI, s'il s'affirme « convaincu » qu'un gouvernement PP serait « plus solidaire » avec l'Estrémadure que l'actuel gouvernement socialiste, d'autres, à gauche, observent que les socialistes, malgré tous leurs défauts, restent de par leur nature même plus portés à la solidarité que la droite.

Ce débat trouve un point d'application très concret : selon les chiffres officiels, la part des dépenses publiques consacrées au fonctionnement général de l'Etat était passée de 84,57 % en 1982 à 61,29 % en 1993. Il est prévu qu'elle descende jusqu'à 50 %, le reste allant aux communautés autonomes et aux autres collectivités locales. Le nouveau gouvernement espagnol devra donc approfondir encore le processus de transfert de ressources aux autonomies, tout en veillant à ce qu'il se traduise par une interdépendance mutuellement acceptée, et non à une sorte de dispersion et de « chacun pour soi ».

Qui a raison ? Le ministre Eguiagaray, qui dit son optimisme, en soulignant que le chemin qui s'ouvre est *« plus facile que le parcours effectué dans les années 80 »*, ou cet observateur étranger qui affirme : *« Il n'y aura pas de dérives nationalistes, mais il y aura des difficultés » ?*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

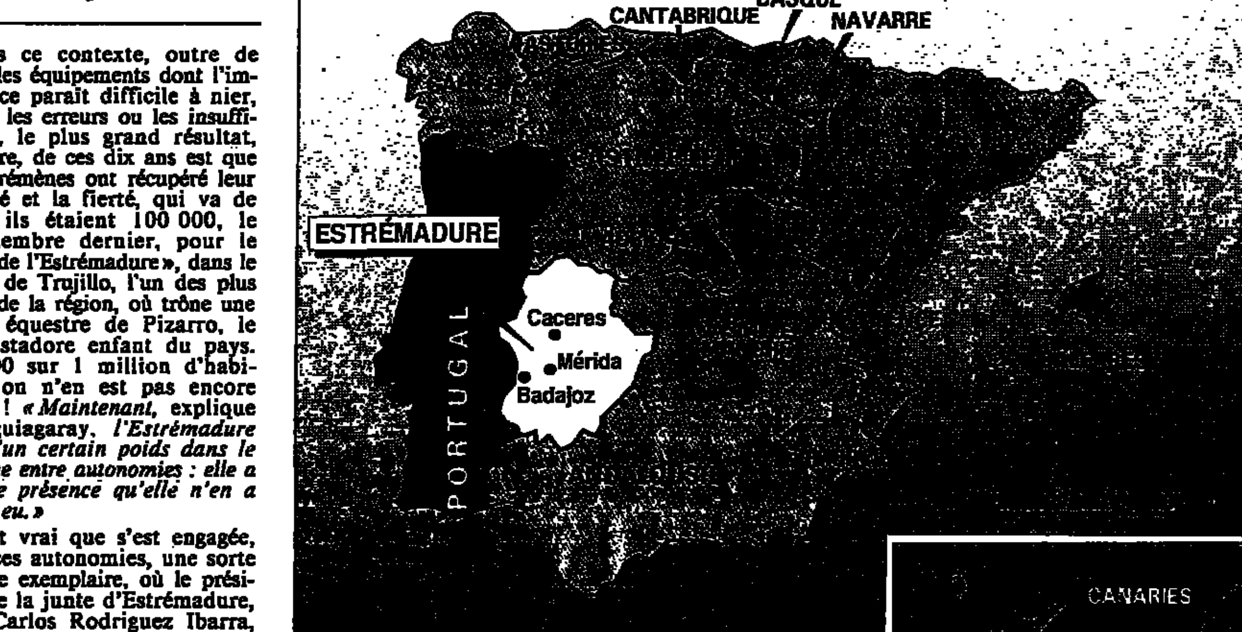
(1) Las Hurdes est le nom d'une vallée très pauvre et isolée du nord de l'Estrémadure. Luis Bunuel y consacra, en 1932, un film saisissant et controversé, intitulé *Terre sans pain* qui montrait la vie quotidienne de la vallée et dépeignait une population marquée par le rachitisme et l'endogamie. La documentation touristique de l'Estrémadure elle-même évoque le lourd passé des Hurdes et le film de Bunuel.

(2) Les prérogatives des communautés autonomes varient selon les cas. La Constitution prévoyait également deux voies d'accès, l'une « rapide », l'autre « lente », à l'autonomie (voir *le Monde* du 20 avril 1992).

(3) Il s'agit, en instaurant cette administration unique, gérée par les communautés autonomes, d'éviter toute duplication, surtout en matière de personnel, entre l'Etat et les communautés, dans les domaines où l'administration est assurée par ces dernières.

Prochain article :
Revanches catalanes

Les 17 communautés autonomes



La revanche de l'Estrémadure

MERIDA

de notre envoyé spécial

Aux confins du royaume d'Espagne, entre l'Andalousie, la Castille et la Manche, adossée à un Portugal qui, historiquement, a toujours plus regardé vers l'Atlantique que vers son voisin ibérique, l'Estrémadure a longtemps été une sorte de bout du monde, à l'écart des grands axes de développement économique du pays, avec des infrastructures de communication épouvantables. L'Estrémadure, lorsqu'elle ne servait pas de théâtre aux multiples guerres qui se sont succédé sur son sol, fut ainsi oubliée, voire abandonnée des gouvernements de Madrid, pourtant distante de moins de 500 kilomètres.

Société agraire, l'Estrémadure, malgré diverses ressources naturelles, n'a jamais vu s'installer sur son sol d'industries puissantes, y compris dans le domaine agro-alimentaire. Ce qui fait dire au géographe Eduardo Alvarado que sa région n'a jamais fait autre chose qu'exporter ailleurs des matériaux de base, ses hommes comme les produits de sa terre.

Réserve écologique

Le résultat est qu'aujourd'hui l'Estrémadure, grande comme les Pays-Bas avec près de 42 000 km², compte seulement 1,05 million d'habitants, autant que Rotterdam. Et pourtant, il n'y a toujours pas de travail pour tout le monde : avec l'Andalousie, sa voisine et sœur de misère, elle partage le record du nombre de chômeurs, près de 30 %, presque 10 % de plus que la moyenne déjà si élevée de ce pays. Luis Ramallo, tête de liste du Parti populaire dans la province de Badajoz pour les élections législatives, peut donc juger *« négatives »* les conséquences de la gestion de l'Etat comme de l'Estrémadure par les socialistes. Il ne manque pas d'ajouter que l'écart du revenu disponible avec la Catalogne s'est accru de 15 % en dix ans. En face, les socialistes alignent une batterie de réalisations d'infrastructures, des routes aux piscines, en passant par le logement et l'éducation, mais qui n'ont pas bouleversé les données de l'activité économique.

Secrétaire général de la chambre de commerce de Badajoz, le centre le plus actif de la région, Angel Sanchez Pocostales est dans son rôle lorsqu'il affirme : *« Nous sommes en train de poser les bases pour que l'industrie vienne ici. »* Mais l'Estrémadure accueille aujourd'hui moins de 1 % des investissements étrangers du pays, et personne ne croit sérieusement que la contrée, totalement dépourvue d'une telle tradition, puisse un jour avoir une vocation surtout industrielle. Même la CEE – qui, dans la plupart des régions méridionales bénéficiaires de l'aide de ses fonds structurels, table sur une baisse de l'activité agricole – admet que celle-ci est fondamentale en Estrémadure.

Mais ses handicaps d'hier fourniront peut-être à l'Estrémadure, par une belle revanche de l'Histoire, ses atouts de demain. Dans cette Europe urbanisée, où la nature vierge est devenue une ressource rare, l'Estrémadure peut tirer profit de ses centaines de kilomètres de collines et de plateaux déserts, intacts, piquetés seulement de têtes de bétail, chèvres, moutons, chevaux, bovins domestiques ou *toros* de combat, porcs aux *patas negras* qui produisent un jambon fameux... Karmele Pellitero Aja, Basque installée ici, qui édite une Encyclopédie de l'Estrémadure en plusieurs volumes, va jusqu'à affirmer que cette région constitue *« la réserve écologique la plus importante d'Europe »*. Ses villages, autour de la *plaza mayor* ceinte d'arcades, ont conservé le visage d'une Espagne immuable : maisons basses aux toits de tuile, couvents monumentaux, cigognes nichant dans les clochers. Caceres, Merida, Trujillo et tant d'autres regorgent de joyaux architecturaux. Dans ces conditions, les Estrémènes se sentent portés par la vague de l'écologie : ils veulent croire qu'ils ont tous les atouts pour développer un tourisme de qualité, mais aussi pour réhabiliter l'Estrémadure aux yeux des Espagnols eux-mêmes.

Karmele Pellitero Aja trouve les mêmes mots que le secrétaire général de la chambre de commerce et d'industrie de Badajoz pour vanter la qualité de l'existence quotidienne, loin du stress et des loyers élevés des grandes villes ; même si tel jeune habitant de Merida grommelle avec autant de conviction contre le manque d'activités culturelles. Et puis il y a ce chômage, encore qu'il soit tellement ancré dans les habitudes qu'on le supporte moins mal qu'ailleurs. Comme le résume Sanchez Pocostales : *« On vit bien ici, quand on a un revenu »*...

J-L A.

EUROPE

ALLEMAGNE : après l'attentat de Solingen

Les sociaux-démocrates relancent le débat sur le code de la nationalité

BONN

de notre correspondant

Les défilés antiracistes se sont poursuivis, mardi 1er juin, dans plusieurs villes d'Allemagne. Trois jours après l'attentat qui a provoqué la mort de cinq Turques, la ville de Solingen a été à nouveau le théâtre d'affrontements entre les manifestants et la police. Deux mille personnes, essentiellement des Turcs, ont bloqué le principal carrefour de la ville. Dans un message publié conjointement avec le ministre-président de Rhénanie du Nord-Westphalie, Johannes Rau, le chancelier Kohl a demandé aux Turcs qui vivent en Allemagne de ne pas se faire justice eux-mêmes.

Parallèlement, les enquêteurs poursuivent leurs recherches dans les milieux d'extrême-droite locaux. Le principal suspect, inculpé et écroué lundi, aurait avoué sa participation au crime. Mais on ne connaît pas l'identité de ses éventuels complices. Sur la base de son témoignage, la police recherche quatre suspects. Mais les premiers portraits-robots diffusés ont été rapidement retirés de la circulation par la police, peu sûre des informations qui avaient permis de les réaliser.

Klaus Kinkel en Turquie

Dans une interview à la radio, diffusée mercredi matin, le président de l'Office pour la protection de la Constitution (les services de renseignements intérieurs), Eckhard Werthebach, a souligné que *« les crimes racistes comme celui de Solingen n'étaient pas téléguidés par des mouvements néonazis structurés au niveau national »*.

Deux cérémonies à la mémoire des victimes de l'attentat devaient avoir lieu jeudi : l'une à Solingen, l'autre dans une mosquée de Cologne, en présence notamment du président de la République, Richard von Weizsacker, et du ministre de l'intérieur, Rudolf Seiters, mais sans le chancelier Kohl. Cette absence a été déplorée par plusieurs responsables politiques sociaux-démocrates. Le syndicat de la fonction publique a appelé ses membres à observer quinze minutes de silence au cours de la journée de jeudi. Le rapatriement des corps et les obsèques des victimes auront lieu vendredi en Turquie, en présence du ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel.

L'attentat de Solingen a relancé un débat sur l'assouplissement du code de la nationalité allemande, dans le but de mieux intégrer les étrangers présents dans le pays. Le ministre de la justice, Sabine Leutheusser-Schnarrenberger (membre du Parti libéral, FDP) s'est joint au SPD pour demander une introduction du principe de la double nationalité dans la loi allemande, un thème qui soulève beaucoup de réticences chez la plupart des chrétiens-démocrates. La possibilité d'acquérir la double nationalité est notamment réclamée par les autorités d'Ankara pour faciliter l'intégration des Turcs nés en Allemagne. – *(Intérim.)*

GRANDE-BRETAGNE

Sobre fête pour le quarantième anniversaire du couronnement d'Elizabeth II

La reine Elizabeth II d'Angleterre fêtait sobrement, mercredi 2 juin, le quarantième anniversaire de son couronnement : le 2 juin 1953, la cérémonie, à l'abbaye de Westminster était retransmise, pour la première fois, en direct à la télévision, au moment même où le pays apprenait qu'une équipe britannique venait de conquérir l'Everest.

Hormis une centaine de coup de canons tirés à Londres, ce mercredi devait être un jour presque ordinaire au palais de Buckingham : les commémorations officielles ont eu lieu l'an dernier à l'occasion du 40e anniversaire de l'accession au trône de la souveraine, le 6 février 1952. Le couronnement n'avait eu lieu que seize mois plus tard, pour respecter le deuil du roi George VI.

Quarante ans plus tard, la reine reste très populaire dans les sondages, mais la monarchie traverse une grave crise. Frappée par les démêlés conjugaux de ses enfants et par l'incendie du château de Windsor, la reine a vécu l'an dernier ce qu'elle a qualifié d'*« annus horribilis »*. Une image négative contre laquelle elle a voulu lutter en décidant, pour la première fois, de payer des impôts et en ouvrant les portes du palais de Buckingham au public pour aider à financer la restauration de Windsor. *« Il y a quarante ans, nous étions des « new elizabethans ». Aujourd'hui, nous nous demandons si nous avons besoin de la Reine »*, résumait, mercredi, le quotidien *The Independent.*

POLOGNE

Les élections auront lieu le 19 septembre

Le président Lech Walesa a fixé, mardi 1er juin, la date du 12 septembre pour les élections législatives anticipées qui s'imposent après la dissolution du Parlement, devenue effective lundi.

Le président polonais a indiqué qu'il avait décidé de précipiter la dissolution du Parlement *« après avoir constaté avec le premier ministre que l'octroi des pouvoirs spéciaux à l'exécutif ne pourrait pas passer à la Diète »* et pour *« éviter que la campagne électorale ne soit lancée dans l'hémicycle »*. – (AFP.)

ITALIE

Arrestation d'un « ponte » de la Mafia

Giuseppe Pulvirenti, l'un des grands chefs de la Mafia, a été arrêté dans la nuit du mardi 1er au mercredi 2 juin, près de Catane (côte est de la Sicile), a-t-on appris de source policière. Surnommé « U Mapassotu » (le Mauvais Pas), il était recherché depuis treize ans. Il est le troisième « boss » à être capturé par la police italienne depuis le début de l'année, après l'arrestation de Toto Riina, numéro un de la Mafia sicilienne, en janvier, puis de Nitto Santapaola, numéro deux basé dans la région de Catane, le 18 mai dernier. Considéré comme le bras droit de Nitto Santapaola, Giuseppe Pulvirenti, recherché pour homicide, en avait pris la succession à la tête de la Mafia catanaise. Agé de soixante ans, Pulvirenti a été surpris aux premières heures de la journée de mercredi dans une cache souterraine pratiquée sous une ferme proche de Belpasso. – (AFP.)

□ **HONGRIE : crise au Forum démocratique.** – Le groupe parlementaire du Forum démocratique (MDF), le principal parti au pouvoir, a exclu, mercredi 2 juin, quatre députés d'extrême droite dont le chef de file de ce courant, Istvan Csurka, ainsi que deux députés de l'aile libérale du parti. Ces exclusions marquent une étape supplémentaire dans le processus d'éclatement du parti qui a commencé la semaine dernière après l'échec de l'ultime tentative de réconciliation entre les extrémistes et les modérés. – *(Corresp.)*

□ **RUSSIE : la visite en France de M. Gorbatchev.** – Poursuivant sa visite privée en France, Mikhaïl Gorbatchev a été reçu, mardi 1er juin, pendant plus d'une heure, à l'Assemblée nationale, par le président de la commission des affaires étrangères, Valéry Giscard d'Estaing. Selon M. Giscard d'Estaing, M. Gorbatchev a manifesté *« une grande hostilité »* à l'égard de la réforme constitutionnelle en cours en Russie. Reçu ensuite par les étudiants d'HEC, l'ancien « numéro un » soviétique a, à nouveau, vivement critiqué la politique de Boris Eltsine : *« Les êtres humains ne sont pas des cobayes, le jeu politique mené par les hommes du pouvoir ne peut qu'aggraver la situation économique actuelle. »*

DIPLOMATIE

Le sommet franco-allemand de Beaune

M. Balladur se félicite d'une « percée » sur le GATT

BEAUNE

de notre envoyée spéciale

Qu'est-ce qui distingue un sommet franco-allemand en période de cohabitation d'un autre ? Après la première journée de la soixante et unième rencontre entre dirigeants français et allemands à Beaune, mardi 1er juin, on est tenté de répondre « rien ». Comme il est d'usage, le chancelier s'est entretenu en tête-à-tête, avec le chef de l'Etat puis avec le premier ministre, tandis que les membres du gouvernement rencontraient chacun leur homologue allemand.

MM. Mitterrand et Balladur se sont ensuite brièvement concertés avant le dîner qui réunissait tout le monde dans une salle des Hospices de Beaune. La différence, c'est peut-être que M. Mitterrand n'aurait pas cru devoir partager avec un de ses premiers ministres socialistes la promenade qu'il fit ensuite nuitamment avec le chancelier dans les rues de la vieille cité, comme il le proposa à Edouard Balladur.



La fin du « noviciat » des ministres

Le premier ministre a décliné l'invitation, soit qu'il ait le sens de l'amitié franco-allemande chevillé au corps, soit qu'il n'apprécie pas le mélange des genres (il travaille ou il dort), soit tout simplement qu'après ce dîner dans la grande tradition il ait calé devant la perspective d'une glace vanille-pistache à la terrasse d'un café de Beaune.

Dans le partage des rôles qui s'est tout naturellement instauré mardi lors de cette première « sortie » commune du président et des membres du gouvernement, c'est M. Mitterrand qui reste le maître des cérémonies ; c'est lui qui se promène, qui connaît la Bourgogne et qui fait les honneurs de la cité des ducs. C'est lui aussi qui, au dîner, s'est chargé d'introduire les ministres novices dans le rite éprouvé des relations franco-allemandes.

Il l'a fait sans aucune prévention pour l'équipe que dirige M. Balladur : *« Je crois pouvoir dire que ce gouvernement se veut attaché à l'œuvre commune engagée il y a un demi-siècle »*, a-t-il déclaré, après avoir prédit aux ministres français nouveaux venus qu'ils auraient sans doute à consacrer plus de temps à leurs homologues germaniques qu'à leur propre famille.

Novices dans la pratique des relations franco-allemandes, ni M. Balladur, ni MM. Juppé, Léotard, Lamassoure, Puech ne le sont déjà plus. Ils ont poursuivi mardi des conversations déjà engagées avec leurs partenaires de Bonn sur certains sujets difficiles comme les négociations du GATT ou la Bosnie. Le porte-parole de M. Balladur a présenté comme une *« percée »* le fait que le chancelier semble désormais adhérer à l'idée, défendue depuis des années par la France, et explicitée dans le récent mémorandum de M. Balladur, que les négociations sur le commerce mondial forment un tout et que l'on ne saurait les bloquer sur le seul chapitre agricole.

Quant au différend franco-allemand qui s'est fait jour la semaine dernière à propos de l'accord de Washington sur la Bosnie, il a été au centre du long entretien qu'a eu mardi Alain Juppé avec le ministre allemand Klaus Kinkel, et une déclaration commune était censée signifier, mercredi, qu'il a été résorbé. *« Ce n'est pas la politique d'Alain Juppé, c'est la politique de la France »*, disait le porte-parole de l'Elysée à propos du programme de Washington contesté par les Allemands.

En dépit de son caractère d'*« impérieuse obligation »* souligné par le porte-parole, la cohabitation franco-allemande semble décidément plus difficile sur ces sujets que la coopération entre l'Elysée et Matignon.

CLAIRE TRÉAN

ASIE

CAMBODGE : le dépouillement du scrutin

Les mauvais résultats électoraux du régime de Phnom-Penh placent le prince Sihanouk en position d'arbitre

Alors que le dépouillement du scrutin de la semaine dernière se poursuit au Cambodge, confirmant l'avance du parti sihanoukiste sur le régime de Phnom-Penh, la France a appelé, mardi 1er juin, *« au calme et au respect des résultats par toutes les parties »* et rendu hommage au prince Sihanouk et à *« la maturité du peuple cambodgien »*. Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, avait adressé vendredi dernier un message au prince et au chef de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), les félicitant pour *« la rigueur des opérations de vote (...) et le succès de celles-ci »*.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Des négociations se poursuivaient mercredi 2 juin pour tenter de régler la crise provoquée par le refus du PPC (Parti du peuple, au pouvoir) de reconnaître les résultats des élections dans la capitale et dans quatre provinces. Le prince Norodom Sihanouk s'est mis en quête d'une formule acceptable à la fois par le régime de Phnom-Penh, qui a perdu toute chance d'acquérir une majorité simple à l'Assemblée constituante, et le FUNCINPEC, le mouvement sihanoukiste, qui a pris une bonne longueur d'avance sur le PPC après le dépouillement de près des deux-tiers des bulletins.

Le vote en faveur du FUNCINPEC, fondé par le prince et dont la direction est assurée par l'un de ses fils, Ranariddh, confirme la popularité de l'ancien monarque et le replace ainsi au centre de la scène. Dès mardi matin, Norodom Sihanouk a reçu, au palais royal, Chea Sim, président du PPC. Il compte réunir ce dernier, qui passe pour l'homme fort du régime de Phnom-Penh, et le prince Ranariddh avant la session, prévue samedi, du CNS (Conseil national suprême) au cours de laquelle devraient être proclamés les résultats officiels du scrutin.

Selon différentes sources, l'un des scénarios envisagés serait la formation, sans attendre l'adoption d'une Constitution dans un délai de trois mois par l'Assemblée élue, d'un gouvernement intérimaire présidé par le prince lui-même, avec deux adjoints, le prince Ranariddh et Hun Sen, actuel chef du gouvernement et numéro deux du PPC. Ainsi le régime de Phnom-Penh serait assuré de garder un pied dans la place, à condition qu'il entérine la validité du scrutin. Il ne s'agirait pas, du moins pour le moment, de procéder à un transfert souple du pouvoir, mais de calmer le jeu pendant que les députés rédigent la loi fondamentale.

Mardi matin, le message du régime de Phnom-Penh avait été très clair : évoquant des *« irrégularités de plus en plus sérieuses et inacceptables »*, il avait exigé l'annulation du scrutin dans la capitale (12 sièges) et dans trois provinces (en tout, 23 sièges). La radio nationale a annoncé, dans la nuit de mardi à mercredi, que le gouvernement émettait également des réserves sur le scrutin dans la province la plus peuplée, celle de Kompong-Cham (18 sièges), où Hun Sen est tête de liste du PPC. Ce dernier réclame donc l'annulation de l'élection de 53 députés sur 120.

Des vainqueurs sans fusils

Selon des sources de l'APRONUC, ces requêtes n'ont pratiquement aucune chance d'aboutir et, de toute façon, il n'est pas question de procéder à de nouvelles élections, même partielles. Pour éviter l'épreuve de force, il faut donc offrir au régime en place quelques garanties sur son avenir. Le prince Sihanouk est, bien entendu, le mieux placé pour le faire.

Compte tenu du refus des partisans de Pol Pot de participer aux élections et d'en reconnaître les résultats, une défaite, même d'une courte tête, du PPC a créé une situation particulièrement volatile. L'un des deux mouvements politico-militaires du Cambodge, les Khmers rouges, s'est déjà placé dans l'illégalité, et l'autre – le régime de Phnom-Penh – sera minoritaire au sein d'une Constituante qui doit se transformer en Assemblée législative.

Dans un pays du tiers-monde qui vient de connaître plus de vingt ans de guerre et où la paix n'est toujours pas rétablie, la représentation nationale va donc être dominée par un mouvement pratiquement sans armes. En outre, on pouvait s'attendre que le pouvoir en place, qui contrôle l'armée et l'administration sur 80 % du territoire depuis des années, se rebiffe en cas d'échec électoral.

C'est ce qui se produit en ce moment et, comme l'APRONUC ne peut pas remettre en cause les élections – et n'a sans doute pas de raison sérieuse de le faire, – le seul recours demeure un compromis imposé par le prince Sihanouk, qui se retrouve en position d'ultime recours. Les jours qui viennent diront si les difficiles marchandages en cours permettront de sortir de l'impasse, mais, dès mardi soir, la tension était déjà tombée d'un petit cran à Phnom-Penh.

JEAN-CLAUDE POMONTI

□ *CHINE :* **nouvelle manifestation antichinoise au Tibet.** – La police chinoise a arrêté, mardi 1er juin, au moins trois personnes à Lhassa, capitale du Tibet ; elles avaient tenté d'organiser une manifestation contre l'administration de cette région par la Chine, ont rapporté des témoins. D'autre part, la CEE a fait état, mardi, de son inquiétude à propos des droits de l'homme au Tibet et appelé Pékin à ouvrir le dialogue sans condition avec les représentants du peuple tibétain, notamment le dalaï-lama. – *(Reuter, AFP.)*

AMÉRIQUES

GUATEMALA : une semaine après son « coup d'Etat civil »

Le président Serrano a été destitué

Une semaine après avoir assumé les pleins pouvoirs, le président du Guatemala, Jorge Serrano, a été destitué, mardi 1er juin, sous la pression de la majorité des secteurs sociaux et de la communauté internationale. Une certaine confusion continuait cependant de régner mercredi sur le départ de M. Serrano et sur l'identité de son successeur, à la suite de la démission du vice-président, Gustavo Espina, et en l'absence du Parlement, dissous le 25 mai.

MEXICO

de notre correspondant

Dans une déclaration à la télévision privée mexicaine dans la soirée de mardi, M. Serrano, qui se trouvait encore au palais présidentiel, a affirmé qu'il était toujours *« légalement chef de l'Etat »* et qu'il avait reçu des *« témoignages de solidarité de la part des présidents des pays d'Amérique centrale réunis à San-Salvador »* pour analyser la situation au Guatemala. Il a rappelé que les raisons pour lesquelles il avait suspendu partiellement la Constitution étaient toujours valables : *« J'ai voulu protéger le pays et les institutions contre la mainmise des mafias de la drogue qui se sont infiltrées à tous les niveaux de la société. »*

Deux noms sont revenus à plusieurs reprises dans les déclarations officielles contradictoires qui ont suivi la réunion convoquée au palais présidentiel par le ministre de la défense, le général José Garcia : celui du président du Conseil constitutionnel, Epaminondas Gonzalez, et celui... du général Garcia. Le premier aurait finalement été désigné pour occuper temporairement la présidence en attendant que le Parlement, qui devrait se réunir mercredi, désigne une commission chargée de nommer un président intérimaire jusqu'au terme du mandat de M. Serrano, en janvier 1996.

Le rôle des militaires dans la déposition du président a provoqué la réaction hostile des milieux populaires représentés par Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix 1992. Invitée à la réunion au palais présidentiel, Mme Menchu s'en est retirée, avec les dirigeants syndicaux, pour se joindre aux manifestants massés dans la rue et dénoncer ce qu'elle a appelé *« un coup d'Etat militaire avec une façade civile »*. Peu après, un communiqué officiel annonçait que le président Serrano avait été *« relevé de ses fonctions à l'initiative de l'armée, du secteur privé, des partis politiques et d'autres secteurs de la société »*.

Les militaires ont donc repris l'initiative et ne s'en cachent pas, renouant avec une longue tradition qui avait été apparemment interrompue, en 1986, lors de la prise de fonctions du premier gouvernement civil, après plusieurs décennies de dictature militaire. Soucieux de démentir l'insistante rumeur qui le présentait comme le véritable instigateur du coup de force de M. Serrano, le général Garcia avait adopté un profil bas et souligné à de nombreuses reprises qu'il n'avait joué aucun rôle. *« Le président Serrano,* avait-il précisé, *a pris une décision politique et l'armée a simplement été informée de sa décision. »*

Le virage des militaires

Le ministre de la défense avait néanmoins appuyé la démarche du président, ajoutant que le pays *« se dirigeait vers l'anarchie du fait des manœuvres de déstabilisation organisées par des secteurs liés à la guérilla »* (allusion aux manifestations violentes organisées en mai à la suite de la suspension des négociations de paix à Mexico). Devant l'ampleur de la mobilisation politique et les pressions de la communauté internationale – les Etats-Unis et la Communauté européenne ont annoncé la suspension de leur aide financière – les militaires prenaient un virage remarqué en demandant *« le retour à l'ordre institutionnel »*, sans exiger pour autant la démission de M. Serrano.

La mission au Guatemala de l'Organisation des Etats américains (OEA), dirigée au cours du week-end par son secrétaire général, Joao Baena, l'évocation de *« sanctions économiques »* et la démission de plusieurs ministres, ont fini de convaincre l'armée et les milieux d'affaires que le coup de force avait échoué et qu'il était temps de chercher une solution politique au conflit. Les rumeurs de dissensions au sein de l'armée jouèrent également en faveur de l'opposition, qui avait déjà reçu l'appui de deux généraux à la retraite, l'ancien président Efrain Rios Montt et le ministre de la défense du gouvernement précédent, Hector Gramajo.

Paradoxalement, les deux principaux partis d'opposition, la démocratie-chrétienne et l'Union du centre nationale, avaient demandé à l'armée d'intervenir pour *« rétablir l'ordre constitutionnel »*. Le procureur des droits de l'homme, Ramiro de Leon, qui entretenait pourtant des relations conflictuelles avec les militaires, avait estimé lui aussi que l'armée était le dernier recours. *« Les militaires ne peuvent pas obéir à des ordres illégaux,* avait-il affirmé. *Ils doivent exiger le rétablissement de la Constitution. Pour l'armée, c'est une occasion historique pour refaire son image auprès de la communauté internationale. »*

Le président Serrano, qui s'appuyait précisément sur cette armée en pleine mutation, a donc finalement perdu son pari. Après une victoire surprenante aux élections de janvier 1991, ce pasteur évangéliste, âgé de quarante-huit ans, s'était engagé à rétablir la paix dans son pays aux prises avec une guerre civile larvée vieille d'une trentaine d'années. Son autoritarisme et la faiblesse de ses appuis politiques au Parlement ne lui ont pas permis de respecter ses engagements.

BERTRAND DE LA GRANGE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : les difficultés du changement

La nomination des responsables de la télévision suscite une vive polémique

Le président Frederik De Klerk a nommé, lundi 31 mai, les vingt-cinq membres du nouveau conseil d'administration de la radio et de la télévision sud-africaine (SABC). Pour la première fois, les candidats avaient été sélectionnés par une commission indépendante. Malgré cette procédure, la publication de la liste des élus a suscité une vive polémique entre la présidence et plusieurs partis, entraînant la démission du tout nouveau patron de la SABC.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

D'une certaine façon, les réactions passionnées provoquées par la désignation du nouveau conseil d'administration de la SABC sont la preuve que l'Afrique du Sud, au moins en ce qui concerne l'audiovisuel, a bien changé. Insipide, frileuse et, surtout, largement déconsidérée pour avoir trop longtemps servi de porte-voix à la propagande gouvernementale, la SABC avait en effet bien besoin d'un coup de jeune, alors que le pays devrait bientôt organiser les premières élections multiraciales de son histoire. C'est d'ailleurs pour garantir un minimum d'impartialité durant la prochaine campagne électorale que les partis d'opposition avaient exigé ce remaniement.

Une commission indépendante, désignée d'un commun accord par les partis et le gouvernement, a publiquement auditionné 86 candidats pendant plusieurs semaines, les invitant à exposer leurs conceptions en matière audiovisuelle et à disserter sur des sujets tels que leur passé politique ou les libertés publiques. C'est la première fois que les postulants à une telle responsabilité, habituellement choisis par le seul pouvoir politique, étaient soumis à pareil régime. Sortant d'une longue audition, un notable du Parti national (NP) n'a pu que balbutier : *« J'ai eu l'impression de faire face à un tribunal de généraux SS. »* Il venait d'être interrogé sur son appartenance au Broederbond, société secrète étroitement liée à son parti, qui n'admet dans ses rangs que des Afrikaners mâles, protestants et non divorcés.

Des candidats imposés par M. De Klerk

Les noms des vingt-cinq candidats retenus par la commission, parmi lesquels onze Noirs, ont été transmis, le 21 mai, au président De Klerk auquel revenait la responsabilité formelle de leur nomination. C'est alors que tout s'est gâté. On croyait que M. De Klerk se bornerait à ratifier les choix de la commission. Mais, par deux fois, il a renvoyé la copie à ses auteurs, leur demandant de reconsidérer certains noms.

La liste définitive, rendue publique lundi, comporte la même proportion de Noirs. Mais sept candidats qui figuraient dans la liste originale ont été remplacés, parmi lesquels deux journalistes particulièrement actifs dans le combat pour la libération des ondes. Plus délicat : Frederik Van Zyl Slabbert, choisi comme vice-président par la commission, se retrouve promu président, tandis que Njabulo Ndebele, un professeur d'université, est rétrogradé du poste de président pressenti à celui de membre ordinaire.

Le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) a protesté contre ces changements. L'ANC a surenchéri, en demandant aux candidats imposés par M. De Klerk de ne pas prendre leurs fonctions, et au nouveau président de refuser sa nomination. Une heure plus tard, ce dernier obtempérait.

La personnalité de M. Van Zyl Slabbert n'est pourtant pas en cause. En 1986, alors député du Parti fédéral progressiste (PFP) – l'ancêtre du Parti démocratique – et chef incontesté de l'opposition, ce brillant universitaire avait spectaculairement claqué la porte du Parlement pour protester contre la politique d'apartheid et l'immobilisme du gouvernement de Pieter W. Botha. A plusieurs reprises, il avait ensuite rencontré les dirigeants de l'ANC en exil. Depuis son retrait de la vie politique, il dirige plusieurs organismes voués à l'approfondissement du processus démocratique. Le président De Klerk va maintenant devoir lui trouver un remplaçant qui accepte ce que son prestigieux prédécesseur vient de refuser. Une tâche difficile.

GEORGES MARION

□ **Soixante-huit morts en dix jours dans la banlieue de Johannesburg.** – Selon un bilan de la police rendu public, mardi 1er juin, le bilan des violences qui avaient commencé le 22 mai dans la banlieue noire de Johannesburg, s'est élevé à 68 morts. D'autre part, un des trois dirigeants du Congrès panafricain (PAC, mouvement noir d'extrême-gauche) encore détenus par la police sud-africaine après les arrestations du 25 mai, Maxwell Nemadzivhanani, a été relâché mardi après avoir été inculpé par la justice d'infraction à la loi sur les armes. – *(AFP.)*

IQUE

ponsables de la télévision
vive polémique

TAGES

PAS

Youssef BENISTE- Henri MANN

AFRIQUE

La « mauvaise herbe » algéroise

Suite de la première page

Pas une semaine ne se passe sans que les forces de l'ordre n'y dénichent un ou deux groupes de *« terroristes »*, selon le terme consacré par la prose officielle.

Pour Ahmed, jadis amateur de pêche à la daurade, la vie, au fil des mois, s'est transformée en étouffoir. *« Avant, le soir, je traînais toujours au café. On jouait aux dominos*, se rappelle-t-il. *Mais maintenant, avec les contrôles et le couvre-feu, c'est fini, je rentre directement. Et ce n'est pas de gaieté de cœur, vu que ma femme, mes enfants et moi-même partageons notre deux-pièces avec la famille de mon frère, plus ma mère qu'on héberge. Parfois, quand je vois la vie qu'on mène, je me sens une graine de terroriste ! »*, ajoute-t-il avec un petit sourire faraud.

Les contraintes policières imposées par l'état d'urgence, en vigueur depuis le 9 février 1992, seraient-elles plus pesantes, aux yeux des Algérois, que les actes terroristes des groupes islamistes ? *« Il y a les quartiers sous haute protection et les quartiers sous haute surveillance »*, résume ironiquement Me Abdennour Ali Yaya, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH). Tout dépend, aussi, de la position sociale qu'on occupe. Pour le chômeur ou l'épicier du coin, le risque d'être la cible d'un attentat est quasi nul.

Il n'en va pas de même pour ceux ou celles que leurs convictions politiques, leur profession ou leur place dans la hiérarchie du pouvoir, exposent à l'ire des « fous de Dieu ». A l'inverse, les jeunes « hittistes » (2) des quartiers populaires font, plus souvent qu'à leur tour, les frais de contrôles tatillons, jugés humiliants.

« Aller en ville pour les courses, visiter la famille ou les amis, tout est devenu compliqué », explique Rachid, mécanicien au chômage, qui vit comme un calvaire le barrage de *« casques bleus »* installé à l'entrée de son quartier. *« Les bus sont systématiquement arrêtés et tout le monde doit descendre, sauf les femmes, pour montrer ses papiers et se faire fouiller. Il faut se mettre contre le bus, les mains en l'air et les jambes écartées. Les cabas, ils les vident par terre et après, débrouillez-vous pour ramasser ! L'autre fois, j'ai récolté un coup de crosse parce que je voulais aider un vieux à récupérer ses affaires*, soupire-t-il. *Nous, tout ce qu'on veut, c'est la paix et le travail. Je ne me reconnais ni dans le FIS* (Front islamique du salut) *ni dans la police. Seulement, qui nous écoute ? J'ai l'impression d'être un étranger dans mon propre pays »*, ajoute-t-il.

Tous n'ont pas sa candeur. *« Ce qui se passe aujourd'hui, ce n'est pas la guerre civile, c'est le Djihad. Et ça continuera jusqu'à la création de l'Etat islamique »*, assure Messaoud d'une voix douce. Cet employé, qui se proclame *« fidèle au FIS et à l'Islam »*, n'a pas plus renoncé à sa barbe qu'à ses idées. *« Si, un jour, il y a une fatwa qui dit qu'il faut couper la barbe, je le ferai. Mais pas avant, jamais ! »*

Cette pileuse obstination – de moins en moins partagée par ses congénères algérois – lui a valu d'être interpellé *« plusieurs fois »* à la sortie de la mosquée. Rien de vraiment méchant, en somme. Et si, prudence oblige, il se méfie un peu de ses voisins, il n'en écoute pas moins régulièrement, *« tous les mercredis et samedis, à 18 heures »*, les émissions clandestines de Radio-el Wafa (Radio Fidélité), diffusées par les disciples du Mouvement islamique armé (MIA).

Rester sur ses gardes

« Ce sont des groupes bien organisés. Il y a ceux qui sont chargés du ravitaillement, ceux qui s'occupent de la propagande ou du recrutement – et ils ont de l'argent pour ça ! – ceux qui organisent les « opérations ». Depuis ces dix ou quinze derniers jours, on a descendu une trentaine de ces terroristes. Mais ça repousse comme de la mauvaise herbe », grommelle un responsable des forces de sécurité de la région algéroise. Pour ce gradé, comme pour ses hommes, mobilisés en première ligne du *« combat anti-terroriste »*, les consignes de prudence sont également de règle.

La première des précautions est de toujours sortir en groupe. Et de rester sur ses gardes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. *« On peut nous tirer dessus n'importe où. Il faut se méfier même du petit vendeur de cigarettes qu'on croise au carrefour »*, souligne l'officier. Car l'ennemi est coriace. *« Quand on fait une sortie en montagne, il arrive qu'ils nous repèrent et qu'ils s'avertissent d'une crête à l'autre. Parfois avec un bout de miroir, ou en faisant de la fumée. »* Malgré les milliers d'arrestations opérées depuis près d'un an et demi, principalement dans le nord du pays, et malgré les « descentes » de plus en plus systématiques organisées dans les quartiers « chauds » de la capitale, la lutte contre les *« groupes obscurantistes »*, fermement dénoncés par le président du Haut Comité d'Etat (HCE), Ali Kafi, *dans son discours du 8 mai*, semble avoir encore de beaux jours devant elle.

Outre le sang versé – on estime officieusement à environ 1 200 le nombre de morts, de part et d'autre, depuis le début de l'année 1992 – le pays souffre, à bien d'autres égards, des conséquences de l'insécurité. A Blida, les forces de l'ordre, prioritairement mobilisées *contre le « terrorisme »*, ne s'occupent plus qu'assez négligemment des écarts de conduite des automobilistes, désormais soulagés du supplice du « sabot », avec lequel sont immobilisées, d'habitude, les voitures mal garées. Plus grave, à Médéa, dont le président de la « délégation spéciale » a récemment été assassiné, plusieurs chantiers ont dû, dit-on, suspendre leurs travaux : sans la signature de celui qui fait office de maire, les entreprises ne peuvent être payées.

La recrudescence du banditisme, récemment soulignée par le quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid*, achève d'embrouiller les esprits. Braquages et attentats ne sont jamais revendiqués. Pas plus que les menaces de mort, anonymement adressées à telle ou telle personnalité. *« Avant le meurtre de Lyabès et de Flici (3), je ne prenais pas ces menaces au sérieux. Maintenant, si...*, admet Khalida Messaoudi, militante féministe et membre du Conseil consultatif national (CCN). *La seule manière de se protéger, c'est d'être toujours avec des gens. Et de refuser de se taire »*, ajoute-t-elle.

Parmi les journalistes, en revanche, le recours aux pseudonymes s'est généralisé. La récente tentative d'assassinat dont a été victime le directeur du quotidien *El Watan* a encore aggravé le trouble. Universitaires, avocats, hauts fonctionnaires : nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, se sentent menacés. *« Quand je suis dans la rue et qu'il y a quelqu'un derrière moi, je me retourne. Si j'ai encore un doute, je m'arrête pour laisser passer ou je fais carrément demi-tour*, explique l'un d'eux. *Je retrouve les réflexes que j'avais pendant la guerre... »*

CATHERINE SIMON

(2) Littéralement, *« ceux qui tiennent le mur »*. Surnom donné aux sans-emploi.

(3) Djilali Lyabès, ancien ministre des universités, et le docteur Laadi Flici, membre du Conseil consultatif national (CCN), assassinés, au mois de mars, à Alger.

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : une visite brusquement écourtée

Le fiasco du pèlerinage libyen

JERUSALEM

de notre correspondant

Dans toutes les langues du monde, cela s'appelle un fiasco. *En quarante-huit heures*, le plus joli coup diplomatique de l'année au Proche-Orient a tourné au désastre. Pire, à la farce. Devant les *« provocations »* répétées des cent quatre-vingt-douze Libyens qu'ils avaient imprudemment invités à visiter leur pays, ainsi que les mosquées des territoires occupés, les Israéliens, embarrassés comme jamais, ont été *contraints, mardi 1er juin*, d'écourter brutalement le séjour de leurs hôtes arabes.

Les *« pèlerins de la paix »*, comme disaient lundi certains *officiels de Jérusalem, ont repris* la route mercredi pour la bande de Gaza et devaient franchir dans la journée la frontière avec l'Egypte. Direction le Caire puis Tripoli. Les visites prévues à Tibériade, Saint-Jean-d'Acre, *Bethléem et Hébron ont été* annulées. Motif ? Mardi, au cours d'une *conférence* de presse impromptue dans un hôtel de Jérusalem, où ils étaient logés gracieusement, les Libyens ont fait vraiment très fort.

« Jérusalem, annexée dans sa totalité par Israël en 1967, *est la capitale d'un Etat arabe qui s'appelle la Palestine »*, a d'abord lâché le responsable du groupe, *Dao Salam Tadjari. Et puis*, indifférent aux yeux écarquillés autour de lui, il a poursuivi : *« La ville sainte est occupée, comme le sont aussi La Mecque et Médine, elle doit être libérée. »* D'ailleurs ajouta-t-il tranquillement, *« notre présence ici ne signifie certainement pas que nous reconnaissons l'entité sioniste »* – autrement dit Israël. L'Etat juif, selon lui, *« n'existe pas et nous lançons d'ici un appel à tous les musulmans pour qu'il soit liquidé »*. Dans le fond *de la salle, les cent quatre-vingt*-onze autres pèlerins, debout, applaudissent comme un seul homme. Le *soir*, la télé évoquera le *« flot d'humiliations »* administré par les visiteurs.

L'émotion gagne les allées du pouvoir. Dès l'après-midi, des groupuscules d'extrême droite commencent à se réunir autour de l'hôtel des indésirables. *« Dehors les salauds libyens ! Vive Israël ! »* La droite parlementaire monte au créneau et réclame leur éviction immédiate. *« J'ai honte »*, déclare Limor Livnat, *une élue du Likoud. « Qu'on les jette dehors illico ! »* s'enflamme l'ancien général Rafaël Eytan, chef d'un parti d'extrême droite.

Mauvais tour du colonel Kadhafi ?

En arrière toutes ! Tout le monde est d'accord, mais il faut sauver la face. Après tout, pas *moins de deux ministres en exercice* sont allés accueillir les Libyens au poste-frontière. Et le chef de la diplomatie, Shimon Pérès, devait officiellement les rencontrer mardi midi. Seul un changement inopiné de *dernière minute dans son emploi* du temps lui a permis d'éviter l'humiliation de sa carrière. N'empêche que depuis deux jours on affirme en haut lieu que *« la visite des pèlerins prouve s'il en était besoin que l'accès des lieux saints sous notre responsabilité est libre pour tous, y compris pour les ressortissants de pays belligérants »*.

Hier encore, le premier ministre Itzhak Rabin, rompant allègrement la solidarité internationale qui s'est faite contre l'ange tutélaire présumé du terrorisme international, déclarait que le colonel Kadhafi serait *« le bienvenu »* en Israël. Et Yaakov Nimrodi, l'ancien colonel du Mossad, grand spécialiste des coups tordus, et principal organisateur du pèlerinage, affirmait justement que le « guide » de Tripoli avait bien l'intention de visiter l'Etat juif, *« dès cette année »*. Marche arrière donc, mais discrètement si possible. Officiellement, le gouvernement d'Israël n'a donc pas expulsé les libyens. *« Ils ont pris seuls la décision de partir »*, affirme le porte-parole du premier ministre, Gad Ben Ari. Les intéressés ont visiblement accepté l'arrangement.

Pour Israël, outre le ridicule de la chose, ce sont des mois d'efforts discrets qui sont réduits à zéro. Et une belle empoignade politique interne en perspective. Mardi soir, certains ministres se déclaraient *« stupéfaits »* que leur gouvernement soit tombé dans un piège aussi grossier. Fidèle à lui-même, le maître de Tripoli a encore une fois tourné casaque. L'Histoire dira peut-être s'il avait soigneusement préparé son mauvais tour, s'il a cédé *in extremis aux pressions d'un monde arabe* profondément choqué par son geste, ou si plus simplement sa volte-face tient à son légendaire tempérament fantasque. Une seule chose est sûre : pour Israël, la leçon est très dure.

PATRICE CLAUDE

L'OLP, Ryad et Damas ont exprimé leur indignation

Le pèlerinage des Libyens à Jérusalem a été vivement critiqué, mardi 1er juin, par l'OLP, et l'Arabie saoudite et la Syrie. C'est un *« acte dangereux et injustifiable »*, a estimé un membre du comité exécutif de l'OLP, Abdallah Hourani. *« Aucun musulman, même en Egypte et en Turquie, qui reconnaissent Israël, n'a encore pris une telle initiative »*, ont déclaré pour leur part des dirigeants saoudiens sous couvert d'anonymat, cependant que le quotidien *Okaze* dénonçait le *« scandale Kadhafi »* et le *« nouveau crime à l'encontre des musulmans »*.

Dans un discours adressé aux pèlerins de La Mecque, le roi Fahd s'est néanmoins déclaré favorable aux efforts visant à mettre fin à *« l'état de guerre »* entre les pays arabes et Israël et invité l'Etat juif à mettre fin à sa politique *« expansionniste »*. A Damas, le quotidien gouvernemental *Techrine* a exprimé *« le grand étonnement des Arabes qui n'en croient pas leurs oreilles »*. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ANGOLA : le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de l'ONU.** – Le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé d'un mois et demi, jusqu'au 15 juillet, le mandat de la mission d'observation des Nations unies en Angola (UNAVEM II), dont l'effectif a été réduit à moins de 200 personnes, 30 fonctionnaires ayant quitté le pays. Le Conseil, qui *« considère que l'UNITA est responsable de l'échec des pourparlers »* d'Abidjan, s'est déclaré prêt à *« agir promptement »* pour renforcer *« sensiblement »* la présence de l'ONU en Angola *« au cas où le processus de paix ferait des progrès appréciables »*. – *(AFP.)*

□ **ÉGYPTE : le gouvernement critique Amnesty International.** – A la suite d'un récent rapport d'Amnesty International critiquant les violations des droits de l'homme en Egypte *(le Monde* du 27 mai), le gouvernement vient d'exprimer sa déception. *« Une analyse du rapport d'Amnesty montre qu'il n'y a pas de politique systématique en Egypte entravant le respect des droits de l'homme. Les points cités par Amnesty sont limités à des cas particuliers dans un pays qui compte près de 60 millions d'habitants »*, a indiqué le ministère des affaires étrangères dans un communiqué rendu public mardi 1er juin. – *(Reuter.)*

□ **ÉTATS-UNIS : la cote de popularité du président Clinton est tombée à 37 %.** – Selon un sondage effectué pour la chaîne de télévision CBS et *publié mardi 1er juin*, 37 % des Américains approuvent l'action du président Bill Clinton, contre 49 % au début du mois de mai. Ce sondage, réalisé fin mai, révèle, en outre, que la cote de popularité du Congrès est encore plus basse, avec 27 % d'opinions favorables. Si une élection devait avoir lieu maintenant, *M. Clinton ne recueillerait que* 35 % des suffrages, comme son concurrent républicain George Bush, tandis que le candidat indépendant Ross Perot finirait troisième avec 25 % des voix (contre 19 % en novembre). – *(AFP, Reuter.)*

□ **IRAK : un « député » kurde assassiné.** – Des dirigeants kurdes ont indiqué qu'un membre chrétien du « Parlement » élu l'an dernier dans le Kurdistan d'Irak, Francis Youssef Chabo, a été assassiné, mardi 1er juin, près de son *domicile* à Dohouk. Le Mouvement démocratique assyrien, auquel appartenait M. Chabo, a rejeté sur Bagdad la responsabilité de cet assassinat. – *(AFP.)*

□ **LIBÉRIA : une attaque du Front national patriotique aurait fait plus de 200 morts.** – Selon des témoignages recueillis lundi 31 mai à Monrovia, le Front national patriotique du Libéria (NFPL) a lancé le 23 mai une attaque contre Fasama, une ville contrôlée par le Mouvement uni de libération (ULIMO), à 160 kilomètres au nord de Monrovia, faisant plus de 200 tués, essentiellement parmi la population civile. D'autre part, des pourparlers de paix ont eu lieu dans le plus grand secret pendant le week-end à Ouagadougou, capitale du Burkina, a-t-on appris lundi de source informée. Charles Taylor, chef du FPNL, participait à cette rencontre. – *(AFP, Reuter.)*

□ ***MADAGASCAR : deux morts* lors d'une manifestation à Tuléar.** – Deux personnes ont été tuées, six blessées et quarante arrêtées, mardi 1er juin, à Tuléar, dans le sud-ouest du pays, quand les forces de l'ordre ont pris d'assaut la préfecture, occupée depuis vendredi par des « fédérés, » sympathisants de l'ancien président Didier Ratsiraka, a annoncé Radio-Madagascar. L'intervention des forces de l'ordre a eu lieu le jour de l'ouverture de la campagne électorale pour les élections législatives du 16 juin. Parmi les personnes arrêtées figure Monja Jaona, qui fêtait le jour même ses quatre-vingt-quatre ans, et qui s'était proclamé *« gouverneur »* de *« l'Etat fédéré de Tuléar »*. – *(AFP.)*

□ ***MEXIQUE : opération militaire* dans le Chiapas.** – Un millier de soldats mexicains, appuyés par des hélicoptères, ratissent depuis le 22 mai une partie du Chiapas, dans le sud du pays, selon des sources concordantes. L'objectif de cette opération fait, en revanche, l'objet de spéculations. Elle viserait soit des trafiquants de drogue, soit des guérilleros. Elle a débuté après qu'un militaire eut été blessé par un groupe armé. Depuis lors, un officier, un soldat et un civil ont été tués. Dix hommes – huit Mexicains et deux Guatémaltèques – ont été arrêtés. L'existence de camps de la guérilla guatémaltèque au Mexique a souvent été mentionnée par la presse. – *(AFP, UPI.)*

□ **NIGER : discussions à Paris entre le gouvernement et les rebelles touaregs.** – Le ministère français des affaires étrangères a annoncé, mardi 1er juin, que des discussions avaient lieu actuellement à Paris, entre une personnalité mandatée par le gouvernement nigérien et des représentants du Front de libération de l'Aïr et de l'Azaouak (FLAA). Depuis plusieurs mois, des négociations secrètes sont menées entre le gouvernement nigérien et les rebelles touaregs en vue de trouver une solution politique. Une trêve avait été signée en mars, avant l'avènement d'un nouveau régime, issu des urnes. *« Il y a une volonté de progresser des deux côtés*, indique-t-on au Quai d'Orsay, *des signes encourageants laissent entendre que la trêve pourrait se poursuivre. »*

□ **PANAMA : un mort lors d'une manifestation d'Amérindiens.** – Un Amérindien du Panama, atteint de plusieurs balles tirées par la police anti-émeutes lors d'une manifestation d'indigènes dans la province de Chiriqui, à la frontière avec le Costa-Rica, est décédé des suites de ses blessures, a-t-on appris, mardi 1er juin. Les manifestants avaient bloqué plusieurs routes pour exiger la délimitation de leur territoire. Plus de 200 000 indigènes vivent au Panama, dans des conditions d'extrême pauvreté pour la plupart. – *(AFP.)*

□ **TOGO : les élections reportées une nouvelle fois.** – Le président Gnassingbé Eyadéma a décidé de reporter les élections présidentielle et législatives d' *« une quinzaine de jours »* et a invité *« tous les acteurs de la vie politique à une ultime concertation »*, a annoncé mardi 1er juin la télévision. D'autre part, le président de la Cour suprême a indiqué que le général Eyadéma sera candidat à l'élection présidentielle qui, à la suite de ce second report, aura lieu le 4 juillet, au lieu du 20 juin, tandis que les législatives sont programmées pour les 1er et 15 août. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Avec Alpha AXP, vous pouvez l'être...
Alpha AXP est aujourd'hui le microprocesseur le plus rapide et le plus puissant du monde. Deux fois plus rapide que le meilleur microprocesseur actuel pour être plus précis. Soit 400 millions d'instructions par seconde pour l'être encore davantage. Quel intérêt pour votre entreprise ? Tout simplement, posséder plus de puissance informatique que vous n'en avez jamais eue auparavant. Beaucoup plus mais à un coût bien moindre que ceux que vous avez toujours connus. Alpha AXP est une plate-forme universelle. Son ouverture est totale et son évolutivité garantie. C'est pour vous l'investissement sûr et profitable par excellence. Du PC à l'unité centrale, Alpha AXP vous donne enfin les moyens de libérer votre imagination, d'inventer des formes nouvelles de développement pour votre entreprise. Avec nos équipes à vos côtés et Alpha AXP, votre réussite est en bonne voie.
Appelez-nous au (1) 44 24 24 24

L'IMAGINATION VOUS RÉUSSIT

et si vous étiez vainqueur dès le départ. **digital**

gouvernement en
la dotation global

Le débat sur le développement rural à l'Assemblée nationale

Le gouvernement envisage une réforme de la dotation globale de fonctionnement

L'Assemblée nationale a entamé, mardi 1er juin, le débat d'orientation sur le développement rural, qui devait s'achever mercredi. Soixante-cinq députés se sont inscrits pour faire leurs propositions en faveur du monde rural, après avoir entendu les interventions de Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, et du ministre délégué à l'aménagement du territoire, Daniel Hoeffel, qui envisagent une réforme de la dotation globale de fonctionnement.

Pour ce troisième grand débat de la législature, après ceux que les députés avaient consacrés à la ville les 27 et 28 avril et à l'Europe les 18 et 19 mai dernier, le ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, a tenté de montrer, mardi, toute l'importance que revêt, à ses yeux, une discussion sur le développement rural. Devant un parterre clairsemé d'une quinzaine de députés, il n'y est que partiellement parvenu. *«L'enjeu, c'est l'équilibre même de notre société»*, a plaidé le ministre en guise d'introduction, avant d'esquisser les *«politiques ciblées»* et *«simples»* qu'il entend mettre en œuvre.

En premier lieu, M. Puech souhaite développer l'emploi en milieu rural. Il se propose, pour ce faire, d'encourager la pluriactivité – *«qui peut être une chance pour le maintien de services privés aux populations»* – et d'adopter des mesures fiscales et sociales *«un peu exceptionnelles»* en faveur des entreprises qui créent des emplois en milieu rural. Le ministre de l'agriculture entend également réfléchir à une politique de maintien des services publics par la mise en place de *«services publics polyvalents»* et de *«réseaux»* permettant des complémentarités. Enfin, Jean Puech a plaidé pour *«un véritable plan ORSEC de l'habitat et du patrimoine culturel bâti»* dans certains départements ruraux. *«Il y a urgence en ce domaine»*, a-t-il souligné.

Des «structures de désenclavement»

Une telle politique de développement local ne va pas sans un certain nombre de *«préalables»*. M. Puech a insisté, notamment, sur l'exercice de la solidarité financière, indispensable à tous les niveaux d'aménagement. Cette solidarité passe, selon lui, par une réforme des mécanismes d'attribution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et une *«révision»* des fonds de péréquation nationaux et départementaux de la taxe professionnelle. *«Les communes du monde rural ne peuvent continuer à se satisfaire de la situation actuelle»*, a-t-il martelé. Le ministre s'est interrogé, aussi, sur le fonctionnement actuel des fonds interministériels gérés par la DATAR et sur leur *«cloisonnement»*. A l'instar des jeunes agriculteurs, il a évoqué *«la création d'un fonds unique de gestion du territoire rural»*. C'était, ensuite, au tour du ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, Daniel Hoeffel, d'apporter son lot de propositions. Pour M. Hoeffel, si l'agriculture constitue encore une activité essentielle *«pour la gestion et la valorisation de l'espace,* [elle] *ne peut plus fonder le développement économique d'ensemble»* à elle seule : la *«reconquête de l'espace rural»* doit passer par la diversification des activités. Le ministre délégué a plaidé en faveur de *«structures de désenclavement»*, comme des plans routiers, à l'image des plans de Bretagne ou du Massif central. Dans le même esprit, la création et le maintien des PME et d'entreprises artisanales doivent être soutenus par des *«systèmes d'aide à l'investissement»* et *«le maintien de primes d'aménagement du territoire»*. Le logement n'est pas en reste, puisque des mesures spécifiques pour une *«relance de la réhabilitation du bâti rural»* sont à l'étude. Enfin, mettant l'accent sur la solidarité entre communes, M. Hoeffel a parlé, lui aussi, d'une réforme de la DGF, *«pour lui redonner, par des modes de calcul appropriés et des modulations réalistes, son rôle de péréquation»*. *«Cette réforme revêt un caractère d'urgence»*, a-t-il insisté.

C'est à Rémy Auchedé (PC, Pas-de-Calais) qu'il est revenu d'ouvrir le débat. Le député communiste s'est employé à dénoncer l'action du gouvernement depuis deux mois. Stigmatisant une *«politique qui mène à de graves ruptures pour notre pays»*, M. Auchedé a rendu tour à tour responsables de cette crise *«sans précédent»*, l' *«esprit de Maastricht»*, le GATT et la politique agricole commune (PAC). Il a demandé que le gouvernement utilise son droit de veto dans les discussions sur le GATT et exigé une renégociation de la PAC. Pour le député du Pas-de-Calais, l'Etat doit, de son côté, *«soutenir»* les régions dans leur lutte contre la désertification en *«corrigeant les inégalités»* et en mettant en œuvre une politique de décentralisation *«effective»*.

L'exemple allemand

Principal orateur du groupe RPR, Patrick Ollier, député des Hautes-Alpes, a lui aussi choisi un ton polémique en dénonçant les *«politiques Kleenex»* des gouvernements précédents, qui ont laissé *«les déséquilibres s'accentuer»*. Pour casser cette logique, le RPR a demandé une loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, à adopter *«rapidement»*. Le groupe RPR souhaite, également, la création de nouvelles institutions, comme un *«comité national des collectivités territoriales»* et un *«conseil national du développement rural»*. Afin de souligner le caractère prioritaire de ce dossier, M. Ollier s'est prononcé pour la création d'un *«grand ministère»*, au sein duquel seraient regroupés l'ensemble des services concernés, *«sous l'autorité d'une vraie direction de l'aménagement du territoire»*. Cette proposition ne semble pas faire l'unanimité au sein du groupe, puisque François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle), ancien ministre de l'agriculture, s'est déclaré hostile à ce regroupement.

Marc Laffineur (Maine-et-Loire), intervenant pour le groupe UDF, a préféré mettre l'accent sur la diversification des activités en zone rurale. Pour favoriser la création d'emplois, le député prône de *«puissantes incitations fiscales»*, comme la création de zones où les entreprises seraient exonérées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle. Il a réclamé une réforme de la DGF et un renforcement de la péréquation de la taxe professionnelle, afin d'établir une solidarité entre communes. Plus tard, René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire) complétera les principaux objectifs de son groupe en demandant la réhabilitation de logements laissés à l'abandon par leur propriétaire, grâce à une *«taxe de non-habitation»*.

Pour Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne), le gouvernement s'y prend bien mal en *«compartimentant les politiques»* entre le débat sur la ville et le débat sur le monde rural. Le député socialiste s'est attaché à démontrer que, contrairement à ce que prétendait M. Hoeffel, *«la réalité du monde rural, c'est la disparité»*. Il a rappelé que la population active en milieu rural est composée de 74 % de salariés et que les communes rurales ont connu un accroissement de population de 7 %. Il préconise, lui aussi, de *«favoriser l'implantation d'entreprises industrielles et rurales»* par une *«exonération de 20 % des charges patronales»*.

S'appuyant sur l'exemple de la politique de l'Etat allemand vis-à-vis des Länder, M. Balligand a plaidé pour une *«accentuation»* de la péréquation entre communes. Il faut, selon lui, *«prendre aux régions et aux villes riches pour donner aux moins riches, sans quoi tout reposera sur les aides de l'Etat»*. Pour obliger les collectivités locales *«à s'occuper de leurs zones fragiles»*, l'Etat doit leur imposer un *«cadre normatif»*. *«Si vous y parvenez, nous dirons bravo!»*, a-t-il conclu. Les applaudissements sur plusieurs bancs du RPR sont venus confirmer que, dans ce débat comme dans celui sur la ville, les positions sont loin d'être figées.

SYLVIA ZAPPI

Précisant ses grandes orientations en matière de francophonie

Jacques Toubon annonce le dépôt d'un projet de loi sur la langue française

Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a annoncé, mardi 1er juin, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la communication hebdomadaire du gouvernement, le dépôt au Sénat d'un *«nouveau projet de loi relatif à la langue française»*. Le ministre devait préciser les grandes orientations de sa politique en matière de francophonie lors du conseil des ministres de mercredi.

La défense de la langue française, élevée par Jacques Toubon *«au rang de priorité politique en France même»*, a suscité des réactions consensuelles de tous les groupes parlementaires. Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin), qui a déploré la *«diminution constante»* des moyens de l'action francophone, insista sur la *«démultiplication»* de l'action en matière de scolarisation et d'enseignement du français, notamment en Afrique. Franck Borotra (RPR, Yvelines) a réclamé une aide accrue pour *«les établissements scolaires français dans le monde»*, en affirmant que *«s'il est un domaine dans lequel la France doit être exemplaire, c'est bien la défense de sa culture, de sa langue et de ses valeurs»*.

Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine) a expliqué que *«c'est la place de la France dans le monde qui est posée à travers celle de l'usage qu'y occupe sa langue»* et affirmé que *«la défense du français passe par une politique d'indépendance nationale»*. Enfin, Roger-Gérard Schwartzenberg (apparenté PS, Val-de-Marne) a mis en garde contre le danger de la domination d' *«une seule culture, la culture McDonald's-Coca-Cola»*. Donnant acte à M. Toubon de sa détermination, il a observé cependant qu'il risque de ne pas avoir les moyens de son ambition, car *«les instruments d'action, la direction des relations culturelles internationales, se trouvent au Quai d'Orsay»*.

CLAIRE BLANDIN

Territoire 2000

Suite de la première page

La réorganisation de l'armée de terre, la suppression de nombreux régiments, la fermeture de casernes, auront ici et là des conséquences pour l'emploi et l'activité économique et commerciale aussi dramatiques et «déstructurantes», comme disent les économistes et les sociologues, que le déménagement de l'usine Hoover de Dijon en Ecosse ou l'abandon de l'exploitation charbonnière à bout de souffle à Decazeville. Les prédécesseurs de François Léotard au ministère de la défense, Pierre Joxe et Jacques Mellick, en avaient bien conscience, qui avaient créé auprès d'eux une véritable cellule opérationnelle de reconversion des zones touchées, mais la crise économique a rendu son action nécessairement très limitée.

Une appellation pudique

Le ministère de la santé n'est pas en reste qui, constatant un excédent de lits inoccupés dans certains hôpitaux, appelle à davantage de «rationalisation», c'est-à-dire, derrière cette appellation pudique, à des fermetures d'établissements. Or tous les maires des villes moyennes le savent : le premier employeur de leur commune est très souvent... l'hôpital, la maison de retraite ou l'établissement médical spécialisé pour enfants inadaptés. A Tonnerre, dans l'Yonne, l'un des sujets les plus discutés au cours de la récente campagne législative était précisément la question de l'avenir de l'hôpital.

On rapprochera de ces dossiers trois sujets chauds (les délocalisations, la politique de la SNCF et l'agriculture), qui ont eu, ont ou auront, directement ou indirectement, des conséquences majeures sur l'occupation de l'espace, le renforcement ou le déclin des villes de province et l'aménagement du territoire.

En dépit des déclarations selon lesquelles le transfert d'administrations et d'organismes publics ne serait pas remis en cause, le gouvernement Balladur pourra-t-il effectivement continuer la politique d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy, qui, rappelons-en les ambitions, tablait sur le déplacement de 30 000 fonctionnaires en province ou en banlieue dans les cinq ans? Le «non», probablement sans conséquence, prononcé par les juristes du Conseil d'Etat à l'encontre de la SEITA et de la Caisse française de développement; celui, attendu, de la part de la même juridiction, à propos de la délocalisation de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et de l'ENA, n'en ont pas moins fait mal aux élus d'Angoulême, Thionville, Sarcelles ou Strasbourg et à tous ceux qui, de Limoges à Bourges et à Bergerac, attendent l'implantation d'établissements prestigieux. Derrière l'inquiétude ou la déception, c'est la colère des maires qui gronde, comme si la formation des futurs hauts fonctionnaires d'une France européenne était trop prestigieuse pour être confiée à une grande ville historique de la puissante Lotharingie, comme si l'élite prétendue était réservée à Paris, et les emplois d'exécution au Poitou-Charentes et aux vallées lorraines, comme si, à l'heure où pourtant la télématique, les autoroutes et les TGV permettent toutes les fluidités, c'était déchoir et se perdre que d'aller faire carrière à Montpellier, Lille, Rennes ou Nantes...

On a, à juste titre, vanté les talents des ingénieurs de la SNCF à l'occasion de la mise en service du TGV Nord-Europe. Mais combien d'entailles ont été faites, à cette occasion ou pour cette occasion, à la notion même de service public! Combien de trains Corail classiques supprimés sur ces mêmes trajets et combien encore, hier et demain, de lignes secondaires fermées, sans être réellement remplacées par un service d'autocars commode et accessible!

Une bonne dose de volontarisme

Quant à l'agriculture, qui est la forme première d'occupation, donc d'entretien, du territoire, elle est elle-même, chaque jour davantage, soumise aux lois d'airain de la rentabilité. L'élevage des porcs, qui a besoin d'aliments importés par mer, se concentre dans les zones portuaires. Des «usines à poules et à œufs», comme celle qu'envisage de construire l'allemand Poehlman dans la Marne, font miroiter des centaines d'emplois là où hier encore rugissaient des chars en manœuvre.

Mais il suffirait de mettre en place sept installations de ce type pour assurer la production totale actuelle d'œufs en France! Bonjour les dégâts dans les exploitations traditionnelles de Bretagne, du Val de Loire ou de Normandie... *«Partout, sur tous les continents, les aires de la production agricole gagnent les zones littorales, les grands nœuds de communication – en particulier les zones portuaires – et les zones de consommation : il n'y a aucune raison que la France, par un inexplicable miracle, puisse y échapper sans prendre des mesures appropriées* (1).*»*

Les contraintes budgétaires et le souci d'éviter d'enfermer les entreprises dans une économie administrée rendent difficile aujourd'hui une politique vigoureuse de rééquilibrage géographique à laquelle il faut une bonne dose de volontarisme politique, allant à contre-courant des mécanismes spontanés de concentration, et un minimum de moyens budgétaires. Dans ce contexte, les incitations à la création d'activités ici plutôt que là à partir d'allégements fiscaux sensibles seront certainement plus efficaces que des subventions toujours mal ressenties par les acteurs économiques eux-mêmes et suspectes aux yeux des commissaires européens.

L'Etat bien sûr doit se mettre en première ligne, d'autant qu'il en affiche clairement l'envie et en revendique le droit. Mais comment croire que les collectivités locales, villes, départements et régions, accepteraient de n'occuper qu'un rôle de supplétifs dans la définition de «Territoire 2000», comme on parle des plans Armée 2000 ou Université 2000? A cet égard, on se demande, ébahi, pourquoi le gouvernement n'a pas encore annoncé son intention de réunir d'urgence une conférence Etat-régions, afin de savoir quel peut être le rôle de chacun dans la politique de lutte contre le chômage. Des atermoiements d'autant moins justifiés que le ministre du travail, Michel Giraud, préside précisément la plus puissante d'entre elles, l'Ile-de-France, si symbolique, enviée et à la fois honnie, de Brest à Draguignan.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) *Les Champs du futur*, de Bertrand Hervieu. Editions François Bourin, 1993.

□ **Pierre Joxe devant la commission des finances.** – Entendu mardi 1er juin par la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de règlement pour 1991, Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, a annoncé que *«la Cour va faire un effort pour publier son rapport sur l'exécution du budget 1992 en septembre 1993, avant la discussion sur le projet de loi de finances pour 1994»*. Cette accélération dans les procédures de la Cour des comptes, permettra aux parlementaires un meilleur contrôle de l'élaboration du budget. La commission demande, notamment, que la Cour lui fasse des propositions sur les services votés (sommes reconduites par le gouvernement d'une année sur l'autre pour poursuivre l'exécution des services publics).

□ **Charles Millon annonce une proposition de loi UDF-RPR pour abroger la loi Falloux.** – Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a annoncé, mardi 1er juin, que son groupe, conjointement avec le groupe RPR, va déposer dans les prochains jours une proposition de loi visant à supprimer la loi Falloux de 1850. *«Cette proposition permettra aux collectivités territoriales – aux communes pour les écoles primaires, aux départements pour les collèges et aux régions pour les lycées – de participer aux investissements des établissements sous contrat»*, a-t-il expliqué, en souhaitant que ce texte vienne en discussion dès cette session parlementaire.

POLITIQUE

Au Sénat

Pierre Méhaignerie ne trouve que le soutien de la gauche pour limiter la révision de la nouvelle procédure pénale

Les sénateurs ont commencé, mardi 1er juin, l'examen en première lecture, de la proposition de loi de Jacques Larché (RI), président de la commission des lois du Sénat, qui tend à réformer le code de procédure pénale. Au cours de leurs travaux, ils ont modifié, notamment, les conditions de la garde à vue en limitant, dans certains cas graves, la présence de l'avocat, malgré l'opposition du ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, soutenu par les seuls sénateurs socialistes et communistes.

Continuité ou rupture? Dans son discours de politique générale, le 8 avril dernier, Edouard Balladur avait déjà donné le «cadrage» de la révision du nouveau code de procédure pénale, annoncée dans le programme de gouvernement du RPR et de l'UDF, en assurant qu'il conviendrait, le moment venu, de trier *«les dispositions qui méritent d'être maintenues, parce qu'elles correspondent à un progrès de notre droit, et celles qui doivent être modifiées»*. Après l'avoir copieusement décriée, la majorité sénatoriale s'est donc résolue à une *«refonte raisonnable»* et *«constructive»* de cette réforme en s'attaquant à la proposition de loi de Jacques Larché (RI), président de sa commission des lois. Parfaire au lieu de défaire, cette refonte est, somme toute, assez éloignée des demandes d'abrogations péremptoires qui étaient encore de bon ton avant les élections.

«Le [précédent] *gouvernement avait chargé le navire au point de le faire couler. Au total, le texte correspondait à six ou huit projets de loi, c'était beaucoup»*, a assuré Jean-Marie Girault (RI), rapporteur du texte. Bien sûr, le débat entre les droits de l'homme, entendus comme la possibilité pour un homme de se défendre jusqu'à gêner la quête de la vérité, et le droit de la société de se protéger, est resté entier.

Pour autant, la discussion a évité sans trop de difficultés les ornières des querelles politiques frontales. M. Girault, avec sa franchise coutumière, est convenu que *«la sagesse, c'est, parfois, de revenir sur un point du vue qui peut être modifié»*. *«Nous acceptons le principe de la présence de l'avocat pour la garde à vue, je le reconnais bien volontiers, compte tenu du résultat des premières expériences»*, globalement favorables, a-t-il indiqué.

Si M. Philippe Marini (RPR, Oise) a cru bon d'affirmer que *«le code de procédure pénale a fait progresser l'insécurité dans notre pays»* et que *«ce texte de circonstance»*, *«confiné à l'incantation»*, avait comme objectif inavouable de rogner les ailes de certains juges d'instruction trop remuants, il s'est trouvé quelque peu isolé.

A gauche, Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) n'a pas été plus satisfait par la nouvelle mouture du code de la procédure pénale que par la précédente : *«Le texte va exactement dans le sens de la politique Balladur, avec ce qu'elle comporte d'inégalité, de régression, de libéralisme économique sauvage»*, a-t-il regretté, avant de reconnaître, toutefois, dans le texte promulgué au début de cette année, *«certaines avancées importantes»*. Avec malice, Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) a observé que les premières applications du texte entré en vigueur au début de l'année n'avaient pas, selon lui, attiré le moindre manifestant.

Pierre Méhaignerie ne s'est pas montré plus vindicatif que la majeure partie de l'Assemblée, en soulignant le caractère *«essentiellement pragmatique»* de sa *«démarche»*. La proximité des thèses du ministre de la justice, applaudi à plusieurs reprises sur les bancs de la gauche, avec celles des socialistes et des communistes s'est d'ailleurs vérifiée dès l'examen des premiers articles modifiant les conditions de la garde à vue *(voir ci-contre)*. Hostile à l'amendement qui visait à permettre à l'officier de police judiciaire de s'opposer à l'entretien de la personne gardée à vue avec son avocat, *«si les nécessités de l'enquête l'exigent»*, M. Méhaignerie n'a reçu que le soutien de la gauche. Il n'a pas été suffisant, et l'amendement a été adopté.

GILLES PARIS

L'intervention de l'avocat au cours de la garde à vue

Lors des débats sur la réforme de la procédure pénale, à la dernière session parlementaire d'automne, les sénateurs s'étaient fermement opposés à la présence de l'avocat en garde à vue. Cinq mois plus tard, le ton a changé. *«La sagesse consiste, parfois, à accepte de revenir sur son opinion si on le juge, à l'expérience, nécessaire,* a déclaré le rapporteur de la commission des lois, Jean-Marie Girault (RI). *C'est ainsi que je vous propose d'accepter la présence de l'avocat en garde à vue. Compte tenu de l'expérience vécue par les praticiens depuis le mois de mars, je crois, en effet, pouvoir demander au Sénat de s'y ranger.»*

Comme le souhaitait le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, le Sénat a donc maintenu le système entré en vigueur le 1er mars : à partir de la vingtième heure de garde à vue, toute personne peut désormais s'entretenir une demi-heure avec un avocat. Les sénateurs ont cependant restreint l'exercice de ce droit en offrant aux officiers de police judiciaire la possibilité de s'opposer à cette présence s'ils invoquent, avec l'accord du procureur de la République, les *«nécessités de l'enquête»*. Craignant les *«ruptures d'égalité»* entre les justiciables, le gouvernement a tenté de s'opposer à cette disposition, mais l'amendement de la commission des lois a finalement été retenu. Le passage à l'intervention de l'avocat dès la première heure, prévu pour le 1er janvier 1994, a été, en outre, supprimé : en accord avec le garde des sceaux, les sénateurs se sont opposés à ce que l'avocat intervienne dès le début de la garde à vue.

Au cours de ce débat, les sénateurs ont également modifié deux autres dispositions. La première touche à la possibilité, introduite le 1er mars, de faire prévenir sa famille par l'officier de police judiciaire. Afin de mettre fin aux querelles byzantines sur la définition de la *«famille»*, le Sénat, en accord avec le gouvernement, souhaite que cet avis soit adressé à la *«personne avec laquelle* [le gardé à vue] *vit habituellement»* ou à *«l'un de ses parents en ligne directe, ses frères et sœurs, ou son employeur»*. Enfin, le Sénat a mis fin à la possibilité, pour le gardé à vue, de choisir son médecin sur une liste établie à l'avance par le procureur de la République. Le texte adopté par le Sénat précise que ce médecin sera désigné directement par le procureur ou par l'officier de police judiciaire.

ANNE CHEMIN

La polémique sur le plan de restructuration militaire

Edouard Balladur soutient François Léotard et rappelle le RPR à la discipline

Face à la fronde conduite par Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, contre François Léotard, le chef du gouvernement a pris le parti de son ministre de la défense. Edouard Balladur a rappelé à l'ordre le RPR pour tenter de mettre un terme à la première turbulence traversée par sa majorité.

La grogne couvait depuis un moment. Pour qu'elle éclate au grand jour, elle n'attendait qu'une occasion. François Léotard l'a fournie aux députés RPR qui, n'osant pas critiquer ouvertement les choix d'un chef de gouvernement issu de leurs rangs, ont été ravis de pouvoir passer leur mauvaise humeur contre un ministre UDF, contre un allié qu'ils n'ont jamais apprécié. C'était oublier qu'Edouard Balladur n'est homme ni à donner l'impression qu'il pourrait se laisser dicter sa politique par une révolte parlementaire ni à tolérer qu'on puisse faire entendre qu'il n'est pas capable d'imposer son autorité à un de ses ministres. Pour ne l'avoir pas compris, Bernard Pons a commis un crime de lèse-majesté et permis qu'émerge la réalité d'un différend sensible entre le gouvernement et le principal groupe de la majorité.

La discipline est la force principale des armées. Aux yeux d'Edouard Balladur, c'est aussi celle d'une équipe qui veut gagner. Il l'a imposée à son gouvernement, dont les membres, quel que soit leur rang, sont priés de ne pas prendre d'initiative sans en référer à Matignon. Il aurait bien voulu que cette sage règle s'imposât aussi au Parlement, même quand les représentants de la nation voient l'intérêt général heurter ceux de leur circonscription. Mais comment reprocher à un élu local de hurler quand il apprend que la garnison qui fait vivre sa ville va disparaître? Surtout quand, candidat de la droite, il a fait campagne contre la gauche en brandissant, comme un drapeau, sa condamnation du plan des ministres socialistes qui le prévoyait et qu'il découvre avec stupeur que «son» gouvernement continue à le mettre en application.

Une révolte de la base n'aurait pas dû surprendre le premier ministre. Il savait qu'elle avait fait grise mine devant la première version de son programme économique et financier, lui reprochant de faire la part trop belle à la lutte contre les déficits financiers, semblant faire passer celle-ci avant celle contre le chômage, préoccupation principale des électeurs. Les députés RPR étaient d'autant plus malheureux – solidarité avec Edouard Balladur oblige – qu'ils avaient dû laisser à leurs «amis» de l'UDF le monopole d'une contestation plus ou moins discrète. Certes, les corrections apportées au collectif avaient montré que le chef de gouvernement savait «écouter». Alors pourquoi n'aurait-il pas aussi «entendu» les élus RPR? D'autant qu'il avait été prévenu que le plan de restructuration militaire ne leur convenait pas. Au cours d'une réunion inopinée, mercredi 26 mai, au Palais-Bourbon, Jacques Chirac et les députés concernés avaient demandé à François Léotard de procéder en douceur.

Un apéritif orageux

Cette apparente concertation n'a pas suffi à Bernard Pons qui a mis le feu au poudre. La dureté de son ton, lundi 31 mai au «Grand Jury RTL-*le Monde*», n'a manifestement pas été apprécié par le chef du gouvernement. Immédiatement, son entourage faisait connaître *«la solidarité»* du premier ministre avec le titulaire du portefeuille de la défense. M. Balladur ne pouvait laisser dire qu'il y aurait un désaccord entre lui et un de ses ministres, d'autant qu'en la circonstance il avait déjà apporté un soutien total à M. Léotard. Pour le confirmer, il invitait exceptionnellement celui-ci au déjeuner hebdomadaire des chefs de la majorité à Matignon et il souhaitait pouvoir prendre le TGV avec lui pour se rendre à Beaune, n'en étant empêché que par l'obligation du ministre de la défense d'y être assez tôt pour accueillir Helmut Kohl.

L'apéritif est orageux. M. Pons reconnaît devant les journalistes que l'explication a été *«tout à fait franche»*. M. Léotard reproche au président du groupe RPR d'oublier que c'est, en vertu de la Constitution, le *«gouvernement qui conduit la politique de la nation»*. Son interlocuteur réplique qu'il en est *«responsable devant le Parlement»*. Tel Saint-Louis rendant la justice sous son chêne, M. Balladur demande que soient évités *«les propos excessifs»* et que cessent *«les invectives sur la place publique»*. Celui qui avait ouvert les hostilités est ainsi d'autant plus condamné que le premier ministre souligne qu'il n'est pas question de revenir sur les restructurations militaires, même s'il confirme qu'en organisant, jeudi 3 juin, une réunion de tous les ministres concernés pour mettre au point des mesures de compensation pour les villes touchées, il veut donner plus de poids à une pratique constante depuis la mise en œuvre du plan Armée 2 000.

La victoire non discrète, M. Léotard, arrivant à Beaune, se félicite, devant la presse, que le premier ministre lui ait témoigné *«spectaculairement, sa solidarité dans cette affaire»*. Non sans, au passage, brocarder M. Pons. Son entourage, plus discrètement, fait remarquer que le président du groupe RPR condamne aussi la politique monétaire du gouvernement, et que ceux qui critiquent aujourd'hui la réduction des effectifs militaires ont été bien discrets lorsque le collectif a sévèrement réduit les crédits de la défense nationale.

«Maladroit, inutile, désastreux»

Dernier ruban autour du paquet-cadeau à M. Léotard : le soutien, pour une fois unanime et sans arrière-pensée, du groupe UDF de l'Assemblée nationale. Même Christine Boutin, élue de Rambouillet qui perd son régiment de chars, lui donne son appui. Jean-François Deniau s'exclame : *«Le comble serait qu'il y ait des exceptions.»* Le président du groupe, Charles Millon, peut se contenter de dénoncer *«les fausses querelles»* et *«le clapotis»* provoqués par son homologue du RPR. En fait, l'UDF est ravie; comme le dit Philippe Vasseur, secrétaire général du PR, *«une déclaration de Pons par semaine est la meilleure garantie de la cohésion de l'UDF»*.

Analyse partagée par M. Balladur, qui, pour le faire comprendre à ses «compagnons», envoie en mission le plus proche de ses ministres, Nicolas Sarkozy, devant le groupe RPR. Son rappel à l'ordre tient en trois mots : *«maladroit, inutile, désastreux»*. Le porte-parole du gouvernement détaille : c'est une grave erreur de penser que le premier ministre n'a pas l'autorité suffisante pour imposer ses arbitrages à ses ministres et qu'il a besoin de la *«vigilance»* d'amis pour faire respecter l'ordre dans son gouvernement; faire de ce dossier une affaire RPR-UDF, c'est le rendre moins facile à régler et surtout se tromper d'adversaire; on ferait mieux de répondre aux déclarations de MM. Emmanuelli et Rocard; le groupe RPR peut donner des avis au gouvernement, mais pas les étaler sur la place publique; le premier ministre lui a donné instruction, en tant que ministre du budget, de préparer les mesures de compensation nécessaires.

Réaction mitigée : il n'est applaudi que par la moitié des présents. Jean-Luc Reitzer : *«Si je n'obtiens pas satisfaction, la semaine prochaine je mets l'Alsace à feu et à sang.»* Autre député concerné, Patrick Ollier veut bien attendre, mais ne lâchera pas. Bernard Pons, qui a fini par entendre le message balladurien, réaffirme quand même : *«Léotard n'a pas été correct»*, et il fait état du soutien que lui aurait apporté, à la sortie du déjeuner de Matignon, Valéry Giscard d'Estaing. Selon un de ses auditeurs, le président du groupe cache mal son regret que M. Balladur ait repris à son compte un plan préparé par les socialistes et mis en œuvre par un ministre UDF à moins de deux ans de l'élection présidentielle. Ils sont plusieurs à attendre, beaucoup du retour de Jacques Chirac de Moscou. La première turbulence vécue par le gouvernement Balladur n'est probablement pas close.

OLIVIER BIFFAUD
et THIERRY BRÉHIER

Les débats du Parti socialiste

Laurent Fabius et ses amis préparent l'avenir

Laurent Fabius et ses amis entendent affirmer leurs choix pour l'avenir du PS lors des états généraux de juillet prochain et du congrès d'octobre. Face à l'offensive rocardienne, ils se présentent à la fois en gardiens et en rénovateurs de l'identité socialiste pour un avenir plus lointain que celui dont Michel Rocard a décidé d'assumer la responsabilité.

«Moi aussi, je suis un «quadra», observait Laurent Fabius, il y a quelques semaines, quand on l'interrogeait sur son avenir après son éviction du poste de premier secrétaire du PS, le 3 avril. L'ancien premier ministre répondait ainsi aux deloristes qui, forts de leur bulletin de naissance, appelaient à un rajeunissement du Parti socialiste, mais il indiquait en même temps sa perspective face à l'entreprise de Michel Rocard. Tandis que ce dernier joue son va-tout dans sa tentative pour remettre la gauche sur ses rails, avec obligation de résultats à court ou moyen terme – les élections législatives partielles envisageables pour l'automne prochain, les cantonales et les européennes de 1994 et... la présidentielle de 1995, – le député de Seine-Maritime peut fixer son regard sur un horizon plus lointain.

M. Fabius a décidé de prendre lui-même du champ, après quinze années d'investissement intense dans la bataille politique quotidienne, depuis son élection comme député en mars 1978 jusqu'à son accession à la direction du PS, en passant par les années de conquête qui avaient abouti à la victoire de 1981, les fonctions gouvernementales, celles de premier ministre, l'enracinement dans le parti, les affrontements pour le contrôle de celui-ci. Il est temps pour lui, à quarante-six ans, de se «recapitaliser» intellectuellement, de prendre le temps de lire et de réfléchir, sans déserter la vie parlementaire. Il y avait brillé dans les années 1978-1981 et il entend être présent, aujourd'hui, face à une droite hégémonique au Palais-Bourbon, en profitant de l'assise que lui donne la forte présence de ses amis au groupe socialiste.

Des positions tranchées

En revanche, l'image du chef de courant doit s'estomper, même si l'ancien premier ministre reste attentif aux débats internes du PS, aux péripéties qui s'annoncent pour les «états généraux» de juillet et, surtout, à la préparation du congrès d'octobre prochain. Ayant installé son courant, au début de cette semaine, dans de nouveaux locaux situés boulevard Raspail, non loin du siège du PS et de l'Assemblée nationale, M. Fabius réunit ses amis à déjeuner chaque mardi. Cependant, la coordination des fabiusiens est assurée par Paul Quilès, l'ancien ministre de l'intérieur, qui se dévoue pour mener en première ligne l'une de ces batailles d'appareil qu'il affectionne, sans feindre comme d'autres de les mépriser. Au bureau exécutif du PS, le teigneux député du Tarn est secondé par Claude Bartolone, principal lieutenant de M. Fabius depuis huit ans, tandis que l'ancien allié du Pas-de-Calais, Daniel Percheron, qui siège à la même table, mène sa barque à sa guise, et que la fédération des Bouches-du-Rhône, dirigée par François Bernardini, préserve ses mystères.

Les fabiusiens ne dissimulent pas la méfiance que leur inspire l'angélisme «basiste» de la direction du PS lorsqu'elle prétend donner la parole aux militants et aux sympathisants et vouloir préparer les états généraux de la façon la moins directive possible. Jugeant que les premières réunions, qui mobilisent davantage d'adhérents qu'elles n'attirent de nouveaux venus, sont l'occasion de défoulements peu productifs, ils n'ont pas hésité à faire ouvertement ce que les autres courants affectent de s'interdire : envoyer à leurs amis et correspondants, dans chaque fédération, des textes de référence, destinés à nourrir le débat et à affirmer des positions tranchées. Une quarantaine de pages, au total, ont été diffusées, dues principalement à la plume d'Henri Weber et présentées par Paul Quilès. Pour les fabiusiens, cette démarche est d'autant plus justifiée que le «guide» adressé aux militants pas la direction n'est rien d'autre, en fait, qu'un argumentaire déguisé. Trêve d'hypocrisie!

Les principaux angles d'attaque retenus par les fabiusiens concernent l'identité du PS. Ils refusent, ainsi, l'idée d'un changement de nom du parti, car ils ne voient aucune raison de vouloir rompre avec une histoire, celle du socialisme démocratique, parfaitement honorable. Pourquoi les socialistes devraient-ils assimiler leur situation à celle du communisme stalinien, qui, lui, a effectivement fait faillite, au prix d'un bilan historique et humain insupportable? De même, ils rejettent tout retournement d'alliances qui conduirait à faire des socialistes les auxiliaires d'un projet centriste sans réalité politique autre que celle d'une alternance à droite. Ils s'opposent, enfin, à une révision des règles de fonctionnement du PS qui conduirait soit au monolithisme, façon PCF ou RPR, soit à un retour à la dictature des «grosses fédérations», qui avait stérilisé la défunte SFIO.

Face à l'offensive rocardienne, les fabiusiens, dont les positions sont proches de celles de Louis Mermaz et de Jean Poperen, mettent en question ce qui serait une prise de pouvoir de la «deuxième gauche» sur le socialisme français. Cette préoccupation transparaît à travers le débat sur le bilan de la gauche au pouvoir. Pour Michel Rocard, la défaite est due aux illusions nées de la stratégie de conquête de 1981 et à la déception qu'elles avaient entraînée. A quoi les fabiusiens répondent que la r é - élection de François Mitterrand, en 1988, valait quitus pour la période 1981-1986. Ne serait-ce pas plutôt dans l'immobilisme des années Rocard, de 1988 à 1991, qu'il faudrait chercher une des causes, au moins, de la désaffection des électeurs?

Invités à assurer, aux états généraux, le «rapport» sur le bilan, les amis de l'ancien premier secrétaire ont décliné l'offre. La ficelle leur paraissait un peu trop grosse : à eux la responsabilité du passé, aux autres la préparation de l'avenir... C'est bien plutôt en concurrents de la direction actuelle pour dessiner le futur de la gauche qu'ils entendent agir. Avec une échéance à leurs yeux décisive : celle des élections municipales de 1995, qui seront le vrai défi pour une nouvelle génération de socialistes. Et avec vigilance pour les manœuvres qu'ils sentent poindre au congrès d'octobre.

PATRICK JARREAU

Protectionnisme et libre-échange : à chacun sa responsabilité.

La question des importations empoisonne les relations entre producteurs et distributeurs français.

Depuis plusieurs mois, pêcheurs, agriculteurs et industriels subissent les effets cumulés d'une concurrence internationale accrue et d'un marché en récession. A défaut de répondre concrètement aux attentes des professions concernées, certains hommes politiques désignent des boucs émissaires (le commerce de gros et de détail), attisent les rivalités interprofessionnelles et alimentent une surenchère de revendications protectionnistes.

Qu'on arrête cette démagogie : chacun doit assumer sa responsabilité.

Les Centres E. LECLERC : leur politique d'achat décentralisée s'est toujours appuyée sur la notoriété des marques nationales et régionales.

- Leurs importations ont été en 1992 inférieures à 4% du C.A. hors carburant et n'atteignent même pas 0,5 % dans le secteur alimentaire.

- 95% des produits vendus sous nos marques (plats cuisinés, biscuits, conserves de légumes, biscottes, desserts...) sont fabriqués par des sociétés françaises, et principalement des P.M.E. pour qui ce marché est l'occasion de rivaliser avec les multinationales.

- Exemple significatif : 100% des bijoux commercialisés dans nos Manèges à Bijoux sont créés et façonnés par des artisans français.

Les Pouvoirs Publics : l'Etat qui exerce la tutelle des Marchés d'intérêt national a les moyens de faire appliquer lui-même la politique qu'il recommande en matière d'importation. **Si le gouvernement français souhaite une limitation des importations, qu'il le dise et qu'il le fasse.**

Dans l'urgence il lui appartient de répondre aux attentes des professionnels et de :

- mettre un terme aux **importations frauduleuses** : poisson russe en Norvège, viande des pays de l'Est qui transite par l'Allemagne, poisson d'Amérique latine transitant par l'Italie, etc...
Ces importations illégales, même en quantité infime, perturbent le bon fonctionnement des mécanismes de prix de retrait élaborés par les organisations professionnelles et annihilent les efforts collectifs de régulation des marchés (politique de quota, échelonnement de commercialisation).

- renforcer les procédures européennes anti-dumping.

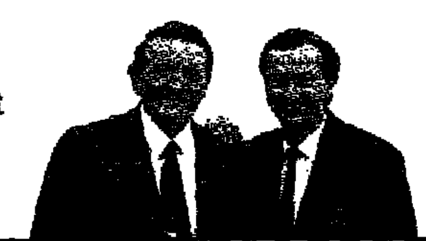
- sanctionner, s'ils sont confirmés, les dépassements de quotas d'importation de produits textiles en provenance de pays qui ne respectent pas leurs engagements internationaux.

Producteurs distributeurs et pouvoirs publics : ensemble il nous appartient de valoriser nos productions nationales, il faut :

- **rétablir l'obligation d'indication d'origine sur les produits**, notamment les importations extra-communautaires. Objectif : informer les consommateurs et les acheteurs de la distribution et de l'industrie.

- **réhabiliter le label "made in France"**. L'utilisation de ce label est actuellement une hypocrisie puisque à la demande des industriels eux-même, les Pouvoirs publics avaient autorisé qu'un produit semi-fini puisse être ainsi labellisé alors que seul un nombre limité d'opérations étaient effectuées sur le sol français (exemple : coudre des boutons sur des chemises). Il faut donc en revoir la charte.

Retrouver l'esprit de compétition.
Il n'est pas normal que des hommes politiques et des chefs d'entreprise qui défendaient hier encore la vocation européenne de la France, succombent aujourd'hui aux expressions les plus protectionnistes. Volonté de laisser pourrir une situation aux seules fins de justifier un revirement dans le discours pro-européen ?
On en oublierait que la France est le 4e exportateur mondial, que notre commerce agroalimentaire affiche des résultats positifs et que les marques françaises bénéficient d'un formidable attrait sur les marchés internationaux.
Halte au défaitisme.



Edouard et Michel-Edouard LECLERC

E.LECLERC

La réforme des conditions d'entrée et de séjour présentée en conseil des ministres

Le projet de loi sur les étrangers vise à modifier profondément les flux migratoires

Après la réforme du code de la nationalité et celle des contrôles d'identité, les étrangers ont à nouveau les honneurs de l'agenda gouvernemental avec l'adoption par le conseil des ministres du mercredi 2 juin de la loi sur les conditions d'entrée et de séjour. Il ne s'agit plus seulement, cette fois, de manier les symboles et d'envoyer un nouveau clin d'œil à l'opinion, mais de modifier profondément le traitement quotidien des flux migratoires dans un sens restrictif, avec des conséquences qui toucheront des étrangers installés en France de longue date.

C'est à un renversement fondamental qu'invite Charles Pasqua en souhaitant que la France cesse d'être le pays d'immigration qu'elle est depuis plus d'un siècle (*le Monde* du 2 juin). Depuis 1945, la loi française est construite sur la nécessité d'organiser une immigration reconnue comme une réalité, et de favoriser la stabilisation des immigrés dans le pays. La «règle du jeu» établie à la Libération après de nombreux débats (1) reste le cadre de la législation actuelle, même si l'ordonnance originelle du 2 novembre 1945 a été modifiée à de nombreuses reprises (huit depuis 1981).



En resserrant de façon drastique toutes les voies d'accès qui conduisent des étrangers à s'installer en France, le projet de loi actuel tend à remettre en cause l'immigration dans son principe, y compris lorsqu'elle concerne des familles d'étrangers déjà installés (regroupement familial) et à limiter l'accès au territoire des personnes se disant victimes de persécutions (demandes d'asile).

Le ministre de l'intérieur qui, lorsqu'il était dans l'opposition, avait plaidé pour l'instauration de «quotas» annuels d'étrangers autorisés, défend à présent l'objectif *«immigration zéro»*. Symboliquement, le projet de loi qu'il défendra devant les parlementaires traite non seulement des *«conditions d'entrée et de séjour des étrangers»* (intitulé de l'ordonnance de 1945), mais aussi de *«la maîtrise de l'immigration»*. Cet ajout, maintenu en dépit de l'avis du Conseil d'Etat (2), exprime nettement la nouvelle philosophie du texte.

100 000 nouveaux immigrés par an

Certes, l'immigration de travailleurs est «suspendue» depuis 1974. Il reste que, bon an mal an, quelque 100 000 étrangers s'installent en France. Aussi étonnant que puisse paraître ce nombre en période de chômage et de récession, il traduit l'existence d'un volant quasi incompressible d'immigration dans un pays ouvert sur le monde et respectueux des droits de l'homme.

Sur ces 100 000 arrivées annuelles (qui ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les étudiants, ni les saisonniers, dont le séjour est réputé provisoire), plus de 25 000 correspondent à des travailleurs permanents (dont la moitié sont des Européens); 35 000 sont les membres des familles rejoignant un travailleur étranger en situation régulière; près de 20 000 sont des étrangers mariés à des Français, et 15 000 des réfugiés politiques reconnus par l'Etat.

Le projet de loi vise à réduire chacune de ces possibilités d'entrée et à agrandir les portes de sortie. Il multiplie donc les obstacles à la délivrance d'un titre de résident de longue durée. Côté sorties, il facilite les reconduites à la frontière d'étrangers sans papier, et les expulsions de délinquants.

Le principe de l'arrêt de l'immigration de travailleurs n'est évidemment pas remis en cause. Comme actuellement, un étranger ne pourra obtenir une autorisation de travailler en France que si l'administration établit que l'emploi qu'il veut occuper ne peut être pris par un Français, ou s'il relève de certaines nationalités privilégiées pour des raisons historiques ou diplomatiques (Libanais, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Togolais, Gabonais, Centrafricains).

Mais le gouvernement souhaite limiter les trois autres flux que sont le regroupement familial, les mariages avec des étrangers et les demandeurs d'asile. Le projet soumet l'arrivée des femmes et enfants d'étrangers à des conditions qui risquent de mettre en cause l'exercice du *«droit de vivre en famille»* reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme.

L'obligation de faire venir la famille en une seule fois et la non-prise en compte des allocations familiales dans les ressources exigées vont limiter le regroupement familial aux étrangers locataires d'un vaste appartement et d'un confortable salaire... L'avis, même purement consultatif, qui sera demandé au maire concerné, risque d'être systématiquement négatif dans les banlieues «sensibles», et difficile à contourner par les préfets.

Les mariages avec les étrangers seront, eux, nettement plus encadrés. Ils ne donneront plus droit à une carte de résident qu'un an après la célébration, qui pourra être différée par le maire ou suspendue par le procureur de la République. Il s'agit de décourager les mariages de complaisance, mais des mariages sincères dont l'un des conjoints est en situation irrégulière risquent d'être gênés.

Il devrait, enfin, être plus difficile de demander l'asile politique en France (29 000 demandes en 1992), puisque les préfets auront le pouvoir d'empêcher un étranger d'ouvrir un dossier dans les cas qui leur paraissent *«manifestement infondés»* ou qui peuvent être renvoyés sur d'autres pays. Ces restrictions sur les entrées d'étrangers sont complétées par des mesures destinées à rendre plus efficaces les mesures d'«éloignement du territoire»: limitation des protections et des recours, et placement systématique en rétention des «clandestins» arrêtés. Cette panoplie antifraude sera complétée par un rapprochement des fichiers de la Sécurité sociale et de la police qui devrait permettre de radier du bénéfice de l'assurance-maladie les étrangers en situation illégale et leurs ayants droit.

La loi Pasqua de 1986 visait surtout à améliorer l'efficacité des reconduites à la frontière. Le projet Pasqua de 1993 va nettement au-delà en s'inscrivant dans un projet global de restriction des flux et de traque des «illégaux».

Un effet dissuasif à court terme

Entre-temps, la crise économique et urbaine s'est aggravée, exacerbant la xénophobie. L'heure n'est plus à réparer les boîtes à lettres mais à empêcher les fractures sociales. Aussi est-il de bon sens qu'un gouvernement combatte la fraude, affiche plus clairement la loi, lie la limitation des entrées d'étrangers à la bonne intégration de ceux qui sont déjà installés, et affiche le refus de la polygamie, réalité minoritaire mais explosive. D'autant que ces exigences sont largement exprimées dans la population et que certaines, comme la prévention des mariages de complaisance et l'opposabilité de la polygamie, faisaient l'objet de recommandations du Haut Conseil à l'intégration.

En resserrant systématiquement tous les boulons de l'immigration, le gouvernement se rappelle au bon souvenir de ses électeurs les plus ébranlés par la crise. Il adresse aussi aux candidats à l'émigration un message net qui peut avoir un effet dissuasif à court terme. La politique d'immigration n'a d'ailleurs pas cessé, depuis vingt ans, d'osciller entre libéralisme et répression sans que les libertés fondamentales ne soient concrètement éraflées. Les gouvernements socialistes, de M. Rocard à Mme Cresson, n'ont d'ailleurs pas toujours échappé à la tentation de flatter les tendances xénophobes de l'électorat, avec les résultats que l'on sait: gauche dans la rue et droite radicalisée.

Cette fois, c'est un tournant potentiellement dangereux que négocie le projet Pasqua, dans un contexte où les Eglises constituent la seule opposition mobilisée. En montrant du doigt les étrangers, pour la troisième fois en moins d'un mois, il inquiète et déstabilise ceux – la grande majorité – qui n'ont rien à se reprocher. Il prend aussi le risque de répandre un peu plus l'idée selon laquelle derrière chaque immigré se cache un fraudeur, un délinquant, un assuré social abusif. Avec le danger d'une dérive à l'allemande.

Pour quelle efficacité? En multipliant les situations d'illégalité, le projet gouvernemental pourrait transformer chaque nouvel immigré en clandestin, et alimenter ainsi le phénomène qu'il entend combattre. Le projet de loi place de nouveaux verrous, non seulement aux frontières, mais à l'intérieur même de la société française. Or, dans une société démocratique, peu de fossés résistent efficacement à la pression des exilés du tiers-monde attirés par les lumières des pays industrialisés. M. Pasqua l'admet en appelant de ses vœux une grande politique d'aide au développement.

Le regroupement familial, institué dès 1976 pour faciliter l'intégration des travailleurs célibataires, est à présent limité, toujours au nom de l'intégration. Les résultats pourraient être rapides en matière de reconduites à la frontière et d'expulsions, avec la multiplication des contrôles, des recoupements de fichiers, et des centres de rétention.

Dans ce domaine, comme pour l'ensemble de la politique de l'immigration, la question est de savoir jusqu'où répression des fraudes et libertés publiques peuvent coexister. La réponse viendra de la manière dont seront appliqués les nouveaux textes. Mais on peut déjà se demander si ces mesures visant les étrangers, comme c'est parfois le cas dans l'histoire, annoncent un raidissement plus général de la société.

PHILIPPE BERNARD

(1) Selon l'expression de Patick Weil dans *la France et ses étrangers*, Calmann-Lévy, 1991.

(2) Les premières versions du texte parlaient de *«maîtrise des migrations»*.

Dans la presse parisienne

«Immigration zéro»

La presse parisienne consacre une partie de ses commentaires, mercredi 2 juin, à l'entretien de Charles Pasqua au *Monde* du 2 juin, dans lequel le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire déclarait que la France *«ne veut plus être un pays d'immigration»*. *«Le ministre de l'intérieur donne un nouvel objectif à la société française: le «zéro immigré»*, écrit *le Parisien*, en soulignant que M. Pasqua transforme ainsi *«la notion de «flux tendu» pour les marchandises en «flux migratoire» nul pour les individus»*.

Dans *la Tribune*, Philippe Labarde s'interroge: *«Qui osera contredire le ministre d'Etat, qui osera soutenir que ce pays, dans son immense majorité, ne souhaite pas voir ses frontières fermées?» «Pas les socialistes, en tout cas, qui n'étaient pas loin de penser la même chose»*, répond l'éditorialiste, qui ajoute que *«ce peuple, notre peuple, enrichi depuis des lustres de la culture et du sang des autres, aujourd'hui ne veut que se replier sur lui-même». «La politique de Charles Pasqua sera, à n'en pas douter, bien accueillie dans les sondages*, continue Philippe Labarde. *Mais qui réjouira-t-elle, au regard de l'appauvrissement incontestable qu'elle entraînera?»*

Gilles Smadja, dans *l'Humanité*, exprime plus clairement son hostilité aux orientations de M. Pasqua en observant que *«tout le propos du ministre de l'intérieur consiste à désigner l'immigration comme l'une des causes essentielles du chômage». «L'équation simpliste a peut-être l'avantage, aux yeux du gouvernement, de flatter une partie de l'opinion dans le sens du poil, au moment où les mauvais coups pleuvent de tous les côtés*, écrit-il, *mais cela ne résoudra aucun des problèmes posés à notre pays, à ceux qui y travaillent comme à ceux qui sont privés de ce droit, qu'ils soient français ou non.»* Selon l'éditorialiste de *l'Humanité*, le projet de M. Pasqua *«risque d'aller un peu plus loin dans une politique d'exclusion et de division»*.

Dans le *Quotidien de Paris*, Jacques Patoz préfère s'arrêter sur les propos du ministre de l'intérieur précisant que, *«si ce gouvernement a décidé de s'engager dans une grande politique d'aménagement du territoire, on* [le lui] *doit en partie». «Ce faisant, Charles Pasqua cherche bien, à l'évidence, à contrer l'effet Balladur»* estime-t-il, en soulignant que le ministre de l'intérieur rappelle ainsi *qu'«il faudra toujours compter avec lui»*.

Les inquiétudes des milieux religieux

Pierre Méhaignerie a reçu les représentants des Eglises catholique et protestante

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a rencontré, mardi 1er juin, les représentants des Eglises protestante et catholique, qui avaient critiqué ces dernières semaines les textes du gouvernement concernant les étrangers. A la veille de l'examen par le conseil des ministres du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, les participants se sont mis d'accord sur la nécessité d'instaurer une structure de concertation destinée à débattre des problèmes d'intégration, de migration et de demande d'asile.

Selon le Père Jean-François Berjonneau, secrétaire national de la commission des migrants, le ministre a promis que des mesures positives seraient prises, notamment au niveau des écoles et des collectivités locales, avec la volonté pédagogique de permettre aux jeunes d'accéder à la nationalité française.

«Nous avons parlé au nom de nos convictions spirituelles et théologiques fondamentales sans avoir le sentiment de porter atteinte à l'esprit de laïcité et à la séparation des cultes et de l'Etat», a souligné Jacques Stewart, le président de la Fédération protestante de France.

Ce qui devrait changer

Le projet de loi *«relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France»* comprend trois séries de dispositions. L'une réforme l'ordonnance du 2 novembre 1945 et lui ajoute des dispositions sur le regroupement familial et sur le droit d'asile. Le texte modifie aussi le code civil sur le mariage, le code pénal et le code de procédure pénale à propos de l'interdiction du territoire et du placement en rétention judiciaire. Enfin, le code de la Sécurité sociale, celui du travail, et celui de la famille et de l'aide sociale sont aussi concernés par une réforme du régime applicable aux étrangers.

■ **Les demandes d'asile.** – Elles seront filtrées par les préfets, qui pourront empêcher un demandeur d'asile de déposer un dossier à l'organisme compétent, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), notamment si la demande est considérée comme *«manifestement infondée»*.

■ **Le regroupement familial.** – Pour faire venir conjoint et enfants, un étranger devra avoir séjourné régulièrement en France depuis deux ans (au lieu d'un an actuellement), disposer de ressources suffisantes compte non tenu des allocations familiales prévisibles. Il ne pourra plus faire venir ses enfants en plusieurs fois sauf *«motifs tenant à l'intérêt des enfants»*. Le préfet n'autorisera le regroupement qu'après avis du maire. Le regroupement sera interdit aux étudiants et, en cas de polygamie, aux co-épouses et à leurs enfants.

■ **La protection sociale.** – Les étrangers en situation irrégulière, même s'ils travaillent, n'auront plus accès à l'assurance-maladie. Les caisses de Sécurité sociale auront accès au fichier des étrangers en situation irrégulière de la police. Les aides sociales et médicales seront supprimées aux étrangers illégaux à l'exception de l'aide médicale hospitalière et de l'admission dans un centre d'hébergement.

■ **La carte de résident.** – L'intervention des juges en cas de refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour est supprimée avec la disparition des «commissions du séjour des étrangers». L'administration pourra toujours refuser un titre de séjour en cas de *«menace pour l'ordre public»*. Les étrangers en situation irrégulière mariés à un ressortissant français ou parents d'enfants français ne pourront plus obtenir de plein droit une «carte de dix ans». L'étranger polygame qui fait venir en France une deuxième femme ne pourra plus obtenir une carte de résident, et pourra se voir retirer une carte déjà délivrée. Les enfants étrangers entrés en France avant l'âge de dix ans hors regroupement familial n'obtiendront plus de plein droit, à leur majorité, une carte de dix ans, pas plus que les enfants recueillis mais non adoptés. Les étudiants étrangers ne pourront plus transformer leur carte temporaire en carte de résident.

■ **Le mariage avec un étranger.** – Le conjoint étranger de Français n'obtiendra ses papiers qu'un an après le mariage, sauf si l'administration apporte la preuve que la *«communauté de vie effective»* a cessé. Pendant l'année suivant le mariage, il ne sera pas protégé contre la reconduite à la frontière. Le maire pourra suspendre, pendant huit jours, la célébration d'un mariage suspect *«en cas d'urgence»*, et demander au procureur de la République de surseoir au mariage pendant trois mois s'*«il existe des indices sérieux laissant présumer que le mariage n'est envisagé qu'en vue d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale»*.

■ **Les reconduites à la frontière.** – En attendant son rapatriement forcé, l'étranger en situation irrégulière sera systématiquement placé dans un centre de rétention pendant dix jours s'il ne présente aucune pièce d'identité (au lieu de sept actuellement). S'il refuse de décliner son identité, l'étranger pourra être placé pendant trois mois en rétention par le tribunal correctionnel. Il restera possible de former un recours suspensif contre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, sauf en cas de *«recours manifestement tardif»*, ou si l'étranger est passé par un pays de la CEE avant d'entrer irrégulièrement en France. Il pourra alors être *«remis aux autorités compétentes de l'Etat»* européen en question sans possibilité de recours. Une reconduite à la frontière sera systématiquement assortie d'une interdiction du territoire d'un an.

■ **Les expulsions.** – Les protections dont bénéficient les étrangers installés depuis longtemps en France seront supprimées s'ils *«menacent l'ordre public»*. Les magistrats de la commission d'expulsion n'auront plus qu'un rôle consultatif, et ne seront plus consultés en cas d'*«urgence absolue»*. D'autre part, un étranger normalement protégé (parent d'enfant français, conjoint de Français) pourra être expulsé s'il est condamné par *«décision expresse et spécialement motivée»* d'un tribunal, pour trafic de stupéfiant. Les étrangers «tombés» pour drogue pourront aussi être systématiquement interdits du territoire français (sauf simple condamnation pour consommation personnelle) et ne pourront plus demander à être «relevés» de cette interdiction s'ils se trouvent en France.

M. Malvy reproche au gouvernement d'utiliser l'immigration comme un «faire-valoir»

Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a reproché au gouvernement d'Edouard Balladur, mercredi 2 juin, sur Europe 1, de se servir de l'immigration pour soigner sa popularité. *«Ce que je reproche aujourd'hui au gouvernement, alors que l'Assemblée est réunie depuis deux mois maintenant*, a déclaré M. Malvy, *c'est de n'avoir amené en débat que des textes qui tournent autour de l'immigration.»*

«C'est véritablement le faire-valoir de ce gouvernement que de développer une politique qui désigne l'immigré, l'étranger, celui qui n'a pas le même visage que les autres, comme responsable de nos problèmes», a regretté M. Malvy. *«Il y a consensus sur le fait que l'immigration doit être limitée, contrainte, que la France ne peut pas être le pays qui accueille toute la misère du monde»*, a-t-il ajouté, mais *«il n'y a pas consensus si le fer de lance du gouvernement tourne autour de la notion d'immigration.»*

MÉDECINE

□ **L'OMS donne son feu vert à un contraceptif injectable.** – L'Organisation mondiale de la santé a décidé d'autoriser l'utilisation d'un contraceptif injectable, connu notamment sous le nom de Depo-Provera, en estimant qu'il n'augmentait pas les risques de cancer du sein. La décision de l'OMS a été annoncée, mardi 1er juin, après une réunion d'experts internationaux qui ont examiné toutes les données disponibles sur ce contraceptif féminin, connu aussi sous le nom d'AMPR (acétate de medroxyprogestérone). Ce contraceptif, injectable tous les trois mois, avait été mis au point dans les années 60 comme alternative à la pilule. – *(AFP.)*

□ **Décès du plus vieux transplanté au monde.** – Arthur Gay, l'homme ayant vécu le plus longtemps avec un cœur transplanté, est décédé, lundi 31 mai, d'un cancer de l'œsophage à l'âge de cinquante-six ans. M. Gay, de Temple Hills (Maryland), qui a vécu pendant vingt ans et quatre mois avec un organe transplanté, avait reçu son deuxième cœur au collège médical des hôpitaux de Richmond (Virginie) en 1973. Il avait repris par la suite son travail dans l'administration des postes. – *(AFP, AP.)*

SOCIÉTÉ

JUSTICE

La décision du Conseil national de l'ordre des médecins

Les « circonstances » atténuantes du docteur Garretta

La section disciplinaire du Conseil national de l'ordre des médecins a fortement atténué la sanction infligée le 4 octobre 1992 au docteur Michel Garretta par le conseil régional de l'Ile-de-France, qui avait prononcé la radiation à vie de l'ancien directeur général du Centre national de transfusion sanguine. Dans une décision datée du 28 avril, qui a été signifiée le 1er juin, le Conseil national a ramené la peine à deux ans d'interdiction d'exercice de la médecine. Jugement ordinal modéré, qui a été remis à la cour d'appel de Paris, mardi, à la reprise de l'audience *(nos dernières éditions du 2 juin).*

Huit pages dactylographiées simplement posées sur le bureau de la cour et devant chaque avocat des plaignants. Huit pages que la pudeur interdisait de lire, alors que les dernières victimes défilaient à la barre pour exprimer leur incompréhension devant l'attitude des médecins qui leur avaient caché le risque de contamination et parfois la contamination elle-même. Huit pages dont certaines comportaient pourtant des phrases sévères.

Dans son préambule, la section disciplinaire du Conseil national de l'ordre des médecins constate que le CNTS a distribué jusqu'en août 1985 des dérivés sanguins *« qui étaient, à la connaissance des spécialistes de la transfusion sanguine, potentiellement contaminés par le virus du sida »* et que l'utilisation de ces produits a entraîné la séropositivité d'un grand nombre d'hémophiles et le décès de plusieurs d'entre eux.

Aussi la décision rappelle-t-elle d'abord : *« Face à une telle situation, qui met en cause, dans des proportions et des circonstances dramatiques, le respect de la vie humaine, le devoir de tout médecin est de faire, dès qu'il en a pris conscience, tout ce qui est en son pouvoir pour imposer immédiatement le retrait de la circulation des produits contaminés, sans céder à la moindre considération tirée tant des conséquences économiques et financières des mesures à prendre que des demandes des utilisateurs de ces produits. (...) Toute attitude d'atermoiement ou de compromis constitue un manquement des plus graves à la déontologie et à l'honneur professionnel. »*

La juridiction ordinale relève que le docteur Garretta *« était au premier chef informé de cette contamination »* et qu'il *« était en mesure de provoquer un arrêt immédiat et définitif de toute distribution »*. Tout en notant que les décisions à prendre relevaient *« du conseil d'administration de la Fondation nationale de la transfusion sanguine et des autorités administratives et politiques qui avaient en charge la santé publique en France »*, les six juges de la section disciplinaire observent aussi que le docteur Garretta a informé *« les diverses instances consultatives ou décisionnelles »*, mais ils soulignent qu'il a préconisé, selon ses propres mots, *« un compromis entre les impératifs de la santé publique et les contraintes économiques »*.

Rappelant les termes du docteur Garretta, qui estimait que c'était aux autorités de tutelle qu'il revenait de prendre leur responsabilité et d'éventuellement lui interdire de céder des produits *« avec les conséquences financières que cela représente »*, les juges déclarent qu'il *« s'en est tenu à une position d'attente dont il ne pouvait ignorer les dangers. (...) Ce faisant, il a manqué aux obligations déontologiques »*.

Cependant, pour apprécier le degré de responsabilité du docteur Garretta, la décision ordinale relève que *« l'état des connaissances à l'époque laissait place encore à bien des incertitudes en ce qui concerne la signification et les conséquences de la séropositivité, ainsi que la fiabilité et l'inocuité des produits de chauffage »*. Cette appréciation, même si elle est conforme à ce que les débats judiciaires devant la cour d'appel ont permis de dégager, pourrait ressembler à une forme de défense du corps médical.

L'attitude des médecins prescripteurs

Mais les juges de la section disciplinaire se montrent ensuite impitoyables envers certains de leurs confrères en déclarant : *« Les propositions et prises de position du docteur Michel Garretta ont été identiques à celles adoptées par un très grand nombre d'autres médecins qui ont eu à connaître de ce problème soit auprès du Centre national de transfusion sanguine, soit dans les autres centres de fractionnement, et parmi lesquels figurent les médecins traitant des malades hémophiles qui, en connaissance de cause, ont réclamé ces produits et les ont prescrits. »*

Certes, l'instance disciplinaire souligne que *« les responsabilités qu'à des titres divers ces médecins ont pu encourir ne font pas disparaître celles incombant en propre au docteur Michel Garretta »*. Mais les incertitudes de l'époque et l'attitude des médecins prescripteurs sont, selon la décision, *« des circonstances »*, dont *« il y a lieu de tenir compte »* dans l'appréciation du degré de responsabilité du docteur Garretta, qui est donc condamné à une simple interdiction d'exercer la médecine pendant une durée de deux ans. Ces circonstances sont clairement apparues au cours des débats devant la 13e chambre de la cour d'appel, et la date de la signification de la décision ordinale n'est sans doute pas innocente, dans la mesure où elle suit chronologiquement l'évolution et même la maturation du dossier judiciaire.

Cependant, si la section disciplinaire du Conseil de l'ordre s'est prononcée sur le plan de la déontologie médicale, la cour d'appel se déterminera seulement au regard du délit de *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »*.

MAURICE PEYROT

PRÉCISION

Les avocats et les accords du GATT

A la suite de la publication, dans *le Monde* du 22 mai, des déclarations du président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA), qui s'inquiétait du classement des professions juridiques dans les services commerciaux *(business services)*, qui comprennent notamment les services juridiques *(legal services)*, au sein du futur accord du GATT, le délégué interministériel aux professions libérales, Pierre Castagnou, nous a fait parvenir la mise au point suivante.

« Grâce notamment à l'action déterminée et persévérante de la France, une telle inquiétude n'est aujourd'hui plus fondée. Les professions juridiques, dont celle d'avocat, sont désormais classées dans les services juridiques (legal services). *L'ensemble des professions libérales, dont font partie les professions juridiques, étant d'ailleurs considérées comme des services professionnels* (professional services) *et non comme des services commerciaux ou marchands. C'est dire que les spécificités de ces professions ont été prises en compte. D'autre part, les règles nationales et communautaires actuellement en vigueur continueront de s'appliquer à tous les professionnels, quelle que soit leur nationalité, garantissant ainsi, dans l'intérêt même de l'usager, le respect des conditions d'accès et des règles déontologiques propres à ces professions ; la réglementation de l'exercice du droit, telle qu'elle résulte de la loi du 31 décembre 1990, ne sera donc pas non plus modifiée. »*

Le sort des vingt et un inculpés du dossier Urba-SAGES-BLE

La chambre d'accusation de Rennes se prononcera le 8 juillet dans l'affaire des bureaux d'études

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a examiné, mardi 1er juin, durant sept heures, l'affaire des bureaux d'études Urba, SAGES et BLE, concernant le financement occulte des partis politiques dans la Sarthe. Confrontée à onze requêtes en nullité déposées par certains des avocats de la défense, elle a décidé de rendre sa décision le 8 juillet. On saura alors si les vingt et un inculpés de ce dossier politico-judiciaire, parmi lesquels l'ancien président socialiste de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli, sont tous renvoyés devant le tribunal correctionnel ou si certains d'entre eux bénéficient, comme le demande le parquet général, de non-lieux.

Onze requêtes en nullité, visant à l'annulation totale ou partielle de la procédure, ont été déposées par les avocats de la défense devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes. Celle-ci, présidée par Dominique Bailhache, a entendu à huis clos les dix-sept avocats des inculpés, en l'absence du conseiller Renaud Van Ruymbeke qui, chargé de l'instruction de cette affaire, a préféré ne pas siéger pour éviter toute suspicion d'être à la fois juge et partie. Après la lecture du rapport de la chambre d'accusation, l'avocat général Jean-François Rérolle a requis le rejet des nullités déposées sous forme de mémoires par les avocats de la défense. Ces derniers se sont principalement attaqués à la procédure menée par le juge d'instruction du Mans Thierry Jean-Pierre, initialement chargé du dossier.

Me Olivier Metzner, avocat des dirigeants de la société Bretagne-Loire-Equipement (BLE), a estimé que le juge Jean-Pierre avait commis *« un faux en écriture publique authentique »* en indiquant en janvier 1991 avoir reçu un appel *« anonyme »* alors qu'il connaissait le nom de son interlocuteur, comme en témoigne le livre *Bon appétit, Messieurs!* (Fixot, 1991) écrit ultérieurement par le magistrat. Cette question avait cependant déjà fait l'objet, l'an dernier, de deux décisions de justice.

Le non-lieu requis pour M. Emmanuelli

En mai 1992, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avait écarté une première série de requêtes en nullité, fondées sur les mêmes arguments. En octobre 1992, c'est la chambre criminelle de la Cour de cassation qui avait rejeté le pourvoi de six inculpés visant à annuler la procédure ouverte par Thierry Jean-Pierre. Ce faisant, la cour avait validé la procédure du juge Van Ruymbeke (*le Monde* du 15 octobre 1992).

Le dossier examiné mardi se divise en trois volets, correspondant aux trois sociétés accusées d'avoir servi de *« pompes à finances »* à des partis politiques dans le département de la Sarthe : Urba et la SAGES, proches du PS, ainsi que Bretagne-Loire-Equipement (BLE), filiale du GIFCO, un groupement d'intérêt économique proche du Parti communiste. Parmi les inculpés figurent notamment les dirigeants de ces sociétés : Gérard Monate, ancien PDG d'Urba, Michel Reyt, président de la SAGES, et Jacques Grosman, président du GIFCO. Dans le camp des hommes politiques, on trouve aux côtés de M. Emmanuelli, plusieurs élus sarthois dont Jean-Claude Boulard, ancien député PS de la Sarthe, et Robert Jarry, maire (ex-PCF) du Mans.

En avril, dans son réquisitoire définitif, le parquet général de Rennes avait requis une série de non-lieux, notamment en faveur de M. Emmanuelli, inculpé de recel et complicité de trafic d'influence en sa qualité d'ancien trésorier du PS. A l'époque, plusieurs organes de presse avaient laissé entendre, sans être démentis, que la mise au point de ce document, à la veille des élections de mars dernier, avait donné lieu à plusieurs interventions de la chancellerie pour obtenir la modification du projet initial de réquisitoire, qui envisageait un renvoi des principaux inculpés, y compris M. Emmanuelli, devant un tribunal correctionnel (*le Monde* du 20 avril).

Ouverte en juin 1990 par le juge Jean-Pierre à la suite d'un accident du travail survenu sur un chantier de la ville du Mans, l'affaire Urba-Sarthe a connu, depuis, de nombreuses péripéties. Elle avait rebondi, le 14 janvier 1992, de manière spectaculaire, lorsque le juge Van Ruymbeke, qui venait d'hériter du dossier, avait perquisitionné au siège du PS, rue de Solferino, à Paris. Moins d'un an plus tard, le magistrat rennais avait bouclé son dossier et transmis au parquet les vingt volumes, la centaine de scellés et les vingt et une inculpations résumant l'essentiel de son enquête (*le Monde* daté 6-7 décembre 1992 et du 22 janvier).

Les avocats de M. Emmanuelli, Mes Philippe Lemaire, Patrick Maisonneuve et Gérard Welzer ont affirmé, à diverses reprises, que le dossier concernant leur client *« est vide »*, que son inculpation est injustifiée et que la démarche du juge est motivée par des considérations *« non pas judiciaires mais politiques »* (*le Monde* du 6 octobre).

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

SOCIÉTÉ

Dans les services secrets, à la gendarmerie et au SGDN

Le gouvernement se prépare à remplacer trois des principaux fonctionnaires de défense

Le gouvernement se prépare à remplacer trois de ses plus importants responsables en matière de sécurité nationale, selon des informations de source militaire. Deux de ces hauts fonctionnaires relèvent directement du ministre de la défense, le troisième dépend du premier ministre bien qu'il travaille fréquemment avec les services du ministère de la défense. Il s'agit respectivement de Claude Silberzahn, directeur général de la sécurité extérieure (DGSE), et de Jean-Pierre Dintilhac, directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), dans le premier cas, et de Guy Fougier, secrétaire général de la défense nationale (SGDN), dans le second cas. Ces trois hauts fonctionnaires ont été nommés par des ministres socialistes.

MM. Fougier et Silberzahn sont en place depuis plusieurs années déjà (1988 pour le premier, et 1989 pour le second), à la différence de M. Dintilhac qui n'exerce sa fonction que depuis 1991. Deux d'entre eux avaient précédemment servi dans des cabinets de l'ancienne majorité : M. Silberzahn a été, en 1984-1985, conseiller technique au cabinet de Laurent Fabius, premier ministre, et M. Dintilhac a dirigé, en 1990-1991, le cabinet du ministre de la justice, Henri Nallet. Quant à M. Fougier, il a été préfet de police de Paris entre 1983 et 1986, lorsque Pierre Mauroy, puis M. Fabius furent premier ministre, et il a dû quitter sa fonction avec la nomination de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur dans le gouvernement de M. Chirac.

Aux trois postes qu'ils occupent actuellement, ces hauts fonctionnaires détiennent, chacun en son domaine, des responsabilités majeures – qu'elles soient d'ordre conceptuel ou opérationnel – en matière de sécurité globale de l'Etat.

Le SGDN, avec pas moins de 500 à 600 civils et militaires sous son autorité, coordonne, sous la tutelle du premier ministre, les mesures de défense incombant aux différentes administrations. Il assure le secrétariat des conseils de défense présidés par le chef de l'Etat. Il anime la recherche et il est associé à tous les travaux relatifs aux négociations internationales en matière de sécurité.

Le DGSE, avec ses quelque 4 000 agents, est en charge du renseignement de toutes natures (stratégique, politique, économique, industriel, financier, technologique, etc.) à l'étranger, des actions clandestines hors des frontières, du contre-terrorisme et du contre-espionnage. Le DGGN, avec plus de 90 000 officiers et sous-officiers, est une armée de professionnels qui a des missions de police administrative et judiciaire. Elle joue un rôle déterminant dans la défense opérationnelle du territoire.

Donnés de source militaire, les noms les plus souvent avancés pour occuper ces trois postes sont ceux du général d'armée aérienne (cadre de réserve) Achille Lerche au SGDN ; de Jacques Dewatre, ancien Saint-Cyrien et aujourd'hui préfet, à la DGSE, et de Patrice Maynial, magistrat, à la gendarmerie.

« Pas de chasse aux sorcières »

M. Dewatre, dont la carrière est atypique, a été, entre 1981 et 1983, chef de cabinet auprès de Jean-Pierre Cot, puis Christain Nucci au ministère de la coopération. En revanche, le général Lerche a été, entre 1979 et 1981, chef du cabinet militaire d'Yvon Bourges, Joël Le Theule et Robert Galley, qui se sont succédé au ministère de la défense, avant d'être, en 1986, désigné comme chef d'état-major de l'armée de l'air par André Giraud, ministre de la défense dans le gouvernement de M. Chirac. De son côté, M. Maynial a été, entre 1986 et 1988, conseiller technique auprès du même ministre de la défense.

Ces changements de hauts responsables, qui sont aujourd'hui en préparation, vont concerner un secteur – la défense – qui a déjà mal interprété le remplacement, il y a trois semaines, par Henri Conze, du délégué général de l'armement, Yves Sillard, l'un des plus importants hauts fonctionnaires du ministère (*le Monde* du 21 mai). D'autant que, en accédant à Matignon, le premier ministre, Edouard Balladur, a expliqué, à propos de ces désignations de nouveaux responsables à la tête des services de l'Etat et des entreprises nationalisées, qu'il n'y aurait pas de *« chasse aux sorcières »* et que les intéressés seraient jugés selon leurs compétences. Dans les armées, on s'inquiète à l'idée que le ministère de la défense, si ces départs tendent à se multiplier en son sein, puisse apparaître comme l'administration qui concentrerait les incompétents...

Venant après le tumulte créé par les réductions budgétaires en mai et après la polémique, lancée par une partie du RPR, contre le plan de restructurations militaires, ces changements de responsables qui s'annoncent engendrent un trouble certain dans les milieux de la défense, accoutumés qu'ils étaient – au nom d'une conception de la pérennité de l'Etat dans un secteur consensuel – à n'être pas un enjeu de la « cohabitation ».

JACQUES ISNARD

ENVIRONNEMENT

Les analyses de la qualité des eaux de baignade

Surveillance renforcée

Les ministères de la santé et de l'environnement améliorent chaque année leur information sur la qualité des eaux de baignade. A la veille de la saison estivale, ils s'efforcent de fournir une liste des lieux de baignade classés D (mauvaise qualité), assortie de documents expliquant les causes de pollution et informant sur les travaux éventuellement engagés pour y remédier.

Les maires des communes dont une baignade est classée D ont été prévenus par courrier avant publication. Ils ne se froisseront donc pas de voir leurs plages épinglées. Pour l'eau de mer, sept plages ont reçu un carton rouge lors de la saison balnéaire 1992 (1). Il s'agit de : Centre plage à Boulogne-sur-Mer ; la Grâce de Dieu à Saint-Pair-sur-Mer et la Saline à Equeurdreville-Hainneville, dans la Manche ; deux baignades de Villerville et Trouville, dans le Calvados ; l'Ouhabia à Bidart (Pyrénées-Atlantiques) ; et l'étang de Vaine à Rognac, au bord de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône).

Entre 1991 (six points noirs) et 1992 (sept points noirs), on observe donc une légère dégradation. Mais celle-ci est plus sensible pour les baignades en eau douce, dont le nombre classé D est passé de 17 en 1991 à 96 en 1992. Cette dégradation aurait deux causes : d'une part, on a multiplié les prélèvements et durci les critères, en prenant notamment en compte la pollution par les huiles, les mousses de détergents et les corps flottants, en plus de la traditionnelle pollution bactérienne. D'autre part, l'été 1992 a été perturbé par de nombreux orages, qui ont entraîné une importante pollution des rivières et du littoral.

Le ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy, a souligné que les préfets pourront interdire la baignade dans les eaux classées D pendant deux saisons. Et le ministre de l'environnement, Michel Barnier, a rappelé *« l'investissement gigantesque »* que représentent les travaux d'assainissement à poursuivre dans les communes riveraines de baignades. *« Mais il est vital pour le tourisme, notamment pour le tourisme vert qui se développe dans la France de l'intérieur »*, a souligné le président du conseil général de la Savoie.

R. C.

(1) Les prélèvements ont lieu du 15 juin au 15 septembre (et toute l'année dans les départements d'outre-mer). On peut consulter ces résultats sur Minitel, en composant 3615 ou 3616 IDEAL, code INFO-PLAGE.

SPORTS



TENNIS : les Internationaux de France

Les colères de Jim Courier

Jim Courier n'avait manifestement pas récupéré de son match de la veille contre Tomas Muster quand il a affronté, mardi 1er juin, le Croate Goran Prpic en quarts de finale des Internationaux de France de tennis. Après un premier set en puissance, il a tenté d'abréger l'échange au filet s'exposant ainsi aux passings de son adversaire qui enleva la deuxième manche et fut dangereux dans la quatrième.

Une mauvaise répartition des matches sur les courts peut gâcher la mise en scène d'un tournoi (*le Monde* daté 30-31 mai). Une mauvaise programmation risque de surcroît d'en fausser l'équité sportive. Un double inconvénient, un double mépris, dont a failli être victime Jim Courier. Après avoir été exilé sur le court numéro 2, lors des deuxième et troisième tours de ces Internationaux de France, le champion 1991 et 1992 a été contraint de revenir sur le central moins de 24 heures après y avoir livré en huitièmes de finale un combat titanesque à Tomas Muster (*le Monde* du 2 juin). Et le colosse de Dade City (Floride), exténué, a failli s'engloutir dans le tennis, de type *« sables mouvants »*, du Croate Goran Prpic. Seul un énorme sursaut de volonté a permis au numéro 2 mondial de s'arracher à l'emprise venimeuse du numéro 181.

Grosse frayeur, puis grosse colère de l'Américain. L'an dernier Jim Courier avait dû affronter deux gros calibres, Muster déjà, puis Mancini, sans prendre un jour de repos. A l'époque il n'avait rien trouvé à redire : la pluie avait contraint les organisateurs à bouleverser le calendrier. Cette année il ne trouve pas cela drôle du tout : *« Je ne voulais pas jouer. Il n'y avait aucune raison. Sauf pour le comité d'organisation. Ils ne s'occupent que de leur précieuse petite télévision et de leur programme. »*

« Uniquement de l'homme »

Quel impératif sportif y avait-il en effet à faire disputer deux quarts de finale messieurs, mardi 1er juin, alors que les demi-finales n'auront lieu que vendredi 4 ? Le tournoi n'aurait-il pas été plus équilibré avec les dames jouant leurs quarts de finale mardi, leurs demi-finales jeudi et leur finale samedi, tandis que les messieurs auraient eu à leur disposition mercredi, vendredi et dimanche ?

« Ils ont choisi la mauvaise solution », a estimé Jim Courier. Avec un soupçon de parano il aurait pu voir dans tout cela un noir dessin, une conspiration laborieuse, une machination pour l'expulser de sa terre. Cela aurait pu être une façon de lui faire comprendre que, avec sa dégaine de camionneur du Middlewest, il n'est pas trop à sa place dans le tableau bon chic bon genre de Roland-Garros, de lui faire savoir qu'on n'a pas apprécié son refus d'assister au traditionnel dîner des champions.

Si s'était le cas, Jim Courier n'en a rien montré. Il s'est même placé au-delà de la polémique, magnanime, en citant James Joyce : *« Le succès ne dépend ni du temps, ni du lieu, ni des circonstances, uniquement de l'homme »*. En tout cas il a été mardi celui de la situation.

ALAIN GIRAUDO

Mary-Joe Fernandez au bout du suspense

Les demi-finales du simple dames des Internationaux de France opposeront, d'une part, deux Allemandes, Steffi Graf, tête de série n° 1, et Anke Huber (n° 8), et, d'autre part, deux Latines, Arantxa Sanchez-Vicario (n° 2) et Mary-Joe Fernandez (n° 5). Cette dernière a éliminé Gabriela Sabatini (n° 3) au terme d'un match de 3 h 34 min, l'affrontement féminin le plus long dans un tournoi du Grand Chelem.

D'ordinaire, chez les dames, un match long est un match ennuyeux, une lutte de deux adversaires retranchées derrière la ligne de fond de court et qui s'arrosent de balles pendant une éternité. Généralement, la plus patiente et la plus solide l'emporte. Ainsi Anke Huber, mardi, qui a vaincu Conchita Martinez après 2 h 36 min de jeu devant un public qui n'aurait pas été mieux assommé par une dose massive de somnifères.

Quelques heures après ce marathon sur le central, le quart de finale entre Gabriela Sabatini et Mary-Joe Fernandez, sur le court n° 1, prend la tournure d'un match éclair. L'Argentine mène une manche à zéro, 5 jeux à 1, 40-30, dans le deuxième set. Elle sert pour le match. Il n'y a pas une heure que celui-ci a commencé. Le public voudrait du rab. Il encourage la perdante. Il veut rester un peu avec Gaby. C'est alors que l'Argentine fait une double faute, puis une autre. Mary-Joe Fernandez remporte le jeu. Gabriela va rater quatre autres balles de match. On file vers le tie-break. Pouvait-on alors s'attendre à rester cloué sur son siège pendant encore deux heures et demie, à sortir du court le cœur en chamade, les nerfs en charpie. On venait de vivre la plus belle émotion de ces Internationaux de France. Plus tard, on apprendra que c'était la partie féminine la plus longue dans un tournoi du Grand Chelem.

Un troisième set d'anthologie

Dans ce match, chaque minute aura été plus folle que la précédente. C'est le troisième set. Il va durer près de deux heures. Mary-Joe Fernandez revient de nulle part et Gabriela Sabatini repart de zéro. Jamais les joueuses ne vont s'économiser, jamais elles ne voudront thésauriser un service pris à l'adversaire ou une avance de quelques points. Désormais, elles sont deux à embrasser les lignes de leurs balles. Pour gagner, elles trempent leur raquette dans toutes les couleurs de la palette du tennis : elles cognent, caressent la balle, la séduisent. C'est une accélération du fond du court, un service-volée, une montée à contre-temps, une amortie coupe-jarret et puis un lob. C'est une balle dans le filet ou trop longue, rançon de leur audace, de leur colère, c'est un cri de dépit, un feulement, le bruit des pas sur la terre battue, c'est un regard, tantôt inquiet, tantôt rageur de deux grâces.

A Roland-Garros, la manche ultime doit séparer les adversaires de deux jeux, sans tie-break. Mary-Joe laisse filer quatre balles de match sur le service de Gabriela. On se dit qu'un sort a été jeté sur la rencontre, que la nuit viendrait et que les deux joueuses seraient toujours là, accrochées à cette victoire qui n'en accepterait qu'une. Autour du court n° 1, toute vie a peut-être disparu. Qui s'en soucie ? Les deux femmes semblent envoûtées : 6-6, 7-6, 7-7, 7-8, 8-8, 9-8 : les jeux défilent dans un vertige. Personne ne veut sortir.

Cette rencontre est un rêve éveillé. On lui trouve des antécédents : cette finale « interminable » entre Chris Evert et Martina Navratilova, en 1985, ou l'affrontement final de 1992, entre Monica Seles et Steffi Graf que la Serbe avait gagné par 10 jeux à 8 au troisième set. Et puis, l'arbitre annonce ces mots qu'on pensait ne jamais entendre : *« jeu, set, et match »*. On les murmure pour s'en convaincre, les deux joueuses, se serrent dans une longue accolade. C'est fini.

On cherche des explications. Cette étrange angoisse de gagner de Gabriela Sabatini, vainqueur de l'US Open en 1990 mais arrêtée douze fois aux portes des demi-finales d'un tournoi du Grand Chelem, dont cinq fois à Roland-Garros. Mary-Joe Fernandez a expliqué : *« A 6-1, 5-1, j'ai vu que le chronomètre du match marquait 53 minutes. Je me suis dit que c'était humiliant de perdre ainsi contre Gabriela. A 5-2, une heure s'était écoulée. Je me suis dit, OK, je ne serai pas trop ridicule. Et puis, j'ai fait ce que toutes les joueuses font lorsqu'elles sont menées. Je me suis battue. Un match n'est jamais terminé. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les variations de Steffi Graf

« Varier », dit-elle. Comme si Steffi Graf avait appris par l'expérience que le tennis finit par se lasser des jeux monocolores, comme des dictatures trop bien assises. Mardi 1er juin, l'Allemande a donc varié : lobs, amortis, montées au filet. Elle a un instant oublié la réputation de son coup droit pour se pencher sur son revers.

De l'autre côté du filet, Jennifer Capriati n'a rien changé. Plantée au fond du court, elle a cogné et sué, en tombant dans tous les pièges de son adversaire. Comme des liquides de densité différente, leurs tennis ne se sont pas mélangés. Celui de Graf a toujours eu le dessus. Il s'appuyait sur l'épaisseur d'un passé, tandis que l'Américaine ne semblait miser que sur celle de son physique.

Dans la pyramide des âges du tennis féminin, si, à dix-sept ans, Jennifer Capriati n'est déjà plus toute jeune, Steffi Graf fait figure d'ancienne du haut de ses vingt-quatre ans. L'Allemande est entrée dans le troisième cycle de sa vie de championne. Elle a tout gagné, depuis un premier sacre à Roland-Garros, en 1987, puis elle a perdu. Et elle peut reconquérir à Paris ce numéro un que lui a dérobé Monica Seles. Jennifer Capriati peine, elle, à franchir le premier palier de sa carrière de prodige, à tenir les promesses d'une place en demi-finale sur cette même terre battue, en 1990.

Mardi, le court central aurait pu épouser cette cause, soutenir ce jeu lourd au service d'une obsession des sommets. Mais le public penche depuis longtemps pour la championne qui doute, susceptible de craquer à tous moments. Depuis quelques années, Steffi Graf a vu sa vie privée étalée dans les journaux. Récemment, elle a pleuré aux côtés de sa rivale Monica Seles, blessée par un de ses fanatiques. Elle s'est interrogée sur son jeu. Ces drames personnels ont révélé une dimension nouvelle du personnage, occultée jusque-là par sa domination.

Face à la volonté de puissance de l'Américaine, Steffi Graf ressemblait à Martina Navratilova en fin de carrière, redevenue émouvante par ses défaites lorsque l'Allemande commençait à la bousculer. C'est sa grande chance : ne pas avoir attendu trente ans pour montrer qu'elle pouvait être humaine. Steffi Graf peut se permettre de congédier les jeunes ambitieuses. Désormais, si son tennis lui permet de reconquérir sa couronne, son règne devrait sembler plus doux.

JÉROME FÉNOGLIO

Un entretien avec Georges Goven

« Il n'y a pas de débâcle », nous déclare l'entraîneur de l'équipe de France

Pas un joueur français, homme ou femme, n'a passé le cap de la première semaine aux Internationaux de France de tennis. Selon Georges Goven, capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis, c'est une déception, mais pas la débâcle.

« Les performances françaises sont décevantes.

– Le public est déçu. Nous avons eu des bons résultats, pourtant, comme les victoires de Stéphane Huet sur Ivan Lendl, tête de série n° 7 du tournoi, au premier tour, et de Rodolphe Gilbert sur Boris Becker (n° 4) au deuxième tour. Ils n'ont pas confirmé par la suite. Les joueurs de l'équipe de France de Coupe Davis – Henri Leconte, Fabrice Santoro, Arnaud Boetsch – ont joué à leur niveau, parfois un peu en dessous. Mais peut-on en vouloir à Thierry Champion, blessé depuis six mois, d'avoir été battu par la tête de série n° 10, Sergi Bruguera ?

– En l'absence de Guy Forget, on attendait beaucoup de Henri Leconte et de Cédric Pioline.

– Le public a été mal éduqué, bercé par les performances françaises des dernières années : la victoire de Noah, en 1983 ; l'accession de Leconte en finale en 1988 ou en demi-finale en 1987 et en 1992. Les gens attendaient que Leconte refasse le prodigieux coup de 1992. Peut-on lui en vouloir d'avoir été battu par Sergi Bruguera, qualifié pour les quarts de finale ?

» Guy Forget forfait, la France n'avait pas de tête de série dans le tournoi. Il fallait bien s'attendre à ce que nos dix-neuf joueurs en lice tombent sur des vedettes au premier ou au deuxième tour : ce fut le cas pour Nicolas Escudé face à Boris Becker (n° 4). Tout ce qu'on leur reproche, c'est de ne pas avoir réalisé de choses extraordinaires.

– Etes vous inquiet, à six semaines du quart de finale de Coupe Davis, France-Inde ?

– Mon inquiétude, c'est de savoir si Guy Forget pourra jouer. Fabrice Santoro, blessé au pouce, est forfait. Je peux sélectionner de nouveaux joueurs. Il y a du monde derrière l'équipe, comme Cédric Pioline, Rodolphe Gilbert ou Guillaume Raoux. Pour les jeunes, je fais confiance à la fédération qui détache des entraîneurs pour les espoirs. L'Allemagne nous a imités !

– Que faut-il pour qu'un Français remporte Roland-Garros ?

– En France, seuls Forget – aujourd'hui 17e mondial – et Leconte – 65e, – encore présents sur le circuit, ont fait partie des dix meilleurs mondiaux. Ils ont l'expérience dont leurs cadets ne jouissent pas encore. Pioline, Santoro et Boetsch évoluent entre la 21e et la 29e place du classement mondial ; ils sont neuf Français dans les cent premiers. Ils ont brillé, comme Cédric Pioline, finaliste à Monte-Carlo. Il leur manque des résultats réguliers et non des coups d'éclat. Ils doivent se persuader qu'ils peuvent battre les meilleurs puisqu'ils les ont déjà battus : en somme, troquer le statut de bon joueur pour celui de champion.

» Il n'y a pas de débâcle. Je serai embêté le jour où nous serons relégués en zone européenne de Coupe Davis, quand il n'y aura plus de Français dans les cent premiers mondiaux ou qu'il n'y aura plus un junior pour assurer la relève. Pour l'heure, il faut ranger les carabines et nous laisser travailler. »

Propos recueillis par BÉNÉDICTE MATHIEU

Les résultats du mardi 1er juin

Quarts de finale

SIMPLE MESSIEURS

Deuxième moitié du tableau

J. Courier (EU, n° 2) b. G. Prpic (Cro.) 6-1, 4-6, 6-0, 7-5.

SIMPLE DAMES

Première moitié du tableau

S. Graf (All., n° 1) b. J. Capriati (EU, n° 6) 6-3, 7-5 ; A. Huber (All., n° 8) b. C. Martinez (Esp., n° 4) 6-7, 6-4, 6-4

Deuxième moitié du tableau

M.-J. Fernandez (EU, n° 5) b. G. Sabatini (Arg., n° 3) 1-6, 7-6, 10-8 ; A. Sanchez-Vicario (Esp., n° 2) b. Jana Novotna (Tch.) 6-2, 7-5.

Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et, éventuellement, leur numéro de tête de série.

EDUCATION • CAMPUS

La porte entrouverte aux élèves étrangers

Le rectorat de Paris améliore la scolarisation des jeunes non francophones et ouvre les premières classes d'accueil dans les lycées

A voir les murs de la classe, recouverts de modèles d'écriture malhabilement copiés et d'affichettes rappelant les règles de base de la grammaire française, on pourrait se croire dans une classe de cours préparatoire. Ce sont pourtant des adolescents qui vivent là, dans ce collège sans histoire du douzième arrondissement de Paris, groupe fragile embarqué dans une aventure scolaire incertaine.

Ils ont de onze à quinze ans, sont algériens, haïtiens, kurdes, sri-lankais, indiens ou bien encore originaires de différents pays d'Afrique noire tels le Sénégal ou le Mali. Leurs points communs? Ils n'en ont guère, sauf celui d'avoir atterri là faute de pouvoir être accueillis dans une classe ordinaire.

A quatorze ans, Mina, qui est née en France, n'a que de très lointains souvenirs de la classe de maternelle et du petit bout de CP qu'elle a pourtant suivi dans une école parisienne. Envoyée, à six ans, vivre en Algérie pour d'obscures raisons familiales, elle n'est plus jamais retournée à l'école.

Jusqu'à son retour en France l'an dernier, dans sa famille où ses frères suivent des scolarités banales, et son entrée dans la classe d'accueil du collège Guy-Flavien, où le moins qu'on puisse dire est qu'elle dépense une énergie peu commune. Opérations, lecture, écriture : en une seule année scolaire, elle a rattrapé beaucoup du temps perdu et devrait normalement intégrer une classe de quatrième de soutien à la rentrée prochaine.

Des itinéraires chaotiques

Pour Kadija, élève marocaine de treize ans, les choses sont encore moins faciles. Non francophone – à la différence de Mina, – elle n'a, elle, jamais connu l'école avant la dernière rentrée scolaire. Jamais vu un livre, un cahier ou tenu une paire de ciseaux.

Il y a aussi les deux frères fraîchement débarqués de Haïti qui n'ont pour tout passé scolaire que les quelques mois dans une école de l'Armée du salut, ou bien encore Hassan, le petit Turc, douze ans à peine et benjamin du groupe, dont on se demande vraiment ce qu'il fait dans cette classe. Erreur d'aiguillage? Peut-être.

Il n'est guère facile pour une institution habituée aux parcours scolaires rectilignes de se repérer dans ces histoires familiales douloureuses et ces itinéraires chaotiques marqués par la grande pauvreté. Et il faut parfois attendre plusieurs mois avant de découvrir que tel enfant n'a jamais été scolarisé dans son pays d'origine, ou bien que, au contraire, présenté comme «analphabète», il sait... lire et écrire dans sa langue d'origine.

La classe du collège Guy-Flavien est l'une des quatre classes parisiennes ouvertes à l'automne 1991, théoriquement réservées aux enfants de moins de seize ans – donc encore soumis à l'obligation scolaire, – mais non francophones et jamais ou très peu scolarisés avant leur arrivée en France. Mais la réalité oblige à prendre quelque liberté avec le modèle. Peut-on considérer qu'il a été «scolarisé» ce garçon qui a passé plusieurs années dans une école coranique et qui a tout oublié de son passé scolaire en France, où il avait pourtant appris à lire? Et que signifie être «francophone» quand, à quinze ans, on ne maîtrise rien du français écrit et qu'on se retrouve, du jour au lendemain, plongé dans l'univers du collège?

«*En fait*, résume très prosaïquement Nathalie Dunand, l'institutrice de la classe d'accueil du collège Guy-Flavien, *la seule vraie question c'est : «Quelle structure scolaire est d'accord pour accueillir un enfant de quatorze ou quinze ans qui n'est pratiquement jamais allé à l'école?» La réponse est simple : aucune. Cette classe – où je n'ai seulement que trois élèves véritablement non francophones et jamais scolarisés – est l'ultime maillon de la chaîne où se retrouvent en fait tous ceux qui n'ont pas trouvé de place ailleurs, mais qu'on doit néanmoins scolariser, puisqu'ils n'ont pas seize ans.*»

L'ouverture de ces classes représente quand même un progrès important. Jusqu'à l'an dernier, à



Paris, où ils sont particulièrement nombreux, ces élèves déjà âgés et «primo-arrivants» se retrouvaient à l'école primaire où l'on attendait qu'ils aient seize ans pour les évacuer du paysage scolaire. Or, sur les quinze élèves du collège Guy-Flavien, sept devraient, l'an prochain, être orientés en quatrième préparatoire dans un lycée professionnel.

Ils auront beaucoup de mal, n'ayant pour la plupart, outre leur niveau général très faible, jamais fait de langue vivante ni de technologie ni d'histoire-géographie. Au moins auront-ils une place réservée, dans un LEP par le rectorat de Paris, ce dernier ayant en effet décidé que les candidatures des élèves issus des classes non francophones seraient examinées en priorité.

Longtemps montré du doigt pour ses insuffisances en la matière, le rectorat de Paris tente, depuis près de deux ans, d'améliorer et de diversifier son dispositif de scolarisation des enfants étrangers. L'arrivée au rectorat d'André Hussenet, inspecteur général, directeur de l'académie de Paris depuis janvier 1992 et auteur, en 1990, d'un rapport remarqué sur l'intégration par l'école des enfants issus de l'immigration, y est sans doute pour quelque chose.

Deux mois après sa nomination, le cas de soixante-dix-neuf enfants étrangers non scolarisés faute de place dans les établissements de la capitale défrayait la chronique (*le Monde* du 23 avril 1992). «*Il y a deux ans, les places en classe d'accueil manquaient effectivement dans le secondaire à Paris, alors qu'elles étaient suffisantes, voire trop nombreuses dans le primaire,* souligne André Hussenet. *D'où des cas aberrant d'enfants de quinze ans que l'on «plaçait» en CM2, ou encore de gamins, comme j'en ai rencontré, qui entamaient vaillamment leur septième année en classe d'accueil... Puisque les structures existaient, il fallait bien les remplir pour pouvoir les maintenir!*»

En un an, seize divisions nouvelles ont été créées dans le secondaire, dont deux en lycée. Pour chaque classe ouverte, un enseignant de français-langue étrangère est recruté; enfin, chaque élève est comptabilisé deux fois dans l'effectif de l'établissement d'accueil, afin d'éviter les effets pervers liés à l'existence même d'une structure particulière et pour qu'il soit, le plus rapidement possible, intégré à une classe «ordinaire» du collège ou du lycée.

A en croire les enseignants de ces classes ou les élèves eux-mêmes, cette partie-là n'est pas gagnée. Au collège Guy-Flavien, «l'intégration» à l'établissement des élèves de la classe d'accueil se limite aux cours de gym et de dessin pris en commun avec les autres élèves.

Mais ils ne participent ni aux sorties ni aux différentes activités et autres «clubs» organisés à l'intérieur du collège. Et Nathalie Dunand, que distingue de ses «collègues» son statut d'institutrice, se sent parfois bien seule dans la salle des profs du collège.

Dans la classe d'accueil du lycée François-Villon, dans le quatorzième arrondissement – la seule classe de lycée pour élèves étrangers fonctionnant en France avec celle de Paul-Valéry, un autre établissement parisien, – l'intégration est plus facile. Parce que les élèves ne sont pas, comme ceux du collège Guy-Flavien, des laissés-pour-compte de la chaîne scolaire.

Dans les beaux quartiers

Mais aussi parce que ce lycée a mis sur pied un vrai projet pour ces élèves. Polonais, Chinois, Serbes, Iraniens, Roumains et Brésiliens se côtoient dans la classe de Catherine Moal, professeur de français-langue étrangère. Les parcours de ces élèves sont, pour certains, dramatiques. D'autres ont simplement suivi leurs parents à l'occasion d'un séjour professionnel prolongé en France, mais tous ont un niveau scolaire au moins équivalent à une fin de troisième en France et l'envie chevillée au corps de s'en sortir.

Robert, jeune roumain de dix-huit ans, en a fait l'expérience : jusqu'à l'année dernière, il n'existait aucune structure publique à Paris pour accueillir de jeunes étrangers non parfaitement francophones, même avec un bon niveau scolaire. Refusé dans tous les lycées où il s'est présenté, il a attendu un an et l'ouverture de la classe de François-Villon avant de pouvoir reprendre ses études.

Après une période consacrée à la pratique intensive du français, les élèves sont répartis dans différentes classes du lycée au fur et à mesure de leurs progrès. Et la plupart pourront, après cette année de mise à niveau, intégrer une classe de seconde ou de première.

«*L'intégration, c'est aussi ouvrir aux étrangers les voies d'excellence et leur donner accès aux meilleurs lycées*, souligne André Hussenet. *Autrement dit, casser le lien automatique entre immigration et pauvreté, immigration et échec scolaire.*» Le directeur de l'académie de Paris s'est donc fait fort de disperser les nouvelles classes d'accueil dans tout Paris... sans oublier les beaux quartiers.

Deux classes d'accueil ont ainsi été ouvertes à la rentrée de Pâques dans les lycées Rodin et Henri-IV. Deux autres doivent voir le jour en septembre prochain à Victor-Duruy et Molière. Elles concerneront certes les premiers cycles de ces établissements, pour certains très bourgeois, mais aideront sans doute à franchir un pas symbolique.

CHRISTINE GARIN

La cigarette du lycéen

QUIMPER

de notre correspondant

Dans le cadre d'un concours de journaux scolaires organisé par *le Télégramme de Brest*, les élèves de seconde du lycée agricole Le Nivot, à Lopérec (Finistère), ont réalisé une enquête, auprès de trois cent trente et un de leurs camarades, sur la consommation de tabac à l'intérieur de l'établissement. Cette initiative est d'autant plus intéressante qu'ils avaient la chance de disposer des résultats de sondages sur le même sujet réalisés, en 1978 et en 1987, par un professeur d'histoire-géographie, M. Guirriec.

L'évolution constatée n'est guère rassurante. En 1978, 30 % des élèves fumaient, en 1987, ils étaient 38 %, ils sont à présent 43 %. Comme le soulignent les auteurs de l'article, «*le pourcentage de fumeurs ne cesse de progresser depuis quinze ans et, fait surprenant, pratiquement une fille sur deux – exactement 48 % – fume*». Ces deux tendances confirment les résultats d'autres enquêtes récentes, menées, par exemple, auprès des lycéens de la région parisienne ou de la région des Pays de la Loire.

Non seulement les rangs des fumeurs ne cessent de s'étoffer mais, en outre, ceux-ci fument de plus en plus. 32 % des fumeurs consomment actuellement plus de 15 cigarettes par jour contre 27 % en 1987 et seulement 6 % en 1978. Signe des temps et des modes, enfin, les lycéens préfèrent nettement les blondes (74 % de la consommation), alors qu'il y a quinze ans Gitanes et Gauloises bleues l'emportaient aussi largement.

Plus de 6 000 F par an

Les habitudes de tabagisme varient considérablement d'une classe à l'autre puisque dans une classe de seconde, on ne recense que 25 % de fumeurs contre 73 % dans une classe de terminale. Est-ce la tension précédant le bac qui est à l'origine de cette situation? Rien n'est moins sûr, car si les petits fumeurs (moins de 15 cigarettes par jour) grillent davantage de cigarettes à l'école qu'en vacances, pour les gros consommateurs c'est l'inverse.

En matière de budget, on estime que ceux qui consomment plus de trente cigarettes par jour – environ 10 % des fumeurs – dépensent plus de 6 000 francs par an pour assouvir leur penchant. Curieusement, le premier contact avec le tabac est plus tardif que précédemment, et 50 % des fumeurs ne sont vraiment «accrochés» que vers seize-dix-sept ans. Consciente des dangers auxquels elle s'expose, la moitié de la population concernée a tenté, un jour ou l'autre, de renoncer à l'herbe de Nicot. Même si 32 % ont «*résisté plus d'un mois*», les succès définitifs ne dépassent pas 3 %.

Il y a cinq ans, lors d'une consultation, 70 % des élèves s'étaient prononcés sur l'interdiction de fumer au foyer. Depuis, cette mesure a été constamment reconduite, et un abri extérieur a été construit pour ceux qui ne peuvent se plier à la règle commune.

JEAN LE NAOUR

La tribu universitaire en son miroir

Une enquête du Centre d'étude des revenus et des coûts décortique les ressources et les conditions d'activité des enseignants du supérieur. Passionnant

LES universitaires – c'est leur métier et souvent leur passion – étudient les réalités les plus complexes, les plus savantes, parfois les plus étonnantes : depuis les coutumes des éleveurs d'Asie centrale aux subtilités de Saint-John Perse, de la tectonique des plaques aux nuances codifiées de la jurisprudence. A de très rares exceptions près, cependant, ils ont toujours soigneusement évité de se pencher sur leur propre tribu, avec ses 15 151 professeurs, ses 22 284 maîtres de conférences, ses 2 466 assistants, ses 6 994 enseignants du secondaire détachés dans le supérieur et ses 8 973 attachés temporaires, moniteurs, lecteurs, bref, au total, les 57 429 membres qu'elle comptait en 1992. C'est désormais chose faite avec le rapport que le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) vient de rendre public (1). Un travail passionnant, à bien des égards. Car si le CERC apporte à l'analyse des revenus – principaux mais aussi annexes – des enseignants du supérieur, la solidité minutieuse qu'on lui connaît, grâce notamment à la coopération du ministère de l'éducation nationale et de sa direction des personnels de l'enseignement supérieur (*lire page 16*), il y ajoute une étude qualitative originale qui dépasse largement l'enquête statistique classique.

Construite à partir de cent vingt entretiens très fournis, réalisés en 1992, avec des universitaires de tout poil, parisiens ou provinciaux, de grande agglomération universitaire ou de ville moyenne, cette analyse, conduite par Jean-Michel Berthelot, directeur du Centre de recherches sociologiques de l'université de Toulouse-Le Mirail, constitue une plongée en profondeur, et souvent sans pudeur, dans l'univers complexe et contrasté des universitaires.

Un étonnant kaléidoscope

Comme un miroir fidèle de leur diversité, de leurs ambitions et de leurs frustrations, de leurs conditions d'activité et de l'image qu'ils se font d'eux-mêmes et de leur place dans la société.

A première vue, en effet, le kaléidoscope des situations, des trajectoires et des statuts pourrait laisser croire à un émiettement du monde universitaire, d'autant plus sensible que le nombre des universitaires a été multiplié par six en trente ans, passant de 8 000 en 1962 à plus de 48 000 en 1992, si l'on s'en tient aux seuls fonctionnaires.

Entre le physicien attaché à son laboratoire, sa paillasse, ses «manips» et les grands équipements de recherche auquel il a accès, l'ethnologue et son lointain terrain d'observation, l'archéologue et son chantier de fouilles, le juriste ou l'économiste et ses liens indispensables avec les milieux professionnels, voire sa double carrière d'avocat ou de consultant, le littéraire dont la vie est partagée entre sa bibliothèque de prédilection et son domicile-lieu de travail, ou encore les enseignants du secteur hospitalo-universitaire insérés dans la structure hospitalière et le rapport au malade : autant de signes extérieurs d'atomisation de la fonction d'universitaire. Autant de lieux de travail différents, avec leurs contraintes spécifiques, leur calendrier propre, leurs rituels.

La spécificité des disciplines est loin d'être le seul facteur de diversité. S'y ajoutent les clivages régionaux, et le poids de Paris, même s'il a été régulièrement rogné depuis deux ou trois décennies, reste très sensible au plan symbolique, notamment dans les disciplines de lettres et sciences humaines. Mais aussi les ruptures entre générations : entre les gros bataillons des enseignants-chercheurs entrés massivement dans la carrière dans les années 60 et qui vieillissent ensemble (plus de cinquante-deux ans d'âge médian pour les professeurs et quarante-sept ans pour les maîtres de conférences), les maigres troupes recrutées entre 1975 et la fin des années 1980, ou encore le sang neuf qui a afflué depuis trois ou quatre ans, les témoignages recueillis par l'enquête du CERC font apparaître de sérieuses nuances, notamment sur l'importance attachée par les plus jeunes, aux dires des anciens, à la progression statutaire dans la carrière.

Enfin, la source la plus sensible de diversité des situations résulte de l'implication très variable sur plusieurs types d'activité : à l'intérieur du triptyque classique – enseignement, recherche, administration, – chaque universitaire peut trouver, au fil de son parcours, des pôles d'investissement variables. Comme le note Jean-Michel Berthelot, «*associé à la complexification de la gestion universitaire, au système des primes* [introduit depuis 1989] *et au rôle de prestige accordé à la recherche, cet investissement différentiel est sans conteste le facteur le plus susceptible de faire émerger des profils professionnels différents*».

GÉRARD COURTOIS

Lire la suite page 16

(1) *Les enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur : revenus professionnels et conditions d'activité*, Sophie Ponthieux et Jean-Michel Berthelot, CERC, La Documentation française, 196 p., 88 F.

REPÈRES

ENVIRONNEMENT. Dans le cadre de l'opération « Vivre à l'école », la Fédération de l'éducation nationale (FEN) organise mercredi 9 juin, à la Maison des arts de Créteil (Val-de-Marne), un colloque, ouvert *« à toute la communauté éducative »*, sur le thème « éducation et environnement ». Pourquoi faut-il envisager une éducation à l'environnement en milieu scolaire ? Quelle éducation à l'environnement ? Des tables rondes, s'appuyant sur les exemples de multiples initiatives locales, feront le point sur ces questions.

INFO-MÉTIERS. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) met une nouvelle gamme d'outils à la disposition des élèves et des enseignants. Le vidéodisque *Métiers en clips* permet d'avoir accès à trente-sept portraits de professions d'une durée d'une minute trente à travers plusieurs clés d'entrée. Coproduit par la Cité des sciences et de l'industrie, il est commercialisé par l'ONISEP au prix de 1 000 francs TTC.

Trois annuaires informatiques des formations sont également disponibles, consacrés aux formations supérieures, aux formations à caractère professionnel et technique, et à la carte des formations par académies. Plusieurs critères de choix sont possibles : niveau d'études, spécialité, localisation, etc. Commercialisé depuis deux mois au prix de 600 francs l'un pour les établissements scolaires, ces annuaires ont déjà conquis 2 000 établissements. Enfin, la borne de l'information professionnelle (BIP) est une machine interactive, consultable du bout des doigts, qui rassemble toutes les données dont dispose l'ONISEP. Plus onéreuse (100 000 francs HT), elle est surtout conçue pour les espaces : expositions, forums, centres publics d'information et d'orientation (CIO).

▶ **La liste des délégations régionales de l'ONISEP est consultable par Minitel au 3615 ONISEP.**

PARIS-IV-SORBONNE. Jean-Pierre Poussou, professeur d'histoire urbaine et d'histoire des pays anglo-saxons, a été élu président de l'université Paris-Sorbonne, le 28 mai, au premier tour de scrutin, par 68 voix sur 97 suffrages exprimés. Cette élection fait suite au jugement rendu le 16 décembre 1992 par le tribunal administratif de Paris qui avait considéré que Michel Meslin, président de Paris-IV depuis 1989, était atteint par la limite d'âge de soixante-cinq ans et ne pouvait plus exercer ses fonctions. M. Meslin, nommé alors administrateur provisoire, avait été chargé d'organiser l'élection de son successeur. C'est chose faite. Le recours devant le tribunal administratif avait été déposé par deux enseignants, responsables du Syndicat autonome.

[Né le 2 novembre 1938 à Sainte-Vite (Lot-et-Garonne), Jean-Pierre Poussou est agrégé d'histoire en 1961. Il devient assistant, maître-assistant puis, en 1979, professeur à la faculté des lettres de l'université Bordeaux-III. Docteur ès lettres en 1978, il est nommé à l'université Paris-IV en 1984. Entre 1986 et 1989, il sera recteur de l'académie de Bordeaux. Depuis avril 1992, il dirigeait l'Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne à l'université Paris-IV.]

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons indiqué par erreur à propos des difficultés de mutation de l'université de Nanterre à celle de Paris-I de M. Lang, ancien ministre de l'éducation nationale et de la culture (*le Monde* du 27 mai), la procédure de mutation avec transfert de poste suppose l'approbation formelle de l'université d'accueil. Laquelle ne rechigne évidemment pas, en principe, à bénéficier d'un poste supplémentaire.

Polytechnique pourrait s'ouvrir aux handicapés

Annoncée par le précédent gouvernement, une réforme de l'X visant à accueillir des étudiants non-valides est étudiée par le ministère de la défense

LA promesse de voir des étudiants handicapés intégrer l'Ecole polytechnique sera-t-elle tenue ? En juin 1992, lors des assises nationales consacrées à leur intégration à l'université, Michel Gillibert, alors secrétaire d'Etat aux handicapés et accidentés de la vie, s'était engagé sur cette voie, en proposant de modifier les concours d'entrée de certaines grandes écoles afin d'accorder aux étudiants souffrant d'un handicap les facilités dont ils bénéficient déjà pour les examens dans les universités. Il avait promis que l'une des plus prestigieuses, l'Ecole polytechnique, leur serait désormais ouverte. Jusqu'à présent, les candidatures de jeunes handicapés n'y sont pas autorisées, pour cause de service militaire.

Bref, l'annonce d'une telle réforme était fortement symbolique. Et un certain nombre d'associations craignaient que ce dossier ne soit enterré à la suite du changement de majorité. Le fait que les non-valides ne disposent plus dans le nouveau gouvernement d'un secrétariat d'Etat, comme cela était le cas précédemment, a encore avivé leur inquiétude, même si Mme Simone Veil, ministre d'Etat chargée des affaires sociales, de la santé et de la ville, est désormais leur interlocuteur.

Pourtant, le projet a cheminé depuis un an. A la suite des assises, un groupe de travail a été constitué au sein de l'école. Ses conclusions, encore inédites, ont été adoptées par le conseil d'administration de l'établissement et remises, en décembre 1992, au ministère de la défense, qui exerce la tutelle sur l'école. Pierre Joxe, alors titulaire de ce portefeuille ministériel, a envoyé, en février 1993, une note de service faisant état de son accord de principe et demandant que les modifications nécessaires soient précisées d'ici au 30 septembre prochain. Elles visent à permettre l'intégration totale des étudiants handicapés. Ainsi, ils auraient le même statut, les mêmes droits et les mêmes obligations que les étudiants valides.

Le groupe de travail de l'Ecole polytechnique avait en effet le choix entre trois possibilités. La première solution consistait à mettre en place un statut d'élève-auditeur libre-externe spécifique. Dans ce cas, les candidats, reconnus physiquement inaptes, seraient admis à l'issue d'un examen probatoire. Externes, avec un statut civil, ils ne recevraient pas de solde et ne pourraient prétendre au titre d'ingénieur diplômé de l'école. Pour le groupe de travail, si cette voie constitue indéniablement *« un progrès par rapport à la situation actuelle (...), ce statut est peu satisfaisant, car il s'accompagne pendant les études d'une différence de traitement au détriment des handicapés et ne leur offre pas les mêmes chances à la sortie de l'école »*.

Vers une intégration maximale

La deuxième possibilité résidait dans la création d'une catégorie d'élèves civils. Dans ce cas, leur recrutement s'effectuerait par concours, suivant les mêmes épreuves que le concours général, mais selon un classement particulier. Seuls leur statut civil, le fait qu'ils seraient dispensés de service national et qu'ils ne percevraient pas de solde, les différencieraient des élèves valides. Leur cursus s'étendrait sur deux années, à l'issue desquelles leur serait attribué le diplôme d'ingénieur de l'école, leur ouvrant l'accès à certains corps civils de l'Etat, en fonction de leur classement de sortie. Dans le cas contraire, ils seraient tenus au remboursement de leurs frais d'entretien et d'études et n'en seraient dispensés que s'ils effectuaient une formation complémentaire agréée.

Le groupe de travail a estimé que l'absence de formation militaire et de solde était de nature à compromettre leur intégration véritable. *« Le risque est grand de voir ce statut ouvrir une brèche dans l'unité polytechnicienne, brèche qui résulterait en réalité d'une discrimination physique, ce qui paraît difficilement acceptable »*, indique le rapport final. En outre, la mise en place de ce statut d'élève civil pourrait aboutir à un raidissement des conditions d'admission : *« En effet, il pourrait alors justifier de retenir, pour l'accès à la catégorie générale dans laquelle les élèves sont officiers de réserve, les règles d'aptitude prévues pour ces militaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. »* Enfin, les rapporteurs n'ont pas exclu le risque de voir certains candidats, alléchés par la perspective de gagner une année en évitant la formation militaire, même si cela s'accompagne d'un défaut de solde, tenter de contourner les règles d'aptitude physique.

C'est donc la troisième solution, la plus ambitieuse, qui a été proposée et retenue par le groupe de travail. Elle consiste à supprimer les conditions d'aptitude physique actuellement en vigueur à l'entrée à Polytechnique. Tous les candidats passeraient le même concours dont les épreuves seraient aménagées pour tenir compte des handicaps. Le statut de tous les élèves, internes, resterait militaire et leur scolarité gratuite. Ils percevraient une solde et se verraient attribuer le diplôme de l'école. A leur sortie, ils pourraient accéder à certains corps de l'Etat en fonction de leur classement et sous réserve d'un niveau d'aptitude physique pour certains corps militaires. Ils pourraient également effectuer une formation complémentaire agréée. Enfin, les élèves de sexe masculin qui sont physiquement aptes deviennent officiers de réserve, les autres pourraient y être admis sur demande.

Leur scolarité durerait trois années, l'une étant consacrée à la formation militaire, qui devrait être aménagée pour les non-valides. Et c'est sur ce point que la proposition de Polytechnique est novatrice : *« Concernant les dispositions sur le service national, il s'agit effectivement d'une révolution culturelle*, explique Jacques Kerbrat, directeur des études à l'Ecole polytechnique et président du groupe de travail. *Mais il faut se rappeler que si l'armée française n'admet pas de jeunes handicapés, elle garde ceux qui perdent certaines de leurs capacités physiques. »*

Continuité de l'Etat

Au ministère de la défense, on assure que la continuité de l'Etat sera respectée et que les délais seront tenus. Des propositions visant à l'intégration des handicapés seront faites d'ici au 30 septembre afin que le concours de l'année 1994 puisse être aménagé. D'ici là, les services compétents étudient les modifications juridiques nécessaires. Ils seront néanmoins amenés à réfléchir à un épineux problème : même si la chose est juridiquement possible, peut-on mener une politique d'intégration en ouvrant aux handicapés une institution telle que Polytechnique sans s'interroger davantage sur le maintien de la nature militaire de cet établissement ?

Si cette réforme est effectivement mise en œuvre, l'Ecole polytechnique ne devrait pas toutefois voir le nombre de ses candidats augmenter de façon importante car le problème se situe en amont, dans l'exclusion de fait des jeunes handicapés de l'enseignement supérieur. A défaut de statistiques précises, on estime qu'environ deux mille handicapés possèdent une carte d'étudiant, sur un total de 1,6 million. Pour l'X, en revanche, la réforme envisagée devrait permettre aux jeunes diabétiques, jusque-là exclus du concours, de se présenter.

MICHÈLE AULAGNON

La tribu universitaire en son miroir

Suite de la page 15

Quoi de commun, par exemple, pour s'en tenir aux témoignages recueillis par le CERC, entre ce maître de conférences de langues qui déclare effectuer plus de quarante heures d'enseignement par semaine, cet enseignant de productique qui est par ailleurs chef d'entreprise, ces professeurs qui consacrent l'essentiel de leur temps à leur laboratoire de recherche, ce maître de conférences qui est psychologue clinicien, ces universitaires qui se succèdent, comme à une *« corvée »*, pour assurer les tâches de direction d'une unité de formation et de recherche ou d'un institut, ceux enfin qui ambitionnent de présider leur université, quitte à faire l'impasse, quelques années, sur leur recherche, voire, du même coup, sur leur carrière...

Gaspillage des énergies

Pourtant, estime Jean-Michel Berthelot, si chacun construit ainsi une compétence et un profil professionnel spécifique, il s'agit davantage de *« styles d'activité »*, de *« variations libres sur une structure fondamentale commune »*, plutôt que d'une atomisation en multiples métiers. Car les principes d'unité du monde universitaire restent très forts.

Ils relèvent d'abord du cadre institutionnel et symbolique commun que reste l'Université. Celle-ci *« est un lieu social complexe. Elle suscite chez ceux qui la servent un discours ambivalent et douloureux, où, à la conscience d'une mission sociale forte, s'oppose la réalité douloureuse du dénuement matériel et du gâchis organisationnel »*.

La dégradation des locaux, l'absence de bureaux, l'insuffisance des équipements nécessaires à une bonne gestion, le gaspillage des énergies, les mesquineries ou les incompétences administratives nourrissent à la fois le sentiment aigu d'une *« dégradation générale de l'Université »*, mais aussi, *a contrario*, une communauté de sentiments ou de ressentiments.

Cette unité s'exprime également à travers un rapport très particulier au temps. Libre de son temps, pour l'essentiel, soumis à des contraintes réglementaires faibles en apparence (192 heures de travaux dirigés par an), l'universitaire est en réalité soumis, dans la plupart des cas analysés par le CERC, à une surcharge dévorante d'activités et de tâches multiples liées à l'accroissement massif des effectifs d'étudiants et aux multiples obligations qui en résultent (examens, corrections, complexité croissante des emplois du temps et des problèmes d'organisation, orientation, relations internationales, stages, etc.).

Les universitaires se retrouvent également dans une sorte d'*« éthique commune »*, reposant sur une implication personnelle forte de la plupart des intéressés et sur le sentiment d'assumer une mission sociale essentielle : la formation intellectuelle des jeunes. Comme le souligne joliment Jean-Michel Berthelot, *« ce civisme critique et individualiste implique une revendication sourcilleuse et ombrageuse de la liberté d'organiser son temps et ses activités et n'a que faire d'une rationalité technocratique abstraite, ignorante de la composante et ironique des activités humaines »*. Et il ajoute une notation très juste sur ce sentiment d'identité des universitaires : l'association statutaire et professionnelle de l'enseignement et de la recherche *« les distingue à la fois du professeur de classes préparatoires et du chercheur CNRS »*.

L'ignorance et le mépris

Enfin il ne fait pas de doute, au terme de l'enquête du CERC, que la plupart des universitaires se reconnaissent, peu ou prou, dans le sentiment commun d'une reconnaissance sociale qu'ils jugent insuffisante et de plus en plus faible. Cette amertume se cristallise sur la faiblesse des rémunérations.

Et revient comme un leitmotiv au fil des entretiens le « Nous sommes mal payés » des universitaires. Même s'ils admettent que leur liberté a un prix ou qu'« il y a pire », les enseignants du supérieur remâchent les comparaisons en leur défaveur avec d'autres professions de niveau de formation ou de responsabilité égal et détaillent sans pudeur cette *« restriction des consommations légitimes »* à laquelle ils sont astreints.

Seule une minorité croit encore au prestige universitaire, tandis que la grande majorité des enseignants du supérieur sont taraudés par le sentiment d'une sorte d'ignorance et de mépris de la société à leur égard. S'ils n'ont pas été vains, les efforts de revalorisation de la carrière des enseignants du supérieur engagés depuis quatre ans restent peu ou mal perçus par les intéressés. Ce n'est pas le moindre enseignement de cette enquête.

GÉRARD COURTOIS

Disparités de revenus

C'est à un véritable décorticage, au scalpel, des revenus des universitaires que s'est livré le CERC. Il s'agit de l'analyse des revenus professionnels observés pour l'année 1989 par enquêtes administratives et fiscales portant sur un échantillon, important, d'environ 2 600 enseignants du supérieur. Au-delà de la confirmation d'un niveau moyen de revenus plutôt modeste, cette radioscopie réserve quelques surprises : toutes rémunérations confondues, les revenus des universitaires peuvent connaître des écarts parfois étonnants, en fonction de la discipline et d'éventuelles activités annexes.

En 1989, les rémunérations universitaires représentent en moyenne un montant annuel net de 200 000 francs. Dans les disciplines médicales, les enseignants-chercheurs exercent également, du fait de leur statut, une fonction hospitalière qui fait l'objet d'une rémunération complémentaire qui double, en moyenne, leur revenu par rapport à celui de leurs collègues des autres disciplines.

Ces rémunérations comprennent tout d'abord le traitement indiciaire net, hiérarchisé selon le corps (assistant, maître de conférences, professeur), le grade dans chaque corps et l'ancienneté. En 1989, il était, en moyenne, de 113 000 francs par an pour les assistants, de 168 000 francs pour les maîtres de conférences et de 234 000 francs pour les professeurs (306 000 francs pour ceux de classe exceptionnelle).

A cette rémunération de base s'ajoutent divers compléments. D'une part, depuis avril 1989 et le plan de revalorisation des carrières, une prime uniforme d'enseignement et de recherche de 6 200 francs par an, indexée sur l'évolution des traitements de la fonction publique. D'autre part, les universitaires peuvent prendre en charge, en plus de leurs obligations statutaires, un certain nombre d'heures « complémentaires ». En 1989, près de la moitié des universitaires (hors médecine) étaient rémunérés pour des heures complémentaires, avec une moyenne de 8 200 francs net par an mais une forte dispersion selon les enseignants. Ainsi, les 10 % d'universitaires qui assurent le plus grand nombre d'heures supplémentaires en tirent une rémunération annuelle moyenne de 39 000 francs, soit de l'ordre de 3 250 francs par mois.

Enfin, le CERC a estimé l'impact des mesures de revalorisation engagées par le gouvernement depuis 1989 en faveur des enseignants, qu'il s'agisse de primes (pédagogiques, de recherche ou d'administration) ou d'améliorations de carrière. Il évalue l'amélioration moyenne qui en résulte pour les universitaires à quelque 4 %.

DE 100 000 francs à 1 million

En dehors de ces rémunérations classiques, un certain nombre d'enseignants perçoivent, par ailleurs, des revenus correspondant à des activités annexes ou secondaires très variées : expertises, consultations, enseignements effectués en dehors de l'université, droits d'auteur, activités professionnelles privées, etc. Ces revenus annexes représentent, en moyenne, environ 13 % du revenu professionnel total des universitaires.

Toutefois, une telle moyenne est peu significative tant est grande la diversité des situations. Ainsi, si la moitié des universitaires perçoivent des revenus accessoires (d'un montant moyen de 68 000 francs par an), ceux-ci ne représentent que 5 % du revenu total d'activité pour les deux tiers des enseignants-chercheurs. A l'inverse, environ 3 % des universitaires doublent au moins leur revenu universitaire grâce à des activités accessoires.

C'est dans les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion, d'une part, dans les disciplines médicales et odontologiques, d'autre part, que ces revenus annexes – et en particulier les revenus non salariaux (consultation et expertise, profession libérale exercée en parallèle) – peuvent être les plus importants. Parmi les enseignants concernés (11 % de l'ensemble), 10 % percevaient moins de 6 000 francs par an et 10 % plus de 568 000 francs. Marginaux ou atypiques, quelques universitaires – 0,2 % de l'ensemble, soit quelques dizaines de personnes environ – sont à l'origine du quart de la masse des revenus non salariaux.

Au total, les revenus professionnels globaux des enseignants-chercheurs s'élevaient, en moyenne, en 1989, à 230 000 francs hors médecine et odontologie et à 494 000 francs dans ces deux disciplines. Mais, là encore, la dispersion est forte : si plus de 3 % des universitaires ont gagné, cette année-là, moins de 130 000 francs, 4 % ont gagné plus de 600 000 francs et 1 % plus de 900 000 francs. Le gros des revenus se retrouve cependant dans une fourchette allant de 170 000 à 350 000 francs.

G. C.



EDUCATION • CAMPUS

Le nombre incompressible des enseignants

La volonté du gouvernement de réduire le nombre des fonctionnaires se heurte dans l'éducation nationale, à d'impressionnants besoins de recrutement

PEUT-on annoncer des suppressions d'emplois dans la fonction publique sans faire frémir l'éducation nationale ? L'« *hypothèse de travail* » lancée par le gouvernement de réduire progressivement le nombre des emplois publics – de 1,5 % chaque année à partir de 1994 (*le Monde* du 29 mai) – s'accommode mal des projections établies au sein du « premier employeur » public, notamment en matière de besoins en personnel *enseignant. pour les dix prochaines* années.

La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale rappelait, en effet, en 1992, qu'entre 29 000 et 30 000 nouveaux enseignants devraient être recrutés chaque année d'ici à l'an 2000 pour enseigner dans les écoles, collèges et lycées publics, sans parler des universités (1). Cela afin de « couvrir », d'une part, les départs (retraite. démission. affectation dans le supérieur. sur des postes de direction..., soit environ un tiers des effectifs actuels), d'autre part, l'augmentation des effectifs d'élèves, notamment dans les lycées.

Dans le premier degré public, compte tenu de la baisse des effectifs d'élèves, les besoins en nouveaux enseignants portent essentiellement sur la « couverture » des départs prévus jusqu'à l'an 2000, soit 12 500 à 13 000 professeurs des écoles à recruter chaque année.

Dans le second degré public, en revanche, ce sont 125 000 nouveaux enseignants, au minimum, qui devront être recrutés entre 1993 et 2001, et ce, non seulement afin de remplacer les quelque 100 000 enseignants titulaires actuellement en activité dans les collèges et lycées publics, qui quitteront l'enseignement pendant cette période, mais aussi afin d'assurer les 600 000 heures hebdomadaires d'enseignement supplémentaires (soit un accroissement de 10 %) résultant de la hausse démographique des effectifs d'élèves.

A conditions d'accueil des élèves comparables, il faudra donc chaque année, dans les collèges et les lycées, non seulement remplacer les enseignants qui partent (8 000 enseignants aujourd'hui environ, 9 600 en 1996, 11 800 en 2000), mais aussi recruter ceux qu'il faudra placer devant des élèves en nombre croissant. Cette hausse est sensible, note la DEP, notamment jusqu'en 1995 pour les lycées.

Or, pour 1993 par exemple, la DEP prévoyait déjà qu'il fallait pour ce faire recruter environ 14 800 enseignants du second degré (il en faudra 16 500 en 1994, 14 000 en 1997, 11 500 en 2000). Force est de constater cependant qu'à la rentrée 1993, qui verra arriver devant les élèves les 13 000 nouveaux recrutés des concours 1992 (2), il ne manquera pas loin déjà de deux mille enseignants, qu'il faudra puiser dans le vivier des auxiliaires.

Dans un tel contexte, on le comprend, un « simple » gel des emplois budgétaires d'enseignants actuels conduirait donc *ipso facto* à accentuer le déficit en nombre d'enseignants, et par conséquent à augmenter les effectifs des classes de lycées (actuellement 31 élèves, en moyenne, dans le public). A moins que l'on ne recoure à l'auxiliariat, que l'éducation nationale commençait précisément, en 1992, à juguler.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) « *Scénarios de développement du système éducatif* » (1991-2000), *Education et formations*, juin 1992.

(2) 13 000 recrutés, couvrant environ 8 500 départs et 4 500 créations d'emplois prévus initialement au budget 1993 (2 000 en collège, 2 500 en lycée).

2 307 candidats reçus en 1992

Les chiffres définitifs pour 1992, que vient de publier le ministère de l'éducation nationale (1), démontrent que les concours de recrutement des enseignants du secondaire font recette, malgré une légère baisse du nombre d'inscrits aux épreuves théoriques (– 2 %). 32 470 postes ont été mis aux concours – internes et externes – en 1992 et 23 071 candidats reçus. Tous concours confondus, le nombre de candidats reçus (71 %) est ainsi en nette progression par rapport à 1991 (+7 %). *Tout comme la part du « sang neuf »* : on comptait en 1992 environ 13 000 « purs entrants » dans l'enseignement parmi lesquels 9 300 étudiants représentant près de 40 % du total des reçus. Pour les seuls concours externes les étudiants, qui représentent près de la moitié des candidats, s'attribuent plus de 62 % des postes.

Sur cinq ans, le nombre de postes mis au concours externe a donc doublé, de même que le nombre des admis. Quant au taux de remplissage, qui dépend étroitement des augmentations du nombre de postes budgétaires, il s'établissait l'an passé à 71 % pour les concours externes et à 53 % pour les concours internes.

Epreuve reine, l'agrégation a attiré, en 1992, 21 125 candidats. 80 % des 5 000 postes mis au concours (interne et externe) ont été *pourvus, dont la moitié concerne* des disciplines scientifiques et technologiques. Le taux de réussite reste précisément plus élevé dans les disciplines scientifiques (21,7 %) que littéraires (14,5 %), où le nombre des candidats a augmenté.

Aux concours externes du CAPES et du CAPEPS (éducation physique), 14 420 postes avaient été ouverts en 1992, soit 4 370 de plus que l'année précédente. 66,8 % ont été pourvus, soit 9 637 admis. Mais les taux de réussite et de remplissage diffèrent nettement selon les disciplines : un candidat sur deux est admis en mathématiques, sciences physiques, lettres classiques, moins d'un sur deux en lettres modernes, documentation, un sur trois en histoire-géographie, anglais, espagnol, un sur quatre en allemand, un sur cinq en sciences économiques et sociales, un sur six en biologie et en *philosophie*...

Dans le même temps, la moitié à peine des postes est pourvue en mathématiques, en lettres classiques, en anglais, les deux tiers en lettres modernes. Il reste près de 27 % des postes à pourvoir en sciences physiques, 20 % en histoire-géographie, 16 % en philosophie. En éducation physique, en revanche, les 865 postes mis au concours ont été pourvus, mais ils étaient plus du double à se présenter...

Dans les disciplines techniques, le taux de remplissage des postes (79 %) s'est globalement amélioré de dix points. Cependant certaines disciplines connaissent toujours de grosses difficultés, telle l'électrotechnique où la moitié des postes seulement ont été pourvus alors que, l'on comptait plus d'un poste mis au concours par candidat.

Si le nombre de postes et d'admis augmentent, les besoins, dans un certain nombre de disciplines, sont donc loin d'être comblés.

J.-M. Dy.

(1) Note d'information 93-18 de la direction de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'éducation nationale.

SOURCES

La télévision pour la formation

La télévision éducative est un sujet précieux, l'un de ceux qui autorisent toutes les projections futuristes et permettent d'imaginer les dispositifs les plus sophistiqués. Au moment où à son tour le Sénat s'empare de ce dossier, met en place *une mission d'information* et souhaite l'émergence d'une industrie de programmes (*le Monde* du 27 mai), le bimensuel *Actualité de la formation permanente* (1) rappelle fort opportunément que des expérimentations sont déjà tentées en France, notamment par les télévisions locales.

De *8 Mont-Blanc Télévision*, diffusée par voie hertzienne en Savoie *et en Haute-Savoie*, aux chaînes câblées dans la région lilloise, des tentatives apparaissent sur le petit écran. Toutes ne sont pas concluantes, peu sont rentables et aucune n'a la moindre garantie de survie. Néanmoins, elles démontrent que certains opérateurs ont dépassé le stade de la seule réflexion et font fi, après quinze années de rapports enfermés dans des tiroirs et de projets avortés, de la croyance désormais bien établie que la télévision ne serait d'aucun secours pour la formation.

Encore faut-il s'entendre sur le terme de télévision éducative. Le grand mérite de ce dossier repose sur sa capacité à cerner les priorités. On est loin de la présentation dithyrambique de nouveaux supports high-tech révolutionnaires, du rêve d'une *généralisation* de la vidéo-conférence, du développement du multimédia ou de la diffusion d'émissions interactives. Ici, et c'est assez rare pour être souligné, le projet éducatif prime sur l'innovation technologique.

Partant du principe qu'une télévision éducative ne peut être définie par les seuls enjeux politiques, économiques ou institutionnels, il *défend au contraire une analyse* des besoins et des attentes des téléspectateurs. « *Si l'on admet que les priorités nationales se posent en termes d'égalité des chances et de lutte contre le chômage, très lié à l'absence de qualification, les efforts d'utilisation de la télévision pour la formation doivent se porter d'abord sur les adultes faiblement scolarisés, des illettrés aux détenteurs d'un CAP. Ils constituent 40 % de la population française et sont ceux qui accèdent le plus difficilement à des formations traditionnelles* », écrit ainsi Viviane Glickman, maître de conférences à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP).

Consommateurs d'images

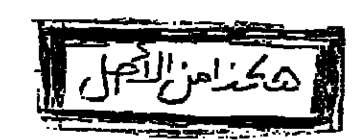
Téléspectateurs assidus, parmi les plus grands consommateurs d'images quotidiennes, ils pourraient voir dans leur poste de télévision un nouveau moyen d'accès à l'éducation. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Espagne ou au Canada, des actions de ce type ont déjà été mises en place.

Enfin, ce dossier détaille les expériences menées en France, et ne leur fait grâce d'aucun reproche. *Déplorant* la grande dispersion des efforts et l'absence de communication entre les auteurs de différents projets – un comble, – cette revue n'a pas la moindre faiblesse à l'égard de son sujet d'étude : « *La télévision ne peut ni ne doit assurer seule une formation.* »

Car si elle peut être un outil pour les adultes faiblement scolarisés, elle ne se suffit pas à elle-même. Ce type *de public risquerait de se trouver* démuni face à un apprentissage solitaire : « *Un suivi personnalisé, des regroupements, un tutorat en face-à-face sont indispensables.* » Bref, un partenariat entre l'univers de la télévision et celui de la formation. Une idée simple, difficile toutefois à mettre en pratique, comme le démontrent toutes les tentatives ébauchées en France depuis des années.

M. A.

(1) *Actualité de la formation permanente*. Mars-avril 1993. Numéro 123. 75 F.



ÉCONOMIE

Les perspectives de croissance dans les pays industrialisés revues à la baisse

Les périls du chacun pour soi

Le secret de la croissance semble perdu, écrit l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui, pour étayer son pessimisme, avance l'idée que les mesures qui pourraient relancer l'économie mondiale, notamment une forte baisse des taux d'intérêt et des impulsions budgétaires concertées, ne font l'unanimité ni parmi les gouvernants ni même parmi les économistes.

La modestie, pour ne pas dire l'insignifiance, de l'initiative européenne de croissance décidée par les Douze en décembre 1992 au sommet d'Edimbourg montre à quel point sont limités les efforts de coordination des politiques économiques. Dans une situation dont l'urgence est pourtant reconnue par tous, les gouvernements européens ont été incapables de prendre des décisions à la mesure des problèmes posés par la récession et le sous-emploi.

L'OFCE prévoit pourtant qu'en 1997 le taux de chômage par rapport à la population active dépassera 10 % en Grande-Bretagne et en Allemagne, atteignant 12,7 % en France et 13,2 % en Italie... La relance simultanée des investissements dans les douze pays européens décidée à Edimbourg sera si modeste que la croissance économique ne s'accélérera que de 0,2 % au maximum entre 1994 et 1998. Selon les calculs de l'OFCE, l'effet de l'initiative européenne sur le chômage sera quasi nul.

Une véritable coordination entre pays européens semble donc toujours aussi impossible dès que la situation économique se dégrade, mettant en péril les pouvoirs politiques. Chacun est alors tenté de se sauver seul, choisissant la stratégie la moins coûteuse en termes financiers et politiques. Des élections ne sont jamais très éloignées.

Si tel est bien l'état de l'Europe, la question doit alors être posée de savoir si des politiques économiques menées séparément peuvent tout de même avoir des effets bienfaisants sur l'activité et l'emploi ou si, au contraire, chaque pays agissant au nom de ses propres intérêts, l'ensemble de la Communauté européenne ne paiera pas un jour ou l'autre les conséquences d'une absence quasi totale de coordination. En clair, la récession ne va-t-elle pas s'aggraver, le chômage augmenter plus rapidement, l'inflation réapparaître, forçant les pays participant encore au système monétaire européen à reprendre leur liberté de change pour bénéficier – comme les Britanniques, comme les Espagnols, comme les Italiens – d'une forte stimulation de leurs exportations ? Un tel risque existe bel et bien.

Le problème d'une guerre des taux de change – et des mesures protectionnistes qui s'ensuivraient – devrait être posé au cours de la réunion des pays industrialisés de l'OCDE qui se tient mercredi 2 et jeudi 3 juin à Paris en présence de nombreux ministres des finances. Encore que l'expérience incite à douter de l'efficacité de ces rencontres, guère plus utiles que celles dites du G7 qui réunissent régulièrement et en grande pompe les grands argentiers des sept plus grands pays industrialisés du monde.

ALAIN VERNHOLES

La récession s'installe en Europe occidentale

L'Europe occidentale sera en récession cette année, l'Allemagne enregistrant une forte baisse de sa production nationale (– 1,9 %), tandis que le chômage continuera à croître rapidement, a annoncé mardi 1er juin l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui a revu en baisse ses perspectives de croissance dans les pays industrialisés.

Les chiffres publiés par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) – alors que s'ouvrait la réunion interministérielle de l'OCDE qui doit se tenir les 2 et 3 juin – confirment cette analyse : les pays européens devraient enregistrer une baisse de 0,3 % de leur produit intérieur brut cette année. La croissance aux Etats-Unis n'atteindrait que 2,6 % tandis que celle du Japon serait limitée à 1 %, la moyenne des pays industrialisés s'établissant à 1,2 %. Le taux de chômage atteindrait 11,4 % de la population active dans les pays européens.

Alors que commençait la réunion interministérielle des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), un organisme privé de conjoncture – l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) – publiait le contenu d'une étude réalisée en commun avec le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) sur le thème «Croissance : le secret perdu». Une étude modérément optimiste, qui montre que, même à moyen terme (1994-2000), la croissance moyenne ne sera pas très élevée : + 2,5 % dans les pays de l'OCDE mais aussi dans ceux de la Communauté européenne.

«Les Etats-Unis, entravés par leurs problèmes budgétaires et une faible productivité, connaissent une croissance de 2,2 %, écrit l'OFCE. *Le Japon ne sort que lentement de ses difficultés actuelles (3,1 % de croissance en moyenne). En Europe, l'Allemagne de l'Ouest retrouve une croissance proche de sa croissance potentielle (2,5 %) ; la croissance de l'Allemagne réunifiée est alors de 3,1 %. Le Royaume-Uni bénéficie d'une vive reprise après une récession profonde (2,4 % de croissance). La croissance est de 2,4 % en France et de 1,7 % en Italie, freinée par une politique budgétaire rigoureuse. La croissance du reste de la Communauté européenne atteint 2,2 %.»*

«Une stabilité politique qui n'est pas assurée»

L'OFCE poursuit : *«Dans la plupart des pays industrialisés, le chômage devrait continuer à augmenter. Les Etats-Unis connaissent une évolution cyclique : le chômage diminue de 7,4 %* [de la population active] *en 1992 à 6,7 % en 1997 puis augmente avec le ralentissement économique. Au Japon, le ralentissement de la croissance se répercute peu sur le chômage, car il est absorbé par le ralentissement de la productivité (en contrepartie, la situation des entreprises se dégrade) et par des retraits du marché du travail. L'Allemagne de l'Ouest retrouve progressivement un taux de chômage de 5,5 % en 2000, proche de son niveau naturel, mais le taux de chômage serait de 20 % à l'Est, soit de 8,9 % en Allemagne réunifiée.»*

«Le reste de l'Europe connaît un fort taux de chômage, ajoute l'OFCE. *Entre 7 % et 8 % en Grèce, au Portugal et au Danemark ; 10 % environ aux Pays-Bas et en Belgique. Cinq pays auraient des taux de chômage très importants : le Royaume-Uni (11 %), la France (12,6 %), l'Italie (13,6 %), l'Espagne (15,1 %), l'Irlande (17,9 %).»*

«La reprise n'est pas assez forte pour induire des tensions inflationnistes», poursuit l'étude OFCE-CEPII. Le taux d'inflation reste aux alentours de 2 % au Japon, de 3 % aux Etats-Unis, de 2,5 % à 3 % en France. En Allemagne, il diminue et retrouve après 1996 un niveau compris entre 2 % et 2,5 %. En Italie, la suppression de la *scala mobile* (l'échelle mobile) et la maîtrise du déficit budgétaire modèrent l'inflation. *«Mais ceci se fait au prix d'un ralentissement de la croissance et suppose une stabilité politique qui n'est pas assurée à ce jour. Le taux d'inflation diminue jusqu'à 4 % en 2000.»* Le Royaume-Uni, quant à lui, présente une tendance à l'accélération des salaires dès que la croissance gagne en vigueur. L'inflation reprend à mesure que le chômage diminue pour atteindre 4,5 % en 2000.

«La croissance de l'OCDE est relativement médiocre, ajoute l'étude. *La plupart des pays butent sur des contraintes macroéconomiques qui se renforcent mutuellement en raison des interdépendances commerciales et monétaires. La politique économique hésite entre le souci de soutenir la croissance et celui de rétablir les grands équilibres.»*

«Les mesures qui pourraient (...) relancer l'économie mondiale (forte baisse des taux d'intérêt, apports massifs de capitaux au Sud et à l'Est, impulsion budgétaire concertée) ne font pas l'unanimité parmi les gouvernements ni parmi les économistes et ne peuvent être prises par un pays isolé. Le secret de la croissance semble perdu», conclut l'OFCE.

La puissance manufacturière allemande en crise

Le groupe Mannesmann devrait supprimer plus de 7 700 emplois en 1993

Mannesmann souffre. Et les difficultés du groupe de Dusseldorf, d'abord mécanicien et sidérurgiste, depuis peu diversifié dans les télécommunications et, en tout cas, exemplaire d'une certaine puissance manufacturière allemande, en disent long sur la récession qui frappe les industriels outre-Rhin.

1993 sera une *«année dure et impitoyable»*, a averti, mardi 1er juin, Werner Dieter, le président du directoire, à l'occasion de la traditionnelle conférence de bilan. Mannesmann, qui avait terminé 1992 avec un bénéfice net en chute de 76 %, affiche des pertes d'exploitation sur les quatre premiers mois de l'année 1993.

La situation, a expliqué M. Dieter, nécessite de vigoureuses actions de redressement, et plus précisément *«une adaptation des capacités»* dans tous les domaines d'activité du groupe. Le but est clair : redresser la barre durant le second semestre, alors qu'il est désormais acquis que Mannesmann terminera les six premiers mois de l'année sur une perte opérationnelle. Le groupe rhénan va *«aller plus loin»* que les 7 700 suppressions d'emplois effectuées en 1992. Et plusieurs usines, dont une firme installée en France, sont *«menacées»*, a indiqué M. Dieter, sans donner plus de détails.

Ce sont les activités tubes acier sans soudure, produits utilisés notamment pour la construction d'oléoducs, qui sont dans la position la plus critique. Selon Mannesmann, le secteur, qui traverse une crise de surcapacité liée au ralentissement économique, doit affronter une concurrence très vive des importations en provenance des pays de l'Est. Mannesmann employait, fin mars, 134 804 personnes, dont plus de 90 000 en Allemagne même.

C. M.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

● **Consommation : + 1 % en avril.** – Les Américains ont augmenté leurs dépenses de consommation de 1 % en avril malgré une stagnation de leurs revenus. Les experts s'attendaient à ce que les revenus restent inchangés et prévoyaient une hausse de 0,8 % seulement des dépenses de consommation. Les Américains ont en fait puisé dans leurs économies : le taux d'épargne est tombé en avril à son plus bas niveau depuis cinq mois.

● **Dépenses de construction : – 0,4 % en avril.** – Les dépenses de construction ont baissé de 0,4 % en avril après avoir déjà baissé de 0,8 % en mars. Les analystes s'attendaient à une hausse de 0,9 % pour avril.

● **Indice d'activité des directeurs d'achat : + 2,8 % en mai.** – L'indice composite établi par le groupement des directeurs d'achat des principaux groupes industriels américains a augmenté en mai pour s'établir à 51,1 contre 49,7 en avril, soit une progression de 2,8 %. Le secteur manufacturier a ainsi recommencé à progresser en mai après avoir accusé une légère contraction le mois précédent.

JAPON

● **Production industrielle : – 2,2 % en avril.** – La production industrielle du Japon, indicateur clé de la santé économique de l'archipel, a de nouveau diminué en avril, reculant de 2,2 % sur mars. Par rapport à avril 1992, le recul est de 3,8 %. Février s'était soldé par une progression de 2,1 % de cet indicateur après quatre mois consécutifs de recul.

Holding français de Carlo de Benedetti

Cerus a vendu la moitié de sa participation dans Suez

Cerus, le holding français de l'homme d'affaires italien Carlo de Benedetti a soumis mardi 1er juin à ses actionnaires français, comme prévu, lors d'une assemblée générale extraordinaire la division de son capital social par deux (*le Monde* du 4 mai). Le capital social de Cerus est donc ramené à 2 572 968 000 F par réduction de la valeur nominale des actions de 200 F à 100 F. Cette opération permettra une meilleure adéquation entre la valeur nominale du titre et sa valeur comptable d'actif net consolidé au 31 décembre 1992 (162 francs par action).

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont été informés que Cerus avait vendu, ces derniers mois, sur le marché, 2,3 millions d'actions Suez sur un total de 4,6 millions au prix moyen de 312 F. Au 31 décembre 1992, Cerus BV, filiale à 100 % de Cerus, détenait 3,10 % de la Compagnie de Suez, elle même actionnaire de Cerus à hauteur de 1,86 %. Cette cession de titre a été réalisée en plein accord avec Suez. Suez et Cerus étaient liés par un accord aux termes duquel le holding de Carlo de Benedetti ne pouvait céder sa participation dans Suez avant la fin de 1993 sans accord préalable de ce dernier.

L'opération, qui a rapporté 717,6 millions de francs, tombe à pic pour le groupe, qui a enregistré en 1992 une perte nette consolidée de 1,54 milliard de francs, en partie affecté par les pertes de sa filiale bancaire Duménil Leblé.

□ **Excédent de 4,76 milliards de francs du commerce extérieur français en février.** – La balance commerciale de la France a enregistré un excédent de 4,76 milliards de francs en février, après un excédent de 3,333 milliards de francs en janvier, selon les données corrigées des variations saisonnières publiées, mercredi 2 juin, par la direction des douanes. Ce chiffre est le deuxième calculé avec les nouvelles méthodes comptables imposées par l'entrée en vigueur du grand marché unique et la disparition des contrôles douaniers aux frontières à l'intérieur de la CEE.

Les horaires hebdomadaires fixés à quarante-huit heures

La directive européenne sur le temps de travail sera peu contraignante

Après trois ans de tractations, les ministres des affaires sociales des Douze se sont mis d'accord, mardi 1er juin, sur une directive fixant à quarante-huit heures la durée hebdomadaire maximale du travail ainsi que des normes relatives aux périodes de repos.

BRUXELLES
(Communauté européenne)
de notre correspondant

Qualifiée d'*«avancée modeste»* par Michel Giraud, le ministre français du travail, la directive, qui devra encore être approuvée par le Parlement européen, est très en retrait par rapport au droit français, lequel fixe la durée hebdomadaire maximale du travail à trente-neuf heures (quarante-cinq heures avec les heures supplémentaires, qui ne peuvent excéder deux cent quatre-vingts heures par an). Son principal intérêt, a estimé M. Giraud, est de *«faire bouger certains de nos partenaires»* et, en rapprochant les législations nationales, de réduire les risques de «dumping social».

En fait, l'accord de mardi 1er juin promet de faire surtout du bruit en Grande-Bretagne, où plus de quatre millions de salariés travaillent aujourd'hui au-delà de quarante-huit heures par semaine (les infirmières, dit-on, travaillent en moyenne soixante-cinq heures). Les tribulations du projet de directive y ont été suivies de près par les syndicats ainsi que par le Parti travailliste, favorables à son adoption. Quant au gouvernement, allergique à la démarche ainsi entreprise, il a résisté jusqu'au dernier moment.

Dernier baroud d'honneur, le ministre anglais a annoncé son intention d'introduire un recours devant la Cour européenne de justice de Luxembourg, estimant inappropriée la base juridique utilisée (l'article 118 A du traité, qui concerne la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs et prévoit la possibilité pour le Conseil des ministres de décider à la majorité qualifiée). La directive aura-t-elle des effets concrets ? Il est permis d'en douter. Elle entrera en vigueur trois ans après son adoption définitive et, ensuite, s'agissant de la durée hebdomadaire, il est explicitement indiqué que, pendant au moins sept ans, le seuil de quarante-huit heures pourra être dépassé si patrons et salariés sont d'accord.

Le texte précise qu'un nombre important de professions seront dispensées des contraintes ainsi édictées. Il offre, de surcroît, au législateur ou aux partenaires sociaux la faculté de décider des dérogations dont l'objet serait, bien sûr, d'encore limiter la portée de la directive.

La formule la plus large

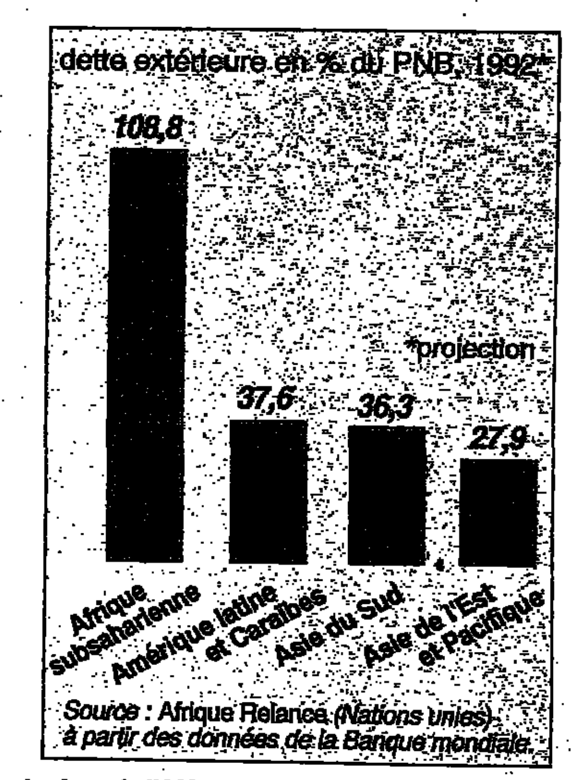
Les ultimes tractations, mardi, ont d'ailleurs porté sur le niveau des accords collectifs (national, régional, niveau de l'entreprise) auquel ces dérogations pourraient être décidées. Et, finalement, pour satisfaire tout le monde, c'est la formule la plus large qui a été retenue. Il n'est pas sûr que les salariés y trouvent leur compte.

Cette directive minimaliste a-t-elle au moins une chance, comme certains veulent le croire, de relancer l'Europe sociale ? *«Il n'y a pas de raison que ce texte ait un effet d'entraînement»*, estimait-on, mardi, du côté français. De fait, il semble que les possibilités d'utiliser, pour aller de l'avant, l'article 118 A du traité soient maintenant épuisées. Or, aujourd'hui, seul cet article permet de décider à la majorité qualifiée.

Les Etats membres réticents à toute discipline imposée au niveau européen peuvent donc bloquer les tentatives, même les plus modestes. Il en sera autrement lorsque le traité de Maastricht, dûment ratifié, entrera en vigueur ; mais alors les Britanniques disposeront de la clause d'exemption qu'ils ont arrachée en décembre 1991 et qui leur permettra de rester à l'écart des progrès éventuellement réalisés en matière de législation sociale.

PHILIPPE LEMAITRE

Le fardeau africain



La dette de l'Afrique n'en finit pas d'augmenter. En 1992, elle atteignait quelque 290 milliards de dollars (1 566 milliards de francs), soit environ deux fois et demie son niveau du début des années 80. Quant à la dette de l'Afrique subsaharienne, elle avait plus que triplé. Pour l'ensemble du continent, le service de la dette suit la même pente ascendante. Le continent africain a payé 26 milliards de dollars à ses créanciers étrangers en 1991 (dernière année pour laquelle on dispose de chiffres précis).

Comparée à la dette totale des pays en développement (PVD), celle de l'Afrique représente un cinquième environ du total. Le chiffre paraît faible. Il l'est beaucoup moins si l'on compare le montant de la dette au produit national brut (PNB). L'Afrique, dans ce cas, affiche des records peu enviables avec une dette supérieure à son PNB.

ÉCONOMIE

A base de dispositions déjà annoncées

Le plan emploi de M. Giraud est un ensemble disparate

Le plan emploi que le ministre du travail, Michel Giraud, devait présenter lors du conseil des ministres du mercredi 2 juin, rassemble des dispositions figurant avec le collectif budgétaire et des mesures d'urgence déjà annoncées.

Le plan emploi de Michel Giraud rassemble pêle-mêle les dispositions annoncées avec le collectif budgétaire du 10 mai et les mesures d'urgence qui y ont été ajoutées, le 25 mai, par le premier ministre. Complémentaires, mais aussi disparates, les deux volets successifs se partagent également entre partie législative et une série de textes réglementaires.

Trois grandes décisions charpentent la politique de l'emploi avec l'exonération des allocations familiales pour les bas salaires; la surprenante aide financière, apportée aux salariés par l'Etat, afin d'inciter les entreprises à préférer la baisse des salaires aux licenciements; et le développement de la formation professionnelle par alternance, dont l'apprentissage. Sur ce dernier point, et contrairement à ce que les propos de M. Balladur avaient primitivement laissé entendre, l'objectif ne consiste pas en un doublement du nombre d'apprentis dès 1994. Comme Edith Cresson, en son temps, le gouvernement se fixe le chiffre de 400 000 en cinq ans (218 000 actuellement) mais espère, en revanche, que le rythme de progression mensuelle sera accéléré à partir de la rentrée d'automne. Par ailleurs, mais c'est plus secondaire, le «plan» comporte un certain nombre de mesures dites de traitement social, reconduites ou améliorées. M. Balladur, qui avait manifesté des réserves à leur égard, a dû les réintroduire dans son dispositif, sous l'empire de la nécessité. Ainsi, les contrats emploi-solidarité (CES, successeurs des TUC), dont le nombre avait été ramené à 450 000, contre 600 000 en 1992, seront finalement portés à 650 000. Ce qui devrait permettre d'empêcher, sur ce front au moins, une augmentation mécanique du chômage.

Applicable techniquement à compter du 1er juillet, l'exonération des cotisations d'allocations familiales (5,4 %), à 100 % pour les salaires s'élevant au maximum à 1,10 fois le SMIC, et à 50 % pour les salaires compris entre 1,10 et 1,20 fois le SMIC, se devait d'être simple pour faciliter l'abaissement du coût du travail. Au vu de l'exposé des motifs, toutefois, des zones d'ombres apparaissent, ainsi qu'un sujet d'étonnement. Le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée étant inclus dans la formule, le calcul se fera sur la base de 169 fois le SMIC horaire pour correspondre à la durée mensuelle légale.

Est-ce à dire que des salaires supérieurs, mais d'une durée plus courte, pourront en bénéficier? Surtout, le texte exclut nommément les entreprises de travail temporaire du bénéfice du projet de loi, pénalisant ainsi un secteur d'activité qui se trouve être très réactif en cas de reprise de la croissance. Bernard Bacquet, vice-président et délégué général du PROMATT, l'un des deux syndicats professionnels, s'offusque d'une telle discrimination et relève avec ironie *«que cela ne nous était pas arrivé depuis... dix ans»*. Sur le fond, outre qu'elle peut servir de *«piège à bas salaires»* à cause de ses effets de seuil, l'exonération n'aura pas forcément de conséquences immédiates sur l'emploi. M. Giraud parle de 50 000 emplois créés ou préservés tandis que l'OFCE, dans une étude récente, évaluait ses capacités à quelques milliers d'ici dix-huit mois. Sachant que son coût est de 9 milliards en année pleine, le prix de chaque emploi pour la collectivité sera de 180 000 francs. A l'inverse, l'économie mensuelle pour l'employeur étant de 300 francs environ, il faudrait que celui-ci ait plus d'une vingtaine de smicards pour qu'il en embauche un supplémentaire sans dépense équivalente.

Des «garde-fous» suffisamment efficaces

Egalement nouvelle, la compensation par l'Etat d'une baisse de salaires comporte de nombreux risques dans sa mise en pratique. Le ministère du travail assure pourtant que ces risques seront encadrés. L'aide financière, limitée dans le temps, correspondra à 50 % de la perte acceptée par les salariés. Un plafond, *«en termes de salaires»*, et un plancher, *«en termes de compensation horaire»*, seront établis pour écarter les hauts salaires et, en revanche, protéger les plus bas salaires. Mais reste à définir *«des garde-fous»* suffisamment efficaces pour que l'on ne soit pas amené à réinventer l'autorisation administrative de licenciement. Si les partenaires sociaux doivent être associés, il faut se rappeler que 30 % des entreprises, seulement, comprennent des instances de représentation ou des syndicats. Et que se passera-t-il si un seul syndicat signe un accord de ce type contre l'avis des autres? Il semble bien qu'un contrôle sera exercé par les préfets et les directeurs départementaux de l'emploi et du travail qui s'assureront à la fois de la réalité des difficultés invoquées et du respect des règles pour les plans sociaux incriminés.

Pour l'apprentissage, selon la taille des entreprises, le crédit d'impôt est relevé qui, reconduit au-delà du 31 décembre, passera à 5 000 ou 7 000 francs par jeune. De plus, les entreprises bénéficieront d'une exonération de charges et de primes, à l'instar des trois formules de formation par alternance (contrats d'orientation, d'adaptation ou de qualification), qui, augmentées, iront selon les cas de 2 000 à 10 000 francs par recrutement. Peu usité jusqu'à présent (1 000 bénéficiaires), le contrat d'orientation sera modifié et rendu plus facile pour les entreprises qui ne pourront plus avoir recours à l'Exo-jeunes (exonération de charges pour l'embauche de jeunes en difficulté) dont la suppression est *a priori* décidée.

Viennent enfin quelques mesures de complément. L'indemnisation du chômage partiel par l'Etat va passer de 18 à 22 francs de l'heure alors que le minimum payé par l'employeur reste de 29 francs. Pour l'embauche de chômeurs de longue durée en contrat de retour à l'emploi (CRE), la prime offerte sera doublée (20 000 francs). Accordée jusqu'au 31 décembre, l'exonération de charges pour le recrutement d'un premier, d'un deuxième ou d'un troisième salarié sera *«pérennisée»*.

ALAIN LEBAUBE

La tentation britannique

Suite de la première page

En revanche, Edouard Balladur va devoir compter avec son propre camp. Une chose était de pronostiquer que la majorité massive de mars 1993 serait difficile à manœuvrer; une autre est d'avoir à le constater, plus tôt sans doute qu'il n'était souhaitable. L'UDF s'est manifestée la première, de façon peu convaincante il est vrai, tant elle s'est cantonnée à des contestations techniques et secondaires. Jusqu'à ce que Valéry Giscard d'Estaing mette les pieds dans le plat en dénonçant la priorité même affichée par le premier ministre (la réduction des déficits).

Plus inquiétante encore est, pour M. Balladur, l'écho que cette thèse a trouvé au sein même du RPR : *«Ce que nous voulons, c'est la relance»*, a dit Bernard Pons au «Grand Jury RTL-Le Monde», mettant ainsi l'accent sur le reproche principal qui a été fait au premier ministre, et lui donnant surtout une indication presque menaçante de calendrier, en fixant au mois de septembre l'échéance au-delà de laquelle, si ladite relance n'est pas au rendez-vous, il faudrait changer de politique.

Vigilance et surveillance

Au fond, Bernard Pons ne fait que relayer la thèse de certains milieux patronaux, saisis depuis belle lurette par la tentation britannique : tout ne serait-il pas plus simple si nous entrions à notre tour dans le cycle non vertueux, mais réputé plus efficace (ce qui reste à démontrer), de la *«dévaluation compétitive»*, assortie d'une marche rapide vers le protectionnisme, d'abord européen puis national? *«Pas du tout»* a répondu le président du groupe chiraquien à l'Assemblée à ceux qui lui demandaient si, à son tour, il ne succomberait pas à cette tentation, pour ajouter aussitôt : *«Si, le moment venu, les résultats ne sont pas au rendez-vous, il faudra envisager autre chose.»*

Cette vigilance giscardienne et cette surveillance chiraquienne qui pèsent désormais sur les épaules d'Edouard Balladur ne sont pourtant pas encore, à proprement parler, un frein à l'action gouvernementale. Au contraire, les intéressés peuvent encore faire valoir, sans trop susciter l'ironie, qu'ils sont les uns comme les autres dans leur rôle d'aiguillons du gouvernement puisque le premier ministre a déjà corrigé par deux fois son dispositif, portant de 10 à plus de 50 milliards de francs l'effort consacré à l'aspect «relance» de son dispositif. Mais le véritable handicap se situe bel et bien du côté patronal.

C'est en effet vers ceux qui débauchent plus qu'ils n'embauchent qu'inévitablement les regards se tournent. Or ceux-là ne sont pas au rendez-vous. Comme leurs prédécesseurs de 1986 qui avaient promis monts et merveilles pour peu que l'on supprime l'autorisation administrative de licenciement, ils engrangent les avantages qui leur sont, une nouvelle fois consentis et principalement les effets bénéfiques de la baisse des taux, premier vrai succès de M. Balladur ; sans contrepartie. C'est que l'instance patronale n'a, *en fait*, pas les moyens dont elle prétend disposer; elle laisse entendre que, si le gouvernement se montre compréhensif, ses mandants suivront, alors qu'elle n'a aucune autorité réelle sur ces derniers. Ceux-là attendent... la reprise, et en attendant, font face à la dégradation rapide de la conjoncture en licenciant au plus vite – et ce ne sont pas les prévisions de l'OCDE qui les inciteront à transformer positivement la variable principale de nos économies, à savoir les anticipations. Tant que celles-ci resteront négatives, point de salut!

Le rendez-vous de septembre

On comprend, dans ces conditions, l'impatience des politiques : voilà dix ans – depuis mars 1983 – qu'avec une belle obstination la gauche et la droite ont conduit une politique de l'offre; voilà dix ans que l'obsession des gouvernements est de placer l'économie française, les entreprises, en situation de «profiter de la reprise», sans qu'il soit question, ou si peu, de la demande. Edouard Balladur n'a pas, globalement, dérogé à ce credo, C'est pourquoi il s'expose à voir resurgir un débat qui avait été tranché il y a dix ans; le voici pressé d'opérer, si l'on suit bien ses détracteurs, comme les socialistes en... mai et juin 1981.

En fait, le premier ministre a sans doute un peu péché par orgueil : il a cru, de bonne foi, que l'alternance était en elle-même porteuse d'une confiance suffisante, qu'elle constituerait à elle seule ce signal qui transforme en anticipation positive une psychologie collective négative. La confiance est bien au rendez-vous, pourtant ; mais elle porte davantage sur ce qu'il est lui-même, que sur ce qu'il fait. L'opinion est d'ailleurs pour lui, momentanément, un solide rempart, au-delà de la norme puisqu'il faut remonter à Pierre Mauroy, à gauche, et à Jacques Chaban-Delmas, à droite, pour trouver un tel niveau de popularité.

Comment expliquer autrement que par cette confiance protectrice qu'il ait pu, sans heurt, annoncer qu'il affecterait le produit des privatisations au remboursement de la dette «héritée», pour finalement en consacrer une partie au remboursement de celle qu'il crée lui-même, ou qu'il ait pu laisser annoncer, en pleine déferlante du chômage, une baisse des effectifs publics? La confiance est là, mais il manque encore les signes d'une mobilisation de tous les instants et de toutes les instances contre le chômage, pour espérer passer sans encombre le cap, fixé par Bernard Pons, du mois de septembre.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Présenté au conseil des ministres

Le fonds de solidarité des retraites prendra en charge la dette de la Sécurité sociale

Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, devait présenter mercredi 2 juin au conseil des ministres un projet de loi instaurant, à compter du 1er janvier 1994, un fonds de solidarité des retraites qui regroupera certaines prestations financées par l'Etat et prendra en charge le passif cumulé de la Sécurité sociale.

Alimenté par l'augmentation de 1,3 point de la contribution sociale généralisée (CSG) au 1er juillet (qui rapportera 51 milliards de francs en 1994) et par l'augmentation du prix de certaines taxes (15 milliards de francs), ce fonds financera des prestations *«de solidarité»* (majoration de 10 % pour l'éducation de trois enfants, minimum vieillesse, validation des périodes de chômage ou de service national, notamment). En 1993, le produit de la revalorisation de la CSG sera versé à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAM). Hormis quelques modifications – l'assurance-vieillesse des parents au foyer et les dépenses de solidarité des régimes spéciaux ne sont pas incluses, – ce fonds reprend le texte adopté en première lecture à l'initiative du gouvernement Bérégovoy.

La principale nouveauté du projet de loi de Mme Veil est la prise en charge du passif accumulé par le régime général de la Sécurité sociale. Ainsi, l'Etat va lancer un emprunt (dont le principe est acquis, mais les modalités non encore fixées) de quelque 65 milliards de francs au profit de la «Sécu», qui sera affecté au fonds de solidarité. Celui-ci devra en assurer progressivement le remboursement en y consacrant 7 milliards en 1994 et 10 à 11 milliards les années suivantes. L'architecture générale de ce projet implique cependant que le plan d'économies (30 milliards de francs d'ici à la fin 1994) en cours d'élaboration soit effectivement mené à bien. Le dispositif sera affiné dans la prochaine loi de finances en fonction des prévisions des comptes du régime général pour 1994. En attendant, ce texte pérennise pour une durée de cinq ans l'indexation des retraites de la Sécurité sociale sur l'évolution prévisionnelle des prix alors que ce mode de revalorisation, en vigueur depuis 1987, nécessitait chaque année un vote du Parlement. Enfin, le projet de loi doit confirmer l'intention du gouvernement d'engager, après consultation des partenaires sociaux, un allongement progressif de la durée d'activité (de trente-sept ans et demi à quarante) nécessaire pour obtenir une retraite de base à taux plein et de la période de référence (les vingt-cinq meilleures années au lieu des dix meilleures).

J.-M. N.

Les réductions d'effectifs dans la fonction publique

M. Rossinot souhaite supprimer «aux alentours de vingt mille postes»

André Rossinot, ministre chargé de la fonction publique, a estimé, mercredi 2 juin sur RTL, que les réductions d'effectifs envisagées dans la fonction publique pourraient concerner *«aux alentours de vingt mille»* fonctionnaires en 1994.

«Il n'y a pas une ligne brute de 12,5 % pour chaque ministère», a expliqué M. Rossinot, en faisant allusion à la diminution de 1,5 % des effectifs annoncée jeudi 27 mai (*le Monde* du 29 mai). *«Il y a des ministères dans lesquels le nombre de fonctionnaires restera stable, il y en a d'autres dans lesquels il augmentera vraisemblablement et d'autres dans lesquels il diminuera»*, a-t-il affirmé, en précisant que *«l'enseignement, la justice et la police sont des secteurs auxquels on ne touchera pas»*.

EN BREF

□ **Les salariés de la maison de champagne Pommery entament une grève du zèle.** – Afin de protester contre le plan de restructuration qui prévoit la suppression de quatre-vingt-neuf des quatre cents emplois de la maison de champagne Pommery (LVMH), les salariés ont entamé, mardi 1er juin, une grève du zèle (*le Monde* du 1er juin). Selon le secrétaire du comité central d'entreprise de l'établissement, Jean-Claude Sainzelle, *«l'objectif de cette grève, qui réduira de 50 % les activités, est de démontrer que le personnel n'est pas en sureffectif»*. Tandis que trois cents salariés de cette profession ont manifesté, mardi à Reims (Marne), une réunion syndicale rassemblant toutes les maisons de champagne devait se tenir, jeudi à Ay, afin de décider d'éventuelles actions communes.

□ **Le président Clinton est prêt à aménager son programme économique pour le faire accepter par le Sénat.** – Pour obtenir du Sénat qu'il vote son programme économique, le président Clinton a indiqué, mardi 1er juin au cours d'un dîner débat, qu'il était disposé à ralentir la hausse des impôts et à réduire certaines dépenses, sans cependant fournir davantage de précisions. En revanche, le président américain a continué à défendre son projet de taxation de l'énergie sans toutefois le citer parmi les sujets sur lesquels il n'accepterait aucun compromis. Bill Clinton a exhorté les membres du Sénat à conserver l'objectif de réduire de 500 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années le déficit américain.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

La directive européenne sur le temps de travail sera peu contraignante

Le fardeau africain

VIE DES ENTREPRISES

Pour un montant de 2,1 milliards de francs

British Aerospace vend ses avions d'affaires à Raytheon

1992 avait été l'occasion pour John Cahill, président de British Aerospace (BAe), d'annoncer le plus fort montant de pertes avant impôt jamais enregistré par un groupe industriel britannique : 1,2 milliard de livres, soit environ 9,8 milliards de francs.

Pour sortir de ce mauvais pas, la décision prise par la direction de BAe semble être de se recentrer sur les deux principaux métiers du groupe : le militaire et les avions de ligne, et de trouver des partenaires pour les autres secteurs.

Déjà, depuis le début de l'année, BAe a conclu deux accords, l'un avec Taïwan Aerospace pour la production d'avions régionaux, l'autre avec Matra en vue de créer une société commune de missiles (*le Monde* du 5 mai).

Poursuite du désendettement

La vente par BAe de sa division avions d'affaires au groupe aéronautique américain Raytheon pour 250 millions de livres (2,1 milliards de francs) s'inscrit dans la même logique. En 1992, cette division n'a rapporté à BAe qu'un bénéfice d'exploitation de 50 millions de francs pour 2,6 milliards de chiffre d'affaires. Sa vente à Raytheon va permettre à BAe de dégager une forte plus-value, par rapport à un actif net évalué à 1,6 milliard de francs, et de poursuivre le désendettement du groupe. Selon John Cahill l'opération va *« significativement renforcer le bilan et les liquidités du groupe »*.

La division avions d'affaires produit la gamme de jets privés BAe 125-800, qui transportent de 6 à 8 passagers, et BAe 1000, qui peut contenir jusqu'à 10 personnes. Elle était en vente depuis l'an dernier et de premières négociations avec Raytheon avaient achoppé en septembre 1992. Pour Raytheon, qui fabrique les avions de tourisme et d'affaires Beechcraft, plutôt destinés au bas du marché, cette acquisition lui permet de s'étendre aux moyen et haut de gamme.

De plus, le groupe américain s'est engagé à acquérir pendant trois ans à partir de la finalisation du contrat les fuselages et voilures actuellement fournis à BAe Corporate Jets par l'usine de Chester (nord-ouest de l'Angleterre), dans laquelle BAe réalise son activité pour Airbus Industrie.

Pour Raytheon, cette acquisition porterait son chiffre d'affaires dans les avions d'affaires à plus de 9,2 milliards de francs par an, contre 7 milliards en 1992.

A. B.-M.

Développement des accords dans la recherche

Sanofi-Winthrop s'associe avec Bristol-Myers Squibb

« Notre recherche nous amène vers des secteurs prometteurs, mais elle nous coûte cher. Le montant de l'investissement est supérieur à ce que nous pouvons financer et même notre alliance avec Winthrop ne suffit pas. » Ce constat dressé par les dirigeants de la Sanofi et résumé par le responsable de la recherche, Pierre Simon, a poussé le groupe français et son allié américain, qui forment ensemble le vingtième laboratoire mondial, à se rapprocher du numéro trois de la pharmacie, Bristol-Myers Squibb, pour accélérer leurs travaux dans le domaine cardio-vasculaire.

Les deux groupes ont donc annoncé, mardi 1er juin, la signature d'un accord de *« codéveloppement »* de deux molécules découvertes par Sanofi, le clopidogrel, destiné à prévenir des accidents cardio-vasculaires, et le SR 47436 pour soigner l'hypertension. Cette collaboration, où chacun est associé pour moitié, devrait permettre de gagner plusieurs années dans la mise au point de ces médicaments qui devraient être mis sur le marché en 1996. Leur commercialisation sera suivie, pays par pays, d'accords de *« co-marketing de co-promotion ou de joint-venture »*.

Chacun des deux partenaires aura néanmoins la responsabilité d'un développement, le clopidogrel pour Sanofi-Winthrop et le SR 47436 pour Bristol-Myers Squibb. Cette dernière molécule devrait concurrencer celle que mettent actuellement au point ensemble les américains Du Pont et Merck. Un autre volet de l'accord prévoit l'octroi de licence par Bristol-Myers Squibb à Sanofi Winthrop pour la commercialisation de certains médicaments, ce qui représente un potentiel de 300 millions de francs de chiffre d'affaires.

« Grâce à ce rapprochement, nous allons gagner du temps, et chaque fois que nous pourrons aller plus vite, nous le ferons », a indiqué Jean-François Dehecq, président de Sanofi, avant de préciser que *« d'autres accords sont en préparation »*. La firme, ne pouvant mener seule le développement de la trentaine de molécules découvertes par ses chercheurs dans le domaine cardio-vasculaire mais aussi dans celui de la thrombose et du système nerveux, envisage d'autres collaborations. Une stratégie qui s'avère indispensable, selon M. Dehecq, pour ceux qui veulent rester dans le club très restreint des groupes pharmaceutiques innovants. *« Ce monde est un monde d'alliances entre les très grands*, affirme-t-il, *plus seulement au niveau économique, mais aussi dans le domaine de l'expertise. »*

D. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

□ **Bic : le PDG Marcel Bich démissionne au profit de Bruno Bich.** – Marcel Bich, 78 ans, a annoncé, mercredi 2 juin, sa démission de ses fonctions de président directeur général du groupe Bic à la tête duquel il a été remplacé par son fils Bruno Bich, a annoncé le groupe dans un communiqué. Marcel Bich présidait Bic depuis la création de la société en 1953.

□ **Cap Gemini Sogeti : Paul Hermelin nommé directeur délégué à la direction générale.** – Ancien directeur du cabinet de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur du gouvernement Bérégovoy, Paul Hermelin entre chez Cap Gemini Sogeti, le premier groupe de services informatiques européen. Agé de 41 ans, polytechnicien et énarque, Paul Hermelin, qui passa dix années aux finances (1978-1988), fut directeur de cabinet d'Hubert Curien, de 1988 à 1990, au ministère de la recherche. Chez Cap, M. Hermelin occupera la fonction de directeur délégué à la direction générale.

BOURSE

□ **Premières cotations d'ICI et de Zeneca.** – La coupure en deux du groupe britannique ICI est devenue effective, mardi 1er juin, avec la cotation officielle à la City de Zeneca pour l'activité pharmaceutique et agrochimique, et du nouvel ICI pour la chimie. Zeneca s'est déprécié de 2 pence à 630 pence, par rapport à son cours officieux de vendredi 28 mai sur le marché gris. Le nouvel ICI a gagné 29 pence à 636 pence. Désormais, ces deux entités sont totalement indépendantes et n'ont plus aucun lien, à l'exception du président. Sir Denys Henderson, qui a réalisé cette scission, restera à la tête de ces deux entités jusqu'à son départ en retraite en 1995.

COOPÉRATION

□ **Valeo signe un accord avec le japonais Kansei.** – L'équipementier automobile Valeo vient de signer un accord de coopération avec la société japonaise Kansei Corporation (instruments et systèmes électroniques automobiles). Cet accord concerne un échange de savoir-faire entre Kansei et la branche électronique de Valeo pour le développement et la production de nouveaux produits, notamment dans le domaine des commandes de systèmes de climatisation. En 1992, Kansei a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 milliards de francs. De son côté, Valeo a enregistré l'an dernier un chiffre d'affaires de 20,6 milliards de francs.

ACQUISITIONS

□ **Axime rachète Presse Routage.** – Après deux ans de cessions, le groupe de services informatiques Axime a annoncé, mardi 1er juin, le rachat de la société Presse Routage spécialisée dans la gestion d'abonnements de presse. Le montant de la transaction, la première réalisée par Axime depuis sa création en novembre 1990, n'a pas été révélé. Presse Routage est une petite société employant une quarantaine de salariés pour un chiffre d'affaires de 62 millions de francs en 1992. Presse Routage appartenait jusqu'ici pour 40 % aux NMPP, 30 % au groupe Matra Hachette et 30 % à la Banque de l'Union maritime et financière. Presse Routage est le numéro deux de la gestion d'abonnements de presse derrière Presse Info.

□ **Sibille-Dalle reprend la papeterie de Pont de Warche au belge Intermills.** – Le groupe français Sibille-Dalle reprend les installations papetières de Pont de Warche, qui appartenait jusque-là au groupe belge Intermills, aujourd'hui en faillite. Sibille-Dalle, qui figure parmi les leaders européens de la fabrication de papiers techniques et spéciaux, souhaite développer sa gamme sur le marché de l'étiquetage, marché dans lequel Pont de Warche est spécialisé : 110 emplois seront maintenus sur le site. Le tribunal de commerce de Verviers (Belgique) avait autorisé, jeudi 27 mai, les liquidateurs à vendre la partie immobilière de l'unité de production d'Intermills à Warche, pour un minimum de 20 millions de francs belges (3,2 millions de francs). Avec un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs, le groupe Sibille-Dalle emploie 2 200 personnes et produit ou transforme 320 000 tonnes de papier par an dans 11 usines.

CRISE

□ **La Lainière de Roubaix (groupe VEV) va licencier 65 salariés.** – La Lainière de Roubaix, filiale du groupe textile VEV, va procéder en juillet au licenciement de 65 salariés, avec l'arrêt de l'activité fil à tricoter et de la réduction d'activités en fil tissage. L'effondrement du marché du fil à tricoter, qui représente 7 % de son chiffre d'affaires, a entraîné de trop lourdes pertes pour l'entreprise, et ce secteur sera cédé à la filature belge de L'Espierres. A l'issue de ce nouveau plan de restructuration, la Lainière n'emploiera plus que 600 personnes et se concentrera sur le fil pour bonneterie et le fil pour tissage. La Lainière de Roubaix, qui a réalisé un chiffre d'affaires de près de 430 millions de francs en 1992, a été reprise par le groupe VEV (Vitos Etablissement Vitoux) au cours de l'été 1991.

RÉSULTATS

□ **Minolta : baisse des ventes, aggravation des pertes en 1992.** – Le groupe japonais Minolta Camera Co. Ltd a réalisé en 1992 une perte avant impôt de 13,6 milliards de yens (666 millions de francs), supérieure de 61 % à celle de l'année précédente. Affecté par la baisse de la consommation et le ralentissement de l'investissement, son chiffre d'affaires a baissé de 8,9 %, à 196,3 milliards de yens (9,6 milliards de francs). Les ventes au Japon ont diminué de 6,6 %, les exportations de 9,6 % (76,6 % du chiffre d'affaires contre 77,1 % l'année précédente). Les ventes d'appareils photo ont régressé de 26,2 % à 67,7 milliards de yens, alors que celles de matériel de bureau ont augmenté de 3,9 % à 128,6 milliards de yens. Pour l'exercice en cours, la société basée à Osaka espère stabiliser son chiffre d'affaires et réduire ses pertes à 2,5 milliards de yens, malgré l'appréciation de la monnaie nippone et l'atonie économique de l'Europe et du Japon.

PRODUIT

□ **Digital Equipment lance l'ordinateur individuel « le plus rapide du monde ».** – La firme américaine Digital Equipment a présenté récemment à la foire informatique Comdex à Atlanta son nouvel ordinateur individuel, qualifié de *« plus rapide du monde »*, qui utilisera le nouveau système d'exploitation Windows N. T. de Microsoft. Son microprocesseur Alpha AXP atteint une puissance de 64 bits contre 32 bits pour la plupart de ses concurrents directs, ce qui permettra à l'utilisateur de lancer deux commandes à la fois. Son prix initial (plus de 6 000 dollars) et ses performances élevées risquent de limiter dans un premier temps la diffusion du DECpc. Certains analystes estiment qu'il ne s'adresse vraiment qu'à moins de 5 % des utilisateurs d'ordinateurs individuels. Pour l'instant, Digital vise les créateurs de programmes et les opérateurs sur les marchés financiers, qui ont besoin d'un matériel puissant, mais prévoit de lancer ensuite des versions moins chères.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 2 juin ↑ Indécise

Après deux séances de baisse sensible, la Bourse de Paris était indécise mercredi 2 juin. Après avoir ouvert en légère hausse (+ 0,22 %), la Bourse de Paris optait pour le statu quo une demi-heure après l'ouverture avant de franchement tomber dans le rouge aux alentours de 11 heures. Peu après 13 heures, les valeurs françaises repassaient dans le vert en s'inscrivant en légère hausse de 0,05 % à 1 873,64 points. Le support des 1 870 points devrait tenir, estimait les opérateurs, mais la tendance est appelée à rester morne, en l'absence de tout stimulant. Les institutionnels français semblant *« tétanisés »*, ajoutait un intervenant.

Les prévisions alarmantes de l'OCDE publiées mardi soir offrent des perspectives peu encourageantes. Selon ces chiffres, diffusés à la veille de l'ouverture de la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les pays européens devraient enregistrer en moyenne une baisse de 0,3 % de leur PIB en 1993. Le mouvement de baisse des taux semble pour l'heure suspendu, les responsables de la Bundesbank multipliant les propos prudents au regard de l'évolution de l'inflation et de la masse monétaire toujours jugée trop rapide. Conformément aux anticipations du marché, la prise en pension de la Bundesbank s'est effectuée au taux inchangé de 7,60 %, et, selon les analystes, l'institut d'émission devrait également laisser inchangés son taux d'escompte à 7,25 % et son taux Lombard à 8,50 % jeudi lors de la réunion de son conseil central. Aucune conférence de presse n'est prévue. Or un mouvement unilatéral des Français paraît délicat alors que la faiblesse du dollar et de la peseta fragilisent le SME. Cerus, qui a annoncé mardi au cours de son assemblée générale avoir cédé la moitié de sa participation dans Suez, est très actif et progresse de 2,2 % avec 139 000 pièces.

NEW-YORK, 1er juin ↑ Nette hausse

Wall Street a clôturé en nette hausse, mardi 1er juin, grâce à une chute des taux d'intérêt à long terme provoquée par l'espoir que le projet de budget du président Clinton sera adopté par le Congrès avec des augmentations d'impôts plus modestes que prévu. Gagnant jusqu'à plus de quarante points une heure avant la clôture, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 552,34, en hausse de 24,91 points (+ 0,70 %). Le dernier record s'établissait jeudi à 3 554,83. L'activité a été modérée avec quelque 229 millions de titres échangés. Le nombre de titres en hausse a largement dépassé celui des valeurs en baisse : 1 227 contre 691. 605 titres sont restés inchangés.

« Les valeurs sont menées par le marché obligataire », a souligné James Melcher, président de Balestra Capital.

Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence sur le marché obligataire, a chuté à 6,89 % contre 6,98 % vendredi. Des taux d'intérêt bas bénéficient à Wall Street, car les valeurs deviennent plus attrayantes que les investissements à rendement fixe.

L'annonce d'une progression, à 51,1 % en mai, de l'indice composite des directeurs d'achats des principaux groupes manufacturiers américains, a également contribué à la fermeté de Wall Street.

VALEURS	Cours du 28 mai	Cours du 1er juin
Alcoa	67 1/2	68 1/2
ATT	61 1/2	62
Boeing	39 5/8	39 3/4
Chase Manhattan Bank	30 3/4	31
Du Pont de Nemours	52 3/4	53 1/8
Eastman Kodak	51 3/4	51 1/2
Exxon	64 3/8	65 1/8
Ford	52 1/8	53
General Electric	92 3/4	94
General Motors	40 1/8	40 3/8
Goodyear	39 3/4	41 3/8
IBM	52 3/4	52
ITT	83 7/8	84 1/2
Mobil Oil	69 3/8	70 1/2
Pfizer	71 3/4	72 7/8
Schlumberger	65 1/2	66
Texaco	63 5/8	64 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	134	136 5/8
Union Carbide	18 7/8	19
United Tech.	52 7/8	53
Westinghouse	15 1/4	15 3/8
Xerox Corp.	75 3/4	76 1/8

LONDRES, 1er juin ↑ Progression

Les valeurs au Stock Exchange ont été soutenues, mardi 1er juin en fin de séance, par les gains de Wall Street, après avoir passé l'essentiel de la journée dans le rouge. Au terme des transactions, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 8,5 points, soit 0,3 %, à 2 849,2 points. Le volume des échanges a diminué à 400,6 millions de titres contre 571,8 millions vendredi.

Zeneca, qui regroupe les activités de pharmacie et de biotechnologie d'Imperial Chemical Industries (ICI), a terminé en hausse de 2 pence par rapport à son cours de vendredi sur le marché gris. Le nouvel ICI (chimie lourde, peintures et explosifs) a gagné 29 pence à 636.

British Aerospace, qui a annoncé la vente de sa division avions d'affaires au groupe aéronautique américain Raytheon pour 250 millions de livres, a bondi de 16 pence, à 355. Westland Group a progressé de 14 pence, à 187, en réaction à ses résultats semestriels, en hausse de 23 %.

VALEURS	Cours du 28 mai	Cours du 1er juin
Allied Lyons	6,28	6,22
B.P.	3,10	3,05
B.T.R.	6,02	6,07
Cadbury	4,35	4,43
De Beers	11,38	11,13
Glaxo	6,13	6,15
G.U.S.	28,13	28,13
I.C.I.	12,63	6,35
Reuters	13,70	13,57
RTZ	6,87	6,86
Shell	6,12	6,04
Unilever	10,23	10,19

TOKYO, 2 juin ↑ Poursuite de la reprise

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse, mercredi 2 juin, dans un marché actif. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 100,29 points, soit 0,49 %, à 20 691,70 points. Environ 450 millions d'actions ont été échangées contre quelque 370 millions mardi.

La tendance a été en partie soutenue par les déclarations du premier ministre Kiichi Miyazawa, qui a assuré que l'économie japonaise avait touché le fond et commençait à se reprendre.

La hausse des valeurs vedettes en fin de journée a entraîné des achats programmés. *« Les achats ont appelé les achats, surtout après que de grands courtiers eurent investi sur des valeurs vedettes comme Nec ou Fujitsu »*, a noté un boursier.

VALEURS	Cours du 1er juin	Cours du 2 juin
Ajinomoto	1 380	1 380
Bridgestone	1 390	1 390
Canon	1 380	1 400
Fuji Bank	2 250	2 270
Honda Motors	1 310	1 340
Matsushita Electric	1 290	1 300
Mitsubishi Heavy	712	718
Sony Corp.	4 630	4 620
Toyota Motors	1 630	1 640

CHANGES

Dollar : 5,3790 F =

Le franc était en légère reprise mercredi 2 juin lors des premiers échanges entre banques face au deutschemark à 3,3763 francs pour un DM contre 3,3781 francs mardi soir. Le dollar est quasi inchangé à 5,3790 francs contre 5,3782 francs mardi soir.

FRANCFORT	1er juin	2 juin
Dollar (en DM)	1,5916	1,5935
TOKYO	**1er juin**	**2 juin**
Dollar (en yens)	107,80	107,12

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (2 juin)	7 7/8-8 %
New-York (1er)	3 1/8 %

BOURSES

	28 mai	1er juin
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	519	513,08
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 888,70	1 872,80

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	28 mai	1er juin
Industrielles	3 527,43	3 552,34

LONDRES *(indice « Financial Times »)*	28 mai	1er juin
100 valeurs	2 840,70	2 849,20
30 valeurs	2 205,10	2 211,70
Mines d'or	198,40	200,60
Fonds d'Etat	94,58	94,84

FRANCFORT	28 mai	1er juin
Dax	1 631,85	1 619,89

TOKYO	1er juin	2 juin
Nikkei Dow Jones	20 591,41	20 691,70
Indice général	1 637,25	1 645,46

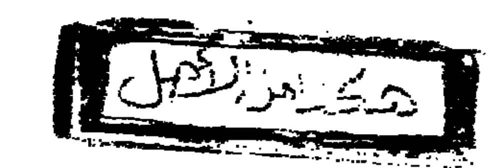
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3665	5,3675	5,4270	5,4310
Yen (100)	5,0000	5,0033	5,0570	5,0635
Ecu	6,5770	6,5790	6,5735	6,5809
Deutschemark	3,3752	3,3757	3,3740	3,3768
Franc suisse	3,7717	3,7752	3,7950	3,8015
Lire italienne (1000)	3,6700	3,6750	3,6417	3,6484
Livre sterling	8,3212	8,3283	8,3591	8,3726
Peseta (100)	4,2897	4,2940	4,2469	4,2569

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16	3 1/4	3 3/8
Ecu	7 15/16	8 1/16	7 5/8	7 3/4	7 7/16	7 9/16
Deutschemark	7 13/16	7 15/16	7 5/8	7 3/4	7 1/4	7 3/8
Franc suisse	5 1/8	5 1/4	5 1/16	5 3/16	4 15/16	5 1/16
Lire italienne (1000)	10 7/16	10 11/16	10 7/16	10 11/16	10 3/8	10 5/8
Livre sterling	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8
Peseta (100)	12 1/8	13 1/8	11	12	10 1/2	11 1/2
Franc français	7 7/8	8	7 1/2	7 5/8	7 5/16	7 7/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 2 JUIN

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5570	C.N.E 3%	5500	5490	5500	....
1065	B.N.P. T.P.	1067	1075	1078	+ 1 03
910	Cr.Lyon. T.P.	920	920	921	+ 0 11
1887	Renault T.P.	1924	1902	1906	- 0 94
1910	Rhone Poul. T.P.	1960	1980	1964	+ 0 20
1123	Saint Gobain T.P.	1125	1110	1140	+ 1 33
911	Thomson T.P.	955	922	922	- 3 46
605	ACCOR	613	611	613	....
705	Air Liquide	710	711	710	....
620	Alcatel-Alsthom	624	623	625	+ 0 16
1980	Als.Superm.	2192	2180	2165	- 1 23
335	A L S P I	340	337	337	- 0 88
590	AGF Sté Centrale	594	593	600	+ 1 01
1260	Axa (ex Cie Midi)	1246	1245	1267	+ 1 69
142	Bafip	131	132	131 50	+ 0 38
60	Bail-Equipement	64	64	64 90	+ 1 41
915	Bail Investiss.	929	928	926	- 0 32
450	Bancaire	467	468	472 90	+ 1 26
640	Bazar H.-V.	635	630	630	- 0 94
1190	Berger (M)	1158	....	....	....
435	Bertrand Faure	440	440	430	- 2 27
1030	Bic	1035	1035	1046	+ 1 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1010	Créd. Foncier	1008	1015	1045	+ 3 67
400	Crédit Loc France	396	397 50	395	- 0 25
620	Cr Lyon (CI)	633	626	628	- 0 79
1310	Credit Nat.	1320	1315	1295	- 1 89
565	CSEE	547	542	545	- 0 37
3680	Damart	3565	3590	3590	+ 0 70
500	Dassault Aviation	515	510	525	+ 1 94
280	Dassault Electr.	289	286	285 10	- 1 35
1610	De Dietrich	1605	1600	1600	- 0 31
485	Degremont	519	516	516	- 0 58
38	Dév.P.d.C.(Li)	39	40	40	+ 2 56
80	Dév.R.Sud-Est	82 15	89 95	89 95	+ 9 49
250	D.M.C.	252	254	256	+ 1 59
485	Docks France	495	490	488 90	- 1 23
127	Dynaction	127	127	126 60	- 0 31
2100	Eaux (Gle)	2234	2235	2227	- 0 31
845	E.B.F.	852	860	852	...
425	Ecco	412	416	414	+ 0 49

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 1/6

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Didot Bottin	562	570
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	279	279
Ent.Mag. Paris	4345	....
Eridania-Béghin CI	800	817
Fidel	385	383

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	91 10	....
Tour Eiffel	228 50	198
Ulmer	1470	1401
Vicat	460	437
Viniprix	1500	1510
Virax	113 20	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dolisos	101	100
Editions Belfond	191	....
Europ. Propulsion	231 10	240
Finacor	157	....
G.L.M.	600	500

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
TF1	437 50	446
Thermador H. (Ly)	320	330
Unilog	230	230
Viel et Cie	162	162
Y. St-Laurent Groupe	710	716

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
Euro Solidarité	1146 46	1135 11
Eurocic Leaders	1068 25	1037 14
Eurocyn	1204 60	1175 22
Euro Gan	6460 21	6211 74 •
Fonsicav	15938 65	15938 65
France-gar.	10806 28	10391 23 •

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
Oblifutur	3243 97	3164 75
Oblig. très caté	198 09	195 16
Obliflon	1557 35	1541 93
Obliséconté Sicav	14256 62	14256 62
Orécnon	1437 87	1402 80
Paribas Capitalisation	1732 93	1698 78

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
Univers Actions	1388 23	1354 37
Univers Obligations	1955 65	1907 95
Valorg.	2257 69	2255 43
Valrea	58720 87	58691 52
Winterthur St-Honoré	232 79	222 33

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 2/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 367	....	5 1	5 6
Ecu	6 580	....	......	......
Allemagne (100 dm)	338 010	....	327	347
Belgique (100 F)	16 452	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	301 260	....	290	310
Italie (1000 lires)	3 657	....	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 120	....	84	92
Irlande (1 iep)	8 231	....	7 8	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 389	....	8	8 8
Grèce (100 drachmes)	2 484	....	2 5	3 1
Suisse (100 f)	377 650	....	365	385
Suède (100 krs)	74 810	....	70	79
Norvège (100 k)	79 580	....	75	84
Autriche (100 sch)	48 038	....	46 5	49 5
Espagne (100 pes)	4 262	....	3 9	4 6
Portugal (100 esc)	3 500	....	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 220	....	4	4 4
Japon (100 yens)	5 023	....	4 8	5

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 2/6
Or fin (kilo en barre)	65300	63000
Or fin (en lingot)	65600	63650
Napoléon (20f)	384	368
Pièce Fr (10 f)	370	.....
Pièce Suisse (20 f)	375	368
Pièce Latine (20 f)	379	364
Souverain	474	480
Pièce 20 dollars	2345	2345
Pièce 10 dollars	1260	1160
Pièce 5 dollars	575	.....
Pièce 50 pesos	2425	2385
Pièce 10 florins	385	382

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 1er juin 1993

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 158 502

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	116,46	116,28	115,90
Précédent	116,84	116,64	116,18

CAC 40 A TERME — Volume : 12 900

COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 854	1 858,50	–
Précédent	1 862	1 860	–

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

COMMUNICATION

« Communications 93 » à Montréal

A la poursuite de l'interactivité

La revue québécoise *Qui fait quoi*, spécialisée dans la production audiovisuelle, et les Universités de la communication, mises sur pied par le CREPAC d'Aquitaine et la Ligue française de l'enseignement, ont organisé pour la deuxième fois, du 25 au 28 mai à Montréal, des rencontres autour de l'avenir des médias audiovisuels et des nouvelles technologies : « Communications 93 ». Soixante-dix Européens y ont côtoyé environ trois cents Canadiens. La percée du numérique a été l'un des axes de réflexion des participants, tout comme elle s'est manifestée au Salon professionnel contigu, « Production 93 ». Au bout du mariage de l'image et de l'ordinateur : l'interactivité.

MONTRÉAL

de notre envoyé spécial

La révolution digitale envahit la communication audiovisuelle. Son numérique, caméras numérisées, tables de montage vidéo informatisées, « studio virtuel » qui met des décors fictifs mais bien réels sur l'écran à la disposition des réalisateurs, nouveaux écrans de projection grand format aux performances inégalées... cela, c'est déjà le présent des professionnels.

La bataille est terminée pour la future télévision haute définition : elle sera numérique. L'informatique – cette fantastique universalité que permet le passage du complexe à la simplicité binaire du zéro-un – va faire accéder les réseaux téléphoniques à la sphère de l'image et engendrer de nouvelles donnes industrielles (*le Monde* des 19, 20 et 21 mai). Ainsi au Canada, où les sept cents entreprises de câblo-distribution rassemblent quelque sept millions d'abonnés à un réseau câblé, se prépare une belle bagarre entre ces entreprises et les compagnies de téléphone, au premier rang desquelles la puissante Bell. L'enjeu : se faire une place au soleil, de part et d'autre, sur les nouveaux services traditionnellement appelés « à valeur ajoutée ». *« L'avenir du câble n'est pas dans la télédistribution »*, a affirmé Ken Stein, directeur de l'association canadienne des câblo-distributeurs.

Mais ici le grand sujet de préoccupation est l'arrivée annoncée, en provenance du grand voisin américain, de plusieurs centaines de nouvelles chaînes véhiculées après compression numérique *via* des satellites. Ces engins ont déjà un surnom au Canada, où l'on demeure plus que chatouilleux sur l'envahissement culturel américain et la préservation d'une certaine identité nationale : *death stars*, les étoiles de la mort... Et l'on fait feu de tout bois pour trouver des parades à cette version bientôt réelle des épopées de Steven Spielberg.

Une « cinérobothèque » canadienne

L'un des contrefeux allumés procède de la même révolution : l'interactivité. Exploiter à fond et sous diverses formes le mariage de l'image et de l'ordinateur, en multipliant les usages et les possibilités de choix. L'Office national du film du Canada vient de créer une « cinérobothèque » : le regroupement sur vidéodisques interactifs – une technique déjà utilisée en France – de huit mille titres rassemblés en plus de cinquante ans et leur mise à disposition dans le public à partir notamment d'un automate central et de têtes de réseau. Cette *« aventure »* vise la réalisation d'*« un modèle canadien innovateur autour d'un patrimoine national des images et des sons »*, a notamment déclaré Joan Pennefather, présidente de l'ONF.

Mais les avancées les plus populaires de l'interactivité sont à découvrir dans les premiers pas d'une télévision qui établit un contact direct avec le spectateur. Ainsi « Hugodélire » sur France 3, où un candidat joue en direct chez lui grâce à son cadran de téléphone et avec les encouragements de Karen Cheryl, est un véritable succès d'audience à une heure de grande écoute. Le service de la recherche et des études de France Télévision a « meublé » cette année certains temps morts de Roland-Garros avec un jeu interactif : les images numérisées à l'apparence réelle sont extraites d'un vidéodisque dans lequel le téléspectateur peut prendre sa place. *« Dans le premier cas, un individu modifie l'image pour tous ; dans le second il modifie l'image pour lui »*, commente Alain Le Diberder, directeur du service.

Autre *« balbutiement »*, selon l'expression de Sylvie Lalande, présidente de la filiale de télévision interactive du premier groupe de câblo-distribution au Québec, Vidéotron (950 000 des 1 600 000 foyers abonnés au câble du Québec) : le système Vidéoway, auquel sont déjà abonnés 203 000 foyers dans la province. Vidéoway propose – en plus des 36 canaux de base disponibles pour 26 dollars par mois (1) – pas moins de 24 familles de services plus ou moins interactifs pour un abonnement supplémentaire et forfaitaire mensuel d'environ 8 dollars. Le téléphone et le boîtier de commande du récepteur sont les auxiliaires de l'écran. Cela va des services de télématique, classiques en France sur Minitel, tels que météo, services financiers, fichiers d'appartements à louer, etc., à la possibilité de films à la carte – le *pay per view*, – à du courrier électronique (les messages sont expédiés par téléphone, on les reçoit sur l'écran de télévision) et à la technologie du *multiplexing* : le choix entre plusieurs émissions diffusées simultanément sur un même canal par exemple.

« Télévision de compagnie »

En fait, le grand succès de Vidéoway n'est pas dans cette profusion mais dans la soixantaine de jeux vidéo proposés à domicile, pour lesquels – contrairement au Minitel français – on ne paie pas au temps passé devant l'écran : en moyenne cinq heures et demie par semaine pour les abonnés de Vidéoway.

Tout cela n'est plus vraiment neuf et même en retrait par rapport à la télématique française, dont l'interactivité est plus poussée : la télévision câblée canadienne, avec son réseau en coaxial, n'est pas bidirectionnelle ; il lui faut encore l'aide du téléphone. La nouveauté la plus intéressante réside sans doute ici dans l'utilisation pour certains services (des jeux-questionnaires, des émissions sportives par exemple) de quatre canaux simultanés, ce qui permet effectivement au téléspectateur d'intervenir sur son écran, avec quatre possibilités d'action. Il peut ainsi, en cours de match, choisir un autre angle de prise de vue, faire un gros plan sur un joueur, revisionner une action...

Ce qui est en jeu derrière ces innovations est, bien sûr, du côté des industriels diffuseurs d'images, la pérennisation de leurs activités. Pour durer, les réseaux câblés canadiens doivent proposer plus qu'un nombre de chaînes sans cesse grandissant et des programmes qui se ressemblent tous un peu... Ce qui renvoie aux comportements nouveaux des téléspectateurs. Patrice Flichy, directeur en France du Laboratoire des usages sociaux des télécommunications du CNET (Centre national d'études des télécommunications), compare la télévision des années 50 à *« une cheminée autour de laquelle on s'assemble »* et celle d'aujourd'hui à *« un chat qui ronronne dans son coin »*.

Cette *« télévision de compagnie »* va encore évoluer, et l'individualisation des comportements est sérieusement prise en compte dans les nouvelles techniques. Ainsi les responsables des chaînes françaises ne peuvent pas passer sous silence la baisse continue de l'audience des enfants (15 % par an) au profit, là encore, des jeux vidéo.

Pour Alain Le Diberder, une télévision interactive conçue pour le grand public consiste en définitive à réaliser le rêve des pionniers de la télévision : en faire un instrument de relation, de vraie communication. L'ère des *mass media* est peut-être révolue.

YVES AGNÈS

(1) Un dollar canadien vaut approximativement 4,25 francs.

Vigilante sur ses dépenses mais confiante dans le développement de ses ressources

TF 1 va poursuivre sa diversification

Commentant, mardi 1er juin, devant les analystes financiers, les résultats de leur chaîne en 1992, les dirigeants de TF 1 ont voulu faire une démonstration d'unité et de confiance dans l'avenir. Pour le PDG de la chaîne, Patrick Le Lay, la progression de la télévision au sein du marché publicitaire (passée de 22 % à 29 % du total des recettes depuis 1987, essentiellement au détriment de la presse), n'est pas terminée. TF 1 détenait 41 % de part d'audience en 1992, et a encore progressé depuis que *« le service public a brûlé ses cartouches en début d'année 1993 »*. TF 1 draine 55 % de la publicité télévisée (contre 43 % en 1987, et 53 % avant la mort de La Cinq), et peut donc espérer améliorer encore son bénéfice, 465 millions de francs pour la chaîne elle-même, 451 millions pour le groupe (*le Monde* du 15 avril). Surtout si certains éléments vont, de son point de vue, dans le *« bon sens »*, comme la limitation des ressources publicitaires des chaînes publiques ou de la chaîne payante. Estimant que la publicité télévisée française est une des moins chères d'Europe, M. Le Lay s'est réjoui, au passage, de la « loi Sapin » dont *« le grand mérite est*, a-t-il dit, *d'instaurer une relation directe client-fournisseur »*.

TF 1 sera néanmoins vigilante sur ses dépenses, et maintiendra en 1993 le coût de ses programmes au niveau de 1992, soit 3,9 milliards de francs, après une hausse de 11 % en 1991. Pour tenir cet engagement, le vice-président, Etienne Mougeotte, modifiera peu la grille de la rentrée. Il compte en particulier sur les *reality-shows*, qui ont le bon goût... de ne pas coûter trop cher, et permettent au public de *« renouer le dialogue, partager ses expériences, dénouer ses problèmes »*, bref de se *« réapproprier la télévision »*.

Interrogés sur d'éventuelles dissensions entre eux, les deux dirigeants de TF 1 ont affirmé *« traiter par le mépris »* ce qu'ils ont appelé des *« informations nauséabondes »*, et ils ont opposé à celles-ci l'*« excellente ambiance »* d' *« une entreprise qui travaille »*. *« Il n'y a pas eu de grève depuis la privatisation, et la CFTC-FO a remporté les dernières élections syndicales en améliorant ses scores »*, a souligné M. Le Lay.

Pour l'avenir, le groupe TF 1 va poursuivre sa diversification qui représente déjà 771 millions des 7,4 milliards de chiffre d'affaires consolidé. Le groupe détient 10 % du marché de la vidéo en France, avec 2,4 millions de cassettes vendues, et quatre cents titres exploités, et il va intensifier ses efforts en dehors des films. Une Musique s'attaque au marché du disque, alors que Téléshopping va développer ses catalogues et ouvrir des boutiques à titre de test.

Soutenue par un actionnariat concentré et internationalisé (les étrangers ensemble détiennent 32 % de TF 1), la chaîne sera présente sur le marché du *pay per view*, ou paiement à la séance des films, qu'amènera la compression numérique. Car *« le monopole de la TV payante ne pourra pas perdurer »*, selon l'analyse de M. Le Lay, qui prône un système ouvert, avec des boîtiers en vente libre.

M. C. I.

□ **M. Le Pen est débouté d'une action contre deux journalistes de France 2.** – Jean-Marie Le Pen a été débouté, mardi 1er juin, par le tribunal correctionnel de Paris de l'action en diffamation qu'il avait intentée contre deux journalistes de France 2 à la suite de la diffusion de l'émission « Envoyé spécial » consacrée, le 5 novembre 1992, au Front national. Répondant, au terme du reportage sur le parti d'extrême droite, aux questions de Bernard Benyamin, l'un des deux producteurs de l'émission, Jacques Cotta, auteur de l'enquête avec Pascal Martin et Thomas Legrand, avait expliqué que M. Le Pen pouvait adapter son discours *« à sa clientèle (...) en fonction des gens qu'il avait en face de lui »*. Les magistrats ont jugé que le propos était *« certes désobligeant »* mais qu'il était *« le reflet de l'opinion personnelle que s'est forgée Jacques Cotta à l'issue de ce reportage et n'a pas dépassé les limites du droit qui appartient à tout journaliste de critiquer le comportement public et le programme d'un homme politique »*.

AUTOMOBILE

Chez Mercedes, la 190 est morte, vive la classe C

Quelques semaines à peine après avoir présenté de nouvelles versions de sa classe S, notamment une 300 SD dont on doit comprendre qu'il s'agit d'une « super diesel » coûteuse, avec un 6 cylindres de 3,5 litres, 150 chevaux à la clef et la suralimentation, s'il vous plaît, Mercedes s'apprête à lancer la remplaçante de la 190. Ainsi se poursuit, malgré les difficultés du constructeur allemand (– 48 000 ventes depuis le début de l'année en Europe), la remise à jour des gammes de la marque.

Pour ne pas se perdre dans ces classifications assez compliquées et variables, il faut savoir que la 190, apparue en novembre 1982, avait marqué en son temps un virage de la firme allemande en faveur d'une clientèle traditionnellement négligée dont les moyens financiers n'apparaissaient pas suffisants pour rouler dans une berline frappée de l'étoile à trois branches. Ainsi était née une gamme de véhicules que certains, à l'époque, n'hésitèrent pas à qualifier de « populaire ».

Cette révision déchirante d'une politique jusque-là essentiellement tournée vers une clientèle à revenus très confortables devait se révéler payante pour la marque de Stuttgart. La 190 en effet a été diffusée à près de deux millions d'exemplaires en dix ans et n'a pas mis en cause l'image du constructeur. Au contraire, l'arrivée d'une couche d'automobilistes de nouvelle facture, fiers d'appartenir, à travers un volant, à la famille Mercedes, avait entraîné l'apparition de liens différents et apparemment solides. Ce n'est jamais inutile dans les époques difficiles.

Aussi Mercedes, en lançant sur les routes ses nouvelles berlines compactes, va certes les baptiser différemment – on dira désormais « classe C » et non plus 190 – mais conservera les objectifs fixés lors du lancement du programme 190 : une série de voitures de dimensions raisonnables, confortables, relativement peu gourmandes, fiables, bien finies malgré quelques signes d'économie et des tarifs concurrentiels. Rien en tous cas qui puisse faire rougir les propriétaires de grosses Mercedes, tout pour garder les fidèles et conquérir les marchés.

On ne trouvera guère, sinon en diesel, de grosses nouveautés sous les capots, mais plutôt une exploitation de la puissance des moteurs plus judicieuse qu'auparavant. La multiplication des soupapes n'y est pas pour rien. La gamme disposera de quatre groupes en essence, trois à quatre cylindres et 16 soupapes et un 6 cylindres à 24 soupapes. Désigné sous l'appellation C180, le plus petit de ces moteurs (8 cv fiscaux) fait 1 799 cm³, atteint les 122 ch (90 kW) à 5 500 tours pour un couple de 18 mKg situé assez haut (4 700 tours). La souplesse en souffre un peu, mais en « tirant » sur les rapports de la boîte on peut atteindre rapidement le régime qui convient à toute situation. Un 2 litres (9 cv) et un 2,2 litres (11 cv) seront disponibles (136 ch et 150 ch) toujours à 4 cylindres et 16 soupapes. En outre, un 2,8 litres à 6 cylindres et 24 soupapes (14 cv) avec l'appellation C280 est au catalogue. C'est le plus puissant des groupes (142 kW/193 ch), et à ce titre le plus efficace, avec une contrepartie, bien sûr, la consommation. Dans toutes les versions, la boîte automatique à 4 rapports, qui fait, hélas, monter sérieusement le nombre de chevaux administratifs, entraîne une mollesse inattendue et amène à jouer du levier disponible plus souvent que devrait l'exiger un tel type de transmission.

Côté diesel apparaissent un 4 cylindres à 16 soupapes et un 5 cylindres à 20 soupapes. Ce sont des motorisations nouvelles qui déçoivent si l'on n'enfonce pas franchement l'accélérateur malgré des cylindrées confortables (2,2 litres et 2,5 litres pour 95 ch et 113 ch). Il est vrai que la suralimentation n'est pas encore au programme et que le constructeur allemand a, dans l'affaire, cherché à favoriser la longévité de l'ensemble mécanique plutôt que le brio. En revanche, quel silence ! Bien que la carrosserie, superbe et digne d'un « haut de gamme », soit pour toutes les versions de cette classe C identique, trois types de finitions extérieures sont proposés, outre un modèle de base : « Esprit », « Elégance » et « Sport ». Les nuances qu'entraînent ces noms de baptême ne touchent pas les moteurs mais des détails de baguettes extérieures et autres équipements intérieurs.

Toujours fidèles à la propulsion, c'est-à-dire aux roues arrière motrices, ces 190 nouveau genre ont toutes un comportement routier sans mauvaise surprise. Le confort a été privilégié, ce qui entraîne, en virages, d'inévitables mouvements de caisse si l'on « pousse » un peu les allures. Légèrement plus longue (4,49 mètres) et plus large (1,72 mètre) que la 190, la classe C bénéficie d'une augmentation de la surface disponible aux places arrière. C'était le principal reproche fait à l'ancien modèle, qui ne facilitait pas l'embarquement de grands gabarits.

La mise à la disposition du réseau des nouvelles Mercedes aura lieu à la mi-juin pour les versions essence, à la rentrée pour les diesel. En attendant, quelques 190 en version « Optimum » (bois, jantes en aluminium et autres raffinements...) doivent sûrement se trouver dans quelques garages au panonceau célèbre. A 140 000 F, ce n'est pas non plus une mauvaise affaire.

CLAUDE LAMOTTE

▶ Toutes les versions ne seront pas disponibles dès le 18 juin, date prévue pour la commercialisation de la classe C, néanmoins les prix sont connus : C180 : 149 000 F, C220 : 189 000 F, C280 : 214 000 F, C200 D : 153 000 F, C220 D : 164 000 F, C250 D : 178 000 F. L'air-bag est livré en série côté conducteur. Les options sont nombreuses et coûteuses. La climatisation est à 13 000 F et la boîte automatique à 9 000 F.



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

appartements ventes

1er arrdt

■ PROX. PL. DES VICTOIRES ■ Hors du commun, imm. XVIIIe, dernier ét., 5 P., 3 chbres, park. FORUM. 42-22-24-00

3e arrdt

BEAUBOURG. 4e ét. Calme. Original, 75 m². Refait nf. 1 650 000 F. 45-31-51-10

4e arrdt

Bd HENRI IV. 7 P., 215 m², 5e asc., pierre de t., gd bal., calme soleil possib. LIBÉRALE SERVICE ASM. 48-24-63-66. Soir et week-end 21 H. 42-40-35-94

HOTEL DE VILLE
PLEIN CIEL SOLEIL VUE
73 m² + 18 m² terr., calme, neuf, asc., frais réduits
2 970 000 F + PARKING
45-72-50-50

5e arrdt

CENSIER. Récent. rue et jdin, liv. Balc. 3 chb., 2 bains 107 m². Balcons. Box. Urgt 43-35-18-36

8e arrdt

SUPERBE. P. de tail. Gd 2 P CHARME 1 850 000 F PARTENA 47-42-07-43

9e arrdt

FOLIES-BERGÈRES
STUDET. 190 000 F
4e étg. asc. Bon imm.
PARTENA. 47-42-07-43

PARIS 9e, rue des Martyrs, 3 P. cuisine, salle de bains, 82 m², 4e étage, sur cour et jardins, calme, clair, entièrement équipé. Très bon état. Beau volume. 1 980 000 F 48-78-10-90

14e arrdt

2 PCES. TT CFT
Clair. Vue s/square. Asc.
875 000 F. CASSIL
RIVE GAUCHE. 45-66-43-43

EDGAR-QUINET
Neuf, 4 P. 90 m² + terrasse 24 m². 3 250 000 F + park.
J.N. 40-89-00-00

Maine XIVe
DUPLEX PLEIN CIEL
Neuf, 110 m² + 50 m² terr
CALME SOLEIL VUE
3 880 000 F + box double
45-72-50-50

PROX. MAIRIE. 3 PCES + chbre de serv., étg. élevé. Vue dégagée. Ascenseur. 1 520 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE. 45-66-43-43

6e arrdt

AU CŒUR DE MONTPARNASSE
Particulier vend
Magnifique appartement
Immeuble original et répertorié
120 m² ■ 2 chambres ■ 2 bains ■ Double réception.
Grandes surfaces ■ Beaux volumes
Prix élevé justifié.
TÉL. : 43-35-33-47 (le soir)

Mo SÈVRES-BABYLONE
Gd 4 P. Tt cft, cuis. équip. Balcons. Vue s/jard. Park.
3 950 000 F. CASSIL
RIVE GAUCHE. 45-66-43-43

RUE DE L'ABBAYE
(Près) 70 m² environ
EXCEPTIONNEL
Très bel immeuble
IMMEUBLE. 43-25-81-64

R. VERNEUIL. 70 m².
ÉLÉGANT.
Ss vis-à-vis, 3e asc. Calme. Bel imm. Park. 42-36-88-05

15e arrdt

CHARLES-MICHEL
Imm. pierre de t. STUDIO CLAIR. Étg. élevé ascens. 460 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

16e arrdt

Mo MIRABEAU 2 P. 50 m² 1er ét. 3 m de hauteur ss plaf. 19 800 F/m². 45-31-51-10

91 - Essonne

MASSY-PALAISEAU, près RER, TGV. Beau 6 P. 138 m². 6e ét. Imm. moderne, dble expo. E.-O. Gds balcons, gde cuis. équip., s.d b., s. de douche, 2 wc, nbrx placards, 2 park., 2 caves. Tennis. Parf. état. 1 950 000 F, particulier Tél. : 69-20-90-61 matin ou après 20 h.

94 Val-de-Marne

LE PARC MARIANNE A SAINT-MANDÉ
Immeuble neuf, parc privé, proche bois de Vincennes. Prestations luxueuses Appts 4 et 5 PIÈCES, balcon-terrasse. Visite appt modèle sur rendez-vous
J.N. 40-89-00-00

NOGENT/BOIS
Neuf, 5 P. 99 m² + balc. 15 m², 3e ét. 2 055 000 F + park
J.N. 40-89-00-00

SAINT-MANDÉ
Proche bois et métro. Dans imm. classé. Rue calme. Au 1er ét. gd 4 P. 108 m² : entrée, cuis. aménagée, séj., salon, cheminée, 2 chb. av. rangt, s. de bns aménagée, wc, dressing. Cave. Très bel. prestations. 2 100 000 F. FONCIA. 48-83-04-24

Province

MONTPELLIER
centre histor., appt. 3 pces, 50 m², ancien restaurt, vue. 4e étage, 380 000 F
T. : (16) 1 34-85-06-64

locations non meublées offres

Paris

16e. SUD 60 M² ENV CHARMANTS 2 P. de 4 450 F à 5 800 F 47-27-84-24

19e. LAUMIÈRE. 2 P. 55 m² Terrasse 10 m². Park. Imm. stand. 5 500 c c 47-42-07-43

20e, 2 P. cuis., bns, 40 m², park. Ann 1992, stand., 3 800 C.C. 42-58-71-51 soir

7e ASSEMBLÉE NATIONALE 2/3 P. 63 m². 6 500 F. PARTENA 47-42-07-43

7e. DUROC 2 PCES Très clair. VUE S/BEAU JARDIN Rangements Asc. 6 000 F mens., charges 500 F. CASSIL R.G. 45-66-43-43

8e MADELEINE. Beau STUDIO 34 m². 4 000 F. PARTENA. 47-42-07-43

INVALIDES. Dans immeuble bourgeois. GRAND 4 P. envir 130 m² + chambre service. 12 500 F + chg. 45-26-32-82

RUE DE VARENNE S/Musée Rodin. 250 m² env 30 000 F + ch DVI 44-18-07-07

RUE ROSENWALD, 2 P., imm. récent, stand., 5 100 F CC. Tél. GESTIMA. 45-78-07-45

Région parisienne

BOULOGNE
Pont de Sèvres
Résid., 6 P. + park., stand. 12 000 F/MOIS
Tél. : 42-65-32-58

BRUNOY 91
Villa 200 m², 7 pces, cave, jardin 1 400 m², 8 300 F. part. (1) 47-06-51-14

Etranger

A louer à Moscou (Russie) centre-ville appartement meublé, 2 P., cuis., s. de bns, Location à la semaine, au mois à partir du 14 juin 1993. Tél. : 33 (1) 42-43-31-08

pavillons

25 km, CAP D'AGDE - PAULHAN (34), pav. plain-pied neuf, 133 m², terr. 800 m², piscine, séj. 45 m², cuis. 18 m², 3 chbres Kz Bns-WC. 850 000 F. Dom. : 47-90-55-03. Bur. : 47-80-72-02 poste 596

locations non meublées demandes

Paris

Rech 150 m² Standing Prix intéressant contre
PAIEMENT COMPTANT 3 ANS LOYER
Tél. (1) 42-77-75-63

EMBASSY SERVICE
43, av. Marceau 75116 Paris rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

appartements achats

CABINET KESSLER
78, Champs-Élysées, 8e, recherche de toute urgence beaux appartements de standing. Petites et grandes surfaces. Évaluation gratuite sur demande
46-22-03-80 - 43-59-68-04

EMBASSY SERVICE
43, av. Marceau, 75116 Paris rech. POUR CLIENTS ÉTRANGERS 40 à 100 m² QUARTIERS RÉSIDENTIELS
(1) 47-20-40-03

maisons individuelles

FONTENAY-S/BOIS
PROPRIÉTAIRE vd
VASTE MAISON
Tt confort + combles + gar. LE TOUT 300 m² environ + jard. PX EXCEPTIONNEL 1 900 000 F. 42-65-11-86

châteaux

30 KM NORD TOULOUSE (31) près 81, petit château 1781, sur 3 ha, 150 m de rives s/Tarn. Bois, pré, verger, potager. 25 P. bien dispo. Grande dépend. Burx Bon jardinier-gardien S/place. 4 200 000 F part. 69-20-90-61, mat. ou ap. 20 h.

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Ventes

ST-CLOUD/MICHEL-ANGE
Beau imm p d t rénovés Asc
STUDIOS, 2, 3 PCES
Standing, refaits neuf ou état. Cuis. équipées, dble vitrage Depuis 580 000. 47-46-12-12

CAMPAGNE A PARIS
Rare villa 1925. 6 P. Garage. Jardin Caractère unique 4 900 000 LERMS 40-30-39-69

VUE UNIQUE
CLUNY 4 P., plein soleil. 5e sans asc. Balc. Trav. Serge Kayser. 43-29-60-60

BASTILLE/NATION
Beaux imm rénovés Asc.
STUDIOS, 2, 3, 4 P.
et DUPLEX, refaits neuf. Cuis équipées, dble vitrage Depuis 390 000. 47-46-12-12

MAIRIE 18e 2 P.
Tout confort. 3e étage avec ascenseur. 550 000 F
Immo Marcadet 42-51-51-51

MÉNILMONTANT. Récent 3 P 70 m². Balcon Parking. 1 050 000 F. Immo Marcadet. 42-51-51-51

RUE SAINT-MAUR
Immeuble récent, standing 2 P. 47 m² Refait neuf Grande terrasse Parking 1 060 000 F. Immo Marcadet. 42-51-51-51

GUY-MOQUET
Immeuble récent Standing Studio. Balcon 500 000 F Immo Marcadet 42-51-51-51

RARE LOFT
Comme une petite maison, calme, verdure, séjour, cheminée, 2/3 chbres, 180 m², charme. 3 900 000 F
Serge Kayser 43-29-60-60
rech appts originaux

VOUS VENDEZ
un appartement avec ou sans confort adressez-vous à un professionnel FNAIM
IMMO MARCADET
(1) 42-51-51-51 Fax 42-55-55-55

Locations

RAMBOUILLET
Ctre stdg DUPLEX 5 P 7 392 F
46-60-08-65 - 30-59-25-50

NEUILLY VUE S SEINE
2/3 P 80 m² 7 000 F
PONT-NEUILLY Beau 3 P
8 900 F PARTENA 47-42-07-43

APPTS 30/300 M²
de grande qualité
PARIS-PROMO
25, av Hoche 75008 Paris
45-63-25-60 Fax 45-61-10-20

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

bureaux

Locations

A L'ÉTOILE, VOTRE
DOMICILIATION
TS SERVICES. 45-00-95-84

BUREAUX ÉQUIPÉS
Mais.-Alfort, métro, park. Permanence trilingue. 3 500 F/mois. 43-75-94-00

PASSY-TROCADÉRO
Ensemble indép. de 4 burx. Stand. av. salle réunions AGOGUE : 47-23-89-59

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-60

locaux commerciaux

Sur le plateau suisse, une entreprise établie de longue date et spécialisée dans les services communaux est à vendre pour des raisons de succession. Pour le compte des communes et des industries, elle se charge de diverses prestations de services liées à l'évacuation des déchets. Un plus grand nombre de véhicules est utilisé. Pour des raisons de rendement et du fait de l'importante propriété immobilière, louée à un tiers à l'heure actuelle, le prix, selon le modèle de reprise, se situera entre 10 et 12 millions de francs suisses. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à
Orell Füssli Werbe AG,
Case Postale, 3001 Berne, sous chiffre E-220-19238.

fonds de commerce

Ventes

Près BARBIZON (77)
vd cause retr., mag. 82 m², tt. cft., cheminées, inserts, foyers « FONDIS »

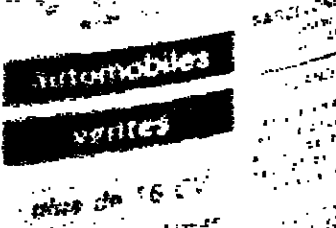
Exclusivité, bail ts commerces neuf : 2 900 F/mois
CA : 1 200 000 F
tenu par 1 pers pendant 9 ans

Cons : 20 % par contrat FAB. vendu pour seule valeur des modèles exposés + matériels + mobiliers Prix : 380 000 F
Fr notaire à la charge vendeur ou droit au bail seul 120 000 F
Tél : 60-66-00-72
de 11 H à 20 H

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
5e ARRONDISSEMENT		
1 PIÈCE 41 m², 1er étage	11, rue Tournefort GCI – 40-16-28-70 Honoraires d'actes	5 630 + 559,15 656
7e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 46 m², 1er étage poss. parking	80-82, rue Saint-Dominique SAGGEL VENDÔME – 47-42-44-44 Commission	4 600 + 768 3 312
STUDIO 40 m², r.-de-ch.	1, rue du Maréchal-Harispe CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 990 + 250 3 143
12e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 52 m², 5e étage parking	12, rue de Rambouillet PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	5 966 + 380 4 260
13e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 63 m², 1er étage gardien	18, passage Foubert LOCARE – 40-61-66-00 Commission agence	5 481 + 543 4 804
3/4 PIÈCES 96 m², 3e ét. droite parking	27-29, av. Stéphen-Pichon GCI – 40-16-28-70 Frais d'actes	7 200 + 1 840 346
14e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 99 m², 2e étage parking	16, rue de l'Ouest AGIFRANCE – 43-20-54-58 Frais de commission	8 495 + 1 157 6 045
16e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 55 m², r.-de-ch.	8, rue Piccini CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 000 + 671 3 870
6 PIÈCES 218 m², 3e étage	90, boulevard Flandrin PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	25 000 + 2 200 17 790
17e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 49 m², 2e étage	4, rue de Puteaux GCI – 40-16-28-71 Honoraires de rédaction	4 900 + 505 277
3 PIÈCES 83 m², 5e étage	9, rue des Dardanelles GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	8 856 + 1 351,40 395,68
18e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES 114 m², 4e étage	63 bis, rue Damrémont PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	12 500 + 660 7 735
19e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 35 m², cuis. équipée 7e ét., poss. park.	84, rue de Crimée CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	3 325 + 330 2 664
2 PIÈCES 56 m², cuis. équipée 5e ét., poss. parking	84, rue de Crimée CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 350 + 535 4 122
20e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 51 m², 2e étage parking	74-80, rue de Buzenval PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	4 123 + 874 2 933
77 – SEINE-ET-MARNE		
4 PIÈCES 80 m², r.-de-ch. parking	NOISIEL 18, av. Pierre-Mendès-France AGIFRANCE – 49-03-43-05 Frais de commission	4 134 + 1 033 3 236
5 PIÈCES 90 m², 4e étage 2 box	NOISIEL 7, square Alain AGIFRANCE – 49-03-43-05 Frais de commission	3 704 + 895 3 032
78 – YVELINES		
4 PIÈCES 94 m², 6e étage parking	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 3, allée des Epines AGIFRANCE – 30-44-01-13 Frais de commission	3 715 + 1 203,88 3 040,14
4 PIÈCES 121 m², 1er étage parking	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 40 bis, rue des Ursulines PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	9 037 + 1 600 6 430
92 – HAUTS-DE-SEINE		
5 PIÈCES 104 m², 3e étage parking	ASNIÈRES 25, avenue d'Argenteuil SAGGEL VENDÔME – 47-78-15-85 Commission	7 220 + 915 5 198,40
4 PIÈCES 102 m², 3e étage	BOULOGNE « MOLITOR » 4, rue Nungesser-et-Coli AGIFRANCE – 46-05-88-81 Frais de commission	10 350 + 1 950,75 7 365
5 PIÈCES 98 m², 2e étage 2 parkings	BOULOGNE 13, rue de l'Abreuvoir AGIFRANCE – 46-05-81-80 Frais de commission	8 188 + 1 702 5 827
4 PIÈCES 89 m² avec terr. 10e étage	COURBEVOIE 21, place Charras SAGGEL VENDÔME – 47-78-15-85 Commission	6 660 + 867 4 536
3 PIÈCES 81 m², 6e étage	NEUILLY-SUR-SEINE 139, rue de Longchamp AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	8 972 + 1 325 6 385
3 PIÈCES 69 m², 5e étage parking + cave	PUTEAUX 3, rue Gérhard-Prolongée SAGGEL VENDÔME - 47-78-15-85 Commission	4 600 + 1 220 3 312

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de













SAGGEL VENDÔME
GROUPE UAP

CULTURE

La fête du dessin animé à Annecy

Disney est très présent à ce rendez-vous biennal où deux cent quatre-vingts films se disputent les faveurs des professionnels

Le grand rendez-vous biennal de toutes les images animées se tient à Annecy jusqu'au 6 juin. Deux cent quatre-vingts titres ont finalement été retenus en sélection officielle par les organisateurs, qui ont reçu du monde entier quelque 1 300 films de tous genres. Trois compétitions (longs-métrages, courts de fiction, films de commande et publicitaires) devront les départager. Le délégué général d'Annecy 93, Jean-Luc Xiberras, relève surtout l'arrivée en masse d'une nouvelle génération de créateurs tentés par l'animation, et la diversité accrue des origines géographiques. Diversité également soulignée par deux panoramas consacrés aux productions africaine et iranienne.

Parmi les nombreuses autres manifestations d'un festival très fourni (une quinzaine de rétrospectives, dix expositions, quatre conférences), on note le coup de projecteur sur le réalisateur japonais, célébré dans son pays et méconnu ici, Hayao Miyazaki, dont trois longs métrages sont présentés à la curiosité des 4 000 professionnels et du nombreux public attendus. Annecy 93 fait par ailleurs la partie belle aux «nouvelles images» : plusieurs sociétés françaises et américaines montreront les usages variés qu'elles développent dans le domaine des images de synthèse, et participeront le 5 juin à un colloque sur la question.

Parmi elles, Disney, qui paraît avoir décidé cette année de nouer des relations plus étroites avec une manifestation jadis plutôt tournée vers les outsiders. La Major californienne est très présente à Annecy, avec également la présentation (en plein air) d'une version rénovée de *Fantasia*, une compilation des «trésors de l'oncle Walt» (films méconnus, oubliés, séquences coupées au montage définitif d'œuvres plus célèbres), et un avant-goût du considérable travail de restauration entrepris sur *Blanche Neige*.

En même temps que le festival proprement dit, se tient à Annecy le cinquième MIFA (marché international du film d'animation et de programmes pour enfants), en plein essor du fait de la demande des nouvelles chaînes de télévision, thématiques notamment. Ici aussi, les technologies modernes sont représentées, avec un espace réservé aux produits «multimédias» et interactifs destinés au jeune public. Le MIFA accueille d'autre part les représentants de Cartoon, l'organisme européen en charge de l'aide au développement du dessin animé, qui attribue à cette occasion de nombreuses bourses (100 projets avaient été retenus en 1991 parmi les 500 présentés).

JEAN-MICHEL FRODON

► A partir du 2 juin (pour le festival), du 3 juin (pour le MIFA), jusqu'au 6 juin. Tél. : 50-57-41-72.

Les «grands travaux» sur la sellette

Jacques Toubon a procédé devant les députés à un réexamen des programmes en cours

Le retour des «grands travaux» sous l'autorité unique du ministre de la culture a permis à Jacques Toubon de réexaminer l'ensemble des programmes en cours. Profitant de son passage, mardi 1er juin, devant les membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, présidée par Michel Péricard, député (RPR) des Yvelines, il a fait publiquement l'inventaire des différentes actions entreprises à Paris et dans les régions.

Un inventaire copieux qui va du Grand Louvre à la Bibliothèque de France (en travaux), de la Cité de la musique (en cours d'achèvement) au Centre de conférences international (pas encore commencé), de la rénovation de la galerie de zoologie du Muséum d'histoire naturelle à celle du Collège de France, du réaménagement du site du pont du Gard à celui du mont Beuvray, de l'aménagement du jardin des Tuileries à celui de la corderie royale de Rochefort, de la restauration de l'Ecole supérieure des arts décoratifs à la modernisation du Mobilier national. Des opérations très nombreuses qui représentent, dans la loi de finances de 1993, 1,96 milliard de francs en autorisations de programmes (dont 40 % déconcentrés dans les régions) et 2,84 milliards de subventions d'investissements.

Toutes ces entreprises, a indiqué le ministre au terme d'une longue énumération, sont actuellement examinées, sous des angles différents. Ainsi l'incidence des travaux sur le fonctionnement de l'établissement (les liens entre la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou et la Bibliothèque de France), ou les conditions de mise en service des institutions nouvelles (le programme informatique de la Bibliothèque de France), les économies à trouver, l'examen de ce qui est réversible et, bien sûr, le redéploiement d'une partie des crédits au profit de la province.

Des commissions ont été nommées, des rapports demandés. Avant l'été, un certain nombre de décisions seront prises concernant, entre autres, la Bibliothèque de France, le réaménagement des Tuileries, et le fonctionnement de l'Etablissement public de la Grande Halle de La Villette. La programmation du Centre de la culture kanak de Nouméa, le contenu de la Fondation européenne pour la ville et l'architecture de Lille, les conditions de mise en service des salles modulables de l'Opéra-Bastille et de la Cité de la musique seront redéfinis avant la fin de l'année. L'avenir du Centre de conférences international, quai Branly à Paris, semble des plus incertains en ces temps de rigueur.

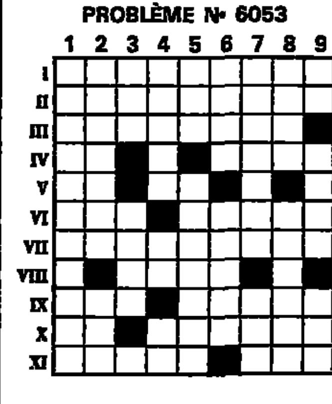
E. de R.

NOMINATION

□ **Le professeur Jean-François Mattéi nommé au Comité d'éthique.** – Le professeur Jean-François Mattéi, député (UDF) des Bouches-du-Rhône, a été nommé, le 24 mai, membre du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME № 6053



HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui peut nous sauver la mise. – II. Un médecin chez qui on peut trouver un monde fou. – III. Est provoquée par une grosse dent. – IV. Apprécié par les snobs. Quartier dans une capitale. – V. Symbole. Quartier de sens. – VI. Retourne partout où il passe. Forte, avait toujours une ceinture. – VII. Un tout petit os. – VIII. Ce qu'on ne peut quand on n'y peut rien. – IX. Qui n'a pas circulé. Qui a une jolie «main». – X. Un peu d'espoir. Jamais le dimanche. – XI. Bons à détacher. Boisson.

VERTICALEMENT

1. Susceptibles d'emballer et de transporter. – 2. Un bon point. Puissance. – 3. Peut s'acheter à la pièce. La pointe de l'aiguille. – 4. Pouvaient distraire les Grecs. Symbole. Cri d'horreur. – 5. Est souvent réservée pour les grands événements. Pincées et mordues. – 6. Œuvres du Moyen Age. Un spécialiste des échecs. – 7. Quand il est solide, c'est un bon buffet. Sur une côte bretonne. – 8. En Amérique. Ne doit s'attendre à aucune indulgence quand il est de retour. – 9. Dans l'eau. Prophète. Pâques, par exemple.

Solution du problème n° 6052

Horizontalement

I. Tribunal. – II. Eucarides. – III. Sein. Dose. – IV. As. Lai. – V. Agencée. – VI. Liesses. – VII. Et. Enoch. – VIII. Ur. Rêne. – IX. Roi. Nao. – X. Sire. Scia. – XI. Sentiers.

Verticalement

1. Testateurs.– 2. Rua. Trois. – 3. Ici. El. Ire. – 4. Bananier. En. – 5. Ur. Scènes. – 6. Nid. Eson. Si. – 7. Adolescence. – 8. Lésa. Eh. Air. – 9. Seins. Boas.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

Anna Maria MACCARI
et
Pascal MERCIER,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Elio,

le 22 mai 1993, à Nice.

Mariages

Janine et Étienne PÉNICAUD,
Geneviève et Pierre VIDAL-NAQUET,
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants

Blandine et Vincent,

qui a été célébré à Archingeay (Charente-Maritime) le samedi 29 mai 1993.

187 *ter*, rue de Tolbiac,
75013 Paris.

Décès

– Catherine Bonnafoux, son épouse,
Antoine et Elodie, ses enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques BONNAFOUX,

survenu le 30 mai 1993, à l'âge de quarante-six ans.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 4 juin à 10 h 45, en l'église Saint-Joseph, place du Cardinal-Mercier, 95880 Enghien-les-Bains.

20, allée des Ecoles,
95880 Enghien-les-Bains.

– Roger Burnel,
président de l'Union nationale des associations familiales,
Mesdames et messieurs les administrateurs et membres du personnel de l'UNAF,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques BONNAFOUX,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
directeur de l'UNAF,
trésorier de Médias-Télévision-Téléspectateurs (MTT).

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 4 juin à 10 h 45, en l'église Saint-Joseph, place du Cardinal-Mercier, 95880 Enghien-les-Bains.

UNAF, 28, place Saint-Georges,
75009 Paris.

– Jean-Louis Rollot, président,
Et les membres du conseil d'administration de Médias-Télévision-Téléspectateurs (MTT),
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques BONNAFOUX,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
directeur de l'UNAF,
trésorier de MTT.

Ses obsèques seront célébrées le vendredi 4 juin à 10 h 45, en l'église Saint-Joseph, place du Cardinal-Mercier, 95880 Enghien-les-Bains.

MTT, 24, rue d'Aumale,
75009 Paris.

– Les Anciens de la Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) et du groupe Saint-Yves,
ont la douleur de faire part du décès de

Simone BOURGÈS-MAUNOURY,

rappelée à Dieu, le vendredi 28 mai 1993, après une longue maladie.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 3 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Laumer, 1, place de Verdun, à Luisant (Eure-et-Loir).

– Renée, Alexandre
et Ariane Boviatsis,
Les familles Villodre, Deschamps, Koukouras et Margaritis,
ont la douleur de faire part du décès survenu à Montpellier dans sa quatre-vingt-unième année de

Nicolas BOVIATSIS,
médaillé des Forces aériennes françaises libres.

Selon la volonté du défunt, ses cendres seront dispersées du haut du cap Sounion.

– Mr Alan Clore,
son fils,
Mrs Vivien Duffield,
sa fille,
Arabella et George Duffield,
ses petits-enfants,
M. Philippe Halphen,
son frère,

ont le chagrin d'annoncer le décès de

Mme Francine CLORE
née Halphen,
Croix de guerre 1939-1945,

survenu à Genève, le 20 mai 1993.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Un service religieux sera célébré à la synagogue de la Victoire, 17, rue Saint-Georges, 75009 Paris, le 28 juin, à 12 heures.

39, quai Wilson,
Genève 1201.

83, rue de Monceau,
75008 Paris.

– Saint-Léger-aux-Bois.

Marie-Christine, Olivier, Bertrand et Annie, Serge, Luc, Evelyne Favreau,
ses enfants,
Gisèle Favreau, sa sœur,
Patrice et Claudie Bernard, Sophie et Élise, ses neveux et petites-nièces,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean FAVREAU,

survenu le 30 mai 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président et les membres de la Société psychanalytique de Paris,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès du

docteur Jean FAVREAU,

membre éminent
de la Société psychanalytique de Paris.

Sa personnalité et son enseignement ont marqué de nombreuses générations de psychanalystes.

– Le centre de consultations et de traitements psychanalytiques de la Société psychanalytique de Paris,
fait part de la perte subie en la personne du

docteur Jean FAVREAU,

qui l'a dirigé de 1958 à 1989.

La direction et les collaborateurs du centre adressent à ses enfants leurs sentiments attristés et le témoignage de leur hommage reconnaissant au maître et ami.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et l'ensemble du personnel du Comité juif d'action sociale et de reconstruction
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Ignace FINK,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien directeur général
et vice-président du COJASOR,
membre d'honneur
du conseil d'administration
de l'Association pour l'établissement des réfugiés étrangers,

survenu le lundi 31 mai 1993.

– Le président,
Et les membres du conseil d'administration de l'Association pour l'établissement des réfugiés étrangers
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Ignace FINK,
chevalier de la Légion d'honneur
membre d'honneur
et ancien trésorier de l'AERE,

survenu le lundi 31 mai 1993.

– M. Henri Francou,
Ses fils, Pierre, André, Paul, Daniel, Bernard,
Et toutes leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Simone FRANCOU,
née Combe,

le 30 mai 1993.

Les obsèques ont été célébrées dans la collégiale de Briançon, le 1er juin.

Chalet Gentiana,
05100 Briançon.

– Jacqueline Jankowski,
Ses enfants et petits-enfants
font part du décès de

Michel JANKOWSKI,
ancien prisonnier de guerre,
ancien éditeur,

survenu le 31 mai 1993 à Paris.

Service religieux en la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph à Paris, le vendredi 4 mai à 10 h 30, suivi de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de famille.

– Mme Francette Lefort,
sa femme,
Philippe, Christophe, Vincent, Gildas Lefort, ses fils, ses belles-filles,
Denise Rault et Anna Leux, ses sœurs,
Roger Rault, son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Ses petits-enfants, sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel LEFORT,
ingénieur chimiste, chercheur,

survenu le 26 mai 1993, à l'âge de soixante-trois ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église de Rothéneuf (Saint-Malo).

Des dons peuvent être adressés à l'Institut Pasteur, sous la référence CSR/ML, 28, rue du Docteur-Roux, 75724 Paris Cedex 15.

– Les familles Moore, Demenge, Boudin,
ont la douleur de faire part du décès de

Liza MOORE,

survenu le 31 mai 1993.

La cérémonie aura lieu le 4 juin 1993, au crématorium du Père-Lachaise, à 10 h 45.

– Mme et M. Jean Soissons,
sa sœur et son beau-frère,
Catherine et Paul Soissons,
Damien et Karelle,
Philippe et Catherine Trémoulet,
Guillaume, Luc et Sophie,
Martine et Michel Soissons,
Chloé et Léa,
Hélène et Pierre Soissons,
Alexandre, Florent, Julien et Clément,
ses neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Mme France Lombard,
Marie-France Gobaille,
Jacky Tourneux,
Les familles Moncheron, Plantain, Oudart et Langhendries,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André MOUCHERON,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
délégué de l'APF,

survenu le dimanche 30 mai 1993 dans sa soixante-quatorzième année, à son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 3 juin à 15 h 30, en l'église de Buironfosse.
Ni fleurs ni couronnes.

Ceux qui le désirent peuvent faire un don à l'APF Aisne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue du 11-Novembre,
02620, Buironfosse.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du

docteur Jacques SÉNÉCHAL.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 juin 1993, à 16 heures, en l'église Saint-Rémi, à Château-Gontier (Mayenne). L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse le samedi 5 juin à 11 h 30.
Dans l'espérance de la Résurrection.

– Jacqueline et Alain Jemain,
ses enfants,
Benoît et Cyril,
ses petits-fils,
font part du décès de

M. André URIAC

La cérémonie religieuse sera célébrée le 4 juin 1993 à Conflans-Sainte-Honorine.

43, avenue de l'Amiral-Courbet,
95600 Eaubonne.

– On nous demande d'annoncer le décès de

Denis ZARKA,

survenu à Paris, le 31 mai 1993. Il était dans sa trente-cinquième année.

La plus grande chose du monde, c'est de savoir être à soi.
Montaigne.

Messes anniversaires

– Le 6 mai 1987,
disparaissait

Me Julien CARNET.

A tous ceux qui l'ont apprécié,
Jean Carnet, son fils,
Et toute la famille,
demandent de se souvenir.

Une messe anniversaire sera dite le dimanche 6 juin 1993, à 11 h 15, au Prieuré, Saint-James (Manche).

Anniversaires

– Le 3 juin 1992,

Maurice de CHEVEIGNÉ

nous quittait.

– Oran. Paris.
Il y a quarante-cinq ans, le 2 juin 1948,

le docteur Roger MÉCHALI

nous quittait.

Tous ses amis lui adresseront une pensée fidèle et recueillie.

Conférences

– Fondation François Perroux, conférence du professeur Janos Kornai, Institute of Advanced Study, Collegium Budapest, sur «Recession and Growth in the Postsocialist Economy : Hungarian Experience», sous la présidence de M. Raymond Barre, 9 juin 1993, à 18 heures, salle 8, Collège de France, 11, place Marcellin-Berthelot, 75005 Paris.

Communications diverses

– «Inconscient et prophétisme», avec R. Drai et J.-P. Winter, mercredi 2 juin 1993, à 20 h 30, à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris.

– Jeudi 3 juin 1993, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris, «L'état des lieux de la gauche». Débat avec Y. Ysmal, directeur de recherches à la Fondation des sciences politiques. Tél. : 42-71-68-19.

Soutenances de thèses

– Marie-Christine Despeyroux, épouse Dubrana, soutiendra sa thèse «Erica Jong : *Fanny* et le roman anglais au 18e siècle» en Sorbonne, dans l'amphithéâtre Descartes, 17, rue de la Sorbonne, le samedi 5 juin 1993, à 14 heures.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

PARIS EN VISITES

JEUDI 3 JUIN

«Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés» (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

«La Salpêtrière, ancienne prison des pauvres. La chapelle. L'ancienne force et le puits de Manon Lescaut. Les loges «folles». Charcot et Sigmund Freud», 14 h 30, 47, boulevard de l'Hôpital (P.-Y. Jaslet).

«Jardins et passages de Clignancourt», 14 h 30, métro J.-Joffrin (Paris pittoresque et insolite).

«L'homme et la matière en Asie. La terre : mère des hommes, or du potier», avec C. Bourzat, 14 h 30, hall du Musée Guimet (Le Cavalier bleu).

«Jardin, crypte et chapelle du couvent des Carmes», 14 h 30, 70, rue de Vaugirard (D. Bouchard).

«Les appartements du prince et de la princesse à l'hôtel de Soubise», 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (E. Romann).

«L'enclos des Gobelins et le château de la reine Blanche», 14 h 30, angle de la rue Croulebarbe et de l'avenue des Gobelins (S. Rojon-Kern).

«Hôtels du Marais spécialement ouverts. Passages, ruelles insolites, jardins, plafonds et escaliers inconnus», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller). «Promenade historique autour de Notre-Dame de Paris», 14 h 30, statue de Charlemagne, sur le parvis (Sauvegarde du Paris historique).

«Un lieu historique dans le contexte parisien : la Cité internationale universitaire», 14 h 30, 19, boulevard Jourdan (Paris capitale historique).

«Hôtels et église de l'île Saint-Louis», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

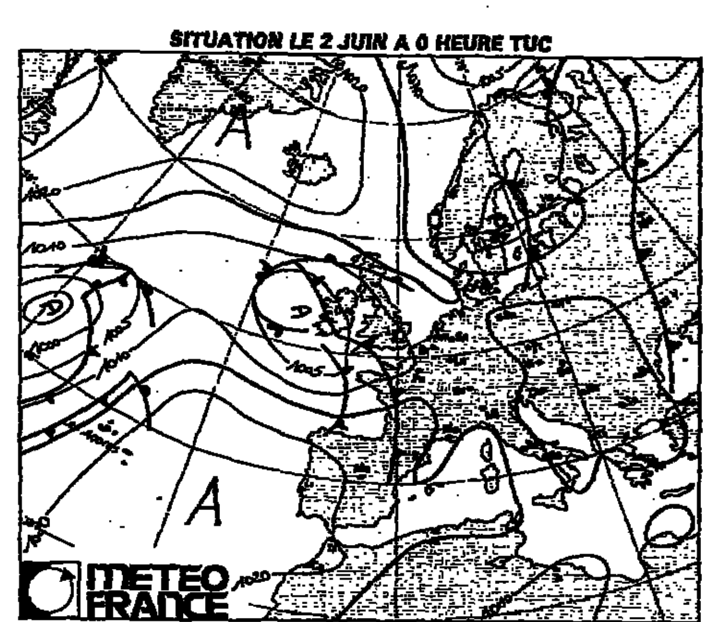
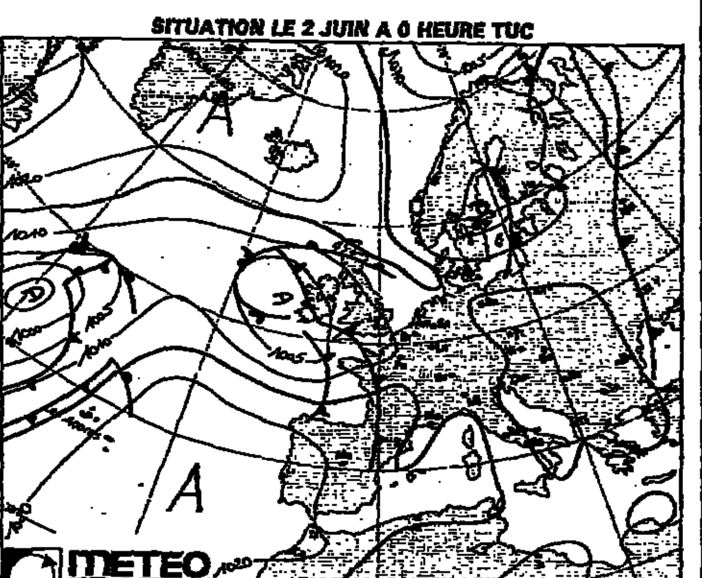
CONFÉRENCES

Mairie, 1, place d'Italie, 17 h 45 : «A la poursuite du gendarme», par A. Demouzon (Société d'histoire et d'archéologie du treizième arrondissement).

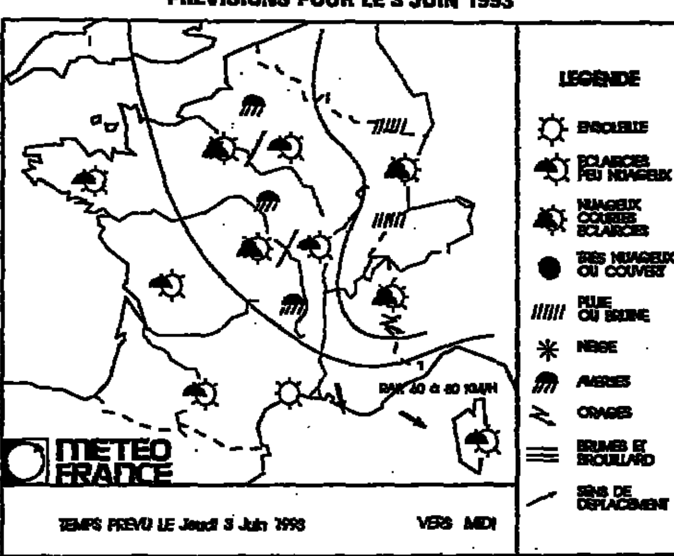
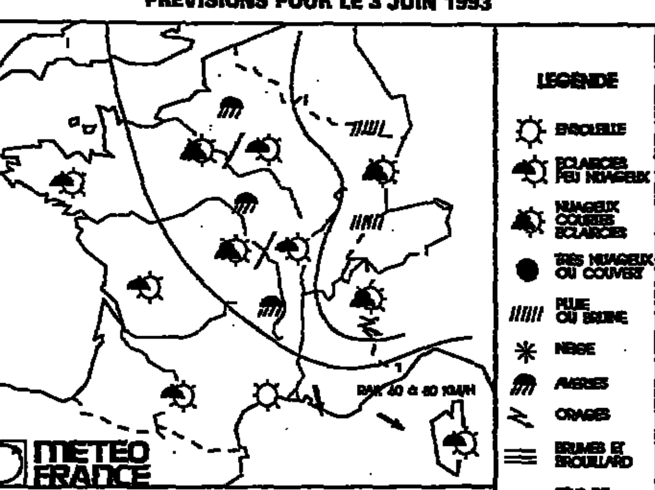
Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 20 h 30 : «Photopholie : Michel Maiofiss présente son parcours de reporter-photographe». Entrée libre (Maison de La Villette).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 JUIN A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 3 JUIN 1993

Jeudi : encore des nuages à l'Est, amélioration avec le retour du soleil à l'Ouest. – *Au Nord-Est du pays*, de la Lorraine aux Alpes-du-Nord, le ciel sera très chargé toute la journée, avec des averses qui pourront être localement orageuses sur le relief alpin.

A l'ouest d'une ligne Cherbourg/Limoges/Millau, la matinée sera un peu nuageuse et brumeuse, avec localement quelques brouillards, notamment dans la vallée de la Garonne. Leur dissipation sera rapide, et le restant de la journée sera bien ensoleillé, malgré un ciel légèrement voilé.

Au sud, sur le Languedoc-Roussillon, la Provence-Côte-d'Azur et la Corse, la journée sera belle, avec quelques brefs passages nuageux sans conséquence.

Partout ailleurs, le ciel sera variable, alternant entre les éclaircies et quelques averses éparses qui se produiront encore jusqu'en milieu de journée. Au fil des heures, les nuages deviendront *moins nombreux par l'ouest de ces* régions, l'amélioration gagnant progressivement vers l'Est.

Le vent sera généralement de secteur ouest/nord-ouest. Il soufflera plus fort au sud du pays, atteignant 60 km/h en vallée du Rhône, voire 80 km/h sur ouest-Provence. Entre Corse et continent, *le vent sera de secteur ouest*, soufflant parfois là aussi à 80 km/h en pointes.

Côté températures *matinales*, elles seront en-dessous des normales, puisqu'elles *avoisineront 11 degrés* au Nord, 15 degrés sur le pourtour méditerranéen, mais ne dépasseront pas 8 degrés dans l'intérieur au sud.

Dans l'après-midi, sur une moitié *nord du pays, le thermomètre montera* jusqu'à 16 degrés en bordure de la Manche, et 18 degrés sur la façade atlantique. Dans l'intérieur, il fera plus doux, entre 18 et 21 degrés. Au Sud, le mercure avoisinera 23 degrés, localement 25/26 degrés sur le littoral méditerranéen, ainsi que sur l'ouest de *la région Midi-Pyrénées*.

PRÉVISIONS POUR LE 4 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs relevées le 1er-6-1993 à 18 heures TUC et le 02-6-1993 à 6 heures TUC — le 02-6-93

FRANCE											
AJACCIO	24	12	D	STRASBOURG	24	12	C	MADRID	27	10	D
BIARRITZ	28	13	C	TOULOUSE	28	14	D	MARRAKECH	32	16	D
BORDEAUX	28	15	C	TOURS	24	13	O	MEXICO	22	12	D
BOURGES	24	14	C					MILAN	27	16	N
BREST	20	13	P	ÉTRANGER				MONTRÉAL	14	8	N
CAEN	28	12	C					MOSCOU	22	8	C
CHERBOURG	20	11	N	ALGER	27	19	D	NAIROBI	23	15	N
CLERMONT-FER.	27	12	N	AMSTERDAM	19	13	N	NEW-DELHI	37	27	D
DIJON	24	15	P	ATHÈNES	23	13	D	NEW-YORK	20	14	D
GRENOBLE	28	15	C	BANGKOK	36	27	O	PALMA	28	12	D
LILLE	23	12	C	BARCELONE	25	16	D	PÉKIN	24	13	D
LIMOGES	25	12	P	BELGRADE	27	12	D	RIO-DE-JANEIRO	24	18	–
LYON	27	15	P	BERLIN	21	11	N	ROME	30	15	D
MARSEILLE	27	19	D	BRUXELLES	22	12	N	HONGKONG	29	25	–
NANCY	23	11	C	COPENHAGUE	15	7	D	SÉVILLE	29	15	D
NANTES	25	13	P	DAKAR	27	21	D	SINGAPOUR	33	26	N
NICE	23	16	N	GENÈVE	26	15	C	STOCKHOLM	17	7	C
PARIS-MONTS.	25	15	C	ISTANBUL	26	–	–	SYDNEY	15	13	D
PAU	30	13	B	JÉRUSALEM	28	15	D	TOKYO	24	17	C
PERPIGNAN	24	17	N	LE CAIRE	35	21	D	TUNIS	26	15	N
POINTE-A-PITRE	32	25	O	LISBONNE	22	13	D	VARSOVIE	19	7	D
RENNES	24	13	C	LONDRES	21	13	N	VENISE	26	17	D
ST-ETIENNE	28	13	C	LOS ANGELES	22	17	D	VIENNE	24	14	D
				LUXEMBOURG	21	13	N				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Lilliputiens

AVOCATS, paparazzi, agents artistiques : le plus intéressant, dans l'émission que Guillaume Durand consacrait à la protection de la vie privée des personnages publics, ne résida pas dans les propos échangés, mais dans la soudaine exposition d'un petit peuple de l'ombre qui s'arrache chaque lambeau de ce trésor *inépuisable : l'intimité des stars*. Ils sont quelques dizaines, à Paris, pour qui la nouvelle liaison d'untel, une rumeur sur la grave maladie de telle autre, un divorce, la naissance d'un enfant, se chiffrent en centaines de milliers d'exemplaires, en droits d'exploitation exclusifs, en dommages et intérêts conséquents, en *généreux* honoraires.

Une chose est de le deviner, à la lecture des hebdomadaires où s'épanouit le résultat de leurs tractations. *Autre chose était de les* observer se disputer l'os, et couvrir ce pugilat canin du grand manteau de *« l'intérêt des lecteurs »* ou du *« respect de la vie privée »*.

Car les invités de Guillaume Durand eurent à cœur de montrer que dans le secret de leur psychologie, le tiroir-caisse laissait toute *leur place non seulement* aux grands principes, mais aussi – le mot fut prononcé – à la déontologie : *« L'impact de mes révélations a montré que la monarchie espagnole était encore bien jeune »*, expliqua l'auteur d'indiscrétions sur la *vie privée du roi* d'Espagne. *« Notre série d'articles cherchait seulement à évoquer les difficultés du couple »*, expliqua la représentante *du magazine allemand* qui avait écrit des choses – on ne comprit pas bien lesquelles – sur le temps que passait le chancelier Kohl en compagnie de sa secrétaire. *« Elle faisait cela devant ses enfants »*, se récria le représentant du magazine *qui avait publié des* photos de la duchesse d'York en illégitime compagnie, prises au téléobjectif dans une résidence privée. *« Il avait accordé lui-même des interviews salées sur sa vie »*, assurèrent les avocats d'un magazine ayant montré un comédien français en compagnie d'une consœur italienne.

Le représentant de *Paris-Match* jura sans rire que l'hebdomadaire n'avait jamais conclu de contrat ni avec la famille Grimaldi, ni avec la famille Villemin. Les avocats du magazine *Voici*, qui a récemment accusé un réalisateur de cinéma d'avoir *laissé sa mère mourir dans* la solitude – alors qu'elle est en *réalité décédée en déportation en* 1942 – s'offusquèrent qu'on leur *demandât de l'argent en réparation*. L'absence physique de stars sur le *plateau semblait les transformer en* autant de géants enchaînés, dont *un essaim de lilliputiens se partageait* sous nos yeux les dépouilles palpitantes.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 2 juin

TF 1

20.50 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Spécial Maroc, en direct du palais Tazi à Rabat.
22.45 ▶ Magazine : Grands reportages. Elizabeth II, les fastes de la couronne, de Peter Spry-Leverton et Simon Welfare.
0.15 Sport : Formule foot. 38e journée du championnat de France.
0.55 Divertissement : Le Bébête Show.
1.00 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Caravane. *De jeunes délinquants et des éducateurs dans un désert sud-américain.*
22.20 Première ligne. Les Années Libé, documentaire de Michel Kaptur.
23.30 Journal et Météo.
23.40 *Magazine* : Côté court. Présenté par Gérard Holtz.

FRANCE 3

20.45 La Marche du siècle. Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Invité : Edouard Balladur.
22.25 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous.

CANAL PLUS

20.30 Multifoot. *La 38e journée du championnat* de France de D1.
22.45 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 38e journée du championnat de France de D1.
23.30 Sport : Football. Eliminatoires de la Coupe du monde 1994. Résumés des matches Suède-Israël et Norvège-Angleterre.
0.10 Cinéma : Le Silence. ■■■ Film suédois d'Ingmar Bergman (1962) (v.o.).

ARTE

20.40 Magazine : Musica-journal.
21.10 Documentaire : Dancing for Mr. B.
22.30 Danse : Sérénade. Avec les danseuses du New-York City Ballet. Musique de Tchaïkovski.
23.05 Documentaire : Prostitution. De Mireille Dumas. 2. Jeune homme à louer.

M 6

20.50 Magazine : Etat de choc. Pas de quartier ; Présumé coupable ; Donnant-donnant ; Terreur au lycée ; Justice en otage
22.40 Téléfilm : Gladiator, le justicier de la route. D'Abel Ferrara.
0.15 Magazine : Vénus.
0.40 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Ecolo 6.
0.55 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue.
21.28 Poésie sur parole.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Mémoires magnétiques d'Hubert Reeves (8).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 19 février à Courchevel) : Suite française d'après Gervaise, de Poulenc ; Gymnopédie no 1, Ragtime parade, Gnossienne no 1, Je te veux, Le Piccadilly, de Satie ; La plus que lente, L'Ile joyeuse, de Debussy ; Impromptu pour *piano no 3 en sol bémol majeur op. 51*, Fantaisie pour piano en fa mineur op. 49, de Chopin ; Funérailles, Venezia et Napoli, de Liszt, par Gabriel Tacchino, piano.
22.00 Concert (donné le 31 août 1992 lors du Festival estival de Paris, 1re partie) : *Tangos* yiddishs, musique sud-américaine
23.09 Ainsi la nuit.
0.33 L'Heure bleue.

Jeudi 3 juin

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Christophe Bourseiller.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Série : Julie Lescaut. Harcèlements, de Caroline Huppert, avec Véronique Genest, Jérôme Anger.
22.35 Sport : Boxe. *Combat poids-plume* : Fabrice Bénichou (France)-Stéphane Haccoun (France), en direct du palais des sports de Marseille.
23.35 Divertissement : Ciné gags.
23.45 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Invité : Bernard Tapie.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Enquêtes à l'italienne.

FRANCE 2

13.50 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
18.10 Magazine : Giga.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus. *Animé par Nagui.*
20.00 Journal, Côté court, Journal des courses et Météo.

20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. SDF : l'été *aussi* ; Vaison-la-Romaine, après le déluge ; Voyage au bout de la faim.
22.30 Série : Un privé nommé Stryker. Le Rat d'hôtel, de Tony Warmby.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Côté court. Présenté par Gérard Holtz.

FRANCE 3

15.00 Feuilleton : Dynastie.
15.45 Tiercé.
16.00 Série : La croisière s'amuse.
16.55 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Présenté par Olivier Barrot. Louise de Vilmorin*, de Jean Bothorel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 *Divertissement* : La Classe.
20.45 La Dernière Séance.
21.00 1er film : Rio Lobo. ■■ Film américain de Howard Hawks (1970).
22.50 Dessin animé : What Price Fleadom. De Tex Avery.
23.10 Journal et Météo.
23.40 2e film : La Princesse du Nil. ■ Film américain de Harmon Jones (1954) (v.o.).
1.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : La Sentinelle. ■■ Film français d'Arnaud Desplechin (1992).
16.05 Cinéma : Homicide. ■■ Film américain de David Mamet (1991).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Série : Tam Tam.
19.22 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : Les Audacieux. D'Armand Mastroianni.
22.00 Flash d'informations.
22.05 *Cinéma* : Le Bûcher des vanités. ■ Film américain de Brian De Palma (1990) (v.o.).
0.05 Cinéma : L'Enfant miroir. ■■ *Film britannique de Philip Ridley (1990).*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Adieu Philippine. ■■ Film français de Jacques Rozier *(1960-1962) (rediff.).*
19.00 Magazine : Rencontre. Eugen Bavcar/Hanna Schygulla.
19.30 Documentaire : A fleur de peau. De Norbert Buse.
20.10 Documentaire : La Tournée du capitaine Eric.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.40 Soirée thématique : *Un soir au cinéma... d'animation.* Soirée proposée par Louisette Neil, réalisée par Philippe Truffault. Sous le signe d'Emile Reynaud.
20.45 *Cinéma d'animation* : Les Aventures secrètes de Tom Thumb. De Dave Borthwick. Suivi de : The Little Wolf, d'Ann Vrombaut.
21.50 *Cinéma d'animation* : Le Songe d'un homme ridicule. D'Alexandre Petrov. Suivi de : Le Criminel ; Budapest, longue distance ; Elles ; Le Carré de lumière ; Pauvre Pierrot ; Autour d'une cabine.
22.45 Cinéma d'animation : The Tune. De Bill Plympton. Suivi de : Food ; The Invisible Man in Blind Love ; Une mission éphémère ; Secrets of the City ; Semper Idem.

M 6

14.15 *Magazine : Destination musique.* Johnny Hallyday.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les Aventures de Tintin. *L'Oreille cassée (1re partie).*
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Météo 6.
20.45 Cinéma : American Graffiti. ■■ Film américain de George Lucas (1973).
22.50 Cinéma : Aux portes de l'au-delà. ■ Film américain de Stuart Gordon (1986).
0.10 Informations : **Six minutes première heure.**
0.20 Magazine : Culture rock. Spécial Johnny Hallyday.
0.50 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Katak, de Karin Serres.
21.30 Profils perdus. Asger Jorn (2).
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 27 janvier salle Pleyel) : Le Carnaval romain, ouverture op. 9, de Berlioz ; Concerto pour violoncelle et orchestre no 1 en la mineur op. 33, de *Saint-Saëns, Symphonie no 4 en ut mineur* op. 43, de Chostakovitch, par l'Orchestre de Paris, dir. Semyon Bychkov ; sol. : Misha Maisky, violoncelle.
23.09 Ainsi la nuit.
0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

Treize mois après l'arrêt de non-lieu de la cour d'appel de Paris

Paul Touvier renvoyé devant la cour d'assises des Yvelines pour crime contre l'humanité

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a renvoyé, mercredi 2 juin, Paul Touvier devant la cour d'assises des Yvelines pour crime contre l'humanité. En demandant à l'ancien chef de la milice, Paul Touvier, de répondre de l'exécution, le 29 juin 1944, de sept otages juifs à Rillieux-la-Pape (Rhône), la chambre d'accusation a suivi les réquisitions de l'avocat général, Bernard Pasturaud (*le Monde* du 3 mai).

Paul Touvier, soixante-dix-huit ans, avait bénéficié le 13 avril 1992 d'une décision de non-lieu rendue par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Dans leur arrêt, les magistrats avaient estimé que le massacre de Rillieux-la-Pape, le seul crime qui n'est pas contesté par Paul Touvier, ne répondait pas à la définition du crime contre l'humanité car le régime de Vichy ne pouvait, *« sauf à falsifier les données les moins contestées de l'Histoire, être qualifié d'Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »*. Pour les autres dossiers – l'attentat contre la synagogue de Lyon, l'assassinat des époux Basch, la déportation de Jean de Filippis, l'assassinat de Lucien Meyer et la déportation d'Eliette Meyer et de Claude Bloch, – la chambre d'accusation, qui avaient relevé *« des insuffisances, des incertitudes, des inexactitudes et des invraisemblances »*, estimait que les témoignages contre Paul Touvier avait un *« caractère probatoire très limité »*.

Cet arrêt de non-lieu, qui blanchissait totalement Paul Touvier, avait été partiellement cassé le 27 novembre 1992 par la Cour de cassation. Sans se prononcer sur la nature du régime de Vichy, les magistrats avait considéré que la qualification de crime contre l'humanité pouvait être retenue pour l'exécution de Rillieux-la-Pape puisque ce crime avait été perpétré *« à l'instigation d'un responsable de la Gestapo, organisation déclarée criminelle comme appartenant à un pays ayant pratiqué une politique d'hégémonie idéologique »*.

En revanche, les pourvois concernant les autres dossiers avaient été rejetés : la Cour de cassation, qui n'est pas chargée de rejuger le fond du dossier mais de veiller au respect des règles de droit, s'était alors contentée de rappeler qu'il appartenait à la chambre d'accusation *« d'apprécier la valeur des éléments recueillis par l'information et de se prononcer sur l'existence des charges »*. En conséquence, seul le dossier de Rillieux-la-Pape avait été confié à la cour d'appel de Versailles.

La crise de la presse

Le SPP souhaite « accélérer » les réductions d'effectifs dans les métiers du Livre

Le Syndicat de la presse parisienne (SPP, qui regroupe la plupart des quotidiens parisiens) s'est réuni le mardi 1er juin afin d'examiner les propositions faites par Philippe Villin, PDG de *France-Soir* (groupe Hersant), concernant un nouveau plan social dans la presse parisienne (*le Monde* du 29 mai).

Un premier accord avait été signé l'an dernier, entre le SPP et le Livre CGT, qui prévoit le départ de 840 ouvriers du Livre sur 2 500. A l'issue de cette réunion, le SPP a déclaré : *« L'aggravation de la situation économique des entreprises de la presse parisienne impose aujourd'hui d'aller au-delà du plan social concernant les personnels ouvriers signé en octobre avec les pouvoirs publics. Ce plan sera exécuté : il devra être prolongé par les départs anticipés à l'instar des mesures prises pour les dockers. Les principes de cette accélération des départs en préretraite seront négociés avec les pouvoirs publics. Ces départs anticipés interviendraient selon les besoins exprimés par chaque entreprise, en fonction de leur niveau et de leur rythme de modernisation, et après négociation avec les syndicats concernés. L'effort demandé aux pouvoirs publics, s'il est exceptionnel, est à la mesure de l'enjeu. A cet effet, le SPP prépare un dossier qui sera remis très prochainement au ministère du travail. »*

Pour protéger les « zones de sécurité » en Bosnie

Paris et Londres préconisent l'usage de la force par les « casques bleus »

La France et la Grande-Bretagne espèrent faire adopter cette semaine par le Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution préparé par Paris, autorisant les « casques bleus » à faire usage de la force, notamment par des attaques aériennes, pour protéger les « zones de sécurité » musulmanes en Bosnie.

Alors que de nouvelles négociations étaient prévues, mercredi 2 juin, à l'ONU entre les pays non alignés et les signataires du « programme d'action » sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne et Espagne), le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a effectué, mardi, une brève visite à Paris, avant une tournée de quatre jours dans les Balkans.

Pour que le système des zones de sécurité *« soit totalement opérationnel, il faut une résolution du Conseil de sécurité, un certain degré de coopération sur le terrain et un renforcement des effectifs actuellement préparé par le secrétaire général »* de l'ONU, a déclaré M. Hurd à l'issue d'un entretien avec son homologue français, Alain Juppé. *« J'espère que cette résolution sera adoptée à New-York cette semaine »*, a-t-il ajouté. – *(AFP, Reuter.)*

SOMMAIRE

DÉBATS

Révision constitutionnelle : « Eviter la chicane », par Yves Gaudemet ; « La sagesse du Sénat » 2

ÉTRANGER

L'Espagne désenchantée : une « nation de nations » 4
Le sommet franco-allemand de Beaune 5
Les élections au Cambodge : le prince Sihanouk en position d'arbitre 5
Guatemala : le président Serrano a été destitué 6
Israël : le fiasco du pèlerinage libyen 7

POLITIQUE

Pierre Méhaignerie ne trouve que le soutien de la gauche pour limiter la révision de la nouvelle procédure pénale 10
Edouard Balladur soutient François Léotard et rappelle à la discipline le RPR 10

SOCIÉTÉ

Le projet de loi sur les étrangers . 12
Les « circonstances » atténuantes du docteur Garretta 13
Le sort des inculpés dans l'affaire des bureaux d'études Urba, SAGES et BLE 13
Tennis : les Internationaux de France 14

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

La porte entrouverte aux élèves étrangers • La tribu universitaire en son miroir .... 15 à 17

ÉCONOMIE

La récession s'installe en Europe occidentale 18
Le plan emploi du ministre du travail 19
Vie des entreprises 20

COMMUNICATION

TF 1 va poursuivre sa diversification 22

ARTS ◆ SPECTACLES

La Biennale de Venise • Louise Bourgeois hôte du Pavillon américain • Jean-Pierre Raynaud hôte du Pavillon français • Hommage au compositeur vénitien Luigi Nono • La sélection de la semaine .... 27 à 38

Services

Abonnements 19
Annonces classées 22-23
Automobile 22
Marchés financiers 20-21
Météorologie 25
Carnet 24
Mots croisés 24
Radio-Télévision 25

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 27 à 38

Le numéro du « Monde » daté 2 juin 1993 a été tiré à 494 113 exemplaires.

Le ministre français de la coopération juge « exemplaire » la démocratie gabonaise

En visite au Gabon où il a rencontré le président Omar Bongo, Michel Roussin, ministre français de la coopération, a évoqué, mardi 1er juin, sur Radio France Internationale, le *« climat démocratique qui règne ici et qui est un véritable exemple pour beaucoup d'autres pays »*.

Interrogé sur le principe de conditionnalité – qui lie l'aide aux réformes démocratiques, – énoncé par le président Mitterrand dans son discours de La Baule en juin 1990, M. Roussin a répondu : *« Je pense que toutes les aides se négocient. Les conditionnalités, c'est une conception des choses. Je pense que nous, nous négocierons différemment »*.

Reprenant une expression dont François Mitterrand avait usé lors du sommet de la francophonie, à Paris, en novembre 1991, le ministre de la coopération a également affirmé : *« Nous laisserons la démocratie aller à son rythme »*. Il a ajouté : *« Nous n'aurons pas d'exigences fermes, définitives, mais (...) nous accompagnerons toutes les actions qui concernent cette évolution de la démocratie »*.

Le démantèlement d'un réseau de trafiquants dans les Yvelines

Deux tonnes de haschisch ont été saisies dans un conteneur provenant du Maroc

La police judiciaire de Versailles a saisi près de deux tonnes de résine de cannabis, samedi 29 mai, dans les Yvelines, en décapitant un réseau d'importation et de vente en gros de haschisch marocain.

Le camion est arrivé du Maroc. Il a remorqué son conteneur chargé, selon les documents douaniers, de métaux non ferreux. Puis le chargement a sagement attendu dans un entrepôt de la zone artisanale de Bouafle, dans les Yvelines, loué par une entreprise d'import-export de métaux non ferreux. La veille de la Pentecôte, la brigade des « stups » a pénétré dans l'entrepôt.

Avec l'aide de sapeurs-pompiers, appelés à la rescousse pour ausculter le conteneur, les amas de ferraille ont été dégagés. Grâce à leur matériel de désincarcération – utilisé d'ordinaire pour extraire des automobilistes coincés dans leur voiture –, les pompiers ont fait apparaître des fûts rouillés d'une contenance de 200 litres. A l'intérieur, les policiers ont découvert ce qu'ils cherchaient : 1 866 kilos de résine de cannabis, sous la forme habituelle des savonnettes de « shit » enveloppées dans leur gangue de plastique.

Huit mois plus tôt, la PJ versaillaise avait commencé son enquête en collant aux basques d'un Algérien âgé de quarante-six ans, Ahmed Semmani. Installé dans les environs de Mantes-la-Jolie, l'homme était soupçonné de diriger un commerce de gros arrosant en cannabis la banlieue ouest de Paris. Deux autres « distributeurs » s'occupaient, de leur côté, de revendre à des semi-grossistes couvrant Paris, l'Eure et la Seine-Saint-Denis. Ahmed Semmani a mis les enquêteurs sur la piste des importateurs du réseau, les frères Moussaoui. Le cadet, El Houari, disposait d'une « couverture » idéale : ce quadragénaire de nationalité française était à la tête de la société d'import-export de métaux non ferreux grâce à laquelle une noria de camions ont pu circuler entre le Maroc et la France. Dans son studio de Neuilly-sur-Seine, samedi 29 mai, les policiers ont découvert 84 kilos de résine de cannabis, rangés dans des sacs de sport.

Un demi-million de francs ont été saisis au domicile ou sur les comptes en banque des dix autres personnes interpellées, ce même jour, lors du coup de filet policier. Tous ont été mis en examen pour infractions à la législation sur les stupéfiants. El Houari Moussaoui est, en outre, poursuivi pour blanchiment de l'argent du trafic. Son frère aîné, Abdelkader, de nationalité algérienne, a réussi à s'échapper.

ERICH INCIYAN

La polémique sur le plan de réorganisation des armées

M. Chirac fait « confiance » à M. Balladur

Jacques Chirac fait *« doublement confiance »* à Edouard Balladur et au gouvernement pour *« mener à son terme l'indispensable adaptation de notre défense aux nouvelles réalités internationales »* et *« pour veiller au maintien des activités dans les régions concernées, conformément aux objectifs désormais fixés en matière d'aménagement du territoire »*. Dans une déclaration faite, mercredi matin 2 juin, à son retour de Moscou, le président du RPR indique : *« Un débat s'est ouvert sur les conséquences régionales et locales de la nécessaire restructuration de nos armées. Quelles que soient les difficultés rencontrées, je fais toute confiance au premier ministre et au gouvernement. » « Les problèmes auxquels la majorité doit faire face aujourd'hui sont difficiles*, a précisé le président du RPR. *Elle doit les aborder avec courage et dans un esprit de réforme, d'efficacité et surtout d'union. »*

Demain dans « le Monde »

« Le Monde des livres » : Femmes, le retour de bâton

Le féminisme n'est plus à la mode. Il semble appartenir désormais à l'histoire, celle des années 60. On lui consacre d'ailleurs, à ce titre, des ouvrages intéressants. Josyane Savigneau les analyse, mais elle s'interroge aussi, à la lumière de livres récents, sur la manière d'interdit qui semble frapper aujourd'hui le féminisme. Le « hors-mode » ne cacherait-il pas une bien réelle tentative de restauration ? De son côté, Jean-Marie Colombani souligne l'importance du dernier livre d'Edgar Morin, *Terre-Patrie*.

□ **L'ancien président du conseil général de la Dordogne mis en examen pour délit d'ingérence.** – Bernard Bioulac (PS), ancien président du conseil général et ancien député de la Dordogne, a été mis en examen pour *« délit d'ingérence, complicité et abus de confiance »*, mardi 1er juin, par Alain Gandino, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Bergerac, a indiqué son avocat, Me Bernard Cadiot. L'enquête porte, notamment, sur une subvention de 550 000 francs accordée par le conseil général, en avril 1991, à l'association Léo-Lagrange du département et dont une partie aurait servi à combler le déficit d'un hebdomadaire proche du PS, *le Journal de la Dordogne* (*le Monde* du 13 avril). M. Bioulac a été laissé en liberté après sa présentation au juge Gandino.

ARTS • SPECTACLES



GÉRARD RONDEAU

La Biennale de Venise

C'est une Italie sous le choc de l'attentat de Florence qui recevra, du 13 juin au 10 octobre prochain, les œuvres de plus de 700 artistes venus de 53 pays à l'occasion de la Biennale internationale des arts. En vedette de cette 45e édition, la première exposition rétrospective en Italie du peintre anglais Francis Bacon, la présentation des sculptures de Louise Bourgeois au Pavillon américain, et, côté français, celle des derniers travaux de Jean-Pierre Raynaud. Cet événement, qui attire plusieurs milliers de professionnels, plus de 2 000 journalistes et, malheureusement, un nombre trop limité de visiteurs, ne sera pas celui de la réconciliation et du consensus. La Biennale, manifestation culturelle italienne la plus prestigieuse, et la mieux dotée, est depuis de longues années l'enjeu d'empoignades qui dépassent de loin le milieu de l'art. Sa réforme est annoncée sur fond de rénovation de la vie politique et économique dans la Péninsule.

LOUISE BOURGEOIS HÔTE DU PAVILLON AMÉRICAIN

LA SCULPTURE AU COUTEAU

Louise Bourgeois représente les Etats-Unis à la Biennale de Venise. Elle est cependant née à Paris, en 1911, où elle a fréquenté l'Ecole des beaux-arts, l'atelier de Bissière et celui de Fernand Léger. En 1938, elle s'établit à New-York. Pendant plusieurs décennies, son œuvre n'est estimée et connue que d'un cercle assez étroit, avant d'être révélée dans toute sa violence et sa singularité. La souffrance, la solitude, la sexualité et la mort sont ses sujets constants. Aujourd'hui, à quatre-vingt-deux ans, Louise Bourgeois est l'un des sculpteurs majeurs de notre époque – et l'une des personnalités les plus redoutées du monde de l'art.

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

CHEZ Louise Bourgeois, à New-York, dans sa petite maison de la 20e Rue. Quelques marches, un couloir étroit. A gauche, la cuisine, aperçue par la porte entrebâillée. Au fond, pénombreuse, la pièce où elle se tient, entre bibliothèque, salle des archives, boudoir et bureau. Sur des étagères, des cartons de papiers et de photographies. Au mur, épinglés en désordre, des clichés, des lettres, des dessins, des coupures de presse. Louise Bourgeois s'assied sur une sorte de tabouret haut, devant une table. Dans une chemise, les photographies des œuvres qui seront présentées dans le pavillon des Etats-Unis, à la Biennale de Venise. Elles sont achevées, elles ont quitté l'atelier, en partance pour l'Italie.

L'artiste examine et commente les clichés, en français, langue maternelle d'un pays quitté depuis des décennies. L'une des œuvres présentées à Venise se compose d'une maison en marbre et d'une guillotine au triangle en acier poli. « *C'est la maison où j'ai vécu mon enfance, à Choisy. Elle est là en marbre rose du Portugal, exactement telle qu'elle était jadis. Elle a été détruite, mais je l'ai reconstituée d'après des dizaines et des dizaines de photographies. Mon père avait rassemblé un album de photographies très considérable – je l'ai là.* » Elle feuillette un épais album où chaque page porte plusieurs petites images – la maison, la famille, la guerre de 1914 sont détaillées. Puis, revenant à l'œuvre : « *La guillotine? Le passé guillotine le présent, et j'essaie de prouver que le présent guillotine le passé. Les deux sont vrais, il me semble... Il faut liquider le passé, qui nous étouffe. Cette pièce, c'est un exorcisme qui a réussi, qui fait que, tout d'un coup, tout est oublié, et donc pardonné – et qu'il est possible de vivre à nouveau.* »

Et pourquoi pardonner? « *Parce que, dans ma famille, je n'ai jamais appris à pardonner. A pardonner les maîtresses de mon père. Une autre fille aurait pardonné. Ma mère disait :* « Les belles filles veulent ma place, il va voyager de l'une à l'autre. » « *Il* », *c'était mon père, atteint du complexe de Don Juan. Elle disait encore :* « S'il doit avoir une maîtresse, j'aime mieux l'avoir sous les yeux, savoir à quoi m'en tenir. » *La dernière de ces femmes vivait à la maison, sous prétexte de m'apprendre l'anglais. Elle était anglaise, en fait.*

» A ce moment-là, j'étais élève au lycée Fénelon, où j'ai reçu ce que l'on appelle une bonne éducation... La révolte qui m'agite encore aujourd'hui a eu lieu plus tard, après mon arrivée ici, aux Etats-Unis. Elle a commencé quand je suis allée en Russie, deux fois, juste pour faire enrager mes parents. La première fois, c'était à l'occasion d'un congrès international du théâtre où les étudiants étrangers étaient invités – ça se passait avant 1930. La seconde fois, je suis partie seule, pour un journal qui allait publier un article de moi sur le métro de Moscou – en 1934, il me semble. J'ai vu là-bas la misère, une misère telle que les gens se faisaient la guerre pour une poignée de groseilles moisies. On m'a empêchée de me rendre à Leningrad. Il fallait sans cesse un guide ou une guide. Quand je montais dans un autobus, il y avait des gens qui me comprenaient, des gens d'une ancienne génération et d'un niveau social élevé qui parlaient encore français. C'était épouvantable.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 29

LUIGI NONO A VENISE

PAGE 30

La Biennale de Venise comporte une section musique qui a décidé de rendre hommage cette année au compositeur « post-sériel » italien Luigi Nono, disparu il y a trois ans. Du 11 au 20 juin de nombreux concerts et spectacles auront lieu au Théâtre de la Fenice, à l'église Santo Stefano et au Théâtre Goldoni. *(Lire l'article de Sandro Cappelletto page 30.)*

JOSEPH HAYDN A ESTERHAZA

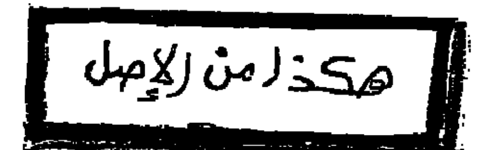
PAGE 37

De 1763 à 1784, Joseph Haydn est à Esterhaza, chez le prince Nicolas, son patron, pour qui il compose huit opéras. Le chef Antal Dorati et la Philharmonica Hungarica nous les restituaient avec un immense succès il y a vingt ans sur disques noirs. Philips les réédite aujourd'hui en un ensemble de sept coffrets de disques compact. L'écrivain H. C. Robbins Landon, musicologue et spécialiste du compositeur a accepté d'écouter pour nous cette somme indispensable. *(Lire page 37.)*

KAROLE ARMITAGE A BOBIGNY

PAGE 38

C'est en France que la chorégraphe américaine Karole Armitage achève son nouveau spectacle, « Hucksters of The Soul », dénonciation vitriolée – et rappée – de l'Amérique reaganienne, ses régressions sociales et culturelles. Il sera donné à la Maison de la culture de Bobigny du 3 au 16 juin avant Aix-en-Provence et Berlin cet été. *(Lire page 38 l'article de Dominique Frétard.)*





LA BIENNALE DE VENISE

UNE INSTITUTION PRESTIGIEUSE A L'HEURE DES RÉFORMES

LES DERNIERS JOURS DU CULTUROPOLY

La Biennale de Venise et ses quatre sections, arts plastiques, musique, théâtre et cinéma – la célèbre Mostra de septembre, – est la principale manifestation culturelle en Italie et fut, de tout temps, l'un des enjeux majeurs des stratégies des partis politiques. Au point que dans un pays qui vit au rythme quotidien des « affaires », elle est depuis six mois au centre d'une violente polémique qui vise à l'affranchir du joug de la « lottizazione », système de partage du pouvoir et des fonctions entre les partis politiques. Le Parlement devrait se saisir ce mois-ci de deux projets de loi portant réforme de la Biennale.

ROME

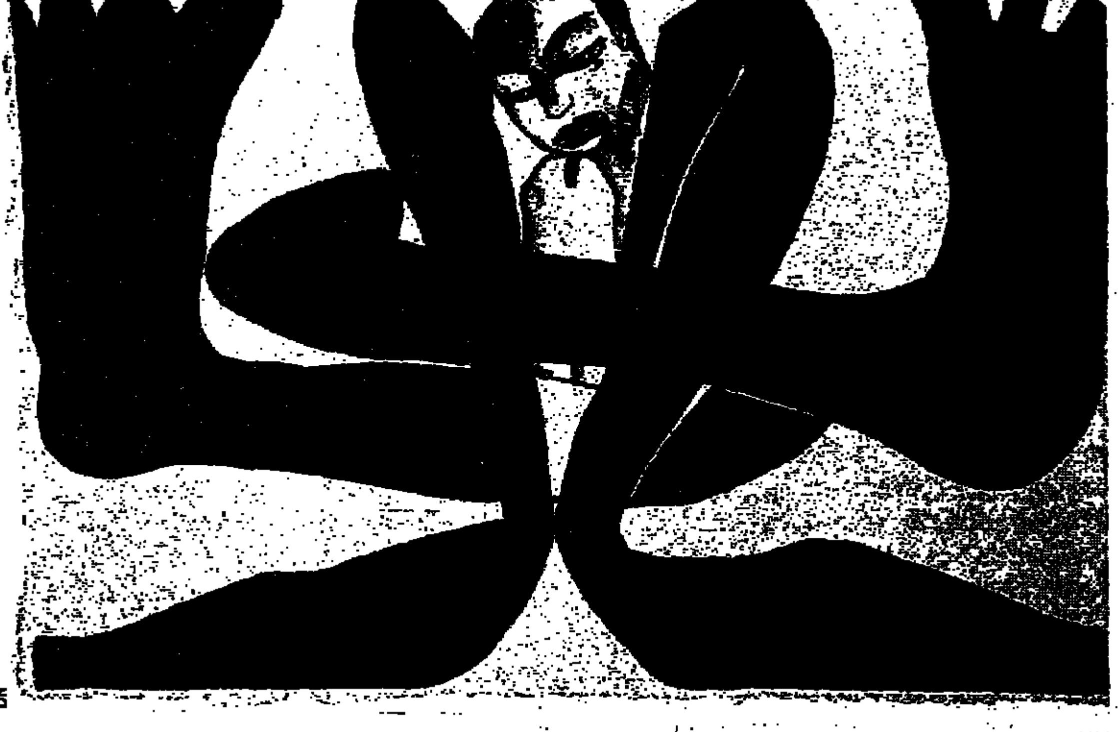
de notre envoyé spécial

LA scène est à la villa Médicis, Académie de France à Rome, le mardi 25 mai dernier. Dans le grand salon, la loggia et les jardins, un petit monde de quatre cents âmes s'active autour d'une poignée d'hommes aimés, haïs, enviés, méprisés, selon qu'on les soutienne ou qu'on les combatte. Gian Luigi Rondi, président de la Biennale de Venise, Rafaello Martelli, secrétaire général, et Achille Bonito Oliva, commissaire de la section arts plastiques de l'édition 93, sont venus présenter à la presse, aux artistes, aux professionnels du marché de l'art italien le programme complet de la 45e Exposition internationale d'art.

« Regardez-les bien, glisse en confidence un jeune critique romain, *c'est la plus belle collection de figures de l'« ancien régime ». Ils sont tous là, comme ils l'ont toujours été, ils se ressemblent et pourtant se jalousent. L'Italie éternelle des arts ! »* Eternelle ? Au rythme où vont actuellement les choses, personne ne paraît vraiment assuré d'être toujours le même, à la même place, dans les mois, les jours, voire les heures qui viennent. Et comment la Biennale de Venise, manifestation culturelle la plus importante – et la plus connue – d'Italie, échapperait-elle aux remises en cause, plus ou moins radicales, plus ou moins violentes, qui secouent la totalité du pays ?

La Biennale de Venise n'est pas seulement le rendez-vous des plasticiens. Elle comporte différentes sections : l'Exposition internationale des arts, dirigée cette année par Achille Bonito Oliva, professeur, critique, organisateur de nombreuses expositions et spécialiste de la Transavantgarde ; la Biennale de la musique, dirigée par Mario Messinis, producteur de la RAI, spécialiste de la musique contemporaine ; celle de l'architecture et du théâtre, aujourd'hui en sommeil pour des raisons financières ; et la Mostra, rendez-vous annuel des cinéphilies du monde entier, dirigée par le cinéaste Gillo Pontecorvo, réalisateur de *la Bataille d'Alger*, Lion d'or 1966.

Le budget pour 1993 est, selon le secrétaire général, Rafaelo Martelli, de 16 milliards de lires (soit environ 59 millions de francs, chiffre que l'on peut comparer au budget annuel d'un théâtre national français comme celui de la Colline à Paris). Ce chiffre, comme ceux qui vont suivre, devront être pris comme ils viennent, aucun document budgétaire écrit n'étant apparemment disponible. 30 % à 40 % de ce budget, soit de 17,7 MF à 23,6 MF *(sic)*, vont, indique Martelli, au fonctionnement de la Biennale, au paiement des 57 salariés permanents et à l'entretien des Archives historiques des arts contemporains (ASAC), créées au sein de la Biennale. 39 MF environ sont donc consacrés aux différentes manifestations. La Biennale des arts absorbe près de la moitié des dépenses (avec cette année 20 MF), suivie par le cinéma (18 MF) et la musique (1 MF).



DR

Toile de Francesco Clemente. Ses œuvres sont présentées dans le cadre de l'exposition « Les points de l'art », au Pavillon italien.

Le budget des manifestations est assumé essentiellement par l'Etat, la ville de Venise n'ayant participé cette année à la Biennale des arts que pour un montant de 550 000 francs. Pour la première fois, le concours de sponsors a pu être obtenu après la réponse favorable des instances judiciaires, qui ont dû être saisies car la loi italienne n'autorisait pas formellement le partenariat privé avec un organisme public. 4,4 millions de francs ont à ce titre été réunis. Ils viennent essentiellement de Swatch et de Longines.

Au début de cette année a eu lieu le renouvellement de la présidence de la Biennale, le poste culturel le plus envié de la Péninsule. Une nouvelle fois, l'événement a suscité mille réactions plus ou moins violentes de l'intelligentsia et de la classe politique. Deux candidatures circulaient à Rome, où se prend en réalité la décision finale : celle de Giuseppe De Rita, dirigeant du CNEL (Conseil national de l'économie et du travail), et celle de l'écrivain Umberto Eco. Ce dernier apprit par la presse qu'il était éligible et dénonça aussitôt une manœuvre visant à l'écarter, ainsi que son concurrent, au profit d'un troisième. Sans le savoir, Umberto Eco décrivait exactement les habitudes de la Biennale. C'est donc sans l'ombre d'une surprise qu'un troisième homme fut élu le 5 février dernier, presque un mois jour pour jour après la fin du mandat de l'architecte Paolo Portoghesi. A un socialiste élu au début des années 80 succédait Gian Luigi Rondi, un démocrate-chrétien de la plus belle eau, l'« Andreotti du cinéma » comme devait le surnommer brutalement *la Repubblica* dans son édition du 5 février dernier.

Ce passage de témoin entre un socialiste et un démocrate-chrétien a suffi à déchaîner les critiques dans un pays qui a montré, par les urnes, qu'il était décidé à en finir avec les vieux schémas politiques hérités de l'après-guerre, et particulièrement la *« lottizazione »*. Ce mot intraduisible cache le plus primaire des systèmes de partage des responsabilités entre les différents partis politiques aux affaires, responsabilités qui peuvent s'exercer dans tous les domaines de la vie publique, sociale et culturelle. A Venise, ce partage s'est toujours exercé raisonnablement, presque scientifiquement pourrait-on dire, entre socialistes et démocrates-chrétiens qui contrôlent les instances locales, provinciales et régionales. Tandis que la Biennale tombait dans l'escarcelle de la DC, la prestigieuse direction du Théâtre de la Fenice revenait, dans des conditions dont Goldoni aurait tiré une méchante comédie, à un socialiste, Gianfranco Pontel.

On comprend bien que la *« lottizazione »* est le meilleur moyen d'assurer la subsistance de quelques amis politiques que l'on place au gré des opportunités. Cela permet aussi d'assurer le rayonnement national, voire international, de tel et tel parti. A Venise, comme dans toute l'Italie et particulièrement dans ses grandes villes aux institutions culturelles puissantes. En revanche, personne n'a jusqu'ici prouvé, ce que beaucoup susurrent dans la coulisse – en l'occurrence les nombreux colloques que l'institution génère en Italie bien plus que partout en Europe, – que ce système soit, en matière culturelle, un sûr moyen de s'enrichir sur fonds publics.

Le choix d'un président démo-chrétien était donc inscrit dans la composition du conseil directeur de la Biennale élu un mois plus tôt. Quand les règlements prévoient que ce conseil doit être composé de *« personnalités du monde des arts et de la culture dont les noms, réunis dans un catalogue, seront proposés par des associations professionnelles »*, il est formé de dix-neuf membres représentant parfaitement la géographie politique italienne : huit démocrates-chrétiens, six socialistes, trois PDS (ex-Parti communiste), un social-démocrate et un libéral (*le Monde* du 15 janvier). Six conseillers sont choisis par la province et six autres par la ville, trois par le conseil des ministres, trois par les syndicats (CGIL, CISL et UIL) et le dernier par les salariés de la Biennale. Gian Luigi Rondi a fait le plein des voix de son « camp » et provoqué l'ire des communistes, le « parti des artistes » et de toujours celui des exclus lors des partages. Cette nomination qui a été approuvée par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, voyant dans son élection *« un tribut significatif et mérité à l'intelligence et à la passion »*, a par ailleurs soulevé de vives polémiques.

Le nouveau président ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur son avenir et annonçait qu'il serait le président *« au mandat le plus court de l'histoire de la Biennale »*. De petite taille, extrêmement élégant, le regard clair et fier, Gian Luigi Rondi est l'un des personnages les plus policés de l'Italie d'avant les réformes. Cela ne lui a pas valu que des amis. Pasolini avait écrit qu'il était *« à tel point hypocrite que si l'hypocrisie l'envoyait en enfer, il serait persuadé d'être arrivé au paradis »*... La Biennale est sa seconde peau. Il en a déjà assumé la présidence en 1973, a promulgué le nouveau règlement que tout le monde dénonce aujourd'hui, a dirigé la Mostra de 1983 à 1986 ; critique, il a participé à toutes les manifestations depuis 1948. Il assure aujourd'hui qu'il abandonnera ses fonctions de président aussitôt que sera voté au Parlement un nouveau statut. Il nous a confié qu'il ferait *« tout son possible pour assurer la transition et donner aux membres du Parlement tous les conseils qu'ils voudraient bien solliciter »*.

Car la classe politique et les principaux acteurs de la vie culturelle avaient dit clairement, à la faveur de conférences de presse tonitruantes et de colloques plus studieux, qu'il fallait donner à la Biennale une organisation plus digne d'elle. La première proposition est venue de l'ancien ministre du tourisme et des spectacles, personnalité appréciée de la vie publique, Margeritha Boniver (socialiste), cosignée par l'actuel ministre des biens culturels, Alberto Ronchey, dont on dit, euphémisme, qu'il est *« apprécié du Parti républicain »*. Ce dernier avait accepté de répondre à nos questions puis a dû reprendre sa parole, ne voulant pas inférer dans un débat qui doit s'ouvrir au Parlement dans les jours qui viennent. Cette première proposition, élaborée avec l'aide de Paolo Portoghesi, prévoit essentiellement que le conseil d'administration comprendrait cinq membres élus par le Parlement et dont le président serait choisi par le président du Conseil.

La seconde proposition a été élaborée par le PDS après consultation de nombreux artistes et intellectuels italiens. Son but est de *« sauver la Biennale des manipulations de la « lottizazione », de la moderniser et de la rendre plus facile à gérer »*. Elle prévoit de supprimer l'actuelle structure pour la remplacer par une fondation. La direction de cette fondation serait double. Un comité exécutif serait composé d'experts choisis dans les institutions culturelles et l'administration et nommés par les ministères du tourisme – dans l'actuel gouvernement, le tourisme et les spectacles dépendent d'un sous-secrétaire d'Etat auprès du président du Conseil – et des biens culturels. Un comité scientifique réunirait le président de la Biennale et le maire de Venise et comprendrait des personnalités du monde de la culture et de l'Université choisies par les ministères de tutelle, la ville, la faculté des lettres de Venise, le Conseil national des universités, l'UNESCO, les artistes et les critiques. Si ce mécanisme paraît très lourd, il aurait l'avantage, selon ses promoteurs, *« d'être moins académique et plus décentralisé »*. Il n'est pourtant pas sûr qu'en voulant assainir une situation devenue intolérable les ex-communistes aient choisi la simplicité.

Discuté en commission au Sénat, ces deux textes devraient être soumis prochainement au vote en séance. La procédure qui permet son adoption en commission paraît compromise tant les points de vue sont éloignés. Mais un nouveau statut pourrait être adopté avant l'été. Il fera vraisemblablement la synthèse entre ces différentes propositions.

En attendant, la Biennale des arts ouvrira comme prévu le 13 juin prochain et fera une nouvelle fois l'événement en Italie, et bien au-delà des Alpes. Il faut dire que le statut extraterritorial des pavillons nationaux permet aux Etats de présenter, quels que soient les dirigeants de la Biennale, les artistes de leur choix dans les conditions qu'ils ont décidées. La surprise viendra peut-être de l'une ou l'autre des expositions organisées par la Biennale elle-même, démontrant une dernière fois, malgré toutes les polémiques, la résistance d'un système dont la mort est enfin annoncée.

OLIVIER SCHMITT

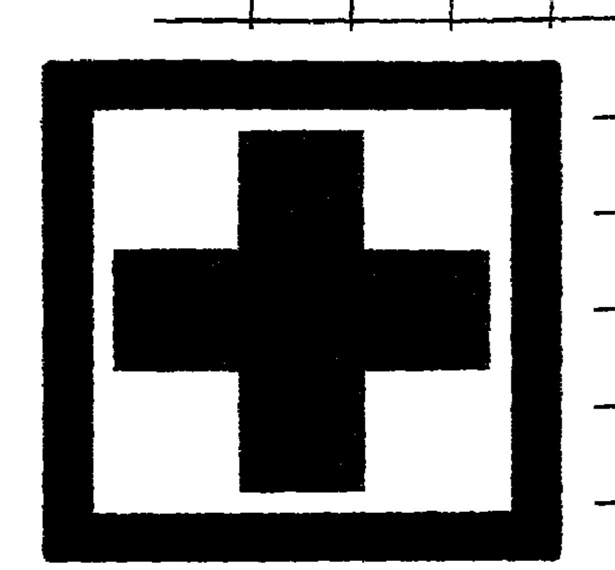
Jalons

LA Biennale de Venise est une vieille dame, quasi centenaire. Aux premiers jours de 1893, sous les ors du Café Florian, un groupe d'artistes vénitiens a eu l'idée de créer un rassemblement dans sa ville, inspiré par les artistes modernistes de la Sécession de Vienne dont l'un des membres participe à la réunion. L'idée est reprise le 19 avril de la même année lors d'une délibération du conseil municipal qui veut marquer par une exposition les noces d'argent du roi Umberto et de sa femme, Marguerite de Savoie. La première Biennale a donc lieu, en 1895, dans un pavillon construit spécialement pour elle, dans les jardins publics du Castello, pavillon devenu depuis celui de l'Italie tel qu'on le connaît aujourd'hui. La manifestation n'a pas eu un goût très sûr : ainsi Picasso se voit refuser sa *Famille de Saltimbanques* en 1905 et ne sera bien reçu qu'en 1948. En 1930, la Biennale passe sous le contrôle direct de l'Etat fasciste. En 1968, comme le Festival de Cannes, elle est investie par les manifestants étudiants. On abandonne alors l'idée de remettre des prix (1), et on réfléchit à un nouveau statut qui sera mis en œuvre en 1973, le même resté en place aujourd'hui. Ce que tout le monde déplore. Entre-temps, deux papes s'en seront pris à elle : Pie X, alors patriarche de Venise, sera offensé par un tableau de l'Italien Grosso et le patriarche Roncalli, futur Jean XXIII, indigné par la lascivité d'un ballet...

(1) Les prix ont été depuis rétablis. Ils sont au nombre de trois auxquels s'ajoutent quatre mentions : Prix international « Biennale de Venise » (à un peintre ou à un sculpteur vivant) ; « Prix des pays » (au meilleur pavillon) ; « Prix Deux-Mille » (au meilleur artiste de moins de trente-cinq ans) ; quatre « mentions d'honneur » (les trois premières consistent en un Lion d'or, la quatrième en un prix de 80 000 francs). Le jury est composé cette année de Laursen Steingrim, directeur du Musée Louisiana de Copenhague, Giovanni Caradente, ex-directeur de la Biennale des arts, Julia Kristeva, philosophe, Nicholas Serota, directeur de la Tate Gallery de Londres, Luciano Anceschi, professeur de l'Université de Bologne et Katharina Schmidt, directrice du Kunstmuseum de Bâle.

JEAN-PIERRE RAYNAUD HÔTE DU PAVILLON FRANÇAIS

UN CISTERCIEN AU CARRÉ



«Poste de secours», carreaux de faïence sur aluminium, tôle ondulée, 1988.

A cinquante-trois ans, et pour la deuxième fois de sa carrière, Jean-Pierre Raynaud représente la France à la Biennale de Venise. A l'invitation de Jean-Louis Froment, directeur du CAPC de Bordeaux, il réalise dans la plus grande discrétion l'aménagement du pavillon français, dont il veut faire la surprise aux visiteurs. En trente ans de carrière, Raynaud s'est imposé comme un des artistes les plus brillants et les plus séduisants de sa génération. Souvent décrié, il travaille aujourd'hui avec une surprenante sérénité et construit une œuvre dont l'audience internationale va croissant.

DEPUIS le mois de juillet 1992, une intense activité règne au pavillon français de la Biennale de Venise. La raison n'en est pas la reconstruction attendue, puis annulée, qui devait être confiée à l'architecte Jean Nouvel, mais l'installation de l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud. Tenue soigneusement secrète, elle alimente toutes les rumeurs, pas toujours bienveillantes, et particulièrement lorsqu'on évoque son coût : *«Tout projet a un coût, et celui-ci est dans la moyenne des autres pavillons étrangers,* explique Jean-Pierre Raynaud. *Croyez-moi ! il en vaut la peine, au point que je ne prends pas d'honoraires : les dépenses vont aux ingénieurs, au matériel...*

» C'est un projet d'une certaine technicité : les 350 carrés du pavillon sont ramenés à 250 ; nous reconstituons quatre salles qui vont avoir, dès l'entrée, un impact très fort ; rien ne sera visible de l'extérieur, hormis la porte que j'ai redessinée pour ménager une transition. C'est important, la Biennale est une sorte de concours, et la compétition ne me déplaît pas. En fait, même si cela doit être détruit, nous avons conçu et construit l'ensemble comme s'il devait durer : cela se sent. Cette permanence potentielle et la grande précision technique de l'exécution vont, je l'espère, enrichir le projet.»

Impossible d'en savoir plus long aujourd'hui car Jean-Pierre Raynaud ne veut pas déflorer son projet avant l'ouverture de la Biennale. Il marquera quoi qu'il en soit une nouvelle étape sur un beau parcours, commencé il y a trente ans maintenant, quand Raynaud se promenait dans les rues de Paris, ou dans celles de cette banlieue où il est né en 1939, les yeux en l'air, comme il en a conservé depuis l'habitude. *«Les rues n'étaient pas encombrées de toutes ces publicités, de tous ces néons que l'on a maintenant. Dans le gris des murs, il m'a fait un choc.»* Raynaud venait de voir un panneau de sens interdit. *«C'est un signe simple, mais l'alliance de ce blanc et de ce rouge m'a frappé. A l'époque, c'étaient des panneaux de métal émaillé, ils avaient une qualité qui a disparu aujourd'hui.»*

Raynaud vient alors de terminer des études d'horticulture, entreprises pour satisfaire aux inquiétudes maternelles : le jeune homme a les poumons fragiles, et besoin de grand air. *«Je n'étais pas heureux d'être jardinier. Mais j'avais un peu plus de vingt ans, je débutais dans la vie. Il me semblait que tout était possible, que je pouvais réinventer quelque chose.»* Il commence à peindre des sens interdit sur du bois de récupération, puis enterre symboliquement son ancien métier en coulant du béton dans un pot de fleurs, qu'il peint du même rouge laqué et brillant utilisé pour ses panneaux : *«C'est beau, un pot, c'est une forme moderne et géométrique, fabriquée mécaniquement.»* A Paris, le nouveau réalisme commence de s'imposer, réhabilitant l'objet quotidien, jailli du réel. Raynaud visite la Galerie J, tenue par l'épouse du critique Pierre Restany, fondateur du mouvement. *«Je suis passé là avec mes panneaux sous le bras, ils m'ont accueilli comme si j'étais des leurs.»* Tout en poursuivant des besognes alimentaires, Raynaud entame une nouvelle vie.

Successivement, il compose son *Alphabet pour adultes*, et découvre le Panolac, cette imitation de carrelage blanc avec laquelle il réalise ses montages d'objets de récupération, les *Psycho-objets*. Ils associent des éléments quotidiens, utilisant toujours le blanc et le rouge, et veulent montrer les rapports du monde mental et du monde réel. Sa première exposition personnelle chez Larcade, en 1965, suscite l'intérêt de quelques critiques influents (Daniel Abadie, Pierre Cabanne et François Pluchart notamment), et quelques haines farouches, qui éclatent immédiatement. *«L'artiste le plus discuté et le plus détesté de la saison»*, écrit Pierre Cabanne en titre d'un article publié par la revue *Arts* en 1966. C'est pourtant Jean-Pierre Raynaud qui est sélectionné pour la Biennale de Sao-Paulo en 1967, et les trois cents pots de fleurs rouges qu'il aligne à la Kunsthalle de Düsseldorf l'année suivante sont immédiatement acquis par le Musée de Krefeld.

Raynaud est lancé, les grands musées européens, puis le Centre national d'art contemporain, l'exposent. Il achète un terrain à La Celle-Saint-Cloud, à l'ouest de Paris, pour bâtir sa maison. Il y reprend par endroits une technique déjà utilisée pour une commande d'un collectionneur privé, le carrelage en céramique de 15 centimètres sur 15 jointoyé de noir qui va se substituer au Panolac, et devenir sa marque. En 1972 commence une nouvelle période où des objets répétés quatre fois sont respectivement laqués de rouge, de vert, de jaune et de bleu. Des *Cercueils modèle économique* aux pistolets mitrailleurs en passant par les poignards de commando, Raynaud affirme un certain goût pour le morbide, paradoxalement rendu très gai par la peinture laquée.

La série avait commencé, bien innocemment, par des silhouettes de camionnettes 4 chevaux – parrainage de la Régie Renault – qui furent exposées au Musée des arts décoratifs en avril 1972. Malheureusement, quelques jours plus tôt, Pierre Overney, militant maoïste qui distribuait des tracts à l'entrée de la Régie, avait été assassiné par un vigile. Des manifestants vinrent perturber le vernissage, et reprocher à Raynaud son association avec l'entreprise. Raynaud refusa de décrocher ses œuvres, mais le traumatisme fut profond. Il détruisit toutes les œuvres incriminées, fit une dépression, et commença une nouvelle et étrange aventure.

Les carreaux de céramique envahissent progressivement sa maison. Il en réduit les ouvertures pour ne conserver qu'une meurtrière de 60 centimètres de haut sur 5 mètres de large. Dans cet environnement clinique, presque entièrement carrelé, clos par une porte blindée, Raynaud commence un long et lent repli sur lui-même, descendant de temps à autre dans la crypte qu'il a aménagée derrière une grille de prison : *«Je supporte assez bien de vivre avec moi-même. Ce n'est pas confortable, mais c'est pratique.»*

Le salut lui vient d'une abbaye : en 1975, grâce à Jean-François Jaeger et Jean Dedieu, un architecte des Monuments historiques, il reçoit une commande pour les soixante-quatre vitraux de Noirlac, commune de Bruère-Allichamps (Cher) : cinquante-cinq fenêtres et sept rosaces, pour lesquelles il adapte son art, apparemment d'une simplicité toute cistercienne, mais en réalité exécuté avec une précision et un sens de la nuance l'apparentant à ses lointains devanciers, qui avaient érigé l'abbaye aux douzième et treizième siècles. L'ouvrage est une réussite unanimement saluée, y compris par les médiévistes, dont Georges Duby qui lui consacre plusieurs textes et donne à son travail ses lettres de noblesse.

Raynaud est réconcilié avec les ouvertures qui réapparaissent dans sa maison ; celle-ci s'apparente de plus en plus à son grand œuvre. Ouverte au public depuis 1971, elle reçoit des visiteurs du monde entier. *«C'était la clé de mon travail. On pouvait en voir non pas un simple fragment mais tout un parcours. Mais j'en ai eu assez, je l'ai fermée il y a cinq ans.»*

Raynaud poursuit une carrière internationale : il représente la France à la Biennale de Venise de 1976, déjà, avec une série de carrelages numérotés, voyage en Orient, où il découvre l'usage ancestral et traditionnel du carreau de céramique (*«Vous savez, c'est un matériau très ancien, qui allie la fraîcheur et les avantages du module»*), propose un projet pour la cité des Minguettes, et pour les gisants de l'abbaye de Fontevraud, installe au Musée national d'art moderne un container qui reprend le principe de ses pièces carrelées, qu'il appelle des «Espaces zéro» : *«C'est merveilleux. J'ai 9 mètres carrés au Centre Pompidou où je peux faire ce que je veux. C'est la surface d'une chambre de bonne, je pourrais même y dormir... Je viens régulièrement, j'y dépose des fleurs, ou je rends hommage à des artistes disparus, comme mon ami Tinguely, en choisissant dans les collections du musée une de leurs œuvres que j'installe à l'intérieur.»*

Et Raynaud continue, tantôt la tête dans les nuages (il réalise une *Carte du ciel* en 1989 sur le toit de la Grande Arche de la Défense), tantôt les pieds ancrés dans le sol (en construisant par exemple un bâtiment semi-enterré à La Garenne-Colombes ou en réalisant une pyramide de verre près de Nemours sur les bords de l'autoroute A 6). L'Association française d'action artistique et la Fondation De Menil à Houston organisent une exposition itinérante aux Etats-Unis en 1991, Venise l'accueille une nouvelle fois cette année, et le CAPC de Bordeaux prépare pour le 25 juin une rétrospective : *«Une charnière importante dans mon travail, cela va être un grand moment... Je ne sais pas si je suis un artiste, mais j'ai une liberté extraordinaire. Certes, cela suppose des sacrifices, il faut payer, parfois cher, le prix de cette liberté, mais j'ai du plaisir à me sentir un être humain.»*

HARRY BELLET

★ Parmi les ouvrages consacrés à Raynaud, on peut consulter :

Georges Duby, Gladys Fabre : *Jean-Pierre Raynaud*. Paris, Hazan, 1986.

Denyse Durand-Ruel, Yves Tissier, Bernard Wauthier-Wurmser : *Jean-Pierre Raynaud, la maison*. Paris, éditions du Regard, 1988.

Abraham Hammacher : *Jean-Pierre Raynaud*. Paris, Cercle d'art, 1991.

LOUISE BOURGEOIS AU PAVILLON AMÉRICAIN

Suite de la page 27

» Puis je suis venue ici. C'est alors que j'ai ressenti le mal du pays. Il s'est produit en moi quelque chose comme une fissure. Pascal, mathématicien, renversé par une voiture, sorti du coma, devient un homme d'émotions. Mon expérience est identique. Mon monde s'est brisé à cause du mal du pays et c'est l'étude des émotions à travers la géométrie qui m'en a sortie. Ce fut une espèce de résurrection, une résurrection réductive. Ou régressive plutôt que réductive. J'ai régressé de la géométrie à la sculpture, sous le choc. Je suis devenue sculpteur.»

Elle montre une autre œuvre qui sera exposée à Venise, le moulage d'un corps masculin, sans tête ni bras, dans un cube de grillage. *«Pourquoi le moulage est-il acéphale ? Je ne sais pas. Pour une raison inconsciente – mystère. L'inconscient frappe à la porte tout le temps ; je le sublime. Il manque du reste une étude en profondeur de la sublimation. Il faut frustrer la sexualité jusqu'à ce que la sublimation ait le temps de fonctionner, jusqu'à ce qu'elle agisse au profit du développement intellectuel. Les Américains, eux, ne subliment pas. Ils réalisent. Ce n'est pas un gain pour la culture.*

» Alors, pourquoi n'y a-t-il pas de tête ? Est-ce en rapport avec l'idée de castration ? Je ne sais pas. Le sculpteur a le droit de tout couper et de tout rapapilloter. C'est même la définition de la sculpture. Demandez à Rodin. Il y a d'une part les boulettes de terre qu'il modèle, de l'autre le couteau pour trancher. La sculpture est un Janus qui vacille entre ces extrêmes opposés.

» Et puis pourquoi expliquer ? Qui s'explique s'accuse. L'explication doit être dans la vision. Dans mes pièces, la réalité est devenue une métaphore pour une réalité plus profonde, c'est tout.

» Pascal a dit : le style, c'est l'homme. Il a raison. Il est très difficile d'imiter un style – non pas au niveau des émotions, qui sont universelles et éternelles, mais pour la façon d'exprimer. Il en existe autant que de personnes sur la terre. J'en ai une, voilà. Je souffre, donc je veux parler. Ma souffrance me donne le droit de dire...

» Dans le Concept de l'angoisse, *Kierkegaard manipule le langage, et cette manipulation devient un moyen de survie. Il met tout en doute et remet ensuite tout dans un autre ordre – l'ordre de l'angoisse. Camus procède de lui. Il disait :* «Pourquoi ne pas gueuler quand on souffre ?» *Je gueule. Les surréalistes étaient à l'opposé : ils n'admettaient pas que la peine existât. Duchamp, la tête sur le billot, n'aurait pas admis qu'il était impuissant.»*

Louise Bourgeois se lève, fait quelques pas, se rassied.

«Vous avez cependant fréquenté les surréalistes ?

– Ah ça ! Tout le monde le dit ! C'est faux.»

Elle se lève à nouveau, bien près de se mettre en colère sérieusement. *«Le surréalisme ! Il n'y a rien de surréaliste dans mon œuvre, elle est à l'inverse, absolument à l'inverse. Breton... Mais Breton, c'était du blabla... Il déblatérait sans cesse.»* Elle imite un orateur bégayant. *«Ce sont mes ennemis qui disent des choses pareilles.»* On l'assure qu'il n'en est rien, que l'objection était anodine. La sérénité revient lentement. *«Ma vie a été peuplée d'hommes doués – toujours des hommes avec lesquels j'ai eu un os à disputer, une bataille à livrer. Et des hommes qui se croyaient plus malins qu'ils n'étaient. Comme je n'ai pas appris à me défendre, j'attaque. C'est ma manière.»*

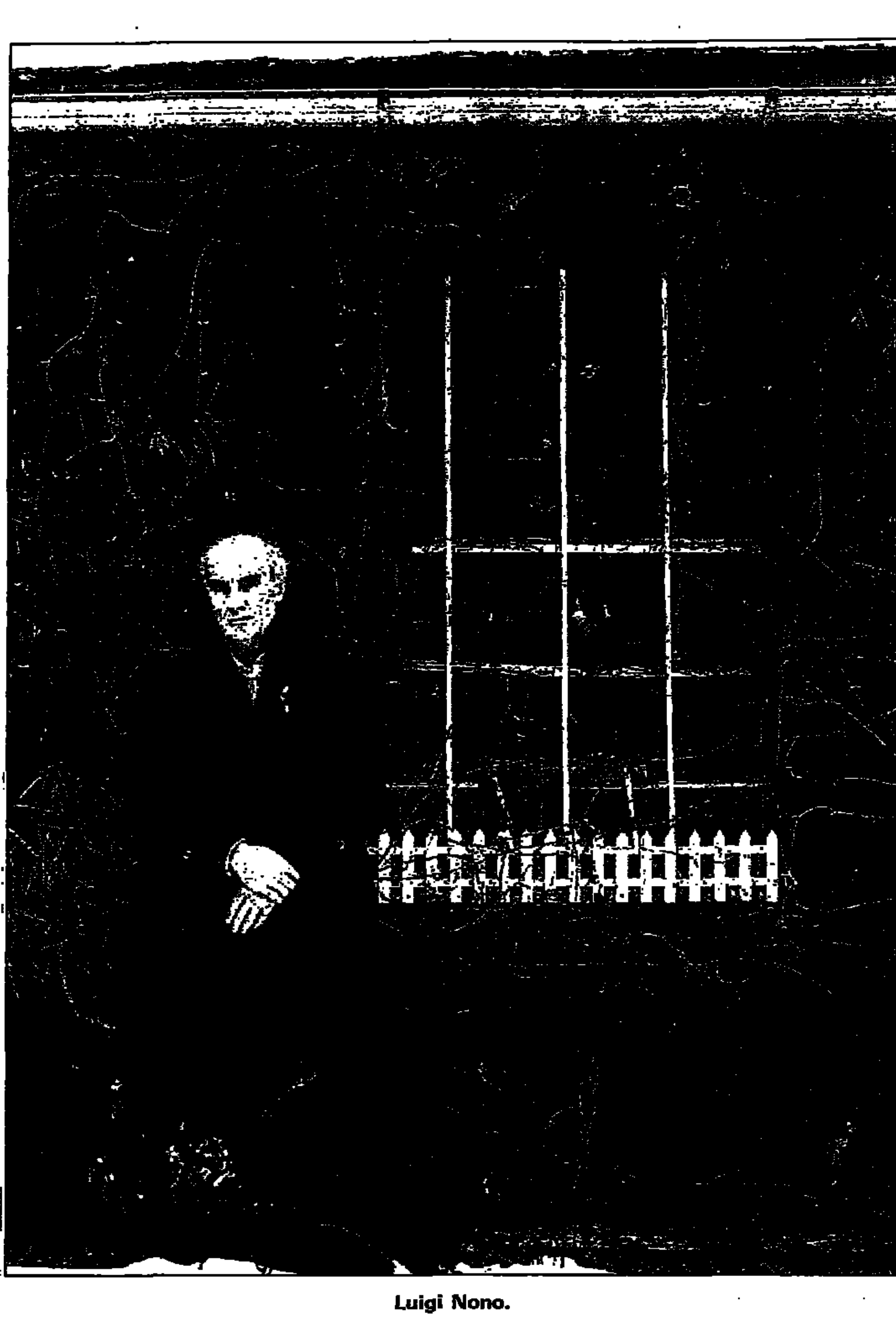
PHILIPPE DAGEN

MUSIQUE

HOMMAGE A UN COMPOSITEUR VÉNITIEN

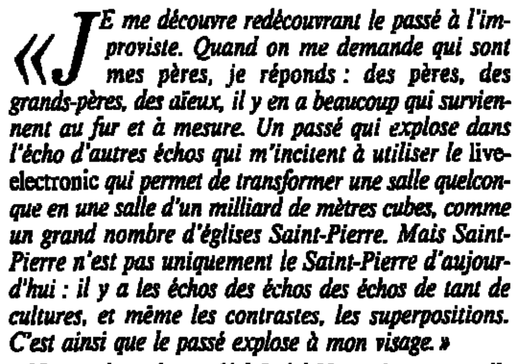
NONO MARCHE EN TÊTE

Mort il y a trois ans, Luigi Nono appartenait à la génération «post-sérielle», celle de Stockhausen, Xenakis ou Boulez. Pourtant, il prit toute sa vie bien soin de ne pas se laisser embrigader dans quelque école, sous quelque bannière que ce soit. On le présenta comme le chantre du PCI, à une époque où cette expression avait encore un sens. Sa liberté l'avait déjà porté ailleurs, à une patiente exploration de la nature du son et de ses chemins dans l'espace, matériel et intérieur. Ses dernières œuvres l'avaient mené très loin, hors du temps, près de Monteverdi, de la mythologie, en quête de l'essentiel, en avant. La Biennale de Venise, section musique, consacre à ce musicien masqué une rétrospective-portrait. Il y apparaît entouré de ses amis, morts et vivants.



GUY VIVIEN

Luigi Nono.



«*JE me découvre redécouvrant le passé à l'improviste. Quand on me demande qui sont mes pères, je réponds : des pères, des grands-pères, des aïeux, il y en a beaucoup qui surviennent au fur et à mesure. Un passé qui explose dans l'écho d'autres échos qui m'incitent à utiliser le* live-electronic *qui permet de transformer une salle quelconque en une salle d'un milliard de mètres cubes, comme un grand nombre d'églises Saint-Pierre. Mais Saint-Pierre n'est pas uniquement le Saint-Pierre d'aujourd'hui : il y a les échos des échos des échos de tant de cultures, et même les contrastes, les superpositions. C'est ainsi que le passé explose à mon visage.* »

Nous avions demandé à Luigi Nono de nous expliquer en quel chapitre de l'histoire de la musique se situaient ses origines. Dans le bref instant d'une réponse, sa voix froncée et immobile comme une vague, sa pensée obstinée à ne vouloir aucune limite, nous ont emportés vers des horizons que nous n'avions jamais imaginés aussi proches : Michel Ange et Maderna, Monteverdi et Varèse, Schoenberg et Bellini, Kafka et Tarkovski. Et, le trouble passé, nous comprenions que sa musique était fille de la magie, c'est-à-dire, de l'intelligence qui observe, comprend et transforme les choses. La magie qui conduit à la liberté, ou du moins à la rêver comme possible.

Venise, sa ville, mère-marâtre qui l'a accepté et repoussé, compté parmi ses meilleurs fils mais aussi oublié ou isolé comme un bâtard, lui dédie aujourd'hui, trois ans après sa mort, la prochaine édition de Biennale Musica : du 11 au 20 juin, il sera possible d'écouter dix-huit œuvres, depuis *Espana en el corazon* sur un texte de Federico Garcia Lorca (1952) jusqu'à *Hay que caminar sonando* (1989), son geste d'adieu. C'est étrange : Nono a choisi pour ces deux titres la langue espagnole, idée/son de passion et d'espérance.

Une inscription sur le mur d'un cloître de Tolède datant de l'an 1300 a eu, pour ses derniers travaux, une importance symbolique décisive : «*Caminantes, no hay caminos, hay que caminar.*» Ces mots seront utilisés par le musicien pour baptiser trois œuvres écrites entre 1987 et 1989 : «*Caminantes... Ayacucho*», «*No hay caminos, hay que caminar... Andrej Tarkovski*» et précisément, «*Hay que caminar sonando*».

Mais si le sens littéral est clair *(«Vous qui marchez, il n'y a pas de routes rêvées, il n'y a qu'à marcher»)*, quel sous-entendu renfermait pour lui cette phrase, ce graffiti découvert par hasard? «*C'est le marcheur de Nietzsche, de la recherche continuelle, du Prométhée. C'est la mer sur laquelle on avance, inventant, découvrant la route au fur et à mesure*».

Toujours la mer. «*J'ai commencé à étudier la musique dans la mer, sous la mer*», disait-il convaincu. Et combien de fois l'idée de l'eau ne revient-elle pas dans la liste de ses œuvres : «*Un volto, del mare*», «*Como un ola di fuerza y luz*», («Comme une vague de force et de lumière»), «*... sofferte onde serene...*», «*Post-Praeludium per Donau*» (le Danube, le fleuve). La mer, mère de Venise : «*Venise est un univers acoustique multidimensionnel, un système sonore offrant la possibilité d'une écoute pluridirectionnelle. Les sons des cloches se répandent en plusieurs directions : certains se superposent, sont transportés par les eaux, transmis par les canaux, d'autres s'évanouissent presque complètement, d'autres encore se mesurent de différentes manières aux autres signaux de la lagune et de la ville.*» A Venise, une écoute à la fois naturelle et civile, antique et moderne, non corrompue par la pollution acoustique, est encore possible. Oui, ce sera différent d'entendre la musique dans cette ville car, par de nombreuses réverbérations, elle en est la fille.

Il y a la mer aussi, dans *Polifonica-Monodia-Ritmica* (1951). Nono a écrit : «*Tout le monde disait que cette œuvre était fondée sur une mélodie de Webern alors qu'au contraire, elle se base sur un chant Jemanja, la déesse de la mer au Brésil. C'est un chant cérémoniel que les indigènes entonnent tout en jetant dans la mer des couronnes dédiées à la déesse.*» Quelle bonne blague jouée aux «géomètres cadastraux» de la musique sérielle; quelle liberté affirmée, plus forte que les écoles et que les commodes idéologies de boutiquier. A ceux qui lui reprochaient de ne pas respecter la série des douze sons, il répondait en empruntant à Schœnberg une de ses phrases : «*Il est possible que vous puissiez calculer en un instant un son donné de la série, mais en ce moment-là j'ai, moi, entendu bien d'autres fantaisies de composition.*» Et c'est à Schoenberg, dont il épousera la fille Nuria, qu'il dédicacera sa première œuvre, *Variazioni canoniche* sur une série extraite de l'*Ode a Napoelone Bonaparte*. C'était en 1950, il avait vingt-six ans, et s'était depuis peu rapproché de la musique après avoir abandonné la carrière d'avocat que ses études de droit lui permettaient.

Il refusait, déjà, de s'aligner et parcourait «*ses chemins de solitude quotidienne*». Il supportera mal d'être considéré comme le musicien politique par excellence, le communiste prêté à la musique. C'étaient ses adversaires qui lui collaient cette étiquette : les fascistes, les bien-pensants qui, en 1961, au Théâtre de La Fenice – celui-là même où se tiendront la plupart des concerts de la prochaine Biennale – empêchèrent le déroulement de la première de *Intolleranza 1960*. Ils avaient pris le cri d'un homme isolé pour le manifeste d'un parti politique. Puis, quand sa musique hurlera moins et que les allusions à Bartok et à Varèse deviendront moins fortes que celles à Bellini et à Schubert, ses camarades d'antan auront du mal à le comprendre, pensant même qu'il avait trahi : un musicien, pour être révolutionnaire, se devait forcément de s'inspirer de l'usine ou des luttes pour le tiers-monde. Le patriarche de Venise, Marco Cè, aura plus de clairvoyance, en décidant d'accueillir en la basilique San Marco, le *Diario Polacco n° 2*, écrit durant le coup d'Etat du général Jaruzelski et dédié «*aux amis et camarades polonais qui, en exil, dans la clandestinité, en prison, au travail, résistent, espèrent, même désespérés, croient, même incrédules*». C'est de lui-même qu'il parlait, en parlant d'eux. Du dernier musicien peut-être qui soit resté fidèle, même si c'était à un espoir désespéré.

Nono disait : «*Depuis le Moyen Age, et certainement auparavant aussi, la manière la plus classique de se débarrasser de ceux qui pensaient différemment, était l'envoi en exil, l'accusation de sorcellerie, d'hérésie, de folie. A l'origine, il y a toujours cette pieuvre centralisatrice qui veut agripper dans ses tentacules toute chose et réduire tout à l'unité d'une unique volonté tristement de masse. C'est justement cette violence politique, financière, économique, culturelle, fidéiste, idéologique, unidirectionnelle, qui déchaîne mes instincts de rébellion les plus profonds et contre laquelle je ne me lasserai jamais de lutter. Y a-t-il aujourd'hui dans le monde une nation où un esprit libre, et donc inactuel, ne puisse faire siennes ses paroles?*»

«*Je pense que son engagement politique était très fort, mais que cet engagement a, peu à peu, perdu de son urgence en raison de la déception causée par ce qui se passait dans les pays de l'Est. Il se replia sur lui-même et devint plus disposé à accepter le jugement d'autres personnes moins engagées que lui*». C'est ainsi que Pierre Boulez se remémore l'amitié de Nono et leurs discussions. Il était à Cologne en 1956 à la première de *Canto sospeso*, il était à Paris en 1987 pour la première française de *Prometeo* : «*Disons que nous n'avions pas la même conception de la dynamique musicale. Il y a dans ma musique de profils plus mouvementés, des contrastes plus évidents, une écriture plus animée, moins contemplative*».

Mario Messinis, directeur artistique de la Biennale Musica, n'aime pas non plus le Nono plus «politique», plus matériel ou violent, des années 70. Il a laissé ouverte dans sa programmation la possibilité de confrontations originales : «*Nous avons voulu conjuguer le nom de Nono avec celui d'autres musiciens qu'il appréciait bien qu'ils fussent divisés par des polémiques plus ou moins anciennes.*» Ainsi on retrouvera Nono avec Cage : ils se querellèrent à Darmstadt en 1959. Les mots avec lesquels le compositeur italien l'attaqua, sont restées célèbres : Cage parlait de liberté et Nono lui répliquait que lui, si attentif aux mécanismes du hasard – l'oracle chinois du Y King, les «mécanismes cellulaires», l'indéterminé – «*était libre comme les pierres, libre comme celui qui s'est châtré parce qu'il était esclave de ses propres instincts.*» Ils se revirent à Moscou en 1987, lors du sommet voulu par Gorbatchev, réunissant artistes et savants. «*Je l'ai embrassé avec émotion après tant d'années*» se rappelait Cage. «*Il y a, dans ses dernières œuvres, ce sens vivant du temps suspendu et d'une pureté éternelle, non contaminée, que j'ai toujours recherché.*»

Mais quelles sont les connexions qui poussent à assembler Nono avec l'Américain Morton Feldman? «*La recherche d'une continuité mélodique vouée, non pas à recréer la courbe de la mélodie traditionnelle, mais une extase hypnotique*», dit Messinis. Cette Biennale sera avec Nono un voyage surprenant et révélateur, parmi les héritages reçus (Schoenberg, Webern, Varèse) et les héritages donnés (Sciarrino, Rihm) en un miroir de réfractions vénitiennes (Maderna, Malipiero, Ambrosini). Avec György Kurtag, l'admiré. Sans Boulez. A la recherche de nouveaux talents et avec la surprise d'une soirée dédiée à deux compositeurs contemporains chinois : Guo Wenjing et Qu Xiagong.

L'argent dont la Biennale dispose représente un dixième de ce qui est alloué à la Mostra, festival international du cinéma, mais c'est une vraie Biennale, après quelques années de silence ou de bricolage; c'est déjà remarquable, dans une ville gouvernée par de trop nombreuses âmes mortes, administrateurs-fils des partis qui ont perdu toute crédibilité, pour avoir été soutenus par des leaders (les ex-ministres Carlo Bernini et Gianni de Michelis) aujourd'hui placés sous enquête judiciaire pour une suite apparemment infinie de délits. Mais telle est l'Italie de 1993 : entre d'innombrables désastres antiques et un nouveau sérieux.

Il y aura avec Nono ceux qui furent ses musiciens de prédilection, les virtuoses de l'instrument mais aussi de l'élaboration et la diffusion du son dans l'espace. «*L'Experimentalstudio de la Fondation Heinrich-Strobel de Fribourg* racontent Alvise Vidolin et André Richard, ses metteurs en scène du son préférés, *était une sorte d'atelier d'art où l'électronique et les instruments traditionnels grandissaient en un ensemble unique et interdisciplinaire à l'intérieur duquel les musiciens collaboraient sur un pied d'égalité. Gigi* [Nono] *était le compositeur, mais il demandait à chaque exécutant et à chaque technicien une participation très intense.*»

Durant les années 80, Nono découvre, à Fribourg, les possibilités offertes par l'électronique pour construire une «dramaturgie acoustique». «*Ce qui est fondamental, c'est la manière par laquelle on compose le son, le spectre acoustique, le type de qualité du son : le son n'est pas, le son devient, il se forme, il commence, disparaît, se dynamise, se modifie continuellement*», répétait-il. Dans les rappels, dans les réponses, dans les «chœurs» entre chanteurs et instruments, dans les errements – prévus et ordonnés par les technologies – du son qui s'accumule et se soustrait, une utopie venait finalement à se réaliser. Celle des maîtres vénitiens des XVI[e] et XVII[e] siècles, d'Andrea ou Giovanni Gabrielli, de Claudio Monteverdi, inventeurs des «cori battenti» qui se répondaient dans les églises en dilatant la résonance de la voix et du son dans l'espace.

Le flûtiste Roberto Fabbriciani se souvient : «*A Fribourg, en étudiant les dynamiques et les sons purs de mon instrument, en approfondissant toujours plus la recherche du* pianissimo, *nous avons découvert ensemble que les pulsations du cœur, aussi, émergeaient : il y avait une participation totale du corps et de l'esprit, dans le sens de la sonorité.*»

La musique de Nono ne survit pas à une écoute distraite, dégradée, quotidienne : *Tragedia dell'ascolto* est le sous-titre du *Prometeo*, créé à Paris en 1987 par le Festival d'automne. Les différentes parties de l'œuvre sont appelées «îles» – à nouveau l'image maritime – îles de son que l'auditeur doit atteindre en ramant dans son intériorité spatio-temporelle. Ainsi, Nono imaginait et réalisait des parcours sonores et spirituels; parcours erratiques qui détournent les pôles habituels de tension et de détente, qui s'interrompent volontiers et éventuellement ne conduisent nulle part. «*Où vas-tu, Gigi?*» se demandait son ami le critique Massimo Mila à propos des œuvres ultimes. C'est que le musicien y hurle toujours, mais sans révolte. Il atteint aux grandeurs mystérieuses du mythe : surface merveilleusement calme d'un lac, à peine ridé par un souffle de vent.

SANDRO CAPPELLETTO
(Traduction : Andriana Cavalletti)

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

Agenda

BIENNALE DES ARTS

Punti dell'arte

« Les points de l'art ». Pavillon italien, Giardini di Castello. A chaque point cardinal correspondent quatre sections, *Grave, Aureo, Araldico* et *Fermo*. *Grave* : Beuys, Baselitz, Kirkeby, Morris. *Araldico* : Polke, Buren, Clemente, Twombly. *Aureo* : Fontana, De Dominicis, Solano, Kapoor. *Fermo* : Kounellis, Cucchi, Vedova, Boltanski.

Passagio ad Oriente

« Passage à l'Orient ». Pavillon d'Israël, pavillon de Venise. Artistes de Moscou, lettristes, nouvelle peinture chinoise, Groupe Gutai, Yoko Ono, Shigeko Kubota.

Hommage à Francis Bacon

Sous le titre « Refiguration », une exposition rétrospective réunissant 50 toiles dont quelques-unes de *ses dernières œuvres.*

Slittamenti

« Trans-Action ». Antichi Granai alla Guidecca. Palazzo Fortuny. Œuvres de dix-sept artistes mêlant plasticiens, écrivains, cinéastes, comme Pedro Almodovar, William Burroughs, Derek Jarman, Peter Greenaway, Tadeusz Kantor, Bob Wilson, etc.

Brothers/Fratelli.

Ca'Pesaro. Francesco Lo Savio et Tano Festa.

Aperto'93

Corderie. Treize expositions thématiques et collectives, panorama de l'actualité de la jeune création.

La Coesistenzia dell'arte

Ex-Vetrerie, San Marco. 23 artistes italiens et d'Europe centrale.

Pavillons nationaux

Giardini di Castello. Allemagne : Hans Haacke, Nam June Paik. Autriche : Andrea Fraser, Christian Philipp Müller, Gerwald Rockenschaub. Cuba : Belkis Ayon Manso, Santiago Rodriguez Olazabal. Danemark : Jorn Larsen. Espagne : Cristina Iglesias, Antoni Tapies. Etats-Unis : Louise Bourgeois. France : Jean-Pierre Raynaud. Grande-Bretagne : Richard Hamilton. Hongrie : Joseph Kosuth, Victor Lois. Israël : Avital Geva. Japon : Yayoi Kusama. Mexique : Raymundo Sesma. Pays-Bas : Niek Kemps. Pologne : Miroslaw Balka. Etc.

★ Biennale, 45e exposition internationale d'art, « Les points cardinaux de l'art ». Vernissage du 9 au 12 juin. Ouvert au public du 13 juin au 10 octobre. Chaque jour sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Billetterie : Giardini di Castello, 10 000 lires. Corderie (Aperto'93), 6 000 lires. Zitelle (Cage & Company), 5 000 lires. Ca'Pesaro (Brothers/Fratelli), 5 000 lires. Billet cumulé : 18 000 lires. Museo Correr (Hommage à Francis Bacon), 10 000 lires. Billet cumulé Biennale/Correr : 25 000 lires.

★ Biennale de Venise. San Marco, Ca'Guistinian, 30124 Venise. Tél. : (19) 39-41-521-87-11. Télécopie : (19) 39-41-520-05-69.

★ Le catalogue de la 45e Biennale est édité par Marsilio Editori. Divers rédacteurs ont participé à sa réalisation parmi lesquels Gilles Deleuze, Julia Kristeva, Mario Pernola, Paul Virilio et Elemire Zola. 1 000 pages, 1 000 illustrations. 120 000 lires à la Biennale, 140 000 lires dans les librairies italiennes.

BIENNALE DE LA MUSIQUE

Concerts ou spectacles, le programme « Con Luigi Nono » bâti par Mario Messinis pour la Biennale 1993 marque une importante et nouvelle collaboration avec la Fenice.

Théâtre de la Fenice

Vendredi 11 juin : Nono : *Cori di Didone* (1958), *Il canto sospeso* (1955-56) avec la *Cantate* opus 31 de Webern . 20 h 30. Nono : *Das atmende Klarsein* (1980-83), avec *Déplorations* de Josquin Desprez (22 h 30). Samedi 12 : Malipiero : *La sette canzoni* pour théâtre de marionnettes (Foyer, 12 heures). Créations de Federico Incardona *(1958)* et *Beat Furrer* (1954) pour ensembles de chambre (Salle Apolinee, 18 heures). *Dimanche 13 :* Œuvres de Gilberto Cappelli et de Marco di Bari (Salle Apollinee, 12 heures). *Nono : Polifinica-Monodia-Ritmica,* Sciarrino, Webern, Lachenmann (grande salle, 18 heures). Nono : *Caminantes... Ayacucho,* avec Aldo Clementi : *Interludi* (grande salle, 21 heures). Lundi 14 : Bons, Francesconi *(Salle Apolinee, 18 heures). Nono : Incontri, « Ha venido », canciones para Silvia,* Baratello, Rihm (grande salle, 21 heures). Mardi 15 : Nono : *Fragmente-Stille an Diotima* (salle Apolinee, 18 heures). Mercredi 16 : *Guerrero, Dillon (Salle Apolinee, 18 heures). Nono : « Hay que caminar » sonando ; A Pierre, dell'azzurro silenzio, inquietum,* Feldman (grande salle, 21 heures). Jeudi 17 : Nono : *Compositione per orchestra n° 2, suite symphonique tirée d' « Intolleranza »,* Schoenberg (grande salle, 21 heures). Vendredi 18 : Hidalgo, Jarrell *(Salle Apolinee, 18 heures).* Maderna, Vacchi, Ambrosini (grande salle, 21 heures). Samedi 19 : Nono : *Sara dolce tacere,* Feldman *(Salle Apolinee,* 18 heures). Nono : *Guai ai gelidi mostri,* Schoenberg *(grande salle, 18 heures). Dimanche 20 : Nono : Ricorda cosa ti hanno fatto in Auschwitz ; Con Luigi Dallapiccola ; André Richard (grande salle, 12 heures).* Œuvres de Shuya, Wuping, Wenjing, Xiaosong (salle Apolinee, 18 heures). *Nono : Post-Prae-Ludium per Donau.* Cage : *103* pour orchestre (grande salle, *21 heures)* .

Eglise Santo Stefano

Samedi 12 : Nono : *Hommage à György Kurtag.* Kurtag : *Scene da un romanzo, Quasi una fantasia, Samuel Beckett. What is the word* (21 heures). Mardi 15 : *Nono : No hay caminos hay que caminar... Andrej Tarkowski,* Nunes : *Quodlibet.*

Théâtre Goldoni

Samedi 19 : Luis de Pablo : *la Madre invita a comer* pour théâtre de marionnettes, création mondiale *(21 heures, et le 20, même lieu)* .

★ Renseignements et réservations : Biennale de la musique. Tél. : (19) 39-41-521-87-11.

Promenade dans les jardins du Castello

CINEMA

Films nouveaux

Carmen revient au pays

de Keisuke Kinoshita,
avec Hideko Takamine, Chishu Ryu, Toshiro Kobayashi, Shuji Sano, Kuniko Igawa, Takeshi Sakamoto.
Japonais (1 h 26).

Kin revient au village avec une amie : elles sont strip-teaseuses ; leur tenue et leur comportement extravagant provoquent l'agitation dans le village. Humour, fantaisie, caractérisent ce premier film en couleurs japonais.

VO : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

Les histoires d'amour finissent mal... en général

de Anne Fontaine,
avec Nora, Alain Fromager, Sami Bouajila, Eric Métayer, Jean-Claude Dreyfus.
Français (1 h 25).

Zina est tiraillée entre deux amours, elle s'est promise à Slim, chauffeur de taxi qui veut devenir avocat, mais a surgi Frédéric, acteur qui tient l'affiche au théâtre où elle est ouvreuse.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; *Gaumont Hautefeuille,* 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Mad Dog and Glory

de John McNaughton,
avec Robert De Niro, Uma Thurman, Bill Murray, David Caruso, Mike Starr, Tom Towles.
Américain (1 h 40).

Un flic compétent mais coincé et *timide,* à la limite de la lâcheté, ayant sauvé par hasard la vie d'un caïd de la pègre locale, se voit offrir pour une semaine une charmante jeune femme.

VO : Gaumont Les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, Dolby, 8e (36-68-75-55) ; La Bastille, handicapés, Dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (36-68-75-55).
VF : Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis, Dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, Dolby, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, Dolby, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, handicapés, Dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

Le Mari de Léon

de Jean-Pierre Mocky,
avec Jean-Pierre Mocky, Serge Riaboukine, Laura Grandt, Brigitte Hansen, Pascale Roberts, Dora Doll.
Français (1 h 34).

Une jeune femme sème la zizanie entre un brillant et tyrannique homme de théâtre et Léon son confident et homme à tout faire.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, Dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Ninja Kids

de Jon Turteltaub,
avec Victor Wong, Michael Treanor, Max Elliot Slade, Chad Power.
Américain (1 h 30).

Les trois enfants d'un agent du FBI sont kidnappés par un trafiquant d'armes. C'est sans compter sur les ressources des jeunes gens, initiés par leur grand-père à l'art guerrier des Ninjas...

VF : Forum Horizon, handicapés, Dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, Dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, THX, Dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, Dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Très brève histoire de meurtre, de sentiment

de Rafal Wieczynski,
avec Katarzyna Weglicka, Mariusz Czajka, Tomasz Sapryk, Zofia Merle, Magdalena Komornicka.
Polonais (1 h 40).

Comédie noire et loufoque autour d'une femme amoureuse de deux hommes très différents.

VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

Villégiature

de Philippe Alard,
avec Frédéric Gelard, Gwennola Bothorel, Marc Chouppart, Laurence Beriot, Thierry Barbezy, Alain Predour.
Français (1 h 30).

Des bourgeois désœuvrés engagent un *jeune peintre pour faire une toile de la* villa qu'ils occupent l'été en Bretagne.

Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Sélection

L'Adversaire

de Satyajit Ray,
avec Dhritiman Chatterjee, Indira Devi, Debraj Roy, Krishna Bose, Kalyan Chowdhury, Joysree Roy.
Indien, noir et blanc (1 h 50).

Du passage douloureux au monde adulte Ray fait un récit enfiévré, passe de l'expressionnisme stylisé au reportage à vif, puis à la comédie intimiste.

VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Antonia & Jane

de Beeban Kidron,
avec Saskia Reeves, Imelda Staunton, Brenda Bruce, Bill Nighy, Joe Absolom, Allan Corduner.
Britannique (1 h 20).

Antonia et Jane se détestent d'amour tendre et ne cessent de se tirer dans les pattes, c'est très drôle et amer, plein d'autodérision et de lucidité cruelle.

VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

Fiorile

de Paolo et Vittorio Taviani,
avec Claudio Bigagli, Galatea Ranzi, Michael Vartan, Lino Capolicchio, Constanze Engelbrecht, Athina Cenci.
Italien (1 h 58).

Trois récits de lucre et de lâcheté, d'amour fou et malheureux, retracent l'histoire ancestrale d'une famille maudite. Les Taviani sont retournés à leur *Toscane maternelle et y ont retrouvé* tout leur talent de conteurs.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; *Gaumont Parnasse,* 14e (36-68-75-55).

François Truffaut, portraits volés

de Serge Toubiana, Michel Pascal,
avec la participation de Fanny Ardant, Olivier Assayas, Alexandre Astruc, Jean Aurel, Nathalie Baye, Janine Bazin.
Français (1 h 33).

Essai cinématographique sur la mémoire et la vérité fait d'extraits de films, d'entretiens, de commentaires, de photographies, qui place les films de Truffaut sous un éclairage différent.

Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Cinémathèque française salle du Palais de Tokyo, 16e (47-04-24-24).

Jerico

de Luis Alberto Lamata,
avec Cosme Cortazar, Francis Rueda, *Doris Diaz, Alexander Milic, Luis Pardi.*
Vénézuélien (1 h 30).

Rencontre de deux mondes au quinzième siècle, un moine castillan passe chez les Indiens. Ce *Danse avec les loups* vénézuélien, comme on l'a surnommé dans son pays, possède une forme étonnante.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

Le Jeune Werther

de Jacques Doillon,
avec Ismaël Jolé-Ménébhi, Mirabelle Rousseau, Thomas Brémond, Miren Capello, Faye Anastasia, Pierre Mezerette.
Français (1 h 35).

Une enquête menée par des préadolescents pour comprendre pourquoi l'un des leurs s'est suicidé : naturel, intelligence, et juste romantisme.

Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

Le Jour du désespoir

de Manoel de Oliveira,
avec Teresa Madruga, Mario Barroso, Luis Miguel Cintra, Diogo Doria.
Portugais (1 h 15).

Oliveira fait des derniers jours d'un écrivain portugais un film magnifique qui a la brièveté et la puissance de l'évidence.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

La Leçon de piano

de Jane Campion,
avec Holly Hunter, Harvey Keitel, Sam Neill, Anna Paquin, Kerry Walker, Geneviève Lemon.
Australien (2 h).

Un exemple de la grâce lorsqu'elle *touche le cinéma. Un quatuor enflammé* - une femme muette, un amant, un mari, *un piano – récompensé* à Cannes par une Palme d'or justifiée.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (36-68-75-55) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e *(36-65-75-14) ; 14 Juillet* Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Louis, enfant roi

de Roger Planchon,
avec Carmen Maura, Maxime Mansion, *Paolo Graziozi, Jocelyne Quivrin, Hervé* Briaux, Brigitte Catillon.
Français (2 h 40).

Dans les vertigineux tourbillons du pouvoir s'embrassent et s'embrochent les princes de France, des fous de guerre et de puissance forniquent dans les alcôves, rêvent comme des dieux, se battent comme des lions, et meurent *comme des idiots. Au centre de ce vivi*fiant tumulte très éloigné des fresques historiques, Louis apprend, seul, son métier de roi.

Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

Ma saison préférée

d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Marthe Villalonga, Jean-Pierre Bouvier, *Chiara Mastroianni, Carmen Chaplin.*
Français (2 h 05).

Autour de la mort prochaine d'une mère Téchiné soulève une tempête de sentiments maladroits et confus, souffle sur chacun le vent piquant des remords enfouis, des chagrins inavouables.

Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; *Gaumont Marignan-Concorde,* dolby, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; *UGC Opéra, dolby,* 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; *UGC Gobelins, dolby,* 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

Mendiants et Orgueilleux

d'Asma el-Bakri,
avec Salah el-Saadani, Mahmoud el-Guindi, Abdel Aziz Makhyoun, Ahmed *Adam, Hanan Youssef, Lola Mohamed.*
Egyptien (1 h 32).

Révolutionnaires de bistrots, poètes déplumés, vagabonds philosophes, flics désabusés sont croqués dans une mosaïque de scènes truculentes, cruelles ou sensuelles. Un portrait souriant et chatoyant des malheurs du monde.

VO : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Le Milicien amoureux

de Kira Mouratova,
avec Nikolai Chatokhine, Irina Kovalenko, Natalia Ralleva, Dacha Koval.
Franco-ukrainien (1 h 50).

Sous couvert de la rencontre d'un milicien et d'un bébé. Mouratora fait un *film inclassable, sarcastique et tendre.*

VO : Reflet Logos I, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Moi Ivan, toi Abraham

de Yolande Zauberman,
avec Roma Alexandrovitch, Sacha Iakovlev, Vladimir Machkov, Maria Lipkina, Hélène Lapiower, Alexandre Kaliaguine.
Français (1 h 45).

Deux enfants, l'un juif, l'autre pas, se *lancent sur les routes de la Pologne des* année 30, Yolande Zauberman nous emmène au bout du chemin, ressuscite la mémoire blessée, occultée, niée, sans nostalgie stérile. C'est beau et indispensable.

VO : Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-56) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-28-19-68) ; *Le Balzac, 8e (45-61-10-60)* ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Roulez jeunesse !

de Jacques Fansten,
avec *Jean Carmet, Daniel Gélin,* Blanchette Brunoy, Grégoire Colin, Youssef Diawara, Sarah Bertrand.
Français (1 h 56).

Les retraités jouent les vieillards terribles dans une fable allègre et fantaisiste non exempte de gravité.

Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

Le Songe de la lumière

de Victor Erice,
avec Antonio Lopez, Maria Moreno, Enrique Gran, José Carretero, Maria Lopez, Carmen Lopez.
Espagnol (2 h 18).

Un peintre est confronté à l'éphémère et à la pérennité de la nature en peignant l'arbre de son jardin. Un poème fait des matières de la lumière et du temps.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

➡

LA SÉLECTION



« L'Adversaire », de Satyajit Ray.

Un faux mouvement

de Carl Franklin,
avec Bill Paxton, Cynda Williams, Billy Bob Thornton, Michael Beach, Jim Metzler, Earl Billings.
Américain (1 h 46).
Interdit – 12 ans.

Le refus des manipulations habituelles du polar, les stéréotypes dont se jouent les acteurs, sans oublier la magnifique Cynda Williams, font de cette multitude de personnages qui se croisent entre Los Angeles et l'Arkansas une bien belle balade.

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

Les Yeux bleus de Yonta

de Flora Gomes,
avec Maysa Marta, Antonio Simao Mendes, Pedro Dias, Dina Vaz, Mohamed Seidi, Bia Gomes.
Guinée-Bissau-Portugal-France (1 h 40).

Comédie lucide et joyeuse à la fois où Flora Gomes entrelace avec élégance et légèreté les énigmes sentimentales d'une jolie fille de Guinée-Bissau et les doutes et les errements de l'après-indépendance acquise en 1973.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

Reprises

Le Baiser du tueur

de Stanley Kubrick,
avec Frank Silvera, Jamie Smith, Irene Kane, Jerry Jarret.
Américain, 1955, noir et blanc (1 h 37).

Un jeune boxeur sauve du viol une danseuse de cabaret, une lutte pour sauver leur amour s'engage avec des truands. Dès son premier film, Kubrick réussit des scènes d'anthologie.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

To be or not to be

d'Ernst Lubitsch,
avec Carole Lombard, Jack Benny, Robert Stack.
Américain, 1942, noir et blanc (1 h 40).

L'humour et les faux-semblants du théâtre au service de la résistance : un film aussi audacieux que l'opération montée par ses héros.

VO : Le Champo - Espace Jacques Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60).

Ultime Razzia

de Stanley Kubrick,
avec Sterling Hayden, Coleen Gray, Vince Edwards, Jay C. Flippen, Marie Windsor, Ted De Corsia.
Américain, 1956, noir et blanc (1 h 23).

Un hold-up sur un champ de course, brillamment préparé, réussit, mais des éléments imprévus interviennent... Une des œuvre majeures de Stanley Kubrick, *L'ultime Razzia* (*le Massacre* selon le titre original) est un infaillible et diabolique polar dont la scénario a été écrit avec un maître du genre, le pessimiste Jim Thompson.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Festivals

Un film et son remake

La passionnante exposition « Copier/Créer 1793-1993 », montre combien chez les peintres la copie des grandes œuvres de leurs aînés est riche et complexe tant elle se nourrit de dérivations, de souvenirs, voire de dérisions ou de refus. Au cinéma, copier s'appelle faire un remake, et le genre ne se borne pas toukours à la réédition mercantile. Le Louvre présente dans une même séance l'œuvre originale suivie de son remake. Ne pas manquer la version néo-réaliste d'un célèbre roman de James Cain qui, intitulée *Ossesione* par Visconti, précéda l'adaptation américaine de *Le facteur sonne toujours deux fois*, de Tay Garnett (repris ensuite par Refelson), (le 7 juin) ; ni *Pépé le Moko*, de Julien Duvivier suivi de *Toto le Moko*, de la meilleure parodie de Toto concoctée par Ludovico Bragaglia (Le 11 juin à 15 heures) ; surtout pas *M. le maudit*, de Fritz Lang, repris séquence par séquence vingt-cinq ans après par Joseph Losey (le 11 juin à 20).

Un film et son remake. Du 7 au 27 juin. Auditorium du Louvre, Musée du Louvre, 34-36, quai du Louvre. Tél. : 40-20-52-99.

Cinéma arménien

Un témoignage des fractures et de la richesse de la double production cinématographique d'Arménie à travers un panorama de 1924 à nos jours, en quelque 90 films de quarante réalisateurs avec de nombreuses découvertes en marge des deux géants, Paradjanov et Pelectrian. Et aussi par la projection de 40 films de trente réalisateurs issus de la diaspora travaillant aux Etats-Unis (Rouben Mamoulian, Michael Hagopian..., en France (Henri Verneuil, Serge Avedikian, Jacques Kebadian...), au Canada (Atom Egogom), en Allemagne, en Iran...

Du 9 juin au 26 juillet. Salle Garance, Centre Georges-Pompidou, angle de la rue Saint-Merri (4e). Mº Rambuteau. Tél. : 42-78-37-29.

Le grand reportage de Lagny-sur-Marne

Un festival qui rassemble les meilleurs grands reportages internationaux dont une vingtaine seront en compétition, les autres illustreront une journée consacrée aux « peuples du monde », et différents hommages, dont une nuit entièrement dédiée à François Reichenbach.

Jusqu'au 6 juin. Centre Charles-Vanel, 22, Boulevard Gallieni, 77400 Lagny-sur-Marne. Renseignements au 64-30-68-77.

60 films arabes en Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis

Le Festival du cinéma arabe a choisi la formule originale d'éclater du 4 au 12 juin sa compétition (20 films) et ses « regards » (40 films) sur les récentes productions algériennes, marocaines, et libanaises dans pas moins de 10 villes différentes du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis : Arcueil (Cinéma Jean-Vilar. 46-64-18-10) ; Boissy-Saint-Léger (Cinéma Le Forum. 45-69-83-48) ; Choisy-le-Roi (Théâtre Paul-Eluard . 48-90-89-79) ; Créteil (Cinéma La lucarne. 43-77-50-56) ; Fresnes (Salle Louise-Michel. 46-68-71-62) ; Ivry-sur-Seine (Cinéma le Luxy. 46-71-02-64) ; Orly (Cinéma Aragon : 48-92-39-29) ; Vitry-sur-Seine (Théâtre Jean-Vilar : 46-82-84-90) ; Stains (Espace Paul-Eluard : 48-23-08-71) ; Ile-Saint-Denis (Salle Jean-Vilar : 42-43-06-28).

Bureau du Festival du cinéma arabe, 19, rue Mortier (20e). Tél. : 43-64-20-03.

Les Tsiganes à l'Opéra

Après son passage remarqué au festival de Cannes, la grande épopée du peuple rom filmée par Tony Gatlif au long de ses pérégrinations à travers les continents et les musiques, *Latcho Drom*, fait halte pour un soir à l'Opéra Garnier, le temps d'une soirée exceptionnelle, avec présence sonore, en deuxième partie, des interprètes du groupe d'instrumentistes français du film, qui rendront hommage à Django Reinhardt, mort il y a juste 40 ans.

Le 6 juin à 19 h 30 à l'Opéra Garnier. Places : 80 F. Location sur place.

La sélection « Cinéma » a été établie par : Christophe Moutaucieux

Les entrées à Paris

Le week-end de Pentecôte aura fait descendre la flamme cinéphilique sur les Parisiens, qui auront été quelque 630 000 à se rendre dans les salles obscures cette semaines, soit près de 100 000 de plus que la semaine correspondante de l'an dernier (qui était pourtant, elle, semaine d'Ascension).

Parmi les sept nouveaux films, deux tirent l'essentiel des bénéfices de cette conjoncture favorable : *Chute libre*, qui dépasse les 100 000 entrées dans son énorme combinaison de 42 salles, et *Beaucoup de bruit pour rien*, qui séduit 55 000 shakespeariens en herbe devant ses 18 écrans. Et *Moi Ivan, toi Abraham* ne s'en tire pas trop mal, à près de 9 000 dans seulement sept cinémas, même si on espérait mieux pour le beau film de Yolande Zauberman. Déception franche et massive, en revanche, avec *Toxic Affair* : le retour d'Isabelle Adjani attire moins de 40 000 curieux dans ses 36 salles.

Mais le plus beau résultat demeure celui de *la Leçon de piano*, en tête pour la deuxième semaine consécutive avec, à 110 000 dans 28 salles, un score en hausse sur sa sortie grâce au rajout de dix écrans – ce qui reste tout à fait raisonnable. La Palme d'or de Jane Campion dépasse ainsi les 200 000 entrées en quinze jours. Total similaire, mais en presque trois semaines, pour l'autre film de Cannes sorti avec éclat, *Ma saison préférée*, qui subit, lui, une érosion trop rapide avec 45 000 amateurs dans ses 39 salles. Sur la même durée, les deux Américains qui avaient boudé la Croisette, *Proposition indécente* et *Passager 57*, subissent un sort comparable.

La situation demeure imperturbablement « *O-kèèè* » pour *les Visiteurs*, qui passe allègrement les 1 800 000 entrées à Paris... et ce n'est pas fini. Avec près de huit millions de spectateurs en France, le film de Jean-Marie Poiré se classe d'ores et déjà au cinquième rang des plus gros succès depuis 1980, derrière *Trois hommes et un couffin* (10,17 millions : le « score à battre », et qui n'est plus désormais hors d'atteinte), *l'Ours*, *le Grand Bleu* et *E. T.*

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

THEATRE

Spectacles nouveaux

A Life in the Theatre (en anglais)

de David Mamet,
mise en scène
de Judith Burnett,
avec Nicholas Calderbank et David Gasman.

Confrontation de l'expérience et de la jeunesse. Mamet en VO.

Théâtre de Nesle, 8, rue de Nesle, 6e. A partir du 2 juin. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 46-34-61-04. Durée : 1 h 15. De 70 F à 85 F.

Croisements, divagations

d'Eugène Durif,
mise en scène
de Joël Jouanneau,
avec Philippe Cherdel, Paula de Ascensao, Arnaud Dutheil, Romain Lagarde, Véronique Mounib, Sophie Pineau, Patricia pottier et Nadia Xerri.

Des paroles qui se croisent, des élans qui se freinent et s'arrêtent. Un travail sur les impossibles rencontres.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. A partir du 4 juin. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, le dimanche à 17 heures. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 95 F.

L'Enfant criminel

de Jean Genet,
mise en scène
de Florence Meisel-Gendrier,
avec Didier Roussey.

L'amour au-delà du bien et du mal.

Aktéon-Théâtre, 11, rue du Général-Blaise, 11e. A partir du 8 juin. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 43-38-74-62. 70 F et 100 F.

Les Gauchers

d'Yves Pagès,
mise en scène
de François Wastiaux,
avec Barnabé Perrotey, Bruno Pesenti, Agnès Sourdillon, Cécile Thiéblemont et François Wastiaux.

Dans un espace qui pourrait être un terrain de sport entre deux HLM, une cour d'école, la cour d'une prison, des adolescents se racontent. Les comédiens évitent avec panache le reality show. Ils sont théâtralement vrais.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. A partir du 3 juin. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 20 h 30, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 95 F.

Meurtre à l'aube

de Didier Dubeu,
d'après Pierre Meunier,
mise en scène
de Didier Dubeu,
avec Myriam Louazani, Anna Miquel, Odile Simormin, Ebénézer Bossard, Thierry Boy, Michel Le Rudulier et Jean-Luc Muscat.

Anatomie d'un meurtre.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les 4, 5, 7 et 8 juin, 20 h 45 ; le 6, 15 heures (et les 9, 10, 11 et 12). Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 95 F.

On a marché sur la Terre

de François Cervantès,
mise en scène
de l'auteur,
avec Raphaëlle Almosni, Pierre Carrive, François Cervantès, Philippe Foch, Catherine Germain, Jacques Hadjaje, Bernard Malandin, Akosh Szelevenyi et Michèle Véronique.

Troisième volet d'une « trilogie nomade » qui raconte l'errance et la solitude.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Le 6 juin, 17 heures ; les 7 et 8, 21 heures (et les 10, 11, 12, 19 et 26). Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 95 F.

Le Pélican

d'August Strindberg,
mise en scène
d'Alain Milianti,
avec Jean-Paul Bordes, Christiane Cohendy, Agnès Dewitte, Didier Mahieu et Isabelle Sadoyan-Boulse.

Fin du cycle du théâtre scandinave, avec cette histoire en forme de règlement de comptes familial créé ce printemps à la Maison de la culture du Havre.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. A partir du 2 juin. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. De 150 F à 30 F.

Un grand Meaulnes

d'après Alain-Fournier,
mise en scène
de Wladyslaw Znorko,
avec Damien Bouvet, Patrice Goubier, Jean-Pierre Hollebecq, Patrick Le Mauff, Marc Proulx, Paule-Andrée Nirouet, Jacques Pabst, Nicolas Ramon, Nicole Sigal, Irina Vavilova, Philippe Vincenot, Silvi Znorko-Bronsart, Vincent Ribero et Fatima Zarai.

Znorko ne rêve plus de sa Pologne mythique, il se laisse séduire par les rêves d'adolescence. Mais il garde sa même poésie visionnaire.

Théâtre, place Jacques-Brel, 78000 Sartrouville. Les 3 et 4 juin, 21 heures. Tél. : 39-14-23-77. De 50 F à 110 F.

La saison 1993-1994 du Théâtre national de la Colline

GRANDE SALLE

Du 13 octobre au 12 décembre, *Maison d'arrêt*, d'Edward Bond, texte français d'Armando Llamas, mise en scène de Jorge Lavelli (création au Festival d'Avignon)

Du 5 janvier au 20 février, *Nora*, d'Elfriede Jelinek, texte français de Louis-Charles Sirjacq, mise en scène de Claudia Stavisky.

Du 9 mars au 23 avril, *Comment va le monde, môssieu ? Il tourne, môssieu*, de François Billetdoux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel.

Du 11 mai au 3 juillet, *les Journalistes*, de Schnitzler, texte français de Caroline Alexander, mise en scène de Jorge Lavelli.

PETITE SALLE

Du 9 septembre au 24 octobre *les Prodiges*, de Vauthier, mise en scène de Marcel Maréchal.

Du 5 novembre au 31 décembre, *Cachafaz*, de Copi, mise en scène d'Alfredo Arias.

Du 20 janvier au 6 mars, *Oh les beaux jours*, de Beckett, mise en scène de Pierre Chabert, avec Denise Gence (reprise).

Du 21 avril au 12 juin, *Gustave n'est pas moderne*, d'Armando Llamas, mise en scène de Philippe Adrien.

Dans la petite salle, des représentations supplémentaires sont données les mercredis à 12 h 30 au tarif de 100 F et 60 F pour les moins de 25 ans.

★ Abonnements à 5 spectacles : 400 F, 350 F à partir de 10 souscriptions, 275 F pour les moins de 25 ans. 4 spectacles : 340 F, 300 F et 220 F. 3 spectacles : 255 F, 225 F, 165 F. Carte Colline (55 % de réduction, libre choix des dates, priorité de réservation, tarif préférentiel pour les personnes accompagnant, informations) : 530 F, 500 F, 440 F. Théâtre de la Colline, service abonnements, 15, rue Malte-Brun, 75020 Paris. Renseignements : 43-66-43-60.

Paris

Le Banc

d'Hervé Lebeau,
mise en scène
de Tara Depré,
avec Marthe-Hélène Raulin et Hervé Lebeau.

La jeunesse et le charme des amoureux du banc public continuent de séduire.

Lucernaire Forum Centre national d'art et d'essai, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, 6e. Du mardi au samedi à 20 heures. Tél. : 45-44-57-34. De 98 F à 140 F.

Eva Peron

de Copi,
mise en scène
de Laurent Pelly,
avec Charlotte Clamens, Rémi Gibier, Yveline Hamon, Claude Lévêque et Monique Mélinand.

Evita et son cancer, plus son Peron et son infirmière. Du Copi déchaîné.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 47-27-81-15. De 70 F à 140 F.

La Fausse Suivante ou le Fourbe puni

de Marivaux,
mise en scène
de Jacques Lassalle,
avec Geneviève Casile, Alain Pralon, Gérard Giroudon, Muriel Mayette, Jean-François Rémi et Jean-Baptiste Malartre.

La Comédie-Française reprend le portrait cruel et sarcastique d'une famille en plein chaos sauvée par la servante généreuse. Un grand spectacle magnifiquement interprété.

Comédie-Française Salle Richelieu, place Colette, 1er. Les 4 et 7 juin, 20 h 30 (et les 10, 13, 16, 19, 23 et 28). Tél. : 40-15-00-15. De 180 F à 45 F.

La Lettre

de Jean-Luc Jeener,
mise en scène
de l'auteur,
avec Jean Davy et Geneviève Brunet ou Odile Mallet.

En attendant la lettre d'un condamné à mort. Le spectacle se donne également le lundi 7 au Théâtre André-Malraux de Rueil-Malmaison. (47-32-24-42).

Crypte Sainte-Agnès (église Saint-Eustache), 1, rue Montmartre, 1er. Les mardis et samedis à 18 h 30, du mercredi au vendredi à 21 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-00-19-31. 100 F et 135 F.

La Mégère apprivoisée

de William Shakespeare,
mise en scène
de Jérôme Savary,
avec Jacques Weber, Christine Boisson, Marc Dudicourt, Fred Personne, Pablo Amaro, Eugène Berthier, Marco Bisson, François Boryssa, André Chaumeau, Katy Grandi, Jacques Herlin, Philippe Khorsand, Sandrine Kiberlain, Marcel Labbeye, Samuel Le Bihan, Patrick Lizana, Francisco Orozco et Vincent Schmitt.

Shakespeare, Savary, Weber et Boisson plébiscités par le public prolongent leurs crêpages de chignon jusqu'au 4 juillet.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. De 70 F à 140 F.

Mein Kampf (farce)

de George Tabori,
mise en scène
de Jorge Lavelli,
avec Maria Casarès, Jean-Paul Dermont, Roger Jendly, Emmanuelle Lepoutre, Dominique Pinon, Michel Robin, Stéphane Aledren, Pierre Casadei, Antoine Fontaine, Christian Fournier, Carlos Kloster, Francis Mage, Bertrand Noël et Didier Roset.

Histoire de deux juifs qui prennent Hitler sous leur protection. Une histoire à deux morales. La première, c'est « aime ton ennemi comme toi-même », et la seconde : quand tout espoir est mort, reste le rire. Et on rit, beaucoup.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 90 F à 140 F.

Mortadela

d'Alfedo Arias,
mise en scène
de l'auteur,
avec Haydee Alba, Didier Guedj, Marilu Marini, Adriana Pequeroles, Pilar Rebollar, Alma Rosa, Jacinta, Martine Lepage, Oscar Sisto, Frédérico et Andréa.

De Montparnasse à Buenos-Aires et retour : le voyage enchanté.

Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au vendredi à 21 heures, le samedi à 18 heures et 21 h 15. Tél. : 43-22-77-74. De 200 F à 90 F.

Le Silence ; Elle est là

de Nathalie Sarraute,
mise en scène
de Jacques Lassalle,
avec Françoise Seigner, Bérengère Dautun, Gérard Giroudon, Martine Chevallier, Sylvia Bergé, Jean-Baptiste Malartre, Olivier Dautrey, François Beaulieu, Christine Fersen, Roland Bertin et Jean Dautremay.

Le Vieux-Colombier convient à Nathalie Sarraute. Trois représentations supplémentaires sont annoncées.

Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. Du mardi au jeudi à 20 h 30, le vendredi à 18 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-22-79-22. De 65 F à 130 F.

Sentimental bourreau

d'après Susan Meiselas,
avec Mathieu Bauer, Julien Bureau, Sylvain Cartigny, Judith Depaule, Léandre Garcia La Molla, Laurence Hartenstein, Judith Henry, Joachim Latarjet, Manu Marthon et Martin Selze.

Un groupe de jeunes comédiens-musiciens qui apportent au théâtre un regard neuf, pétillant, aigu. Ils jouent trois spectacles en alternance. A découvrir et connaître.

Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e, en alternance jusqu'au 28 juin. Tél. : 42-55-74-40. De 60 F à 95 F.

Régions

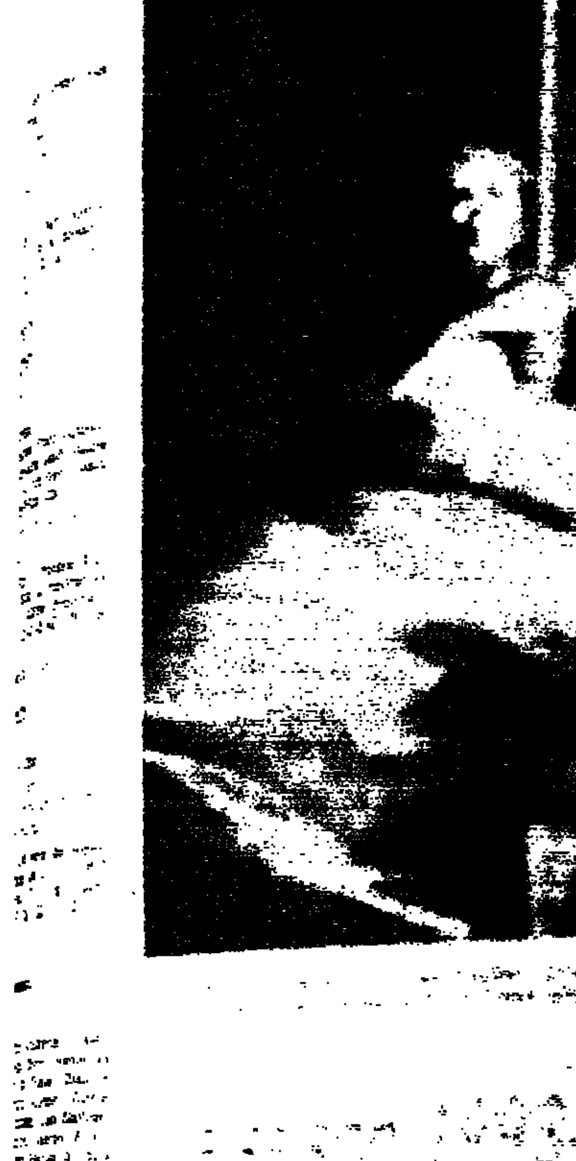
La Cerisaie

d'Anton Tchekhov,
mise en scène
de Marcel Maréchal,
avec Marina Vlady, Marcel Maréchal, Maria Adam, Angelo Bardi, Fabienne Perineau, Mathias Maréchal, Jacques Boudet, Hubert Gignoux.

Rires et larmes pour une enfance défunte.

La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13000





LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

saison 1993-1994
Théâtre national la Colline

➡

Marseille. Le 2 juin, 19 heures ; les 4, 5 et 8, 20 h 30 ; le 5, 14 h 30 ; le 6, 17 heures (et les 9, 10, 11, 12, 13 et 15). Tél. : 91-54-70-54. 80 F et 125 F.

L'Intervention

de Victor Hugo,
mise en scène
d'Hélène Vincent
et Yves Prunier,
avec Anne Dupuis, Marion Grimault, Yves Prunier et Alain Rimoux.

Misère et grands sentiments. Lyrisme et ironie. Hélène Vincent retrouve Hugo, comme au temps du Lycée Louis-le-Grand.

Nouveau Théâtre, 12, place Imbach, 49000 Angers. Du lundi au samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 h 30. Tél. : 41-87-80-80. 70 F et 95 F.

La Noce chez les petits-bourgeois

de Bertolt Brecht,
mise en scène
de Christian Schiaretti,
avec Eric Bergeonneau, Arnaud Décarsin, Didier Galas, Jean-Michel Guérin, Hélène Halbin, Cécile Pillet, Chloé Réjon, Gisèle Torterolo et Jean-Philippe Vidal.

Une pochade brechtienne particulièrement méchante.

Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine, 51000 Reims. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 26-40-45-45. 70 F et 110 F.
Dernière représentation le 6 juin.

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène *de l'auteur.*

Bartabas retrouve la piste de son théâtre, avec ses chevaux, ses cavaliers, ses musiciens, ses images magiques.

Sous chapiteau, Zone verte des Argoulets, 31000 Toulouse. Les 2, 4, 5, 7 et 8 *juin, 21 h 30 (et les 9, 11, 12 et 13 juin).* Tél. : 61-25-66-87. De 160 F à 120 F.

Le Roi Lear

de William Shakespeare,
mise en scène
de Chantal Morel,
avec Denis Bernet-Rollande, Valère Bertrand, Monique Brun, Véronique Dehuron, Roland de Pauw, Maurice Deschamps, Bernard Guigon, Marcel Houde, *Dominique Laidet, Juan Martinez,* Christian Mazzuchini, Gérard Morel, *Frédéric Polier, Rémi Rauzier et Claire* Truche.

Le déclin d'un monde, d'un royaume, d'une vie. Un personnage mythique, un hyper-acteur.

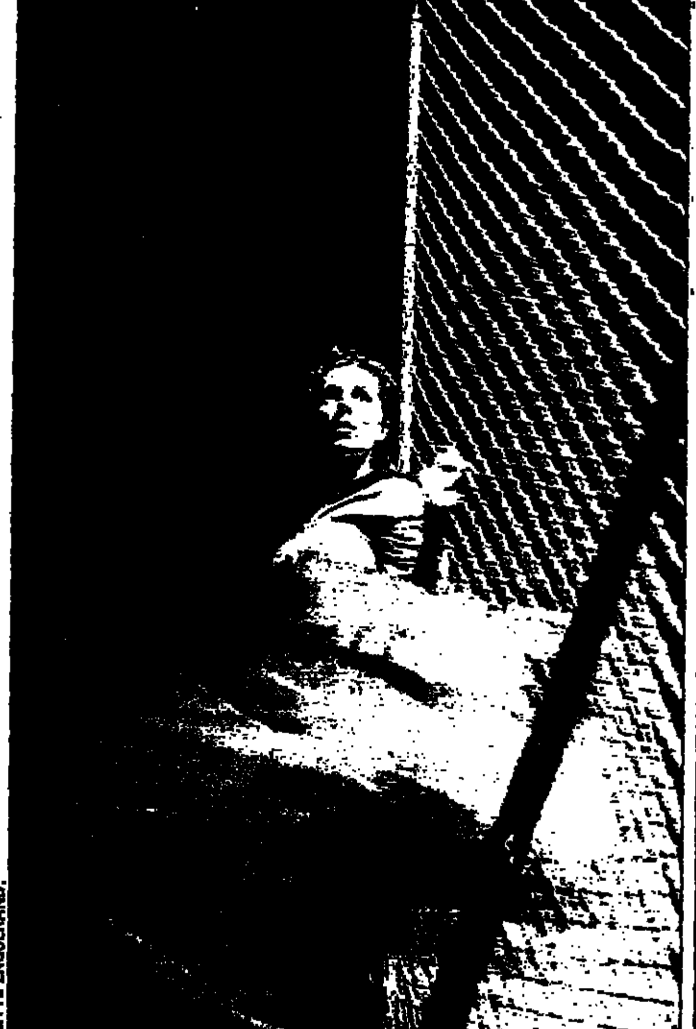
Théâtre Garonne, 1, av. du Château, 31000 Toulouse. Les 3, 4, 5 et 8 juin, 21 heures (et les 9, 10, 11, 12, 15 et 16). Tél. : 61-42-33-99. De 100 F à 75 F.

Ubu roi

d'Alfred Jarry,
mise en scène
d'Hervé Lelardoux,
avec François Clavier, Mireille Mossé, Jean-Yves Gourvez, Dominique Prié, *Chantal Gresset, Michel Hermouet et* Hervé Lelardoux.

Il y a le Père Ubu, géant obscène et bêtement méchant. Il y a la Mère Ubu, mini-pimbêche irresponsable. Il y a le fils du roi qui concocte sa vengeance. Il y a le Capitaine avantageux et cocu, les palotins en petits marins. Il y a l'intelligente beauté d'images nostalgiques.

Le Grand Huit-Théâtre national de Bretagne, 1, rue Helier, 35000 Rennes. Le 2 juin, 19 heures ; les 3, 4, 5 et 8, 20 h 30 *(et les 9, 10 et 11).* Tél. : 99-30-88-88. De 100 F à 50 F.


BRIGITTE ENGUERAND.

« Les Gauchers », d'Yves Pagès, avec Chantal Lavallée, *au Théâtre de la Cité internationale à Paris.*

DANSE

Etoiles de l'Opéra de Paris Gala au profit de AIDES

La brillantissime constellation « Garnier » se mobilise tout entière contre le sida. Au menu, des pas de deux classiques, mais aussi Béjart, Forsythe, Twyla Tharp et le sublime *In the Night* de Robbins.

Opéra de Paris Garnier, le 13 juin, 20 *heures. Tél. : 47-42-53-71. De 100 F à* 1 200 F.

Ballet de l'Opéra de Paris

Giselle (s)

En alternance, la *Giselle* romantique originale (*toutes les étoiles ou presque l'interpréteront successivement*) et la formidable relecture moderne qu'en a faite Mats Ek (*elle sera dansée par* Marie-Claude Pietragalla, Nicolas Le Riche et José Martinez).

Opéra de Paris-Garnier, version romantique les 2, 4, 7, 9, 11, 14 et 16 juin, version Mats Ek les 1er, 3, 5, 8, 10, 12, 15 et 17, 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 360 F.

Karole Armitage

Hucksters of the Soul

Des rappeurs de Paris, de sa banlieue et *du Bronx se mêlent aux danseurs de* Karole Armitage pour nous raconter ces « trafiquants d'âmes » (les financiers de *New-York). Sur une musique originale* de David Shea, et avec un film de Randolph S. Briggs. *(Lire l'article de Dominique Frétard page 38.)*

Maison de la culture de Bobigny, du 3 au *16 juin, 20 h 30, le 6 à 15 h 30. Tél. :* 48-31-11-45. 130 F.

Compagnie Maguy Marin

May be

Dans le cadre d'une « quinzaine Beckett », le best-seller de Maguy Marin, inspiré par *En attendant Godot* et *Fin de partie.*

Centre Pompidou, du 9 au 12, 20 h 30. Tél. : 44-78-13-15. 90 F.

Danse contemporaine allemande

Requiem !! (1)
Femmes, hommes, couples (2)

Deux chorégraphies de Birgit Scherzer, qui dirige depuis 1991 le ballet du *Saarlandisches Staatstheater* de Sarrebrück. Des « tableaux-souvenirs » de Mozart, et une pièce en trois volets sur nos *comportements amoureux.*

Centre Pompidou (1) les 2 et 3 juin, 20 h 30, (2) le 5 à 20 h 30, le 6 à 16 heures. Tél. : 44-78-13-15. 90 F.

Indonésie

Sumatra, Java, les Célèbes, Bali et Bornéo nous envoient leurs plus beaux spectacles : « Cérémonie de la mort parfaite », musique et danse des sultanats Gowa, drames dansés Gambuh et Calonarong, danses de cour, rites et danses des Dayaks...

Théâtre du Rond-Point, du 4 au 14 juin, *20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. :* 44-85-98-00. 110 F et 140 F.

Danse contemporaine

Worksweek 19

De B comme Bayer (Yvon) à W comme Wood (Edwige), quinze jeunes chorégraphes à découvrir. Et vingt-trois interprètes, danseurs, comédiens, musiciens, et un clown.

Studio Le Regard du Cygne, du 8 au 20 juin, 20 h 30, (le 16 et le 17 également à 15 heures, le 18 à 15 heures et 18 h 30. Tél. : 43-58-55-93. 70 F et 50 F.

Piollet, Guizerix, Paré

Eventail III

Trois danseurs hors série sortis de l'Opéra de Paris interprètent Balanchine, Carlson, Cunningham, Degroat, Lancelot, et même Jules Perrot avec *Giselle...*

Brétigny-sur-Orge, Espace Jules-Verne, *le 5 juin, 21 heures. Tél. : 60-84-40-72.* 80 F et 60 F.

Nancy

Ballet national de Nancy et de Lorraine

L'Ombre

Expert en romantisme, Pierre Lacotte a réssuscité ce ballet de Philippe Taglioni, créé par sa fille Marie à Saint-Pétersbourg, en 1839. Le triomphe de *la Sylphide* les faisait encore rêver... Etoile invitée à Nancy : Noëlla Pontois.

Opéra de Nancy, *du 3 au 8 juin, 20 h 30, le 6 à 14 h 30. Tél. : 83-36-72-20.* De 65 F à 160 F.

Mazingarbe

Rencontres chorégraphiques

La Compagnie Richard Mouradian avec *Carnaval des pendus ou le paradis des mineurs,* la Compagnie Monique Duquesne avec *Passepied !,* le groupe Ecarlate avec *T'en veux ?*

Salle Henri-Darras, le 5 juin, 20 h 30. *Tél. : 21-29-16-05. 60 F.*

La sélection « Théâtre » a été établie par :
Colette Godard
« Danse » :
Sylvie de Nussac

La saison 1993-1994 de l'Odéon-Théâtre de l'Europe

La saison 1993-1994 s'ouvre avec *le Festival d'Automne dans la* grande salle :

Orlando d'après Virginia Woolf, avec Isabelle Huppert, mise en scène de Bob Wilson, du 21 septembre au 24 octobre, du mardi au samedi, *dimanche 15 heures. Le Baruffe Chiozotte* de Goldoni (en italien) par Giorgio Strehler avec le Piccolo Teatro de Milan, du 5 au *14 novembre, du mardi au samedi* à 20 h 30, dimanche 15 heures. Le 13 novembre, 15 heures et 20 h 30. Du 23 au 28 novembre, du *mardi au samedi à 20 h 30,* dimanche 15 heures *Une des dernières soirées de carnaval* de Goldoni (en catalan surtitré en français) par Lluis Pasqual.

A partir du mois de janvier 1994, le Théâtre de l'Europe organise une saison russe : *les Estivants* de Gorki *par Lluis Pasqual, du 6 janvier au 27 février du mardi au samedi à* 20 h 30, dimanche 15heures. *La Cerisaie* de Tchekhov par Lev Dodine et le Maly de Saint-Pétersbourg, *du 8 au 13 mars à 20 h 30.* A 15 h 30 et 20 h 30 le 12 mars, à 15 heures le 13. *Roberto Zucco* de Koltès par Lluis Pasqual avec le Maly, du 24 au 30 mars à 20 h 30. *A 15 heures et 20 h 30 le 26,* à 15 heures le 27. *Les Étoiles dans le ciel matinal* d'Alexandre Galine par Lev Dodine le 1er et 2 avril à 20 h 30 le 2 et 3 à 15heures. *Frères et sœurs d'Abramov par Lev Dodine,* le 7 avril première partie, le 8 seconde partie, à 19 heures. Les 9 et 10 intégrale à 15 heures. *Baraque de foire,* d'Alexandre Blok, par *Ivan Popovski, du mardi au samedi* à 20 h 30, le 7 mai à 15 heures et *20 h 30, le 8 à 15 heures.* Les spectacles en russe sont surtitrés en français. En septembre 1994, *le Phenix* de Marina Tsvetaeva, par Lluis Pasqual avec Marcello Mastroianni.

PETITE SALLE : du 12 octobre au 14 novembre 1993, *les Lettres de la religieuse portugaise* par Hervé Dubourjal, à 18 h 30, du mardi au *dimanche et de janvier à juin 1994,* un « théâtre feuilleton » coordonné et mis en scène par Sophie Loucachevsky.

D'autre part, le Théâtre de l'Europe accueille, du 9 au 18 juillet *1993, Il Campiello de* Goldoni, par Giorgio Strehler, et se transforme en cinéma pour *Doktor Mabuse* de Fritz Lang, accompagné par l'Ensemble Intercontemporain. Le 28 octobre 1993 première partie, le *29 seconde partie, à 20 h 30. Le 30 l'intégrale à 17 heures et 20 h 30.*

Abonnement individuel : pour 4 *spectacles (à l'exception du Baruffe Chiozotte)* 320 F et 480 F avec possibilité d'extension à 70 F et 100 F la place. Abonnement jeune pour 3 spectacles (à l'exception du *Baruffe Chiozotte et du Phénix) :* 180 F, plus possibilité d'extension à 60 F la place. Carte Odéon, 10 spectacles de la grande salle, plus le Petit *Odéon : 880* F. Abonnements collectivités : 3 spectacles (à l'exception de *Baruffe Chiozotte)* 210 F et 300 F. Carte collectivités : 580 F. Abonnement Petit Odéon : 200 F.

★ Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris (6e). Tél. : 44-41-36-39.

MUSIQUE

Classique

Mercredi 2 juin

Brahms

Concerto pour violon et orchestre
Symphonie n° 4

Anne-Sophie Mutter (violon).
Orchestre de Paris,
Semyon Bychkov (direction).

Grandes manœuvres brahmsiennes à l'Orchestre de Paris. On se souvient d'avoir entendu Mutter, voici très longtemps, dans le *Concerto pour violon.* C'était la beauté du son, la grâce du phrasé, *la précision rythmique d'un* finale exceptionnellement décontracté. Depuis, Mutter a fait beaucoup de progrès.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 60 F à 230 F.
Et le 4 juin à 20 h 30 : « Concerto pour

➡

LA SÉLECTION

➡

violon, violoncelle et orchestre » et « Symphonie n° 1 » de Brahms avec Anne-Sophie Mutter (violon), Wendy Warner (violoncelle) ; le 8 juin à 20 h 30 : « Concerto pour piano et orchestre n° 1 » et « Symphonie n° 3 » de Brahms, avec André Watts (piano).

Jeudi 3 juin

Schnittke

Concerto pour alto et orchestre

Tchaïkovski

Symphonie n° 6 « Pathétique »
Youri Bashmet (alto),
Orchestre national de France,
Charles Dutoit (direction).

« Schnittke est, avec Bartok, le musicien qui a le mieux compris l'alto », déclare Yuri Bashmet dans le dernier numéro du *Monde de la musique*. Le compositeur russe a dédié ce concerto à son compatriote, qui lui fait faire le tour du monde. Il le transporte dès le lendemain jusqu'à l'Espace Lumière d'Epinay-sur-Seine pour le concert inaugural du Festival de Saint-Denis. L'œuvre vient d'être enregistrée par Kim Kashkashian pour ECM.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 50 F à 175 F. Et le 4 juin à 20 h 30 à l'Espace Lumière d'Epinay-sur-Seine.

Ravel

Quatuor à cordes
Poèmes de Stéphane Mallarmé

Debussy

Poèmes de Stéphane Mallarmé

Respighi

Il Tramonto
Françoise Pollet (soprano),
Clara Novakova,
Bernard Chapron (flûte),
Richard Vieille,
Jean-Claude Brion (clarinette),
Claude Lavoix (piano),
Quatuor Arcana.

Françoise Pollet prépare son entrée dans *les Troyens au* Met, où on la présente comme l'ambassadrice du chant français. La voici donc dans sa spécialité car rien n'est plus français que ces œuvres pour voix et formation de chambre. De *Il Tramonto* de Respighi, on ne sait rien.

Opéra-Comique. Salle Favart, 20 heures. Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 190 F.

Vendredi 4 juin

Mendelssohn

Symphonie n° 3 « Ecossaise »

Berlioz

Nuits d'été
Sylvie Brunet (soprano),
Orchestre des Champs-Elysées,
Philippe Herreweghe (direction).

L'*Ecossaise*, c'est l'une des symphonies de Mendelssohn les plus virtuoses et les plus périlleuses : preuve par neuf pour un jeune ensemble comme celui des Champs-Elysées. Sylvie Brunet remplace Brigitte Balleys, chanteuse londonienne, dans *les Nuits d'été*. Berlioz n'est plus la spécialité exclusive des Anglais.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

Samedi 5 juin

Brahms

Trio pour piano, violon et violoncelle op. 8

Reverdy

Trio pour piano, violon et violoncelle, création

Messiaen

Quatuor pour la fin du temps
Trio Wanderer,
Romain Guyot (clarinette).

Ce week-end, le Trio Wanderer (équipe française gagnante dans sa catégorie) invite le violoncelliste Janos Starker à donner des masters classes (les 4 et 5 juin, entre 10 et 17 h 30). Puis ils se joindront au maître de Bloomington et à d'autres compères pour un programme Bach, Villa-Lobos, Cassado, Baker (dimanche 6, église Notre-Dame, 20 h 45. Entre-temps, ils se seront retrouvés à trois pour faire jaillir du néant *En terre inconnue*, trio pour piano, violon et violoncelle de Michèle Reverdy. Cette création mondiale marque le quatrième week-end du Festival d'Auvers-sur-Oise. Il y en aura d'autres, dont un « piano sans frontières » avec Luisada et Solal (18 et 19 juin).

Auvers-sur-Oise. Eglise Notre-Dame, 20 h 45. Tél. : 30-36-77-77.

Dimanche 6 juin

Haydn

Trio pour deux flûtes et violoncelle « de Londres »

Stamitz

Trio pour deux flûtes et violoncelle

Mozart

Quatuor pour flûte et cordes KV 285
Duo pour deux flûtes en mi mineur

Beethoven

Sérénade pour flûte, violon et alto op. 25
Jean-Pierre Rampal,
Shigenori Kudo (flûte),
Trio à cordes de Zurich.

Il est bien inutile de recommander Rampal. Sa flûte en or est l'instrument le plus célèbre du monde. mais comment le laisser passer chez Janine Rose sans le saluer ?

Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Lundi 7 juin

Beethoven

Sonates pour piano op. 26, 27 n° 1, 27 n° 2, 54 et 53
Alfred Brendel (piano).

On a souvent présenté Brendel comme l'héritier spirituel de Fischer dans Beethoven. Faut-il rappeler que l'Autrichien est surtout un spécimen d'« honnête homme », instruit de tout, jouant tout, de Liszt à Schoenberg ? Une belle âme qu'il est toujours émouvant de retrouver sur scène.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 110 F à 360 F.

Tchaïkovski

Ouverture 1812
Capriccio italien
Marche slave
Danses du Lac des cygnes
La Belle au Bois dormant
Katia et Marielle Labèque (piano).

Les soeurs Labèque dans Tchaïkovski ! C'est un anniversaire. c'est une rentrée qui se fête.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

Rossini

Il Signor Bruschino
Olivier Heyte (Gaudenzio),
Valérie Hornez (Sofia),
Jacques Perroni (Bruschino père),
Olivier Grand (Bruschino fils),
Nikola Todorovitch (Florville),
Danseurs du Memory Movement Theatre,
Orchestre national d'Ile-de-France,
Christine Tureller (direction),
Adriano Sinivia (mise en scène).

La distribution est composée de jeunes chanteurs, issus pour certains de l'école de chant de l'Opéra de Paris. La mise en scène détourne l'image traditionnelle de Rossini, car le décor est noir et les personnages évoluent dans une lanterne magique. Ce petit bijou est une production de l'ARCAL.

Opéra-Bastille, 20 heures. Tél. : 44-73-13-00. 120 F.

Mardi 8 juin

Hus

Orfeo
Nancy Bergman (Lisa),
Huub Claessens (Boy),
Svetlana Sidorova (Mona),
Tom Jensen (l'oracle),
Ensemble vocal Herman Engels,
Orchestre Champ d'action,
Alain Franco (direction),
Jan Lauwers (mise en scène),
Grace Ellen Barkey (chorégraphie).

Et un *Orphée* de plus à la disposition des chanteurs ! Celui-ci est signé par un compositeur belge dont on ne sait rien, sinon que sa musique sonnerait plutôt néoclassique et bien chantante. Le Théâtre de la Ville accueille rarement de l'opéra. Mais très souvent les postmodernes. Hus est-il postmoderne ?

Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. De 85 F à 130 F.

Haydn

Sonate pour clavier n° 59

Schubert

Moments musicaux

Schumann

Davidsbundlertaenze
Catherine Collard (piano).

Comme Schubert, à qui elle consacre le cœur de son récital, Catherine Collard a ses « moments ». Ses moments d'exaltation, presque d'énervement. C'est ce qui fait la vie de son jeu, c'est ce qui le rend toujours intéressant, vrai. Nous ne sommes pas les seuls à le penser : RCA vient de lui commander une intégrale des *Préludes* de Debussy. La consécration.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

AZZURO MATTO PHOTOS

A l'Opéra-Comique pour trois jours seulement (les 4, 5 à 20 heures, le 6 à 17 heures) la reprise des « Amours de Monsieur Vieux-Bois », musique de Gérard Pesson, chorégraphie de Dominique Boivin, avec la voix de Caroline Gautier.

Régions

Fontevraud

Beethoven

Sonate pour piano op. 81 « les Adieux »

Debussy

Estampes

Schubert

Lieder, transcription de Liszt
Wanderer Fantasie

Bartok

Suite en plein air
Georges Pludermacher (piano).

Tout un week-end bâti autour de l'errance à l'abbaye de Fontevraud. Et, pour commencer, la *Wanderer fantasie* sous les doigts d'un pianiste à qui il arrive d'être « voyant » comme Rimbaud, l'homme aux semelles de vent.

Le 5. Abbaye royale, 17 heures. Tél. : 41-51-73-52. 100 F.

Jazz

Sophia Domancich

Succédant à Antoine Hervé, qui aura ouvert le 1er juin, la semaine pianistique des Instants chavirés, Sophia Domancich développe un jeu très personnel, insaisissable à l'image du petit singe bondissant, héros de son récent CD (*Rêve de singe*, Gimini Music). Lui succéderont (jusqu'au 5 juin) d'autres idées uniques du clavier interprétées par François Tusques, Patricio Villaroel, Eric Watson et le jeune Stéphane Oliva.

Le 2. Montreuil. Instants chavirés. 21 heures. Tél. : 42-87-25-91.

Freddie Hubbard
Javon Jackson
Ronnie Mathews

Une leçon de trompette permanente depuis les années 60 passée par le *Free Jazz* d'Ornette Coleman, les Jazz Messengers d'Art Blakey ou le VSOP (Hancock, Shorter, Carter, Williams) pour ne citer qu'une infime partie des jazzmen épatés par Freddie Hubbard. En quintette bop, Hubbard époustouflera encore une fois.

Le 4. New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Gérard Marais
Aldo Romano
Emmanuel Bex

Dans un nouveau club, à quelques pas des oreilles du Mickey d'Euro Disney, un trio inédit réunit l'organiste Emmanuel Bex, le guitariste Gérard Marais et le batteur Aldo Romano. Individuellement trois instrumentistes haut de gamme ; ensemble, on peut s'attendre à de belles surprises.

Le 7. Chessy. Manhattan Jazz Club, 21 heures. Tél. : 60-45-75-16.

Collectif Zhivaro
Louis Sclavis

Fondé en 1987, Zhivaro (Barthélémy, Marais, Kassap, Levallet, Texier, Mahieux) a régulièrement convié des amis musiciens à réagir à toutes les propositions imaginables. Après le Dunois ou les Instants chavirés, le New Morning reçoit les mardis Zhivaro depuis octobre 1992. Cette fois, le clarinettiste Louis Sclavis y sera le bienvenu.

Le 8. New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Rock

Les Nonnes Troppo

Les Nonnes Troppo avaient disparu depuis plus de quatre ans. Certains ont affirmé que ces religieuses chantantes avaient changé de sexe pour devenir voyageurs représentants placiers. Ce n'est pas vrai, puisque les Nonnes affichent leur inaltérable bonne humeur au Sentier des Halles.

Du 2 au 5. Sentier des Halles, 22 heures. Tél. : 42-36-37-27.

Jacques Dutronc

L'homme aux cactus revient dans ses murs après avoir promené son spectacle impeccable, réglé au millimètre et à la croche pointée, à travers la France. Une suggestion, si l'on peut se permettre : et si Dutronc se fendait de quelques nouveaux titres pour ce retour parisien ?

Du 2 au 5. Casino de Paris, 20 h 30. Tél. : 49-95-99-99. De 140 F à 230 F.

James Taylor Quartet

Parfois, le temps qui passe administre sa justice. Le James Taylor Quartet a fait revivre, au milieu des années 80, une certaine idée de la rencontre entre jazz et musique pour danser. Aujourd'hui, la vague *acid jazz* offre l'hospitalité à sa musique, qui n'a rien perdu de son charme puissant.

Le 5. Pigall's, 21 heures.

Living Colour
Fishbone
Rage Against the Machine

Une association de groupes très bruyants, mais aussi très brillants. Living Colour et Fishbone sont cousins, Rage Against the Machine est l'un des exemples les plus prometteurs du glissement progressif du rock américain vers l'extrémisme. Ames et tympans sensibles, s'abstenir.

Le 7. Zénith, 20 heures. Tél. : 42-08-60-00. 145 F.

Jean-Louis Aubert

Eternel retour de l'éternel grand-frère du rock français, avec sa naïveté inusable et son amour des classiques.

Le 8. Olympia, 20 heures. Tél. : 47-42-25-49.

Bobby Brown

Monsieur Whitney Houston n'est pas seulement le prince consort de la variété noire. C'est aussi l'un des créateurs de la nouvelle musique des ghettos, nourrie de culture hip-hop. Après avoir annulé plusieurs fois sa venue parisienne, le voici enfin.

Le 8. Zénith, 20 heures. Tél. : 42-08-60-00. 180 F.

Tournées

P. J. Harvey
Première partie :
Gallon Drunk

Une affiche de rêve. D'abord les Londoniens anarchiques (et même un peu anarchistes) de Gallon Drunk, pour échauffer les esprits. Puis Polly Jean et son rock écrasant d'émotion froide, son intelligence et sa beauté.

Le 4 juin, Nantes, l'Olympic. Le 5, Bordeaux, le Krakatoa. Le 7, Montpellier, le Rockstore Odéon. Le 8, Lyon, le Transbordeur. Le 9, au Casino de Paris.

Little Bob

Match à domicile pour l'homme du Havre, le gardien de la flamme rock.

Le 3 juin, Le Havre, le Volcan. Le 4, Joué-les-Tours, MJC. Le 5, Beauvais, la Maladrerie Saint-Lazare.

Burning Spear

Pilier du reggae, homme de scène par excellence, Burning Spear n'arrêtera jamais de lui-même. Et ce n'est pas son public de fidèles qui le lui demandera.

Le 3 juin, Nice, le Balzac. Le 4, Marseille, Théâtre du Moulin. Le 5, Lyon, la Bourse du travail. Le 7, Annecy, MJC Saint-Agnan. Le 8, Grenoble, le Magique. Le 9, Metz, l'Europa. Le 10, Strasbourg, Parc des expositions.

INXS

Avant d'y être tout à fait forcés par la courbe descendante de leurs ventes de disques, les Rolling Stone australiens ont décidé de revenir aux petites salles. C'est sans doute là que leur rock simple et accrocheur s'épanouira le mieux.

Le 5 juin, Lyon, le Transbordeur. Le 6, Nice, Théâtre de Verdure. Le 9, Aix, Salle du Bois de l'Aune.

Cowboy Mouth

Originaire de la Nouvelle-Orléans, emmené par un batteur qui ressemble un peu au Lenny de *Des souris et des hommes*, ce groupe a fait une forte impression lors de son passage au dernières Transmusicales de Rennes. Pas tant à cause de son rock très classique que de sa débauche d'énergie.

Le 4 juin, Rennes, au Pharaon (Rennes Musique). Le 5, Brest, les Halles de Kerinou. Le 8, La Roche-sur-Yon, show acoustique au magasin Indee's. Le 9, Nantes, show acoustique au magasin Tacoma.

Chanson

TSF

Le groupe vocal, qui pratique aussi les arts instrumentaux (contrebasse, guitare, cornet ou autres), manie l'humour avec une belle innocence. Mimiques parfaites, jeux de scène en finesse, belles voix, répertoire à compléter.

Le 5. Olympia, 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. De 140 F à 160 F.

Michel Rouyre

Michel Rouyre vient d'achever un album énergique, mais assez peu convaincant (chez Polydor). Le personnage est pourtant intéressant, la voix prometteuse. La scène lui offre l'occasion d'un rachat avant ultime lancement.

Le 8. Passage du Nord-Ouest, 22 h 30. Tél. : 47-70-81-47. 100 F.

Tournées

Les Innocents

Ils ont relevé le défi de passer en première partie de Dutronc devant six mille spectateurs à Bourges. Ils ont donné des concerts intimistes à Paris au Passage du Nord-Ouest. Leur public grandit, certaines de leurs chansons sont belles. Un groupe qui a de l'avenir.

Le 4 juin, Grignon (Yvelines), dans le cadre de la fête de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie. Le 5, Montpellier, Podium Pollen au Parc de la Bessiles. Le 8, au théâtre de Sartrouville.

Louis Chedid

Chedid prend la route, après un album bien tourné, riche en idées et en dénouements. Résolument antifasciste.

Le 4 juin, Valenciennes, salle Saint-Nicolas.

Festivals

Les Ateliers Chanson de Paris

Six jours pour fêter les dix ans d'existence de l'école parisienne. Au P'tit Bonheur (le 2), Juliette (le 3), Eric Lareine (le 4), Jacques Haurogné (le 5) et les Caramels Fous (le 6) : ils ont tous du caractère.

Du 1er au 6 juin, aux Amandiers de Paris, 110, rue des Amandiers, 75020 Paris. Tél. : 43-66-42-17.

Musiques du monde

Cheb Mami

Mami a une belle voix, des talents de raï-man plutôt raffiné. Il n'est pas exempt d'inventivité musicale. Après le très beau *Let Me Raï* (chez Blue Silver), on attend toujours une confirmation plus ferme sur scène, où Mami est parfois desservi par ses musiciens. Mais on continue de lui faire confiance.

Le 4. Batacian, 20 heures. Tél. : 47-00-30-12. 100 F.

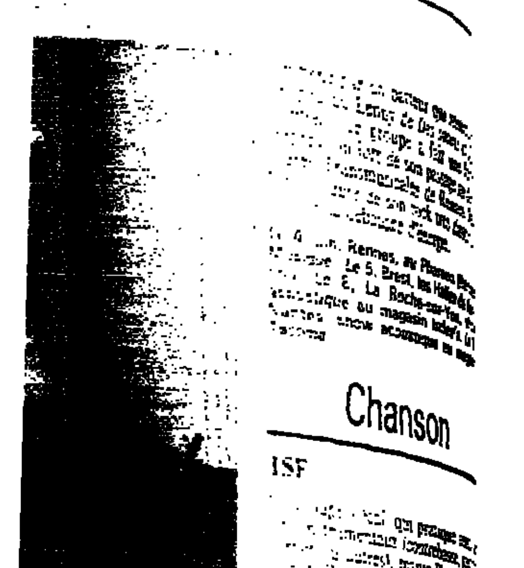
Tournées

Cesaria Evora

Touchante, sincère, authentique, Cesaria Evora a bouleversé le paysage français cette année en dispensant sur les ondes et sur les scènes les accents mélancoliques des *mornas* cap-verdiennes. *Sodade* continue son parcours glorieux, juste récompense pour une chanteuse qui a vécu la musique et la zone avec une ferveur égale.

Le 5 juin, Mulhouse. Les 12 et 13, Paris, l'Olympia.

La sélection « Classique » a été établie par Anne Rey.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.



LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

ARTS

Nouvelles expositions

Abondramane

Venu de Côte-d'Ivoire, et déjà fortement sollicité par les Etats-Unis, Abondramane dépose sept de ses envoûtantes maisons à Paris : deux pièces anciennes, *le Village* et *la Tombe*, et cinq plus récentes. Du *Tam tam tatoué* à *la Case folle*, il faut absolument croiser cette version africaine des petits mondes reconstitués qui, depuis Charles Simonds, font rêver de plus en plus les grands enfants que nous sommes.

Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin, Paris 11e. Tél. : 43-38-52-60. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Du 2 juin au 17 juillet.

Alain Clément

On reste stupéfait par l'évolution picturale des anciens membres ou compagnons de route du groupe Support(s)/Surface(s). Alain Clément parvient aujourd'hui à un travail d'une densité et d'une qualité exceptionnelles, avec des harmonies colorées comme on en voit peu aujourd'hui. L'exposition regroupe des toiles anciennes, mais jamais montrées, qui courent sur ces dix dernières années, et débouchent sur les travaux récents. Un parcours exemplaire.

Galerie Montenay, 31, rue Mazarine, Paris 6e. Tél. : 43-54-85-30. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Du 3 juin au 26 juin.

Jean-Paul Marcheschi

Après l'univers de Dante, Marcheschi plonge dans les délires du roi Lear. Shakespeare revisité par l'auteur sulfureux des *Onze mille nuits*, à travers cinq œuvres monumentales composée de papiers brûlés qui, pour la première fois, laissent apparaître d'étranges personnages. A regarder attentivement.

Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple, Paris 4e. Tél. : 42-72-39-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 h 30 à 19 heures. Du 3 juin au 3 juillet.

Nicolas Schoffer, Jean Tinguely

La réunion explosive et inventive de deux artistes que tout oppose, mais que le mouvement – et Denise René – rapprochent. Tinguely, bricoleur ludique, drôle et parfois désespéré, Schöffer, précurseur de l'art cybernétique, ingénieur mais aussi poète, un des derniers grands visionnaires.

Galerie Denise René, 22, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 48-87-73-94. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Du 3 juin au 20 juillet.

Paris

Copier/Créer de Turner à Picasso

Delacroix, persuadé que le génie consistait à redire ce qui ne l'avait pas été assez, copiait les maîtres : il n'était pas le seul, le Louvre alors appartenait moins aux touristes qu'aux artistes. « Copier/Créer » montre tout ce qu'ils ont su prendre à leurs aînés, mais aussi, tout ce qu'ils ont pu, *post mortem*, leur apporter.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 21 h 45. Conf. 3 juin : l'académisme au XIXe siècle par Carl Goldstein. 7 juin : la copie à l'âge post-moderne. Jusqu'au 26 juillet. 36 F.

Du duc d'Anjou à Philippe V

Le 4 décembre 1700, Louis XIV et sa cour se déplacèrent à Sceaux pour faire leurs adieux au petit-fils du roi, qui allait devenir souverain d'Espagne sous le nom de Philippe V. Tentant de transplanter sinon les fastes, du moins le confort de Versailles à Madrid, il fit venir des artistes, et non des moindres, d'au-delà des Pyrénées, et voulut restaurer l'art espagnol, alors austère. A Sceaux aujourd'hui, une belle exposition sur un sujet complexe, avec des prêts exceptionnels du Musée du Prado.

Orangerie du château, Sceaux, 92330. Tél. : 46-61-06-71. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 juin. 15 F.

Otto Freundlich et ses amis

Il y a maintenant un demi-siècle que Freundlich, arrêté à Paris, disparaissait dans les camps nazis. Le Musée de Pontoise rend un hommage significatif à ce pionnier de l'abstraction géométrique en réunissant des œuvres collectées dans le monde entier complétées par celles de ses amis, de Picasso à Schwitters en passant par Kandinsky.

Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier, Pontoise, 95300. Tél. : 34-43-34-77. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 août.

Eva Hesse, Thierry Kuntzel

Après Valence, Paris présente les œuvres d'Eva Hesse, une élève de Joseph Albers, décédée il y a maintenant vingt-trois ans. En plein minimalisme triomphant, les sculptures de cordes et de textiles de Hesse tranchaient par leur aspect organique, mais savaient jouer de l'intérêt américain pour le *all over* et l'expansion des formes. A voir au même endroit les vidéos fragiles et lumineuses de Thierry Kuntzel.

Galerie nationale du jeu de paume, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 20 juin. 35 F.

Icônes grecques, melkites, russes

Le père et le fils ont collectionné les icônes : ils les exposent aujourd'hui, pour montrer de leur pays, le Liban, une image différente. Un important ensemble, échelonné du XIVe au XIXe siècle, de 129 icônes grecques, melkites, russes et roumaines, qui offre une vision panoramique sur un art méconnu, où se mêlent l'Orient et l'Occident. France-Culture y consacre une série d'émissions, du 24 au 28 mai, à 8 h 30, dans «*Les chemins de la connaissance*».

Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris 3e. Tél. : 42-72-21-13. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 juillet. 30 F.

Les Ateliers de Pascin et de ses amis

L'homme était séduisant, comme sa peinture : il aimait Lucy, les Suissesses, Hermine, ses modèles. Ses amis avaient nom Kisling, Foujita, Modigliani, Gromaire, Warnod et on en oublie. Julius Mordecaï Pincas, dit Pascin, était un dessinateur à l'habileté diabolique et aux amitiés fécondes. Lors de son enterrement, toutes les galeries de Paris fermèrent leur rideau en signe de deuil. C'était, il est vrai, en 1930. L'hommage n'est pas moins vif aujourd'hui.

Musée de Montmartre, 12, rue Cortot, Paris 18e. Tél. : 46-06-61-11. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 septembre. 25 F.

Le Siècle de Titien

Cent cinquante tableaux par ceux qui, de Bellini au Tintoret en passant par Giorgione, Véronèse et bien sûr Titien, surent infléchir la peinture dans le sens de la couleur.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 juin. 45 F, lun. 31 F.

Henri Matisse (1904-1917)

Matisse comme on ne l'a jamais vu, dans toute la complexité colorée d'une peinture culottée, sans repos ni certitude. Une douzaine d'années mises à nu en 130 tableaux et quelques sculptures : luxe, calme et volupté, malgré une bousculade en passe de devenir légendaire.

Centre Georges-Pompidou, Musée national d'art moderne, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, vendredi, samedi jusqu'à minuit (achat des billets jusqu'à 22 h 30), samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 21 juin.

Malcolm Morley

La découverte de l'expressionnisme abstrait lui a fait quitter l'Angleterre pour les Etats-Unis, où il renia son premier amour pour embrasser la cause de l'hyperréalisme (« superréalisme » d'après lui). Il a depuis tiré un trait, au sens propre, sur cette période pour retrouver un monde personnel, fait de souvenirs d'enfance, où les jouets se mêlent à une pâte généreuse.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 19 septembre.

Picasso : Toros y Toreros

Réunion des œuvres majeures du Minotaure de la peinture, évidemment consacrées à la tauromachie. Des dessins d'enfant aux derniers *Matadors* des années 70, une exposition nullement réservée aux seuls « aficionados ».

Musée Picasso, Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, Paris 3e. Tél. : 42-71-25-21. Tous les jours sauf mardi de 9 h 30 à 12 heures (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 heures à 18 heures (indiv. et group. adult.), dimanche et vacances de 9 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 28 juin. 33 F. 24 F dim.

Jean Pougny (1892-1956)

Rétrospective exemplaire en 170 œuvres judicieusement choisies et intelligemment présentées de l'un des pionniers de l'avant-garde russe, qui fut aussi une des grande figures des scènes artistiques berlinoise et parisienne de l'entre-deux guerres. Un modèle d'exposition et un catalogue remarquable, qui réconcilient les plaisirs de l'œil et ceux de l'esprit.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 22 août. 35 F.



ANDRÉ HELD / ECUBLENS

Saint Gérasime. Icône post-byzantine, Crète, deuxième moitié du XVe siècle.

Sebastiao Salgado

Travail-fleuve d'un photojournaliste brésilien, intitulé « la Main de l'homme ». Depuis la cueillette du thé au Rwanda jusqu'aux casseurs de bateau du Bengladesh, Sebastiao Salgado a fixé sur pellicule, en une trentaine de reportages, des activités manuelles qu'il juge menacées : lyrique et émouvant. Egalement au même endroit, Jean-Claude Coutausse – Prix Niepce 1993 – et une exposition de la jeune photographe péruvienne Milagros de la Torre.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 28 juin. 25 F (entrée du musée).

Emmanuel Sougez

Le titre de l'exposition, « L'Éminence grise », va comme un gant à Emmanuel Sougez, adepte de la photo pure dans les années 20 et 30, mais aussi : inspirateur, animateur, théoricien, conseiller, écrivain. Il n'avait pas besoin de ça. Judicieusement exposés, ses nus et natures mortes suffisent à lui donner sa juste place dans l'histoire de la photographie.

Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 28 juin.

Splendeurs de Russie

Ils sont venus de la place Rouge jusqu'aux Champs-Elysées : les trésors du Musée historique national russe évoquent les fastes de la Rouss de Kiev, les débordements de la Horde d'or, et la grandeur impériale. Magnifique occasion de réviser le passé de la Sainte Russie à travers ses objets les plus précieux.

Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 18 juillet. 40 F.

38e Salon de Montrouge

Les Niçois sont aux portes de Paris, à Montrouge précisément. De Marcel Allocco à André Verdet le bien nommé, en passant par Arman, Ben, Klein, Malaval et tant d'autres, c'est « une certaine idée de la Méditerranée » qui est exposée là. Mais n'oublions pas les impétrants, pour qui le Salon est fait : un résumé de la saison artistique.

Centre culturel et artistique, 2, avenue Emile-Boutroux, Montrouge, 92120. Tél. : 46-56-52-52. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 juin.

Galeries

Paolo Canevari

Les sculptures de Paolo Canevari sont trompeuses : elles ont la noirceur de l'acier des cuirasses et la solidité du bronze que tempèrent des formes organiques ; mais approchez-vous : elles sont d'une surprenante douceur. Touchez les : elles cèdent sous le doigt. Canevari est un poète, qui a su élever le caoutchouc des chambres à air au rang des beaux arts.

Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix, Paris 3e. Tél. : 42-72-57-36. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 juin.

Collage et XXe siècle

A l'occasion de la parution du très instructif livre de Françoise Monnin consacré au collage dans l'art du XXe siècle, deux galeries montrent une intéressante sélection de ces ouvrages fragiles et forts, qui firent beaucoup pour l'évolution des formes. Au hasard des murs, on croise les papillons de Bettencourt, un petit Dubuffet, un beau Karskaya, un très beau Kœnig, et Réquichot, et Jeanne Coppel... Bref, un petit bonheur à savourer lentement.

Galerie Pierre-Lescot, 153, rue Saint-Martin, Paris 3e. Tél. : 48-87-81-71. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 juin.

Jeanne Coppel

Belle rétrospective d'une pionnière de l'abstraction, plus connue pour ses collages que pour ses peintures. L'exposition montre pourtant ce que Jeanne Coppel pouvait faire dans le domaine de l'huile et de l'aquarelle et renouvelle la perception de cette très grande artiste.

La Galerie, 9, rue Guénégaud, Paris 6e. Tél. : 43-54-85-85. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 10 juillet.

Arshile Gorky

Un événement : quarante dessins réalisés par Arshile Gorky entre 1931 et 1947, qui montrent l'élaboration d'une œuvre puissante, interrompue par le suicide de l'artiste en 1948. Magnifique témoignage de l'apport des surréalistes à la peinture américaine de l'école de New-York et remarquable illustration d'une tendance qui a dominé l'art d'après-guerre.

Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris 1er. Tél. : 42-96-37-96. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures, samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 24 juillet.

Hommage à Asger Jorn

Après avoir organisé sa rétrospective du groupe Cobra, la galerie Ariel rend hommage à Asger Jorn qui en fut une des figures les plus marquantes. Turbulentes et truculentes peintures d'un Danois extraordinaire, adepte du « vandalisme comparé ».

Galerie Ariel, 140, bd Haussmann, Paris 8e. Tél. : 45-62-13-09. Tous les jours sauf samedi et dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 25 juin.

L'Odyssée de Fassianos

Trente toiles récentes où Fassianos l'Athénien raconte l'Odyssée, son odyssée, avec un sens de l'humour que les habituels commentateurs du vieil Homère n'avaient peut-être pas prévu.

Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard, Paris 4e. Tél. : 42-71-20-50. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 26 juin.

Joan Miro

Trente dessins, gouaches et aquarelles exécutés entre 1924 et 1942 pour pénétrer l'univers fantastique de Miro. Des œuvres inédites en France, qui restituent le monde tendre, violent, drôle et tragique du peintre catalan.

Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8e. Tél. : 45-63-13-19. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 18 heures, samedi de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

Piero Pizzi Cannella

Deux galeries présentent les œuvres de Pizzi Cannella, un travail merveilleux de silence en ces temps bavards, où seule joue la sensualité de la peinture, qui irradie une chaleur bien particulière, celle restituée par les murs de pierre après que le soleil s'est couché, là-bas, dans les rues de Rome.

Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts, Paris 6e. Tél. : 43-54-10-98. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 juillet.

Galerie Vidal-Saint Phalle, 10, rue du Trésor, Paris 4e. Tél. : 42-76-06-05. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures, samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 26 juin.

Cy Twombly

Importante rétrospective de dessins, de sculptures et de tableaux peints de la fin des années 50 aux années 70 par Cy Twombly, le Virginien exilé volontaire à Rome. On espère revoir à cette occasion les « Grandes écritures » qui fascinèrent Roland Barthes.

Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-77-19-37. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 septembre.

Geer Van Velde

Grâce à Claire Stoullig, on connaît mieux son frère Bram. Geer pratique une peinture plus froide, plus lente et rigoureuse, proche du cubisme plus que de Matisse, mais tout aussi riche et nuancée.

Galerie Louis Carré & Cie, 10, av. de Messine, Paris 8e. Tél. : 45-62-57-07. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

Régions

Amiens

Gérard Titus-Carmel

Les dessins somptueux et les gravures denses n'étonneront pas, Titus-Carmel s'y est astreint si longtemps. Mais la peinture, toute la peinture depuis qu'il a repris ses pinceaux en 1984... Presque une décennie du travail d'un très grand artiste d'aujourd'hui.

Fonds régional d'art contemporain de Picardie, 45, rue Pointin, 80000. Tél. : 22-91-66-00. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 14 heures à 18 heures. Egalement à la chapelle des visitandines, au centre culturel municipal et à la bibliothèque. Jusqu'au 5 juin.

Le Mans

Rougemont

Rougemont use du vocabulaire de l'art géométrique qu'il détourne, souvent au sens propre!, en usant de formes tubulaires ou de traces de pinceaux soigneusement indéterminées. Prévenons les Manceaux : à vivre aux couleurs de Rougemont, l'enceinte de la ville vibrera plus que durant les 24 Heures, et c'est tant mieux.

Collégiale Saint-Pierre, rue des Fossés Saint-Pierre, 72000. Tél. : 43-47-38-51. Tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 juin.

Locminé

De la main à la tête, l'objet théorique

On connaissait la *Boîte en valise* de Marcel Duchamp, qui reproduisait en miniature l'ensemble de ses travaux. Denys Zacharopoulos vient d'inventer « l'Exposition en valise », qui regroupe dans d'adorables et minuscules vitrines 150 œuvres qui sont un résumé de l'art moderne et contemporain. Une performance un brin iconoclaste, mais joyeusement instructive dans ses télescopages.

Domaine de Kerguéhennec, Bignan, 56500. Tél. : 97-60-57-78. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 septembre.

Nice

Eugène Leroy

Aux âmes bien nées, la valeur attend parfois le nombre des années : à part les néo-expressionnistes allemands, Baselitz en tête, qui collectionnent ses œuvres depuis les années 70, rares sont ceux qui avaient il y a dix ans entendu prononcer le nom d'Eugène Leroy, plus rares encore ceux qui connaissaient sa peinture. Aujourd'hui, on adule cet excellent peintre né en 1910, et le Musée de Nice montre une rétrospective (depuis 1945), d'un des derniers hommes tranquilles.

Musée d'art moderne et d'art contemporain, promenade des Arts, 06300. Tél. : 93-62-61-62. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 juin.

La sélection « Arts » a été établie par :
Harry Bellet
« Architecture » :
Frédéric Edelmann
« Photo » :
Michel Guerrin.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

DISQUES


DR

Malhathini & the Mahotella Queens.

Classique

Prokofiev

Les cinq concertos pour piano
Vladimir Krainev, Orchestre radio-symphonique de Francfort, Dmitri Kitaenko, direction.

Moins extraverti et plus généreux que le jeu d'Ashkenazy, plus à fond de clavier et équilibré que celui du jeune Béroff, le jeu de Vladimir Krainev, viril sans dureté, poétique sans affectation, est exactement celui que l'on attend dans cette intégrale. Le Russe supplante donc ses deux rivaux, étant bien entendu que le *Quatrième concerto* – très rarement donné au concert, heureusement – reste totalement insipide sous ses doigts. Et que le *Troisième* demeure le chef-d'œuvre du lot. Pas vraiment de surprise sur les œuvres, donc. Mais une démonstration tout terrain de beau piano.

1 coffret de 2 CD Teldec 9031-73257-2.

Scriabine

Les trois cahiers d'études pour piano
Nikita Magaloff

Le vieux pianiste d'origine russe laissait juste avant de mourir cet ultime preuve d'amour à la musique de Scriabine. Il aborde avec autant de fougue intérieure que d'humilité technique ces études exigeantes, et toujours problématiques, même pour les virtuoses les plus frais. Bien sûr, les doigts de Magaloff ne répètent pas comme une machine à coudre, les grands trémolos collent au clavier, les basses ne sont pas toutes dosées : on ne peut oublier que certaines de ces pièces sont très difficiles, dans le genre héroïque pour commencer (le recueil de l'*Opus 8)* puis avec tous ces fourmillements de lignes, ces sinuosités, ces superpositions rythmiques qui vont caractériser le Scriabine de la fin (cahier de l'*Opus 42*, trois études *Opus 65*). Mais le témoignage est émouvant, qui montre un pianiste tel qu'il a toujours été : arythmique par moment, peu soucieux de faire respirer l'articulation et le phrasé en soulevant les mains du clavier. Maniériste ? Dans Chopin, peut-être, mais pas dans Scriabine. On n'a jamais rêvé affrontement plus franc, moins truqué, avec un monument pianistique.

1 CD Disques Montaigne 782015.

Varèse

Amériques, Offrandes, Hyperprism, Octandre, Arcana
Orchestre national de France, Phyllis Bryn-Julson, soprano, Kent Nagano, direction

Avec ce premier volume d'une intégrale Varèse à compléter, Nagano et le National se placent sur un terrain qu'occupaient presque seuls Boulez et l'Inter Contemporain. Les années ayant passé, on se rend compte que la vision du musicien franco-américain a beaucoup changé, qu'on peut diriger les constructions futuristes d'*Amériques* et d'*Arcana* sans penser au *Sacre*, en plus moderne et en plus provocant. Plutôt que d'accentuer les audaces rythmiques, l'écriture en blocs concassés, les dissonances hurlantes, Nagano les intègre à une interprétation finalement très « latine », presque impressionniste, qui joue moins (toutes proportions gardées) sur les ruptures que sur les continuités. Un Varèse souple et presque souriant : qui y aurait pensé ?

1 CD Erato Musifrance 4509-89137-2.

A. Ry.

Jazz

Gil Evans Orchestra

Svengali

C'est Howard Johnson, le tuba et baryton du Gil Evans Orchestra, qui signe le texte de pochette (peinture de Ken Noland back and front). Il s'interroge sur l'anagramme à consonance indienne, *Svengali*, de Gil Evans, qui sert de titre à ce disque, enregistré en 1973. Il dit que les raisons ont moins d'importance que la magie musicale qui en résulte. Gil Evans est une personnalité d'exception dans le siècle, tant par sa douceur que par son invention, tant par son rêve que par les amitiés qu'il a suscitées : Miles Davis, tous les orchestres qui se sont succédé, toutes les communautés du jazz. Gil Evans est l'envers d'un chef, d'un directeur, d'un conducteur ou d'un guide. Il est la figure manifeste de ce que l'on déclare impossible. L'orchestre de 1973 ne comprend que des pointures (David Sanborn en fait encore partie), mais son timbre, la grâce ne s'expliquent pas par cette collection de talents. Gil Evans apportait au plus haut degré le savoir faire jouer un groupe de musiciens sans les contraindre. Il a maintenu, sans jamais gémir sur la pauvreté qu'elle impliquait, une intégrité intacte toute sa vie. Voir l'orchestre était un bonheur. Mais l'entendre... Le 30 juin 1973 au Lincoln Center, quand Hanibal Marvin Peterson, vingt-deux ans, s'envole sur fond mystérieux de vagues et de ressac, ensoleillant soudain un concert dont les deux autres parties étaient constituées, excusez du peu, de Sonny Rollins et Keith Jarrett pour un de ses premiers pianos solos (il faisait chaud sur New-York), on savait alors qu'un monde éventuel s'ouvre en grand. Il n'a pas encore eu lieu. Ce n'est pas faute de chercher. Toute l'œuvre de Gil Evans le prouve.

1 CD ART 9 207-2 distribué par Média 7

Miles Davis

In Stockholm (1960), avec John Coltrane et Sonny Stitt

Une partie seulement de ces enregistrements a été publiée (le concert avec Coltrane, suivi de son interview). On a accès cette fois aux morceaux joués avec le seul trio rythmique (Wynton Kelly, piano, Paul Chambers, basse, et Jimmy Cobb, drums), à un *Lover Man* avec Sonny Stitt, ainsi qu'à trois morceaux de Miles Davis, versions inédites de *Walking*, *Autumn Leaves* et *So What*. Outre sa nouveauté et la qualité de sa reproduction, ce coffret vaut pour cette dernière confrontation avec Coltrane dont il va se séparer bientôt – Miles joue alors la rigueur, – qui précède des retrouvailles avec Sonny Stitt aux côtés de qui il joue le dérèglement. Comme si chaque saxophoniste était l' *« autre »* qui créait de l'autre en lui.

Un coffret de quatre CD Dragon DR 228 : distribué par Média 7

F. M.

Rock

John Fogerty

John Fogerty

En 1975, au moment de la sortie de *John Fogerty*, le fondateur de Creedence Clearwater Revival, a dissous son groupe depuis trois ans. Entre temps, il a enregistré *Blue Ridge-Rangers*, un album de bluegrass, et s'est embarqué dans une longue procédure judiciaire contre Saul Zaentz, le patron des disques Fantasy, label sous lequel sont sortis tous les albums de Creedence. On peut raisonnablement supposer que la belle version de *You Rascal You* (le *Vieille Canaille* de Mitchell-Gainsbourg) est dédiée à Zaentz.

Mais c'est là la seule indication des doutes, de l'inquiétude presque maladive qui vont condamner Fogerty au silence pendant dix ans. *John Fogerty* est un album heureux qui s'ouvre sur un bel hymne à la joie du binaire, *Rockin'All Over The World*, que Status Quo a depuis repris à contresens, confondant ivresse et abrutissement. On trouvera sur ce disque tout ce qui fit la grandeur de Creedence – sûreté des compositions, guitares sèches et puissantes, et la voix de Fogerty, avatar magnifique de Little Richard. Mais, et c'est ce qui fait de *John Fogerty* un disque à part, il flotte sur ces dix chansons un parfum d'improvisation, d'approximation joyeuse (la version de *Lonely Teardrops* va chercher son créateur – Jackie Wilson – sur son terrain, l'exubérance) tout à fait euphorisant. Cette réédition est l'une des plus belles pierres de l'avalanche que la maison Rhino a récemment déclenchée sur les bacs des disquaires français.

Fantasy/Carrère/WEA FCD 9407-2

The Posies

Frosting on the Beater

Il est parfois difficile à l'écoute de ce genre de disque de distinguer le bon grain de l'ivraie. De savoir si ces mélodies exquises se dissimulent derrière des guitares rudimentaires par nécessité ou par choix. Au bout de deux écoutes de *Frosting on the Beater*, on est obligé de se rendre à l'évidence: Jon Auer et Ken Stringfellow, les auteurs, guitaristes et chanteurs des Posies, sont les dignes héritiers des Beatles.

Mais, à l'inverse d'Andy Partridge (XTC) ou des frères Finn (Crowded House), les Posies revêtent leur pop subtile d'un habillage très contemporain, guitares saturées et rythmique poisseuse. Ce n'est pas pour rien que le groupe est originaire de Seattle. Deux solutions s'offrent alors : le regret, sur le mode de nos ancêtres, qui déploraient que d'aussi charmants jeunes gens que les Beatles se présentassent aussi mal coiffés, ou alors l'enthousiasme à voir se mélanger si harmonieusement la connaissance du passé et la conscience de l'époque.

Geffen/BMG GED24522

T. S.

Chanson

Daniel Seff

Prévenez les anges

Pour parler de Daniel Seff, il faut d'abord commencer par se référer à Francis Cabrel, dont le chanteur est en quelque sorte le protégé. Cabrel ne se contente d'ailleurs pas de signer plusieurs des chansons de *Prévenez les anges*, il y vient aussi jouer de la guitare, faire les chœurs, prête ses musiciens et assume la réalisation artistique. Il faut évidemment s'en réjouir : Francis Cabrel est un professeur émérite, et ses élèves sont généralement d'excellent niveau. Reste que le mimétisme est une tentation à laquelle Daniel Seff ne sait pas toujours résister *(Quelque chose de toi. Joué d'avance*, une jolie chanson signée à deux, chantée façon Cabrel malgré des orchestrations éloignées de son style habituel). Daniel Seff fait sérieux avec son costume trois pièces, ses lunettes cerclées or (en couverture). Parfait *crooner* à la française, un peu Sardou (le style, pas la pensée), un peu Gérard Lenormand, Seff parvient à faire une jolie démonstration de chanson sentimentale, touchante, bien dite, évidente *(Planchers fragiles)*. Il y a aussi du blues, un negro spiritual *(la Terre promise)*, un hymne à Marlène *(« Comme s'endort Berlin, j'ai vu passer un ange »)*. Il y a beaucoup de sensibilité et de finesse, mais un peu trop de lassitude dans cette tentative d'éclosion en douceur.

1 CD FNAC Music 592176.

Véronique Gain

En attendant le premier album (1)

Véronique Pestel

La Parole de l'autre (2)

Ce sont deux jeunes filles qui aimeraient beaucoup percer dans la chanson française. Trouver leurs albums est difficile. Celui de Véronique Gain, qui porte bien son titre, *En attendant le premier album*, est confidentiel. Un peu Sanson, un peu Sheller, Véronique Gain a visiblen.˙ᵗ des idées pour son avenir. Elle n'a encore ni les chansons ni la précision de style nécessaires. Mais elle tourne partout en France, de petites salles en festivals (en ce moment au théâtre du Tourtour à Paris). Courage. L'album de Véronique Pestel a le mérite d'exister pour de vrai. Il est vendu en magasins. Elle l'a enregistré à l'Espace Tonkin de Villeurbanne, avec son piano, sa voix, qu'elle a fort belle, sa conception, extrêmement classique, de la chanson. *La Parole de l'autre*, voix et piano, est un album très honorable. Les chansons parlent, et la série se termine par un poème d'Aragon *(Complainte de Pablo Neruda)*. *« Qu'importe ce qu'on dit, c'est la vie qui décide »*, chante gravement Véronique Pestel, plus marquée par Barbara et le café-concert que sa consœur. C'est la vie qui décide, peut-être, mais si les directeurs artistiques existaient encore, si la chanson française n'avait pas hérité d'une étiquette si ringarde, si l'on aimait encore le cabaret, les jeunes chanteurs n'auraient pas à subir ce parcours du combattant.

(1) 1 CD Media Scen Production MSP03.
(2) 1 CD Scalen'Disc SCA470.

V. Mo.

Musiques du monde

Houria Aïchi

Hawa

Houria Aïchi aime les Aurès d'un amour d'autant plus profond qu'elle vit en France depuis fort longtemps. Elle a ainsi acquis une distance, très sensible à l'écoute de ses chants, une profondeur un peu grave dans l'émotion qui se confirme dans ce second album, plus organisé que le précédent (*le Chant des Aurès*, au Chant du Monde). On avait découvert l'étendue de ses talents sur scène, où, à peine accompagné d'un flûtiste, Saïd Nissia, ouvrier et émigré dans le civil, elle avait réussi à prendre son auditoire dans les entrelacs des mélopées berbères, de ces chants des montagnes, où la fête et le sacré se retrouvent dans les mêmes aubes resplendissantes. Saïd Nissia est aussi sur ce *Hama*, chanté en langue berbère et en arabe puisque le répertoire de Houria Haïchi s'est ici étendu, mais, à ses côtés, un synthétiseur (celui de Christian Boissel, qui signe les arrangements) et des percussions traditionnelles viennent donner un surplus d'ambiance et de souplesse. De sa voix haute et bien placée, Houria Aïchi interprète les chants retrouvés de son enfance, des berceuses, des extraits de la vie du bandit mythique des Berbères, Messaoud. Le désir se chante *a cappella*. On sent le vent passer sur les montagnes (la flûte), et le souffle de la révolte découvrir les âmes : *« Je t'appelle mon tendre, viens. Viens voir mes seins se tendre. Dans la douceur de mon voile, telle une guerrière, à l'âme chasseresse, je cherche »* (*Vie nouvelle*, chant « libertaire » transmis par Madame Beggar Hadda).

1 CD Auvidis A6189.

Mahlathini and The Mahotella Queens

***The Best of* (1)**
***King of The Groaners* (2)**

Voici un des rois de la musique sud-africaine, personnage bouillonnant entouré de ses *« queens »*, des reines de la danse et du chant en chœur, dans son exercice de rythmes habituel. Le *Best of* présenté par les Anglais de Kaz Records retrace les dernières prestations du groupe, fondé en 1964, presque dissous à la fin des années 70 et qui a repris du service depuis. Les succès des années 60 ont été repris, réenregistrés, et tout fonctionne à merveille. Les vingt titres qui constituent l'album de la collection Earthworks (une réédition en CD d'un 33 tours déjà paru et regroupant des musiques datant de la période 1972-1977) sont du même accabit, mais les voix y sont parfois étouffées, mal relayées. L'incomparable rythme des townships sud-africaines est pourtant bien là. (Discographie en France chez Mélodie).

(1) 1 CD KAZ CD 27. Distribué par Night and Day.
(2) 1 CD CDEWV 29 Earthworks. Distribué par Virgin.

V. Mo.

LES DISQUES DU PIANISTE MIECZYSLAW HORSZOWSKI

La mémoire d'un centenaire

Né à Lvov (Pologne – aujourd'hui Ukraine) le 23 juin 1892, mort à Philadelphie (États-Unis) le 22 mai 1993, le pianiste Mieczyslaw Horszowski était le dernier élève vivant de Theodor Leschetisky (1830-1915) qui fut l'élève de Carl Czerny (1791-1857). Né l'année de la mort de Mozart, Czerny fut l'élève de Beethoven puis le professeur de Liszt. Horszowski était un témoin qui reliait notre époque aux deux siècles précédents.

Les traditions d'interprétation pianistique sont une lubie qui ne résiste guère à l'individualité expressive des artistes : en quoi Samson François ressemble-t-il à Marguerite Long, Clara Haskil à Alfred Cortot, Sviatoslav Richter à Heinrich Neuhaus, Martha Argerich à Stefan Ashkenaze ? Mais la réalisation technique objective du répertoire pianistique post-mozartien obéit à une logique découlant de la notation musicale fixée au tournant des XVII[e] et XVIII[e] siècles (quand les compositeurs ont commencé à écrire leur musique pour des interprètes sur lesquels ils ne pouvaient exercer aucun contrôle) et de la fixation de la technique du pianiste opérée par Czerny, Hummel, Moschelès, Chopin et Liszt.

Cette autonomie de l'interprète envers la musique écrite par un autre, son émancipation grandissante ont rendu les compositeurs soucieux de noter de la façon la plus précise possible les indications de nuances dynamiques, de phrasés et de tempos de leurs œuvres. Un pas a été franchi lors de l'invention du métronome, puis de l'enregistrement. La volonté de Beethoven d'utiliser *après coup* le métronome de Maelzel pour indiquer la vitesse à laquelle on devait jouer sa musique obéit à la même logique que celle qui poussa Stravinsky à enregistrer toute son œuvre de façon à laisser à la postérité des témoignages sur ses volontés interprétatives. L'époque et les moyens avaient simplement changé.

Mieczyslaw Horszowski occupe dans notre époque la place tenue par Francis Planté (1839-1934) dans les années 20. Le pianiste américain d'origine polonaise avait donné son premier concert public à Leipzig en 1899 et ses adieux à la scène ont eu lieu le 31 octobre 1991. Son jeu n'a pas évolué de façon sensible entre son premier disque, capté dans les années 20, et son dernier enregistrement, qui date de 1987. Or Horszowski admirait les grands pianistes de sa jeunesse et n'en parlait pas comme s'il s'agissait de gens d'une autre époque que la sienne. Mort lui aussi à un âge très avancé, le Français fut l'ami de Liszt et de Rossini. Il avait fait ses débuts en 1854, provoquant l'admiration générale, et, selon la légende, joué pour Chopin. Peu avant sa mort, Planté devait enregistrer quelques faces de 78 tours. Malgré d'abondantes fausses notes dues à son grand âge, son jeu n'est datable que par la précarité de la technique d'enregistrement. Or son élève Albert Lévèque (1900-1970), splendide interprète de Bach bien oublié, affirmait que Planté lui avait dit, dans les années 20, que, si Liszt et Chopin revenaient se présenter sur scène, le public serait étonné par le fait que leur jeu était identique à celui des plus grands interprètes qui se produisaient à cette époque. Or l'on sait que le jeu pianistique n'a pas évolué depuis lors.

En fait, chaque époque a enfanté des pianistes aux tempéraments opposés. Il y a autant de différences aujourd'hui entre Maurizio Pollini, Glenn Gould, Martha Argerich, Sviatoslav Richter et Michelangeli qu'il y en avait entre Pugno (né en 1842), Saint-Saëns (né en 1835), Planté, Rachmaninov, Cortot ou Hoffmann dans les premières années du XX[e] siècle. L'écoute des enregistrements historiques détruit quelques légendes : on ne joue pas plus vite qu'au siècle dernier, on ne joue pas mieux du piano et l'on n'est pas plus fidèle aujourd'hui qu'hier (et un peu moins que demain ?) aux textes imprimés depuis le début du XIX[e] siècle. Il y a toujours eu des interprètes qui parlent à la première personne du singulier, d'autres qui disent *« nous »* et d'autres qui tutoient le compositeur en utilisant le *« il »* des Normands.

Horszowski était la preuve vivante de cela. Son jeu était le plus grand destructeur d'idées reçues. Ses souvenirs avaient la fraîcheur de ceux d'une centenaire, vedette des salons parisiens dans les années 20. La vieille dame racontait à des auditoires fascinés la vie à la cour de Louis XV. Non qu'elle eût vécu, elle-même, cette époque, mais, à l'âge de quinze ans, on l'avait mariée à un nonagénaire qui avait été l'un des pages du roi...

ALAIN LOMPECH

★ Mieczyslaw Horszowski a beaucoup enregistré, et ses disques sont captivants. Notamment ceux qu'il a enregistrés en public à Prades, pendant les années 50, sous la direction de Pablo Casals : Lyrinx vient de publier un double album dont il est le héros, 2 CD LYR 119/120 (distribués par Wotre Music). De son côté, Nonesuch a publié quelques disques compacts enregistrés ces dernières années : Bach : *Partita n° 6*, Schumann : *Papillons op. 2*, 7559-79264-2 distribué par WEA, dont un étonnant récital, capté au Curtis Institute. Rappelons que Relief a édité, il y a un an, un coffret de 4 CD CRCD 911024 (distribués par Média 7) reprenant des gravures effectuées pour Vox dans les années 50 par le pianiste, dont une interprétation remarquable du *Concerto en mi mineur* de Chopin.

LES OPÉRAS DE HAYDN POUR LA COUR DU PRINCE ESTERHAZY

LA GALAXIE OUBLIÉE

De 1763 à 1784, Joseph Haydn composait des opéras pour son patron, le prince Nicolas Esterhazy. Ils auraient pu n'être que de simples divertissements joués devant la cour. Mais le père de la symphonie, du quatuor à cordes et de la sonate ne pouvait que renouveler un genre déjà prisé. Les huit ouvrages lyriques qui nous sont parvenus ont fait l'objet d'une exemplaire réalisation discographique dirigée par Antal Dorati pour Philips dont le succès phénoménal, il y a vingt ans, justifiait qu'elle soit rééditée sur disques compacts.

par H. C. ROBBINS LANDON

HAYDN se confronte pour la première fois avec le monde de l'opéra lorsqu'un imprésario viennois du nom de Kurz engage le jeune compositeur à mettre en musique l'un de ses livrets. On a trouvé récemment trace d'une représentation donnée en mai 1753, de cette pièce, intitulée *Der krumme Teufel*. Quelques années plus tard, l'œuvre remaniée, dans laquelle s'intègre un grand intermezzo italien, reparaît sous le titre *Der neue krumme Teufel*. Ce *Diable* modifié doit avoir été composé en 1757 car il fait usage d'arias empruntées à des œuvres jouées en Italie cette même année. Haydn a alors étudié avec Porpora et appris à composer sur des textes italiens. De fait, on détient le livret imprimé de cette version de 1757, dont une seule copie a survécu. Pourquoi un intermezzo italien? Son épouse décédée, Kurz s'est remarié avec une soprano italienne. Bien que le *Diable* ait été joué dans toute l'Europe germaniste, jusqu'à Prague et à Varsovie, il n'en demeure hélas! pas une seule note.

En 1762, Haydn est déjà Kapellmeister du prince Nicolas Esterhazy, lorsqu'une troupe ambulante de chanteurs originaires, pour la plupart, de Presbourg sur le Danube, vient à Eisenstadt présenter un opéra italien. Haydn leur écrit des petites comédies italiennes, et le prince décide d'engager la troupe de Presbourg. La Compagnie d'opéra d'Eisenstadt est née. L'année suivante, Haydn compose *Acide e Galatea*, un opéra seria, et au cours de l'été 1763 un opéra bouffe, *la Marchesa Nespola*. On a retrouvé en grande partie la musique de ces deux œuvres très différentes dont la composition fut un exercice particulièrement enrichissant pour Haydn. Elle lui offrit l'opportunité de s'essayer, avec ses propres chanteurs chevronnés, à ces deux formes d'opéra, bouffe et seria.

Le prince Esterhazy et Haydn se découvrent tous deux un penchant certain pour la production d'opéras. Au cours des années suivantes, Haydn prend pour habitude d'en composer à chaque circonstance particulière (anniversaire, mariage, fête). Les chanteurs de Haydn à cette époque sont principalement autrichiens, mais ils ont été formés à la *buona scuola italiana*. Il compose ainsi, au cours de l'été 1776, un petit intermezzo, *la Canterina*, dont il présente une répétition – en costumes – dans la grande salle d'Eisenstadt, en prévision d'un grandiose «Gesamgastspiel» de tout l'entourage d'Esterhazy qui doit se tenir dans l'ancienne ville du couronnement hongrois, Presbourg (actuellement Bratislava en Slovaquie). Au printemps de 1767, Haydn dirige *la Canterina* à Presbourg, dans le jardin du primat, où le *judex curiae* a fait construire un théâtre. Le prince Esterhazy récompense Haydn et tous les interprètes quelques jours plus tard en leur offrant la somme de 60 ducats. Haydn en avait reçu personnellement 24 de son généreux prince avant même que l'opéra ne soit donné, pour une nouvelle symphonie, ou autre œuvre du même type (24 ducats = 99 gulden = un sixième du salaire annuel de Haydn).

Le prince Nicolas a de nouveaux projets. Vers la fin des années 1760, il transforme un modeste pavillon de chasse à Süttor, sur la rive sud du lac de Neusiedl (à présent frontière entre l'Autriche et la Hongrie), en ce qui va devenir le plus beau château baroque érigé en cette deuxième partie de siècle sur le sol hongrois – le château d'Esterhaza. En 1768, s'achève la construction d'une nouvelle salle d'opéra. Le prince invite à l'inauguration deux vieux amis de la famille – déjà présents à Presbourg pour *la Canterina*, l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille préférée de Maria-Theresa, avec son époux, le prince Albert von Sachsen-Teschen, et Haydn fait jouer en leur honneur, le 28 septembre 1768, un nouvel opéra, *lo Speziale* (tiré du livret de Goldoni). On donne également un bal costumé. Haydn – en domino de velours – et ses musiciens, qui en paysan hollandais ou anglais, qui en riche milord – illustrent un tableau de Watteau.

Deux ans plus tard, le prince Nicolas organise une fête raffinée, pour célébrer le mariage de sa nièce favorite, la comtesse Lamberg, avec le comte Pocci. Les festivals du prince Esterhazy, devenus célèbres, font l'objet d'articles dans la presse.

En 1773, trois ans après cet événement, Haydn s'attaque à un nouvel opéra, *l'Infedelta delusa*, sur un livret de Marco Coltellini, qui a travaillé avec Traetta, Gluck et Mozart. Livret qui en fait déjà un opéra à part puisque les héros ne sont ni des dieux morts de l'Antiquité grecque ni des généraux romains mais des fermiers toscans. Seule une cruelle satire de marquis représente l'aristocratie. L'action se situe au château de Rippafratta dans la province de Lucques et le manuscrit dédicacé à l'attention de Notre-Dame, sa patronne en toutes choses, démontre par son extravagante signature au bas d'une feuille de musique, sinon vierge – *laus omnipotenti Deo ac Beatissimaé Virgini Mariae* – à quel point le compositeur considère son achèvement comme un événement très spécial. Le prince Nicolas est apparemment du même avis, car avant la première, il envoie à Haydn 25 ducats. A tous les égards, *l'Infedelta delusa* marque un tournant dans la carrière de Haydn compositeur d'opéra. Humour pétillant, tendresse, humanité alliés à une écriture vocale et instrumentale brillante étonnent le public d'Esterhaza, comme ils étonnent encore aujourd'hui.

En 1775, le prince Nicolas offre sa dernière grande fête, peut-être la plus célèbre. En l'honneur d'une visite d'Etat de l'archiduc Ferdinand et de son épouse Béatrice d'Este, qui gouverne depuis Milan la province autrichienne de Lombardie. La cour quitte Vienne le 28 août 1775 à 3 heures de l'après-midi pour arriver à Eszterhaza cinq heures plus tard. Dans les terres du prince, les invités sont salués par une foule de serfs portant des banderoles. Devant le château, sur une estrade enguirlandée de fleurs, se tiennent joueurs de trompette et de tambour, et de chaque côté de l'entrée principale, domestiques et grenadiers au garde-à-vous; vingt et un laquais en uniforme de gala, six courriers, six hommes de bonne taille de la garde personnelle du prince, l'orchestre au complet avec Haydn à sa tête, le chasseur princier, le personnel administratif, six pages hongrois, et six «allemands» accueillent l'archiduc, l'archiduchesse et leur suite. Une scène de pompe et d'apparat telle qu'on n'en a plus vu depuis les grandes fêtes de Laurent de Médicis.

Un groupe d'acteurs de langue allemande en résidence au château donne une «petite pièce allemande», suivie d'une grande illumination du parc et du château, puis un banquet clôt la soirée. Le Fieldmusik princier, ou des orchestres d'instruments à vent, réveillent les invités au matin du 29. On visite le château, le grand hall de musique, la *sala terrena* et le théâtre de marionnettes. Après le déjeuner, les invités visitent, en équipage, le jardin principal, où ils peuvent découvrir les temples dédiés à Diane, au Soleil, à l'Amour et à la Fortune, ainsi que l'ermitage, de construction récente. Ils terminent leur promenade par l'opéra où l'illustre compagnie assiste à l'opéra italien composé spécialement pour l'occasion. Cela s'appelle *l'Incontro improvviso*, comporte trois actes et est emprunté aux Français. La poésie est de M. Friberth, qui est au service du prince. Le sujet et l'intrigue sont comiques au possible, la musique, comme d'habitude avec Haydn, excellente...

Après cette représentation de gala du nouvel opéra de Haydn, la compagnie est conviée à souper puis rejoint la grande salle de bal chinoise pour un bal masqué. Le correspondant de la *Pressburger Zeitung* a compté un nombre impressionnant d'invités : 1 380 personnes. Cette même année, 1775, voit la représentation publique, avec des chanteurs de la troupe dirigée par Haydn, de son premier oratorio *il Ritorno di Tobia* sur un livret de Giovannigastone Boccherini, frère de Luigi (membre de l'orchestre de la cour de Vienne dans les années 1750). Poussé par le succès obtenu par l'oratorio, en avril 1775 à Vienne, l'opéra de la cour passe commande à Haydn. Il choisit *la Vera Costanza* mais se heurte à tant d'intrigues et d'opposition de la part des Italiens qu'il abandonne la partition. L'opéra sera créé à Esterhaza en avril 1779.

Au moment où Haydn donne son opéra en Hongrie, il a adapté la musique aux exigences locales, ce qui signifie par exemple qu'au lieu des trompettes (dont il se sert en de rares occasions telles que *l'Incontro improviso* en 1775), il doit utiliser des cors en *do*, en d'autres termes des cors d'une octave plus aiguë qu'à l'habitude.

La plus fascinante facette de Haydn est son traitement des finales d'opéra, dont il fait, à l'exemple des Italiens, et ainsi que Mozart, une structure qui est le point culminant dramatique de l'acte en question. Les finales deviennent de plus en plus longs chez Haydn, si bien que, dans le premier acte de *la Fedelta premiata*, il dure quelque vingt minutes. Voici ce que George Hogarth, éminent écrivain britannique, beau-père de Charles Dickens, dit à ce sujet : «*Dans les opéras de Haydn et Mozart, les accompagnements, même des airs, étaient d'une richesse d'harmonie et combinaient les instruments d'une façon inégalée auparavant; durant les longs finals et autres morceaux instrumentaux qui portent les scènes les plus animées, les plus vivantes de la pièce, la musique d'orchestre consiste en une série de mouvements écrits et joués dans un style symphonique, et, au lieu de les accompagner, sont accompagnés par les acteurs sur scène qui continuent le dialogue en une succession de phrases vocales, écrites, sur la symphonie instrumentale, tandis que leurs mouvements sont réglés par sa durée... Cette méthode, en conséquence, était si séduisante, que son adoption universelle a fait paraître toute musique scénique plus ancienne maigre et décevante.*»

Le dernier opéra que Haydn a composé pour le brillant petit théâtre du château d'Esterhaza (500 places) est *Armida*, en 1784. C'est là que s'achève notre chronique car son tout dernier opéra, *l'Anima del filosofo* (Londres, 1791) ne fut, pour des raisons diverses, jamais joué du vivant du compositeur.

Les années passent. Le prince Nicolas est à présent un très vieil homme, et, en 1790, on le retrouve maître de cérémonie à la loge franc-maçonne *Zur gekrönter Hoffnung* à Vienne, à laquelle appartient également Mozart. Pendant l'été 1790, ils préparent trois nouveaux opéras pour la saison d'automne et l'une des dernières représentations à Esterhaza est une couturière des *Noces de Figaro*. Soudain, le prince retourne à Vienne, malade. Les docteurs sont impuissants, et le 28 septembre, il meurt. Son successeur ne s'intéresse pas à la musique et la compagnie est dissoute. Haydn se rend à Vienne et se fait immédiatement engager. Il passe beaucoup de temps avec Mozart, son ami le plus proche et compagnon de maçonnerie (Haydn appartient à la loge viennoise *Zur wahren Eintracht*). Il lui aura certainement dit que le brillant petit théâtre d'Esterhaza ne pouvait que fermer ses portes définitivement après le plus bel opéra du Settecento *le Nozze di Figaro*.

A la sortie du livre monumental de Denes Bartha et Lasalo Somfai à Budapest (1960), *Haydn als Opernkapellmeister* et des recherches de Janos Harich (*Haydn Yearooks*), le monde des érudits apprend avec étonnement que le château d'Eszterhaza rivalise de 1776 à 1790 avec les plus grands opéras de Naples, Milan, Vienne et Paris, non seulement par la qualité des œuvres présentées, mais, encore plus surprenant, par leur quantité. Les faits révèlent que Haydn était probablement parmi les grands compositeurs celui qui avait le plus de pratique de l'opéra, mis à part Haendel et Verdi.

Au cours de cette période, Haydn dirige plus de deux cents opéras, composés par lui ou par d'autres. En outre, il fait répéter les chanteurs, prépare les partitions (avec les coupures, les transpositions d'usage), supervise l'acquisition de nouvelles partitions et une équipe de copistes qui travaille jour après jour pour produire les milliers de pages nécessaires aux différents rôles. Il écrit également une vingtaine d'arias pour remplacer celles qu'il trouve ternes, réorchestre une *Gazzaniga* ou une *Traetta*. Entre 1780 et 1790, se déroulent pas moins de 1 038 représentations au château. Pour la seule année 1786, il présente huit nouveaux opéras et en reprend neuf autres pour un total de cent vingt-cinq représentations. En dehors de l'opéra où les œuvres sont données en italien (avec une distribution principalement italienne), sont présentés nombre d'opéras pour marionnettes en langue allemande, dans un théâtre conçu pour cet usage. Haydn lui-même a écrit une demi-douzaine d'opéras pour marionnettes dont deux seulement ont survécu. Les opéras de Haydn étaient-ils dans le ton? A première vue, non. Le relatif – et parfois pénible pour le compositeur – isolement dans lequel ses opéras sont produits, tient du phénomène. Haydn est peut-être plus au fait de l'évolution de l'opéra à son époque que quiconque, mais le monde de l'opéra ignore Haydn. Il en est tout à fait conscient mais n'y peut rien changer. A la grande époque de l'opéra, il est impossible de lancer une œuvre trente ans après sa création. Au moment où, disons, *Orlando paladino* commence à tourner dans les opéras allemands au début du XIX[e] siècle, c'est déjà de *la musique ancienne*. Haydn s'est même vu ravir la possibilité de remporter un succès légitime à Naples, Saint-Pétersbourg ou Mannheim.

L'isolement d'Esterhaza est cependant à sens unique. Si les opéras d'Haydn ne sortent pas, ceux des autres entrent, et Haydn peut suivre l'évolution de l'opéra italien de son regard aigu de chef d'orchestre. Ainsi, ses opéras, s'ils n'exercent pas l'influence qu'ils auraient dû, sont dans le ton.

En 1970, Decca a commencé à sortir toutes les symphonies de Haydn avec la Philharmonica Hungarica, basée en Allemagne, dirigée par Antal Dorati. En tout juste quatre ans, ils ont achevé la collection qui a remporté un immense succès commercial (je me souviens d'en avoir vu des piles rangées sous les comptoirs pour les ventes de Noël à Londres en 1974, aussi importantes que celles des Beatles). Six ans plus tard, Philips a sorti une collection des opéras de Haydn, méticuleusement conçue et enregistrée avec l'Orchestre de chambre de Lausanne dirigé par Dorati, dans une église au milieu des vignes, au-dessus de Lausanne (on y fabrique un merveilleux vin blanc, le meilleur des vins suisses de l'avis d'un bon nombre de connaisseurs). En quelques années, Erik Smith, producteur des opéras, a réussi à enregistrer pas moins de huit opéras de Haydn et une collection d'arias et d'ensembles écrits par Haydn pour remplacer des morceaux à l'intérieur d'opéras d'autres compositeurs. La plupart de ces opéras étaient enregistrés pour la première fois. Riche d'une expérience acquise avec ses cent sept symphonies, Dorati était peut-être le seul au monde à posséder la connaissance pratique nécessaire du style de Haydn pour faire revivre ces opéras méconnus, et le résultat est une réussite majeure de l'histoire du gramophone.

Ils se sont également montrés inventifs dans leur distribution : Frederica von Stade (alors relativement inconnue), Lucia Valentini Terrani (devenue une célèbre interprète de Rossini), Jessye Norman, ainsi qu'Edith Mathis, Arlees Auger, Anthony Rolfe Johnson, Ileana Cotrubas, Luigi Alva, Claes H. Ahnsjo, Samuel Ramey, et Barbara Hendricks. Les enregistrements dans cette fameuse église ont une sonorité ensorcelante. Certains s'accompagnent de nouveaux textes (*l'Isola disabitata, la Vera Costanza*).

Difficile de choisir dans cette galaxie, mais je prends le risque. Il faut faire quelque chose pour le nouveau-venu qui peut s'offrir un coffret, mais pas deux et certainement pas sept. Je dirais donc : commencer avec *la Fedelta premiata*, musicalement le plus riche et le plus gratifiant, avec des finals fabuleux et des arias mémorables. Il a été crée à Esterhaza en 1781. Son utilisation des tierces descendantes enchaînées dans le final du premier acte a eu une influence majeure sur le *Cosi fan tutte* de Mozart (Mozart aurait entendu l'opéra de Haydn lors de sa présentation par Schikaneder à Vienne en 1784). Les interprètes sont notamment Lucia Valentini Terrani, Frederica von Stade, Ileana Cotrubas et Luigi Alva. La partition de cette œuvre fondamentale n'a pas été publiée avant 1968, ni enregistrée avant 1970.

Si vous pouvez vous offrir deux opéras, je suggère pour le second *l'Infedelta delusa* (1773), l'opéra présenté à l'impératrice Marie-Thérèse qui l'a adoré, le plus prisé par le public depuis sa recréation (publié en 1961, il a été enregistré trois fois depuis).

Ces opéras de Haydn sont une célébration de la vie au dix-huitième siècle et contiennent en un sens tout ce qui fait de Haydn un grand homme de ce siècle des Lumières : vous y trouverez l'esprit, la poésie, la chaleur et un catalogue touchant de nos espoirs et de nos fragilités, alliés à une extraordinaire énergie et une sorte de vitalité intérieure rayonnante. Peut-être en éprouvons-nous un besoin particulier de nos jours.



D.R.

Joseph Haydn, gravure de L. Schiavonetti, 1791.

H. C. Robbins Landon est musicologue, écrivain, auteur d'émissions de radio et de films sur la musique. Il a publié récemment «1791, la dernière année de Mozart» (éditions Lattès) et «11 novembre 1791, Mozart» (Ibidem).

★ Un ensemble de sept coffrets Philips 436 167-2 (20 CD : 2 000 F environ). Chacun des opéras est disponible séparément.

DANSE

KAROLE ARMITAGE A LA MAISON DE LA CULTURE DE BOBIGNY

LE RAP A L'ASSAUT DE WALL STREET

Karole Armitage termine une pièce au vitriol sur les golden-boys des années 80 et le fric-roi : « Hucksters of the Soul », qu'elle traduit par « le Bal des prédateurs ». L'arnaque morale. La régression des mœurs. La mise à mort de la culture. Comme beaucoup d'artistes, la chorégraphe a laissé l'environnement pénétrer son travail. « Hucksters » est une comédie musicale cynique et sombre pour rappers américains et français, escortés de quatre danseurs classiques, de deux comédiens et d'un être somptueusement étrange, performer dans un night-club new-yorkais.



TIZIANO MAGNI

KAROLE Armitage, ex-danseuse chez Balanchine, ex-soliste chez Cunningham, chorégraphe depuis treize ans, répète, à Bobigny. Elle se lève, marche avec la détermination d'un soldat qui aurait fait de la danse classique, s'empare du micro. Sa voix claque pour haranguer ses troupes et couvrir la puissance de la musique. Face à elle, un groupe hétérogène et soudé, ce qu'on appelle une troupe. Il y a les Hot Dogs, rappers de New-York, et GBF, rappers de Sarcelles ; une douce danseuse classique, Donna Dunmire, et Michael Puelo, Américain lui aussi, fils de Siciliens, transfuge du New-York City Ballet. Tous les deux sont des fidèles de la chorégraphe. José Cruz vient de Barcelone, Leone Barilli de Florence ; les comédiens Preston Maybank et James Suskin de Los Angeles, et Richard Move invente des performances chaque semaine dans un club à New-York. Tous sont prêts à jouer et à danser la vie crapuleuse et véridique de Michael Milken, héros éphémère de Wall Street.

Le sujet tient à cœur à Karole Armitage. Elle a subi de plein fouet les effets de la politique Reagan. En 1987, on la rencontre à New-York, les yeux presque fermés par une allergie. Elle se bat pour sauver sa compagnie. Elle va échouer. Elle part dans les montagnes du Colorado, travaille le folklore avec des amateurs de tous âges, et passe de temps à temps par Los Angeles. *« Tout s'est écroulé autour de moi. Sept ans de création totalement niés. Il me fallait des raisons de continuer la danse. Trouver des idées chorégraphiques pour faire évoluer le style de Madonna, de Michael Jackson. La seule chose qui m'ait redonné un peu de plaisir, c'est la découverte du rap. Dans les clips, dans la rue. J'ai suivi des cours dans une petite école où viennent se perfectionner des danseurs, des Noirs pour la plupart. Je m'interroge sur cette société qui ruine sa culture, et qui, tout à l'opposé, dans la rue, voit surgir une danse d'une vitalité et d'une virtuosité surprenantes. »*

Karole Armitage a pour le rap la même exigence qu'elle a montré pour le ballet. Les rappers s'entraînent pour être les meilleurs, pour acquérir un style impeccable, insistant sur les enchaînements et la coordination des bras et des jambes. *« D'instinct, ils copient les pas du ballet presque à l'identique. Ils sont fascinés par les pointes. Comme les danseurs classiques sont, pour leur part, « accros » au rap. Il m'a semblé tout naturel de prendre le rap, genre emblématique des années 80, pour raconter cette période. »*

Karole Armitage est entrée dans la carrière, à ce moment-là, dans un grand fracas médiatique. Avec *Vertige* et *Drastic Classicism*, sur les riffs de la guitare de Rhys Chatham ; elle est alors la « punk ballerina », invente une danse dure qui marche avec le rock, investit l'espace de ses jambes immenses, désarticulée, les cheveux en l'air. Délibérément à contre-courant du puritanisme de la danse.

Puis, jamais lasse de déconcerter, Armitage brouille son image de punk qui menaçait de devenir un piège, et se paie le culot de remettre ses danseurs sur pointes. Elle crée plusieurs chorégraphies pour l'Opéra de Paris (*Massacre sur MacDougal Street*, *The Tarnished Angels*), pour l'American Ballet Theater (*The Mollino Room*) et toutes les grandes scènes internationales. Sa renommée dépasse la danse. Cela lui vaut d'être classée « traîtresse » à la danse contemporaine. Elle démode surtout les vieux réflexes. A l'instar des artistes plasticiens, elle mêle les références, le jazz d'Albert Ayler aux arabesques, les déhanchements des go-go-girls des bars à la rigueur des pliés. Elle accentue les archétypes féminins, met en scène l'érotisme, le porno soft avec la collaboration de l'artiste Jeff Koons (ex-compagnon de la Cicciolina), crée un univers raffiné, hors des normes du bon goût, des mœurs réactionnaires, avec les toiles de David Salle, les costumes de Christian Lacroix.

« C'est la Biennale de la danse de Lyon qui, en 1990, m'a remis définitivement en selle avec une commande sur la musique de Frank Zappa. Je ne danse plus, je crée pour des ballets, en Europe essentiellement. Charleroi/Danses, le Ballet de Monte-Carlo où les danseurs, entraînés par Eugène Poliakov, ont un niveau de rêve. Des féroces. Quand des danseurs de cette trempe cassent les règles du classique, ils le font mieux que personne. Aux Etats-Unis, il y a l'Oregon Ballet qui tente des expériences analogues. J'ai beaucoup réfléchi à ce changement d'attitude de mon pays envers la culture. La primauté de l'argent, les fortunes amassées en jouant avec les ordinateurs, le virtuel qui remplace le réel. Les Américains ont toujours préféré l'image à la réalité. Le faux est tellement plus vrai que le vrai. C'est le sujet de ma chorégraphie. L'intérêt que l'Amérique a porté aux arts après guerre est un moment unique de notre histoire, une parenthèse sans espoir de continuation, il y avait de l'argent et une volonté culturelle. C'est fini. Irréversiblement. Avec Bill Clinton, il y a eu un moment d'espoir. Mais déjà les gens sont contre lui parce qu'il projette une image trop complexe. Ils regrettent la simplicité avec laquelle Reagan se mettait en scène ! »

L'argent de la production *Hucksters of the Soul* est essentiellement français. S'ajoutent quelques subsides de mécènes américains qui n'ont jamais abandonné Armitage. Malgré la défection du réalisateur chargé de monter le film tourné par la chorégraphe, le décor d'images pourra être mis partiellement en place. *« Des mois de travail ! C'est un court métrage qui raconte comment se fabrique un clip. Il m'a été inspiré par Madonna. Il s'agit de la vente d'une image, de l'art de ne pas être original, surtout pas, de l'appropriation d'une apparence qui, un jour, a été vraie et qui devient, à force d'être copiée, recopiée, quelque chose d'archi-faux. C'est la confusion des identités. C'est l'Amérique. C'est porter un tee-shirt de Marilyn Monroe sans savoir qu'elle a été une actrice. »*

Karole Armitage, qui aime tant chorégraphier pour les femmes, n'en a choisi qu'une seule pour cette satire impitoyable mais drôle des mirages de Wall Street. *« Le rap et la finance ont un seul point commun, c'est d'être un milieu d'hommes. J'ai interrogé les femmes de ces nouveaux aventuriers, escrocs dissimulés derrière leurs écrans. Elles n'étaient jamais au courant des activités de leurs maris, ne se demandaient jamais d'où arrivait l'argent. Pas une seule n'a été mêlée à ces histoires de fric... La femme de cette comédie musicale est l'image d'une certain perversion ; soit elle incarne l'image du désir, de l'aspect trouble que représente ce milieu, soit elle est la proposition d'un autre type d'énergie. Elle tire les ficelles des images. Elle choisit d'être ce qu'elle veut en fonction des circonstances. Seule, peut-être, mais elle est aussi la seule à en réchapper, à atteindre une sorte de transcendance. »*

Après avoir été une héroïne de la postmodernité, la chorégraphe semble se radicaliser. *« C'est l'impression que je donne. Le plus important pour moi reste cependant le spectacle pour le spectacle. Le plaisir des images, le plaisir de la danse. Et le désir, à chaque fois, de créer une expérience unique au monde. J'ai essayé de rendre le côté politique de* Hucksters of The Soul *d'une manière émotionnelle. J'ose l'avouer : je me sens, aujourd'hui, véritablement chorégraphe. J'ai beaucoup appris de toutes ces expériences.*

» Le rap possède-t-il la force de régénérer la danse contemporaine ? Difficile de répondre. Ce qui rend une danse intéressante, c'est la position, disons philosophique, du chorégraphe vis-à-vis de son art, de sa pratique. Est-ce qu'un univers aussi complet peut venir uniquement de la rue ? Le rap peut servir d'inspiration, de déclic. »

Si Karole Armitage ne sait rien de son avenir lointain, elle dit qu'elle se sent d'attaque, heureuse de rendre bientôt un hommage à celui qu'elle considère comme son père chorégraphique, George Balanchine. Rendez-vous est pris à Monte-Carlo, en septembre prochain.

DOMINIQUE FRÉTARD

★ Du 3 au 16 juin (sauf les 7 et 13) à 20 h 30. Dimanche 6 à 15 h 30. Maison de la culture, boulevard Lénine, Bobigny (Seine-Saint-Denis). Métro : Bobigny-Pablo-Picasso. Locations : 48-31-11-45. Les 15 et 16 juillet : Festival d'Aix-en-Provence. Du 18 au 21 août : Hebbel Theater, Berlin.



